Parti Socialiste SFIO
Conférence des secrétaires fédéraux
23 et 24 février 1946

Sommaire

Déclaration de principes et statuts 3
Règlement du Parti 4
Maubert 14
Le président (René Peeters) 14
Etienne Hirsch 14
Staub (Loire Inférieure) 17
Robert Verdier 18
Guy Mollet 27
Martel (Dordogne) 29
Guy Mollet 32
Daudel (Rhône) 35
Staub (Loire Inférieure) 36
Jules Hippolyte Masson (Finistère) 38
Paul Valentino (Guadeloupe) 40
Le président (René Peeters) 44
Charles Lamarque-Cando (Landes) 44
Félix Gouin 50
André Philip 59
Charles Lamarque-Cando 64
Ballot (Saône-et-Loire) 66
Un délégué 69
Delaunay (Vienne) 73
Buisson (Orne) 74
Geoffroy (Haute-Loire) 75
Psom (Moselle) 78
Antoine Mazier (Côtes-du- Nord) 78
Dancy (Cantal) 81
Ribet (Haute-Garonne) 82
Bristman (Loir et Cher) 83
Descaux (Gers) 84
Bora (Constantine) 85
Butez (Puy-de-Dôme) 87
Houy (Marne) 88
Chas (Vendée) 88
Bouvard (Ain) 90
Gauthe (Nièvre) 90
Edouard Depreux 90
Jean Biondi (Commission de l'Intérieur) 93

Fondation Jean-Jaurès

Capdeville 97
Daniel Mayer 99
Ballot (Saône-et-Loire) 103
Daniel Mayer 105
Le délégué du Gers 106
Ribet (Haute-Garonne) 106
Richard (Charente) 107
Houy (Marne) 107
Antoine Mazier (Côtes-du-Nord) 108
Robert Verdier 109
Daniel Mayer 111
Robert Verdier 114
Guy Mollet 115
Robert Verdier 116
Lapox 118
Guy Mollet 118
Jean Le Bail 119
Blancourt 120
Robert Verdier 120
Le président (Jean Biondi) 127
Martet 127
Jean Le Bail 128
Le délégué de la Cote d'Or 129
André Socié (Jura) 131
Ballot (Saône-et-Loire) 131
Osono (Yonne) 133
Le délégué de Loire Inférieure 134
Muret (Gironde) 135
Marzorati (Sarthe) 135
Le délégué du Cher 136
Le délégué des Alpes-Maritimes 137
Guy Mollet 138
Le délégué du Tarn 139
Houy (Marne) 140
Victor Provo 140
Daniel Mayer 141
Jean Le Bail 144
Guy Mollet 144
Jean Le Bail 145
Daniel Mayer 146
Tellier 146
Daniel Mayer 147
Pierre Métayer 148
Daniel Mayer 148
Pierre Métayer 149

Collection Jean-Jaurès

Le délégué du Tarn et Garonne 149
Daniel Mayer 150
Jules Moch 151
Daniel Mayer 152
Un délégué 154
Decot 154
Jules Moch 154
Guy Mollet 155
Daniel Mayer 156
Andrée Marty-Capgras 158
Daniel Mayer 158
Roger Veillard 159
Daniel Mayer 160
Jules Moch 161
Georges Rougeron (Maroc) 163
Daniel Mayer 163
Le délégué de la Haute-Garonne 166
Daniel Mayer 167
Psom 168
Salomon Grumbach 168
Daniel Mayer 169
Guy Mollet 172
Houy (Marne) 176

Déclaration de principes et statuts

Adoptée le 24 février 1946 à Paris par l'Assemblée Nationale du Parti ayant pouvoir de Congrès (décision du 37ème Congrès national, Paris 1945)

Le but du Parti Socialiste (SFIO) est de libérer la personne humaine de toutes les servitudes qui l'oppriment, et, par conséquent, d'assurer à l'homme, à la femme, à l'enfant, dans une société fondée sur l'égalité et la fraternité, le libre exercice de leurs droits et de leurs facultés naturelles.

Le caractère distinctif du Parti Socialiste est de faire dépendre la libération humaine de l'abolition du régime de la propriété capitaliste qui a divisé la société en classes nécessairement antagonistes, et créé pour l'une la faculté de jouir de la propriété sans travail, pour l'autre l'obligation de vendre son travail, et d'abandonner une part de son produit aux détenteurs du capital.

Fermement attaché à la liberté de conscience et à la laïcité de l'Etat et de l'école, le Parti Socialiste a pour action propre de grouper sans distinction de croyances philosophiques ou religieuses la masse des travailleurs de tous genres - travailleurs intellectuels ou manuels - sur le terrain politique, économique et doctrinal, en vue de la conquête des pouvoirs publics, condition non suffisante mais nécessaire de la transformation sociale.

Le Parti Socialiste est un parti essentiellement révolutionnaire : il a pour but de

Coll. Fondation Jean-Jaurès

réaliser la substitution au régime de la propriété capitaliste d'un régime où les richesses naturelles comme les moyens de production et d'échange deviendront la propriété de la collectivité et où, par conséquent, les classes seront abolies. Cette transformation accomplie dans l'intérêt de tous les hommes, ne peut être l'œuvre que des travailleurs eux-mêmes. Quels que soient les moyens par lesquels elle sera accomplie, elle constitue par elle-même la révolution sociale. C'est en ce sens que le Parti Socialiste a toujours été et continue d'être un parti de lutte de classe, fondé sur l'organisation du monde du travail.
Il est un parti essentiellement démocratique, parce que tous les droits de la personne humaine et toutes les formes de la liberté sont indissolubles les unes des autres. Il n'y a pas de citoyen libre si la travail n'est pas affranchi. Il n'y a pas d'émancipation du travail si la cité n'est pas libre. Les libertés démocratiques étendues et développées sont à la fois l'élément nécessaire de tout régime Socialiste et le moyen d'assurer au prolétariat, au sein même du régime capitaliste, les réformes progressives qui améliorent sa condition et accroissent sa capacité révolutionnaire.
Il est un parti tout à la fois national et international.
Essentiellement national parce qu'il n'y a pas de travail libre dans une nation asservie ou sujette, parce que les travailleurs que les abus du capitalisme tendaient à rejeter hors de la patrie, s'y sont réintégrés eux-mêmes par un siècle et demi d'efforts et de sacrifices, que la patrie est aujourd'hui leur bien, et en grande partie leur œuvre et qu'ils sont déterminés à la défendre.
Essentiellement international parce que les lois de l'économie ont pris un caractère universel, parce que les intérêts de tous les travailleurs sont solidaires aussi bien que les droits et les devoirs de tous les hommes, parce que le premier de ces intérêts, la paix, ne peut être assuré en dehors de leur organisation et de leur action internationale.

Règlement du Parti

Adopté par le 1er Congrès national (Paris, avril 1905) et modifié par le 8ème Congrès national (2ème session, Paris, novembre 1911), par les Conseils nationaux ayant pouvoir de Congrès (Paris, juillet 1913, Paris, novembre 1925), par le 26ème Congrès national (Nancy, juin 1929), par le Congrès national extraordinaire (Paris novembre 1944) et par l'Assemblée Nationale du Parti ayant pouvoir de Congrès (Paris, février 1946).

Chapitre premier - constitution du Parti

Article premier

La Parti Socialiste est fondé sur les principes suivants :
"Entente et action nationales et internationales des travailleurs, organisation politique et économique du prolétariat et du monde du travail en parti de classe pour la conquête du pouvoir et la socialisation des moyens de production et d'échange, c'est-à-dire la transformation de la société capitaliste en une société collectiviste ou Communiste."

Fondation Jean Jaurès

Article 2
Le titre du Parti est : Parti Socialiste (Section française de l'Internationale ouvrière)
Article 3
Les adhérents acceptent les principes, le règlement et la tactique du Parti.

Chapitre II - Organisation du Parti, sections et fédérations

Article 4
Les membres du Parti forment, dans chaque commune, une section. Ils doivent être porteurs de la carte du Parti et acquitter leur cotisation au profit de l'organisme central, par l'entremise de la motion de la commune où lia ont leur résidence ou leur domicile, ou de la section la plus proche s'il n'en existe pas dans leur localité.
Nul ne peut être porteur de plus d'une carte du Parti. Les adhésions sont reçues par la motion. En cas de contestation la fédération décide.
Article 5
Les villes peuvent être divisées en plusieurs sections, sur proposition des fédérations intéressées au Comité directeur.
Article 6
Les membres du Parti ont le devoir d'appartenir aux organisations syndicales de leur profession, aux groupes d'entreprises constitués dans les conditions prévues par l'article 12 et à la coopérative de leur localité.
Article 7
Le prix de la carte annuelle est fixé par les Congrès. Une cotisation mensuelle, perçue au moyen de timbres mobiles, est due pour tous les mois de l'année par chaque adhérent, et, pour le nouvel adhérent, à partir du mois de son adhésion. Son montant est également fixé par les Congrès.
Article 8
Les sections communales peuvent former, pour des raisons territoriales, des groupes ou sous-sections, mais il ne saurait y avoir d'action publique du Parti en dehors de la section.
Article 9
Les sections se constituent dans chaque département en une fédération unique ayant son administration fédérale.
Article 10
Une fédération ne peut être constituée ou représentée aux et aux Congrès nationaux et au Conseil national, si elle ne compte au moins cinq sections comprenant un minimum total de cent membres à jour de leurs cotisations.
Article 11
Les fédérations ne peuvent pas introduire dans leurs statuts des dispositions contraires au règlement du Parti.
Elles doivent respecter et faire respecter les principes du Parti, les décisions des Congrès, du Conseil national et du Comité directeur.
Article 12
Les fédérations et les sections doivent s'efforcer d'organiser et d'éduquer tous

Fondation Jean-Jaurès

les travailleurs en créant des œuvres d'éducation et de formation Socialistes et des organisations de jeunesse.
Elles doivent s'attacher à la création en tous lieux de groupements de sympathisants destinés à étendre l'influence du Parti et à intensifier son recrutement et spécialement des groupes Socialistes d'entreprises constitués sur les lieux du travail. Les sections sont tenues de créer ces groupes partout où il est possible et les membres des sections dépendant de l'entreprise ont pour obligation d'y participer.
Le contrôle politique des groupes Socialistes d'entreprises appartient aux fédérations et au Comité directeur.
Chaque fédération est tenue d'appliquer les statuts nationaux des groupes Socialistes d'entreprises.
Ces groupements ne participant pas aux délibérations des sections et des fédérations qui intéressent l'organisation du Parti, son action et sa direction.
Un membre exclu ou démissionnaire du Parti ne peut être admis dans un groupe Socialiste d'entreprise.

Article 13

Sauf les exceptions expressément visées par les décisions du Congrès du Parti, nul ne peut être membre du Comité directeur de la Commission de contrôle du Parti, de l'organisme d'administration et de direction du quotidien central du Parti, délégué permanent à la propagande, délégué au Congrès national ou au Conseil national s'il n'a pas cinq années consécutives au moins de présence au Parti.
Pour être candidat aux élections législatives, il faut être membre du Parti depuis cinq années consécutives à compter du jour de l'adhésion au Parti jusqu'au jour de l'ouverture légale de la campagne électorale.

Article 14

Partout où les statuts des fédérations n'en auront pas disposé autrement, les candidats seront désignés par l'ensemble des sections de la circonscription électorale et ratifiés par la fédération qui a mandat de veiller à l'observation des principes au Parti.

Article 15

Les unions de sections de circonscriptions électorales là où elles existent, ne peuvent avoir que des attributions d'ordre strictement électoral, limitées à la circonscription.
Sur le plan de l'action politique et de l'administration du Parti, elles ne peuvent s'ériger en organismes intermédiaires entre les sections et les fédérations qui doivent toujours demeurer en contacts directs et permanents.

Article 16

Tout candidat du Parti prend par écrit l'engagement d'honneur de remettre sa démission au président de l'assemblée à laquelle il appartient si, après avoir été élu, il quitte le Parti pour une cause quelconque.
Cet engagement est remis, pour les élus municipaux et départementaux, à la fédération, pour les élus législatifs, au Secrétariat général du Parti.

Article 17

Contribution Léon Blum

Les orateurs et propagandistes du Parti ne peuvent prêter leur concours à une conférence, réunion ou fête publique organisées en dehors du Parti, sans l'assentiment préalable des groupements locaux, et, au besoin, de la fédération, ou, s'il y a lieu, du Comité directeur.

Article 18

Chaque fois que l'entente n'aura pu se réaliser, la minorité aura droit, pour la désignation des délégués des sections aux Congrès fédéraux et la désignation des délégués fédéraux au Congrès national, à une représentation proportionnelle.

Les organismes d'exécution, à tous les degrés de l'organisation : Commission exécutive de section, Comité fédéral, Commission exécutive fédérale, organismes centraux, sont élus à la majorité par les membres des assemblées qualifiées du Parti.

Article 19

La liberté de discussion est entière au sein du Parti. Mais nul groupement permanent d'affinités ne saurait y être toléré.

Chapitre III - Congrès du Parti

Article 20

La direction du Parti appartient au Parti lui-même, c'est-à-dire au Congrès national, qui se réunit chaque année.

Article 21

Les délégués au Congrès national sont élus, par les Congrès des fédérations. Chaque fédération établit elle-même le mode de nomination de ses délégués. La minorité, s'il y en a une, a droit à une représentation proportionnelle.

Ne pourront participer aux travaux des Congrès que les seuls délégués régulièrement nommés par les fédérations et dont les noms auront été communiqués par les secrétaires fédéraux au Secrétariat général du Parti.

Article 22

Chaque fédération a droit à une représentation proportionnelle au nombre de ses membres cotisants.

En conséquence, chaque fédération aura :

- un mandat de droit,
- un mandat par vingt-cinq cotisants.

Article 23

Chaque fédération a droit à deux délégués au-dessous de quinze mandats et à un délégué par quinze mandats en plus et fraction de quinze supérieure à sept.

Article 24

La représentation des fédérations prévue aux articles 22 et 23 peut être modifiée, suivant l'état du recrutement du Parti de façon à conserver au Congrès national les conditions nécessaires à la bonne marche de ses travaux.

Ces modifications seront proposées par le Comité directeur au Congrès, pour entrer en vigueur dès l'Assemblée Nationale suivante.

Article 25

Les mandats sont calculés sur le nombre de feuilles de cotisations du Parti délivrées au cours de l'année précédente. Celles-ci n'entrent en compte dans le

Fondation Jean-Jaurès

calcul des mandats que dans la mesure où le nombre des timbres pris pour chacune d'elles est égal à douze.

Article 26

Dans les délibérations du Congrès national et du Conseil national, le vote par mandat est de droit, s'il est réclamé par le dixième des délégués.

Article 27

Le Congrès national doit être convoqué au moins trois mois à l'avance, sauf les cas d'extrême urgence.

Le Congrès ne peut se réunir deux ans de suite dans la même ville. Le Comité directeur désigne chaque année le lieu où se tiendra le Congrès suivant.

Article 28

Chaque année, le Congrès désigne une Commission de contrôle des finances et des comptes.

Cette Commission se compose de neuf membres, dont un tiers au plus d'élus parlementaires.

Elle a le droit de se faire représenter par une délégation de deux membres au Congrès, avec voix consultative.

Elle est chargée de veiller à la régularité et à la sincérité des opérations financières des services centraux du Parti.

Elle représente un rapport au Congrès national.

Chapitre IV - Comité directeur et Conseil national

Article 29

Dans l'intervalle des Congrès nationaux, l'administration et la direction du Parti sont confiées au Comité directeur contrôlé par le Conseil national.

Article 30

Le Comité directeur est chargé de la propagande, il contrôle les militants, les élus et la presse du Parti. Il nomme le directeur politique et les administrateurs du quotidien central du Parti, qui doivent être, en majorité, pris dans son sein. Il nomme les délégués à l'Internationale. Il exécute ou fait exécuter les décisions des Congrès nationaux et internationaux et du Conseil national. Il prend toutes les mesures, mêmes exceptionnelles, que peuvent exiger les circonstances.

Article 31

Le Comité directeur est composé de trente et un membres, élus par les délégués des fédérations au Congrès national annuel, sans que le nombre des élus parlementaires puisse dépasser dix.

Article 32

Tous les candidats figurent, dans l'ordre alphabétique, sur une lista unique, imprimée par les soins du Secrétariat général du Parti, pour être utilisée comme bulletin de vote.

Article 33

Chaque fédération dépose un nombre de bulletins de vote égal au nombre maximum de délégués auxquels elle a droit au Congrès.

Un règlement sera adopté par le Congrès pour organiser le vote et le dépouillement du scrutin.

Collection Jean-Jaurès

Article 34
Tout membre du Comité directeur décédé ou démissionnaire sera remplacé, compte tenu des dispositions de l'article 31, par le candidat qui aura obtenu le plus grand nombre de suffrages après les membres proclamés élus. En cas d'égalité de voix, l'attribution du siège vacant se fera au bénéfice de l'ancienneté dans le Parti.
Article 35
Le Secrétaire général ou les secrétaires généraux adjoints, le trésorier général et le trésorier général adjoint sont nommés par le Comité directeur et pris dans son sein.
Avec une délégation de trois membres désignés par le Comité directeur, ils constituent le bureau permanent du Parti.
Article 36
Le bureau assure l'administration courante du Parti dans des attributions que lui délègue le Comité directeur et, dans les mêmes conditions, il règle les questions que celui-ci lui renvoie.
Article 37
Le Comité directeur se réunit toutes les fois qu'il le juge nécessaire.
Article 38
Le Comité directeur convoque chaque année le Congrès du Parti. Il peut, s'il en est besoin, et sans condition de délai, réunir un Congrès national extraordinaire.
Article 39
Le Comité directeur prépare les rapports qui sont soumis tous les ans au Congrès national. Ces rapports et l'ordre du jour sont publiés et adressés aux sections et fédérations six semaines au moins avant l'ouverture du Congrès.
Article 40
Le Comité directeur établit le nombre de mandats de chaque fédération au Congrès du Parti et prépare un rapport sur la validation des mandats. Il procède, avec le concours des fédérations, à l'organisation matérielle du Congrès du Parti.
Article 41
Le Conseil national composé d'un délégué par fédération, est convoqué par le Comité directeur tous les trois mois et chaque fois qu'il est nécessaire.
Il assure les contacts entre le Comité directeur et l'en semble du Parti, il veille au respect des principes du Parti et des règles statutaires ainsi qu'à l'exécution des décisions des Congrès.
Le Comité directeur et la délégation exécutive du groupe parlementaire assistent aux réunions du Conseil national à titre consultatif.

Chapitre V - Groupe Socialiste au Parlement

Article 42
Le groupe Socialiste au Parlement est distinct de toutes les autres fractions politiques et composé exclusivement des élus membres du Parti, désignés par leurs fédérations.
Même en ces de circonstances exceptionnelles, le groupe ne peut engager le

Fondation Jean Jaurès

Parti sans son assentiment.

Article 43

Les membres du groupe acceptent le règlement du Parti et se conforment à sa tactique. Ils établissent eux-mêmes leur règlement intérieur.

Article 44

Les membres du groupe Socialiste au Parlement sont tenus à une cotisation mensuelle dont le montant et la répartition sont fixés par le Congrès national.

Ils remettent au trésorier général du Parti une délégation lui permettant de percevoir cette cotisation à la caisse de l'assemblée.

Article 45

Le groupe Socialiste au Parlement présente, chaque année, un rapport au Congrès national, publié et adressé aux sections et fédérations en même temps que les autres rapports des organismes centraux.

Pour présenter ce rapport, le groupe parlementaire délègue au Congrès deux députés au moins et cinq au plus. Cette délégation a voix consultative.

Chapitre 6 - Conseillers municipaux, Conseillers cantonaux

Article 46

Dans les communes et les départements, les Conseillers municipaux, les Conseillers cantonaux et, d'une manière générale, tous les élus doivent, pour la propagande et pour l'action, donner leur concours aux sections des communes et au comité fédéral.

Ils doivent former, dans l'assemblée dont ils sont membres, un groupe distinct de toutes les autres fractions politiques et ils doivent adhérer à la fédération nationale des élus municipaux et cantonaux Socialistes.

Article 47

Chaque fédération établit elle-même, dans ses statuts, la forme et la mode du concours que doivent lui prêter les élus et les militants.

Chapitre 7 - Conflits

Article 48

Tout membre du Parti relève individuellement du contrôle de sa fédération.

Article 49

Chaque fédération nomme, dans son Congrès ordinaire annuel, une Commission permanente fédérale des conflits composés de sept ou neuf membres, dont un tiers au plus d'élus parlementaires, ayant au moins cinq années consécutives de présence au Parti et n'appartenant à aucun autre organisme fédéral.

Le Congrès national nomme chaque année une Commission permanente des conflits composée de neuf membres, dont un tiers au plus d'élus parlementaires, ayant au moins dix années consécutives de présence au Parti et n'appartenant à aucun autre organisme central.

Article 50

Toute demande de contrôle, dont les intéressés (membres ou groupements) appartiennent à la même fédération, est portée devant le bureau fédéral qui la transmet immédiatement à la Commission fédérale des conflits. Toute demande

Collection Jean Jaurès

de contrôle intéressant deux ou plusieurs fédérations est portée devant le bureau du Parti, qui la transmet immédiatement à la Commission nationale des conflits.

Article 51

La Commission (fédérale ou nationale) des conflits peut rejeter la demande de contrôle ou appliquer les peines de l'avertissement privé ou public, du blâme, de la suspension temporaire de toute délégation ou de l'exclusion du Parti. Elle peut aussi, à la demande des parties, conclure un arbitrage, dont elle désigne le tiers arbitre.

Article 52

La suspension temporaire de toute délégation comporte, pour l'adhérent qui est frappé de cette peine, l'interdiction d'être candidat du Parti, de le représenter, de parler ou d'écrire en son nom, ou d'occuper un poste, à quelque degré de l'organisation, que ce soit.

Toutefois, lorsqu'il s'agit d'un adhérent détenant un mandat électif, la Commission (fédérale ou nationale) des conflits a la faculté de lui permettre de continuer à remplir son mandat si elle juge qu'il est de l'intérêt du Parti qu'il en soit ainsi.

Article 53

Si la demande de contrôle est reconnue mal fondée, elle peut donner lieu, par la même Commission, aux mêmes sanctions contre la partie qui l'a introduite.

Article 54

L'exclusion et la suspension temporaire ne peuvent être prononcées que pour manquement grave aux principes et au règlement du Parti, pour violation certaine des engagements contractés, pour acte ou conduite de nature à porter gravement préjudice au Parti.

Article 55

Les décisions des Commissions fédérales sont définitives sauf pour la suspension temporaire et l'exclusion, qui ne deviennent définitives que trente jours après la décision prise. Pendant ce délai, appel pourra être fait à la Commission nationale des conflits.

Article 56

Les décisions de la Commission nationale sont définitives. Aucune sanction ne pourra être prise sans que les intéressés aient été entendus s'ils le désirent.

Article 57

L'appel est dans tous les cas suspensif. Toutefois, la peine d'exclusion prononcée par une Commission fédérale des conflits entraîne la cassation de toute délégation au nom du Parti.

Article 58

La radiation pour retard prolongé du versement des cotisations cesse de plein droit dès que le membre radié a versé le montant des cotisations arriérées.

Article 59

Chacun des élus parlementaires, en tant qu'élu, et l'ensemble du groupe, en tant que groupe, relèvent du contrôle du Comité directeur.

Après avoir entendu les parties intéressées et avoir demandé l'avis de la fédération dont relèvent le ou les élus, le Comité directeur pourra proposer au

Collection Jean Jaurès

Congrès du Parti les sanctions prévues à l'article 51.

Article 60

Si la question est en état, le Congrès national peut, après avoir entendu les parties intéressées, rendre, conformément aux articles 53 et 54, une décision motivée.

Le Congrès peut également ordonner une enquête nouvelle ou renvoyer l'affaire devant une Commission qu'il nomme lui-même, dont il règle les pouvoirs, et qui, sauf indication contraire, juge sans appel.

Article 61

Un membre exclu du Parti ne peut être réadmis que par décision du Congrès national, après consultation de la fédération et de la section auxquelles il appartenait avant l'exclusion.

Article 62

Toute exclusion définitive du Parti sera notifiée à toutes les fédérations du Parti par le Secrétariat général du Parti.

Article 63

Les fédérations peuvent prononcer la dissolution d'une ou de plusieurs sections de leur ressort lorsqu'elles jugent que ces sections se sont rendues coupables d'actes prévus à l'article 54.

Article 64

Dans ce cas, la dissolution doit être prononcée par un organisme fédéral régulier : conseil ou Congrès fédéral, ou Commission exécutive, ou administrative fédérale, sous condition que celle-ci ait été convoquée à cet effet, et que soient présents la majorité des membres qui la composent. Cependant, au cas où le quorum ne serait pas atteint, la Commission exécutive statuerait en deuxième lecture, quel que soit le nombre des présents.

La dissolution ne peut s'appliquer qu'à des actes collectifs d'indiscipline, les actes individuels restant soumis à la compétence des Commissions fédérales et de la Commission nationale des conflits.

Article 65

Toute sentence de dissolution doit être transmise au Comité directeur dans un délai de huit jours, avec la procédure d'instruction.

La dissolution ne devient définitive qu'après examen et confirmation de la sentence par le Comité directeur.

Pendant le temps nécessaire à cet examen, la section frappée de dissolution n'a plus le droit de faire de l'action publique.

Article 66

Toute fédération, qui a procédé à la dissolution d'une section a le devoir d'en poursuivre la reconstitution dès que les circonstances le permettent.

A cet effet, elle fixe les règles qui doivent présider à cette reconstitution.

Article 67

Le Comité directeur - au vu des conclusions d'une Commission d'enquête composée de trois de ses membres et qui doit procéder sur place à toutes les auditions et investigations nécessaires - peut prononcer la dissolution d'une fédération qui, en tant que fédération, s'est rendue coupable d'actes graves

Fondation Jean-Jaurès

d'indiscipline ou d'actions de nature à porter gravement préjudice au Parti.

Article 68

Le Comité directeur procède dans les délais les plus rapides à la reconstitution de toute fédération dissoute.

Il fixe les règles qui doivent présider à cette reconstitution.

Chapitre VIII - Contrôle de la presse

Article 69

La liberté de discussion est entière dans la presse pour toutes les questions de doctrine ou de méthodes, mais, pour l'action, tous les journaux, toutes les revues Socialistes doivent se conformer aux décisions des Congrès nationaux et internationaux et du Conseil national interprétées par le Comité directeur.

Article 70

Les journaux et revues qui sont la propriété du Parti sont placés sous le contrôle politique et administratif du Parti. Le Congrès en détermine les conditions de direction, de rédaction et d'administration.

Article 71

Les journaux et revues qui sont la propriété d'une ou plusieurs fédérations sont placés sous le contrôle politique et administratif des Congrès de ces fédérations et de leur comité fédéral.

Article 72

Les journaux et revues qui ne sont pas la propriété du Parti, mais dont la direction appartient à un ou plusieurs membres du Parti, doivent se conformer pour l'action aux décisions des Congrès nationaux et internationaux et du Conseil national, interprétées par le Comité directeur.

Ces journaux sont tenus d'insérer, et en bonne place, les communications officielles du Parti.

Article 73

Le Comité directeur et les fédérations départementales n'exercent sur ces journaux qu'un contrôle politique général.

Tout membre du Parti peut être convoqué devant le Comité directeur, en raison de ses articles dans les journaux et revues ci-dessus désignés. S'il s'agit de polémiques entre ou contre des militants, ou de discussions conduites de manière à porter atteinte à la dignité, à l'intérêt et à l'unité du Parti, le Comité directeur convoquera le militant responsable et l'invitera à garder la mesure qui convient.

S'il y a récidive ou refus, le Comité directeur, après avoir publiquement dégagé le Parti, pourra saisir la Commission nationale des conflits qui prendra toutes les mesures nécessaires vis-à-vis du militant et du journal incriminés.

Article 74

Tout journaliste, membre du Parti, relève individuellement comme tout militant, du contrôle de sa fédération, du Comité directeur, du Conseil national et du Congrès national.

Le Comité directeur peut rappeler tout journaliste écrivant dans un journal non Socialiste au tact et à la mesure nécessaires sur les sujets controversés dans le

Fondation Jean Jaurès

Parti.
Il peut mettre ce journaliste en mesure de cesser sa collaboration à tout organe qui sera jugé attaquant déloyalement les principes et la politique du Parti.
Article 75
Le Parti a comme organes centraux le "Populaire" et le "Bulletin intérieur" qui contiennent les actes officiels du Parti. Le service du "Bulletin intérieur" est fait gratuitement aux sections, ainsi qu'aux membres des organismes fédéraux et centraux.

Parti Socialiste SFIO
Conférence des secrétaires fédéraux
23 et 24 février 1946

Séance du samedi 23 février (Matinée)

Maubert

Camarades, nous vous proposons, pour présider la séance, nos amis René Peeters député de la Meurthe-et-Moselle, Marzorati de la Sarthe et Payen, des Alpes-Maritimes.
Il n'y a pas d'objections ? Le bureau est prié de prendre place.

Le président (René Peeters)

Camarades, nous aurons tout à l'heure la bonne fortune d'avoir avec nous nos amis Gouin et Philip. Nous serons très heureux de les saluer.
D'autre part, aujourd'hui, il y a lieu de nous rappeler le deuil qui nous a frappé en la personne de notre ami Tixier. Je vous demande d'observer une minute de silence.
Je pense que la conférence sera d'accord pour que vous vous associiez à la protestation générale en ce qui concerne la fusillade espagnole, nous avons là encore perdu des camarades qui manifestaient des sentiments francophiles. Je crois qu'il serait bon qu'il y ait un ou deux camarades qui fassent une petite résolution affirmant notre solidarité et protestant contre les agissements de Franco.
Je n'ai pas l'intention de vous faire un discours d'ouverture. Je vais passer la parole à notre camarade Hirsch, Secrétaire général de la fédération nationale, pour une communication.

Etienne Hirsch

Camarades, Vous vous rappelez certainement qu'une décision a été prise par le Congrès, pour la constitution de la fédération nationale des élus Socialistes.
La fédération doit grouper tous les élus du Parti et avoir un bulletin mensuel qui

Contribution Jean-Jaurès

représentera le trait d'union entre eux. A côté d'elle, la société d'étude et de documentation municipale doit renseigner les élus du Parti dans les questions qui peuvent les embarrasser dans leur gestion locale.
Vous vous rappelez que les statuts ont été votés par le Congrès et que ces statuts font obligation à chaque fédération de créer, au sein du département, une union régionale des élus Socialistes.
Pour créer ces unions régionales, ayant été désigné comme Secrétaire général de la fédération nationale, je voudrais m'adresser aux secrétaires fédéraux. C'est pourquoi aujourd'hui je saisis l'occasion de vous parler et de vous faire des reproches, amicaux d'ailleurs, parce que certains camarades n'ont répondu à aucune des circulaires que j'ai envoyées.
Avant le Congrès, le Comité directeur du Parti avait déjà pris la décision de convoquer la fédération nationale.
J'avais, au mois de juillet, adressé une circulaire à tous les secrétaires fédéraux et j'avais envoyé le projet de statuts.
Après le Congrès, alors que la décision a été une décision à caractère obligatoire pour tout le monde, j'ai envoyé d'autres circulaires aux secrétaires fédéraux qui ne m'avaient pas répondu.
Je recevais à ce moment, au siège de la fédération nationale, un courrier volumineux me demandant des renseignements sur des questions municipales, m'apportant même des reproches au sujet de l'activité de la fédération.
Il faut savoir, camarades, qu'il y a en France 100 000 élus Socialistes. Pour procéder à un recensement pareil, je n'ai que la possibilité de m'adresser aux secrétaires fédéraux pour leur dire : "donnez-moi un responsable chargé de former l'union régionale dans votre département, de sorte qu'avec lui et le bureau qu'il formera, nous puissions procéder au recensement des élus". J'attends toujours.
Certains camarades ont répondu. Mais sur 86 départements, je n'ai à l'heure actuelle, comme renseignements complets que ceux du Gers, de la Haute-Loire, du Loiret, de la Moselle. Ce n'est pas beaucoup.
Comme renseignements incomplets, c'est-à-dire des départements où les unions régionales fonctionnent déjà mais où le recensement n'est pas terminé ou ne m'a pas été adressé : Ardèche, Aube, Cantal, Deux-Sèvres, Doubs, Haute-Marne, Ain, Ille-et-Vilaine, Loire Inférieure, Seine-Inférieure, Saône-et-Loire, soit 11 départements.

Dans la salle - J'avais donné les renseignements, j'ai répondu presque aussitôt.

Etienne Hirsch - A part une erreur ou une ou deux omissions... La liste des départements, camarades, je vous demande d'y réfléchir longuement !
Vous demandez que le Parti fasse de la propagande. Nous considérons que la fédération nationale, bien constituée, serait un instrument puissant de propagande. Il faut évidemment la constituer, ce n'est qu'avec votre aide que nous pourrons le faire !
Vous allez, demain, discuter la question des statuts du Parti. Je discuterai à fond

Fondation Jean-Jaurès

la question. Ce n'est pas le tout d'avoir un code de procédure, il faut qu'on s'en serve. Je le répète, il s'agit d'une décision rendue obligatoire par le Congrès d'août dernier.
Voici la liste des secrétaires fédéraux qui n'ont pas répondu : Alpes-Maritimes, Aube, Aveyron, Charente Maritime, Côtes-du-Nord, Creuse, Charente, Eure et Loir, Gironde, Haute Vienne, Indre et Loir, Isère, Eure, Loir et Cher, Marne, Maine et Loire, Meurthe et Moselle, Morbihan, Nièvre, Puy-de-Dôme, Saône-et-Loire, Somme, Tarn, Var, Hérault.
En ce qui concerne la Meurthe-et-Moselle, je fais exception, car l'union régionale y est formée. Je vous répète que s'il y a de la part du bureau, une erreur ou omission, je m'en excuse. Maie cela ne change pas la question. Vous voyez qu'il est important de se rencontrer quelquefois et de se dire quelques vérités !
Camarades, je compte sur vous pour procéder au recensement, indispensable si vous voulez que vos collectivités locales reçoivent les renseignements qui leur sont indispensables pour le travail en gestion utile.
Notre fédération nationale n'est peut-être pas complètement finie, certes dans le Nord, ils sont organisés et il y a des élus avertis, mais notamment dans les petites localités, certains camarades ont été élus sans savoir exactement le mandat qu'ils allaient avoir à accomplir. Il y en a beaucoup qui s'adressent à nous quand ils ont notre adresse, mais il serait extrêmement utile de les réunir, de former vos unions régionales.

Dans la salle - S'agit-il d'union régionale ou d'union départementale ?

Etienne Hirsch - C'est "union régionale" dans le cadre du département.
En tout cas, je vous ai envoyé trois circulaires vous soulignant, dans le cadre du département, que l'union doit être faite, et que le bureau doit être constitué.
Voilà ce que je voulais vous dira ce matin, camarades.
Nous avons, à la fédération nationale, un très gros travail. Actuellement, le Parti nous avance les fonds qui nous sont nécessaires pour répondre aux élus qui s'adressent à nous pour qu'on leur apporte une documentation.
La cotisation par élu, décidée par le Conseil, 20 francs par an, est infime, chacun peut la payer sans difficulté. Donnez à la fédération nationale la possibilité de fonctionner, donnez lui la possibilité d'avoir son bulletin mensuel qui renseignera les élus sur les questions à l'ordre du jour, les circulaires ministérielles qui les intéressent, qui leur apportera sur le sport et les colonies de vacances des renseignements extrêmement intéressants. C'est ainsi que par le travail des collectivités locales, nous pourrons appuyer efficacement notre propagande, de sorte que la rayonnement du Socialisme devienne encore plus grand.
(Applaudissements)

Le président - Je remercie notre camarade Hirsch. Je crois qu'il est inutile d'ouvrir un débat à ce sujet. Je donne la parole à Verdier sur l'ordre du jour,

Collection Jean Jaurès

c’est-à-dire sur la situation technique.

Staub (Loire Inférieure)

Au nom de la fédération de la Loire Inférieure - je suis mandaté - je demande d’intervertir notre ordre du jour. Car si - comme cela parait vraisemblable - les nouveaux statuts prévoient le retour à un statut différent, nous aurions, demain, une assemblée ayant des pouvoirs délimités, légaux, nous pourrions prendre des décisions et nous manifester par un vote, alors qu’au contraire si nous prenons des décisions, elles ne pourront être sanctionnées par aucun vote.
Si demain nous rétablissons le Conseil international, ce sera pour dans un avenir d’un mois ou deux que nous ferions usage de ce mandat que le Parti nous a autorisé à nous donner.
Voici le texte de la motion :
"La fédération de la Loire Inférieure demande à la réunion des secrétaires fédéraux, d’intervertir son ordre du jour, de façon que la situation politique soit étudiée par une assemblée détentrice de pouvoirs indiscutables."

Plusieurs voix - Ella n’est pas mandatée !

Dans la salle - Je demande de déclarer irrecevable la motion de Loire Inférieure qui, pratiquement, préjuge du vote qui sera acquis demain concernant les statuts et qui, quand bien même elle ne préjugerait pas ainsi puisqu’elle semble dire que le Conseil national serait établi, serait en même temps une caricature de la démocratie. Elle me fournit un argument supplémentaire contre le Conseil national, car si vous voulez vous transformer dès demain en Conseil national, vous étudierez des questions que vos fédérations n’ont pas étudiées et sur lesquelles vous n’êtes pas mandatés. Par conséquent, il faut vous en tenir là. Je demande à l’assemblée de ne pas perdre un temps précieux dans une discussion sur une motion préjudicielle de notre camarade. Je demande qu’on s’en tienne à l’ordre du jour, et à l’ordre des travaux préparés par le Comité directeur : aujourd’hui assemblée des secrétaires fédéraux, et demain assemblée des secrétaires fédéraux ayant pouvoir de Congrès pour les statuts.

Un délégué (Seine) - Je vous donne lecture d’une motion préjudicielle présentée par la fédération de la Seine :
"La fédération regrette que la dernier Congrès national ait cru devoir donner pouvoir de Congrès à l’assemblée des secrétaires fédéraux du 24 février prochain, transformant ainsi en habitude une pratique qui était imposée par la situation née de la libération.
Interprète cette décision comme une extension abusive des pouvoirs des secrétaires fédéraux.
Considère comme dangereux pour l’avenir du Parti d’avoir recours à des méthodes antidémocratiques lorsqu’il s’agit de statuts, d’un projet de charte ou d’un projet de structure sans que ceux-ci aient été soumis à l’examen préalable

des militants du Parti.
En conséquence, la fédération demande aux secrétaires fédéraux :

- De ne pas user du pouvoir qui leur a été confié par le Congrès, et de transformer la réunion du 24 février en assemblée d'information et de discussion ayant comme ordre du jour l'examen des projets de charte et de structure proposés devant la Commission.
- De s'engager à rapporter devant leurs fédérations respectives, les éléments d'information aux fins de discussion par les militants.
- De remettre au prochain Congrès national, le soin et le pouvoir de statuer sur ces questions".

Le président - Je crois que la motion pourrait venir au moment de la discussion des statuts, mais pas maintenant.

Le délégué - Non, car nous pourrions réserver l'ordre du jour.

Robert Verdier - Cette motion me parait au moins aussi irrecevable que l'autre, et présentée à un moment inopportun, car elle ne peut être présentée que demain. Mais elle est irrecevable, car il s'agit d'une décision prise par un Congrès, autorité suprême du Parti, qui a des pouvoirs supérieurs à ceux de tout autre organisme du Parti. Par conséquent, je demande à l'assemblée générale des secrétaires fédéraux, de la considérer dès aujourd'hui comme irrecevable, et cela sans ouvrir de débat.

Le président - Tenons-nous compte de la motion présentée ? Ceux qui sont partisans de continuer l'ordre du jour établi sont priés de lever la main.
(Vote à mains levées)
La motion est repoussée.

Robert Verdier

Daniel Mayer ne prend pas la parole : il a dû s'absenter pour prendre du repos. Je tiens à préciser que s'il a du le faire, c'est peut-être parce qu'il n'a pas su mesurer son dévouement au Parti, et a été victime non pas d'une banale grippe, mais de son surmenage au service du Parti. On a son rapport sur la situation politique.
Je veux faire un exposé très court.
Je pense que sur la plupart des problèmes, depuis la dernière assemblée générale des secrétaires fédéraux du début de novembre, la plupart d'entre vous ont été déjà bien documentés, car je tiens à le dire tout de suite, au risque de manquer de modestie, le Secrétariat général du Parti a fait un gros effort pour documenter tous les militants, non pas seulement les secrétaires fédéraux, mais aussi les secrétaires de section, grâce au bulletin intérieur, et surtout certains numéros spéciaux du bulletin intérieur, qui vous ont été adressés en particulier à l'occasion des deux crises ministérielles, celle de novembre et celle de janvier.

Fondation Jean-Jaurès

Je ne vous rappellerai pas les faits depuis la précédente conférence des secrétaires fédéraux. Je veux seulement revenir sur quelques-uns des faits qui ont marqué les récentes crises ministérielles, et tout d'abord vous dire quelle a été l'attitude du Parti au moment du départ du général de Gaulle.
Nous n'avons pas adopté une attitude exactement semblable à celle que nous avons eue en novembre.
Au mois de janvier, aussitôt que nous avons appris que le général de Gaulle avait l'intention de partir, il nous a paru évident que nous ne devions faire absolument aucun effort pour lui demander de revenir sur sa décision, et que nous devions nous borner à en prendre acte. Et cela, nous l'avons fait savoir dès le dimanche matin. Car je veux rappeler ici, ou même indiquer - je ne me rappelle pas que nous l'avons fait connaître par le bulletin - la démarche faite par Daniel Mayer dès le dimanche matin vers 10 heures.
Aussitôt que Daniel a été informé de la convocation brusquée du Conseil des ministres et du départ probable de de Gaulle, Daniel est allé voir officieusement les représentants du Parti Communiste, Duclos et Thorez, pour leur dire : "en ce qui nous concerne, nous n'avons pas l'intention de demander au général de Gaulle de revenir sur sa décision, nous ne ferons aucun effort pour qu'il reste au pouvoir, bien au contraire".
Cela vous indique en quoi notre attitude était différente au mois de janvier, de ce qu'elle était en novembre. Pourquoi ? Parce qu'il nous apparaissait que les conditions avaient changé, et que s'il avait été difficile en novembre de rompre avec de Gaulle, c'était devenu très facile en janvier. À ce moment, la situation était mûre, et sans entrer dans le détail ni faire des hypothèses pour expliquer le geste de de Gaulle, je veux seulement souligner qu'en novembre, il y avait encore dans le pays un courant gaulliste au sens étroit et fâcheux du mot, qui était encore très fort, et surtout à ce moment là l'impression qu'avait le Pays, à tort eu à raison, c'est que le choix était uniquement entre de Gaulle ou Thorez. Tandis qu'en janvier, on sentait bien que si de Gaulle partait, il ne trouverait pas dans le pays la même faveur que s'il était parti dans d'autres conditions en novembre. Du reste, les événements l'ont bien montré. Il a abandonné le pouvoir, et il n'y a eu aucun remous. Et vous savez même que la crise - je crois pouvoir dire que c'est en grande partie grâce à nos efforts - a été très rapidement dénouée.
Si l'on veut juger ce qu'a été l'attitude du Parti à l'égard du général de Gaulle, sur le problème du chef du gouvernement, il faut éviter de la juger en s'attachant à tel ou tel fait particulier isolé dans le temps, il faut la voir dans son ensemble.
Je dois dire aussi, à propos de cette démission, que nous ne devons pas oublier quelle en est la cause véritable. Je ne sais pas si le général est parti avec tel ou tel souci de manœuvre. Ce qui est certain, c'est que nous devons répéter dans notre propagande, ce dont nous devons être persuadés nous-mêmes, c'est qu'une des causes essentielles du départ de de Gaulle, a été l'attitude du Parti Socialiste et du groupe parlementaire Socialiste.
Il est évident que sa décision a dû être prise à la suite de révélations sur les débats qui se sont déroulés à la fin de la première session de la constituante et

notamment au cours de la journée du 1er janvier 1946. Vous savez que ce jour-là de Gaulle se heurtait à nous, à nous seuls, sur deux problèmes :

- réduction des crédits militaires,
- rapports entre l'assemblée et le gouvernement.

Il a bien vu que si on n'allait pas jusqu'à la crise en cette journée du 1er janvier 1946, il était évident qu'un jour ou l'autre ces deux problèmes se reposeraient:

- soit d'abord au milieu de février, puisque nous avions obtenu que le débat sur l'armée devrait revenir devant le Parlement à cette date,
- soit un peu plus tard, en mars ou avril, à l'occasion du débat sur la constitution.

Il est donc évident qu'une des causes déterminantes de cet événement a été notre fermeté.

Cela a été notre intention clairement exprimée de ne céder en rien sur des questions que nous considérions comme particulièrement importantes, pour que nous ne lâchions absolument aucun terrain.

Je ne veux pas terminer ce bref rappel de ces événements, sans faire allusion à l'action menée à la fin de la semaine de crise par notre camarade Félix Gouin, et rappeler surtout l'heureux effet de la lettre qu'il a adressée publiquement le matin du samedi 26 janvier aux présidents des groupes des deux partis : MRP et Communiste. Car il est évident que c'est cette lettre qui a permis de dénouer la crise qui commençait à traîner, et à permettre de mettre chaque parti et l'ensemble du peuple français, en présence de ses responsabilités.

Vous savez aussi quelle a été notre attitude au cours de cette crise, et quelle solution nous avons préconisé et réussi, somme toute, à faire prévaloir : c'est celle d'un gouvernement tripartite, mais cette fois-ci vraiment tripartite, c'est-à-dire composé exclusivement de représentants des trois grands partis.

A ce propos, je voudrais très rapidement faire justice de toutes ces polémiques qu'il y eut entre les Partis Communiste et Socialiste, au sujet du gouvernement Socialiste/Communiste.

Vous avez eu des explications là-dessus, dans le bulletin intérieur. Vous avez vu tous les textes et lettres échangés par Daniel Mayer et Duclos.

Nous avons la conviction qu'au fond - et je vous en apporterai quelques preuves - le Parti Communiste ne tenait pas sincèrement à former un gouvernement Socialiste/Communiste, et que tout le bruit fait autour de ces propositions qui nous ont été adressées, c'était surtout pour des fins électorales, et peut-être même pour des raisons intérieures au Parti Communiste.

Pendant un certain temps, vous vous le rappelez, le Parti Communiste s'était ménagé une sorte d'excuse pour toutes les difficultés qu'avec les autres partis il pouvait rencontrer. Chaque fois que quelque chose allait mal, il disait : "c'est évident, la cause en est simple, la faute en est au référendum". Il n'en parle plus guère aujourd'hui, il avait cessé d'en parler au début de janvier, car il était évident que l'assemblée était souveraine si elle voulait l'être. Il fallait une autre excuse, et il l'a préparée de la manière suivante.

Si demain il y a des difficultés, si on se heurte à des problèmes graves, on dira : "c'est la faute de ceux qui n'ont pas voulu un gouvernement

Collection Jean Jaurès

Socialiste/Communiste".
En réalité, si nous essayons de comprendre les sentiments profonds des représentants du Parti Communiste, il est évident qu'ils ne tenaient pas du tout à former eux-mêmes ce gouvernement Socialiste/Communiste.
Rappelez-vous qu'au cours de la crise de novembre ils n'ont pas cherché, pendant toute la durée des négociations, à prendre leurs responsabilités.
Ils avaient bien proclamé que le résultat des élections avait fait d'eux le premier parti de France. Ils se sont contentés de prendre des attitudes négatives, de s'enfermer dans des formules comme celle-ci: "nous ne jetons d'exclusive contre personne".
D'autre part, ils n'ont, à aucun moment, réclamé un gouvernement Socialiste/Communiste, si ce n'est à la fin des négociations, une heure je crois avant la séance plénière de l'assemblée. Ramette ou Florimond Bonte est venu remettre à Daniel Mayer, une lettre apportant ces propositions. Ils savaient parfaitement qu'il était trop tard, et que si vraiment ils avaient eu l'intention de constituer le gouvernement Socialiste/Communiste, ils auraient du nous faire ces propositions beaucoup plus tôt. Rappelez-vous quels étaient les textes publiés officiellement par le Parti Communiste sur la constitution du gouvernement.
Je ne reviens pas à ce qu'ils ont dit au cours de l'année dernière, réclamant sans cesse un gouvernement d'union de la nation française. Je veux m'en tenir à la résolution qu'ils ont publiée à l'issue de leur comité central du début de novembre, c'est-à-dire du lendemain des élections, quand on savait parfaitement la composition de l'assemblée. Ils ont dit aussitôt que le Parti Communiste est le Parti le plus fort de cette assemblée. Jamais il n'a été question d'un gouvernement Socialiste/Communiste, mais simplement d'un gouvernement à majorité Socialiste/Communiste, c'est-à-dire, par conséquent, à un gouvernement dans lequel il y aurait au moins un troisième.
D'ailleurs, an dehors même de ces textes officiels et publics, nous avons eu d'autres preuves de cette attitude des Communistes, au cours de nos conversations.
Nous avons eu avec eux, un premier entretien le dimanche 20 janvier, qui n'a fait que confirmer certaines déclarations faites par Thorez en son nom personnel au Conseil des ministres de dimanche matin.
Au cours de l'entrevue que nous avons eu, dimanche soir, les représentants du Parti Communiste : Duclos, Thorez, Marty, nous ont dit - c'était peut-être la seule chose ferme et marquante de leur proposition - : "nous allons revendiquer la présidence du gouvernement pour Thorez".
Mais quand nous leur avons demandé : "et en ce qui concerne la majorité, la composition du gouvernement, quelles sont vos intentions ?", ils ont répété qu'ils croyaient nécessaire de former un gouvernement tripartite et même, ont-ils ajouté, s'il est entendu que nous devons éliminer les techniciens, on pourra adjoindre un représentant du Parti Radical et un de l'UDSR.
Ils répétaient ce qu'ils avaient dit le matin même dans l'entrevue officieuse qu'ils avalant eue avec Daniel Mayer.
Par conséquent, il importe de comprendre que dans tout ce battage, qui eut lieu

autour du gouvernement bipartite et tripartite, autour de cette question d'un gouvernement Socialiste/Communiste, il y a peut-être, de la part des Communistes, le souci de se prémunir contre certaines difficultés ultérieures, et peut-être même bien un certain courant à l'intérieur de leur parti. Car ce n'est pas sans raison qu'on a développé une mystique en faveur de Maurice Thorez, qu'on le présente comme un homme de gouvernement, et peut-être pour beaucoup de militants Communistes, il est ainsi compréhensif de voir que leur parti n'ait pas réclamé avec plus de vigueur, pour lui-même, la direction du gouvernement par la présence de Thorez et par une place prépondérante au sein du gouvernement.

J'avais aussi à expliquer les considérations qui nous ont conduit à préconiser la solution que vous connaissez, c'est-à-dire la constitution d'un gouvernement tripartite. Ces considérations sont les mêmes que celles qui se sont offertes jadis, en novembre.

A ce propos, il importe de rappeler quelle a été notre préoccupation constante en ce qui concerne le MRP.

Nous voudrions nous garder de porter sur ce parti de formation récente, qui n'a peut-être pas encore trouvé lui-même sa vraie physionomie, des jugements simplistes que l'on porte un peu partout à tort et à travers, et qui sont contradictoires.

Vous savez que du coté Communiste, on a dit : "MRP cela veut dire: mensonge, réaction, pétainisme, machine à ramasser les pétainistes".

D'un autre coté, on dit : "MRP, composé d'hommes républicains sincères, militants, qui ont accepté le CNR".

Ces formules simplistes sont dangereuses.

Nous savons que le MRP manque d'homogénéité, peut-être de solidité intérieure, et notre préoccupation constante a été, précisément, de mettre ce parti en présence de situations telles qu'il soit obligé de se découvrir fermement, qu'il soit obligé de faire apparaître la séparation entre ceux de ses éléments qui sont authentiquement réactionnaires et ceux qui peuvent être entraînés avec nous dans une action progressive et constructive.

Noue avons assez bien réussi, en les entraînant dans l'action d'abord au gouvernement, nous avons réussi à faire apparaître ces divisions au MRP, et à créer chez eux certains malaises. Déjà aujourd'hui, nous avons des preuves certaines des difficultés qu'a ce parti à maintenir sa cohésion. J'en appelle ici aux camarades qui sont commissaires, au nom du Parti, à la Commission de la constitution, ils pourront vous dire qu'à plusieurs reprises, dans des votes, les commissaires du MRP se sont divisés. De même, ceux qui assistent aux débats à l'assemblée pourront vous dire également, lorsqu'il y a des votes à mains levées, qui par conséquent ne laissent pas de traces au journal officiel, qu'ils voient souvent les mains du MRP voter avec le Parti républicain de la liberté, c'est-à-dire avec Laniel, Ramarony et toute l'extrême droite de la chambre. Je crois même qu'il y a eu des votes publics dans lesquels le MRP s'est divisé.

Cette incertitude de ce parti, nous l'avons sentie au cours des négociations. La crise a été dénouée le 7 février, elle aurait pu l'être bien plus tôt sans les

incertitudes, les hésitations des représentants MRP qui, souvent, ont renvoyé les délibérations en disant : "il faut que nous allions consulter notre groupe parlementaire ou notre Commission exécutive". Il est apparu qu'à ce moment, il y avait dans ce parti, un courant très fort en faveur d'un retour à l'opposition.
A une certaine rencontre entre les trois partis, les représentants du MRP sont venus en disant : "nous voulons bien participer, mais nous entendons poser un certain nombre de conditions". Ils nous ont apporté trois feuillets dactylographiés. La plupart d'entre elles, il n'était pas question de les rejeter, c'était l'énumération des mesures communes au programme des trois partis, mesures inscrites dans le programme du CNR. En réalité, elles n'étaient là que pour faire passer et noyer certaines autres exigences, qui portaient sur la liberté syndicale, la liberté de l'enseignement, les problèmes de la constitution.

- Sur la liberté syndicale, il est évident qu'ils avaient l'intention de nous entraîner assez loin, surtout en ce qui concerne la liberté syndicale dans les organisations agricoles.
- Sur la liberté d'enseignement, sans l'avouer franchement, ils auraient voulu nous entraîner assez loin, obtenir de nous une déclaration qui nous eut amenés soit à renoncer définitivement à parler de nationalisation de l'enseignement, soit à inscrire la principe même de cette liberté comme une des libertés démocratiques fondamentales dans la déclaration des Droits de l'homme et du citoyen.
- Enfin, sur les problèmes constitutionnels, ils auraient voulu nous entraîner à admettre un certain nombre de conditions en faveur des thèses qu'ils ont défendues.

Regardez le texte finalement signé par les trois partis, et vous vous apercevrez que les représentants du MRP ont été obligés, pied à pied, de lâcher sur tous ces points. Aucune de leurs exigences ne s'est trouvée, finalement, dans les textes acceptés par les trois partis.
C'est en raison des préoccupations que nous avons eues dès novembre, en raison de notre souci de ne pas laisser le MRP dans l'opposition en dehors de l'action pour maintenir son unité, c'est en raison de cela que nous n'avons pas voulu cette fois-ci la laisser dans l'opposition. Car il est évident pour tous ceux qui savent quelle est la gravité de la situation, et à quelles difficultés le gouvernement - tout gouvernement quel qu'il soit, la manière dont il est constitué - aura à faire face, il est évident qu'il y aura bien des difficultés et des mécontentements.
Il eut été difficile de laisser les deux seuls partis, Socialiste et Communiste, prendre les responsabilités du pouvoir et de laisser les autres, y compris le MRP avec la possibilité d'exploiter ce mécontentement et de s'engager dans une campagne électorale où on aurait pu tourner ces mécontentements contre les Partis Socialiste et Communiste seuls.
D'autre part, il faut se demander si un pareil gouvernement Socialiste/Communiste, composé par ces deux partis seulement, aurait été beaucoup plus solide et plus cohérent qu'un gouvernement tripartite ?
Ce n'est un secret pour personne qu'entre Socialistes et Communistes, il y a des

divergences profondes sur des questions particulièrement importantes. J'en cite deux à titre d'exemple.
Rappelez-vous les débats sur les crédits militaires. Aujourd'hui que tout le monde est d'accord, chacun abonde dans ce sens. L'Aube qui d'abord a combattu nos prévisions et a parlé de démagogie électorale, l'Aube annonce avec triomphe ce qu'a fait Michelet.
L'Humanité publie des résolutions du Parti Communiste réclamant la réduction des crédits militaires.
Mais, pendant longtemps, nous avons été les seuls à les réclamer. Les Communistes n'étaient pas du tout d'accord avec nous.
Enfin, il y a partout - et c'est le plus important - les divergences sur la politique extérieure.
Je n'ai pas l'intention d'aborder le fond de cette question, je veux vous rappeler seulement que ces divergences se sont manifestées avec une particulière netteté au cours du débat à l'Assemblée constituante, un peu avant la démission de de Gaulle.
Comparez deux discours : celui de Daniel Mayer et celui de Florimond Bonte, vous verrez à quel point les positions des uns et des autres sont différentes.
Par conséquent, il serait faux de croire qu'un gouvernement composé uniquement par les deux partis : Socialiste et Communiste, n'aurait pas une faiblesse interne et aurait eu plus de cohésion qu'un gouvernement tripartite.
Mais surtout, ce qui nous a guidés, ce sont des considérations de politique extérieure.
S'il y avait eu un gouvernement bipartite, qui naturellement aurait été un gouvernement non pas Socialiste/Communiste, mais Communiste/Socialiste présidé par Maurice Thorez, s'il y avait eu un tel gouvernement, aux yeux de l'étranger - à tort ou à raison - il aurait pu apparaître que la France allait changer son orientation politique extérieure et passer, en quelque sorte, sous l'influence de la Russie.
C'était naturellement nous entraîner à des difficultés, surtout en ce qui concerne les relations économiques avec les pays anglo-saxons, dont nous savons bien précisément que nous avons particulièrement besoin à l'heure actuelle. Ce n'est pas, d'ailleurs, la considération la plus importante.
S'il en avait été ainsi, alors on risquait de donner l'impression que la France passait sous l'influence russe. S'il en avait été ainsi, on aurait peut-être accentué cette division de blocs hostiles qu'on voit naître à l'heure actuelle, qui n'est pas irrémédiable, mais qui apparaît d'une manière dangereuse. Vous savez que c'est peut-être une mission de la Francs et plus particulièrement du Parti Socialiste, de tout faire pour éviter cette division en deux blocs, comme l'écrivait hier Blum à la fin de son article, de tout faire pour servir de trait d'union entre les puissances anglo-saxonnes et l'Amérique d'une part, et la Russie soviétique d'autre part.
Voilà, camarades, les considérations qui nous ont guidées quand nous avons choisi cette solution en faveur d'un gouvernement tripartite.
Je ne m'étendrai pas sur un autre problème actuel, qui est celui du problème constitutionnel, je veux seulement y faire allusion, sous l'angle de nos rapports

avec le Parti Communiste.
Vous ayez assisté - tous les journaux l'ont noté - à une détente évidente entre les Partis Communistes et Socialistes, notamment à propos du problème de la constitution. Je ne reviens pas sur certaines accusations portées pendant des mois, de décembre et début janvier, quotidiennement par Héruel sur la coalition Socialiste/MRP.
Nous vous avons montré, dans le bulletin, avec exemples, qu'il n'y avait pas eu de majorité, et qu'en tout cas, sur des problèmes essentiels comme l'assemblée unique et les pouvoirs du Président de la République, il y avait eu une majorité Socialiste/Communiste. Je ne reviens pas là-dessus.
S'il y a eu des changements dans l'atmosphère de nos rapports, cela ne tient pas à un retournement de notre part ni à ce que nous avons changé nos positions : ce sont les Communistes qui sont venus vers nous. Car il y a eu, le 18 janvier, je crois, une réunion des comités d'entente, nous n'y sommes pas allés avec l'intention de faire des concessions, mais avec la volonté de débarrasser l'atmosphère, avec l'intention d'essayer de nous entendre, mais nous avons commencé par reprocher aux Communistes certaines de leurs attaques qui étaient absolument intolérables. Nous voulions surtout leur montrer le danger de leur attitude. Ce sont eux qui, après avoir laissé pendant un mois Hervé accuser Philip et les autres commissaires Socialistes de préparer une constitution cléricalo-Socialiste réactionnaire, ce sont eux qui sont venue nous dire: "nous avons vu votre projet, nous l'avons comparé avec le nôtre, on pourrait essayer de s'entendre". Ce sont aux qui ont fait un tournant et non pas nous qui avons révisé nos positions.
Ce résultat est du, avant tout, à notre fermeté, dont nous avons fait preuve chaque fois qu'il y eut des attaques Communistes, et peut-être surtout à la fermeté dont ont fait preuve tous les camarades, tous les militants. Car il est certain que si pendant longtemps le Parti Communiste a fait tant de "battage" autour de la constitution des sections du Parti ouvrier français, le Communisme a été obligé, a été amené à se rendre compte que nos militants ne se laissaient pas entraîner dans la constitution de ces sections du Parti ouvrier français.
Nous avons vu quelquefois, dans l'Humanité, des annonces bruyantes sur la renaissance de telle ou telle section du POF de tel ou tel département. Chaque fois nous avons pris des renseignements, et presque invariablement nous avons obtenu la réponse suivante : "il n'y a rien, les sections du POF, constituées l'étaient par des Communistes ou sympathisants Communistes".
Il est donc évident que si nous avons obtenu ce résultat, c'est grâce à notre fermeté et au fait que les Communistes ont eu l'impression que le Parti Socialiste formait un bloc qu'on ne parvenait pas à diviser.
Aujourd'hui, nous arrivons donc à rapprocher nos points de vue en ce qui concerne le problème de la constitution.
Je vous indique, sans entrer dans le détail, quelles sont nos préoccupations communes, préoccupations qu'ont manifesté dans leurs groupes les Communistes.
Nous voudrions éviter, en refusant certains votes à la Commission de la

constitution, nous voudrions éviter que le pays ait l'impression d'avoir à se prononcer, lorsqu'il y aura référendum, sur une constitution fabriquée uniquement par les Partis Socialistes/Communistes, qui serait telle que seuls les Communistes/Socialistes auraient satisfaction. Il faudrait éviter de courir deux dangers, celui de voir le référendum répudier la constitution, car alors il y aurait élection d'une nouvelle constituante pour sept mois et ce serait l'aventure ouverte à toutes les incertitudes et tous les désordres. Il faut éviter également que la constitution soit adoptée par une trop faible majorité, pour qu'elle ait une certaine autorité morale, pour qu'elle soit acceptée du fond du cœur par l'ensemble du peuple français, il faut qu'elle soit approuvée non pas par 51% des votants, mais par une assez forte majorité.
(Applaudissements)
Voilà quelles sont les préoccupations qui nous ont amené à réviser certaines de nos positions. J'ai voulu vous indiquer cela sans entrer dans le détail, étant entendu que si vous le jugez nécessaire, on pourra discuter plus particulièrement ce problème de la constitution et que Guy Mollet, qui a succédé à Philip à la présidence de la Commission, pourra vous apporter tous éclaircissements nécessaires.
De même, je laisse de coté d'autres problèmes sur lesquels vous souhaiteriez être éclairés, comme les problèmes économiques et financiers. Je les laisse de coté parce que notre camarade André Philip viendra les exposer devant vous et vous expliquer d'une manière détaillée quelle est la position du gouvernement et quel est le programme qu'il vaut essayer d'appliquer.
Telles sont donc, camarades, les quelques indications très brèves que je voulais vous apporter sur les récents événements.
Je crois que nous avons tout lieu de considérer avec satisfaction les résultats obtenus malgré notre faiblesse, car il y a un fait dont peut-être beaucoup de militants n'ont pas pris assez nettement conscience : c'est la position dans laquelle nous avons été mis à la suite des élections du 21 octobre. Nous sommes tout de même le Parti le moins nombreux de l'assemblée, et en même temps c'est cette rencontre qui fait que la chose est assez grave, en même temps, nous sommes situés entre les deux autres. Cette position n'est vraiment tenable, défendable, que si on a une supériorité numérique évidente sur les deux autres partis. Malgré cette faiblesse, nous avons réussi, la plupart du temps, disons-le franchement, à garder notre liberté de mouvement et nous avons mené le jeu. Je crois que nous avons tout lieu d'être contents des résultats obtenus jusqu'ici. Il est évident que nous devons maintenant avoir un objectif : c'est de faire que, dans quelques mois, il n'en soit plus ainsi, et que nous puissions conserver notre liberté non pas par des habiletés techniques ou manœuvrières, mais par une force reconnue et incontestée.
Cela dépendra sans doute de ce qui va se passer dans trois mois, de ce que sera l'action du gouvernement, mais surtout de ce que feront les uns et les autres, de notre volonté de continuer à donner au pays et aux autres partis l'impression de former, quelles que soient nos divergences sur tel ou tel problème, un bloc solide, un bloc parfaitement uni.

(Applaudissements)

Le président - Nous allons ouvrir la discussion générale. Y a-t-il des camarades qui veulent prendre la parole ?

Martel (Dordogne) - Avant d'entamer la discussion, je demande que Guy Mollet soit entendu sur ces problèmes évoqués par Verdier. Nous voudrions que tous les éléments d'information soient mis à notre disposition, cela évitera des redites ou interventions inutiles.

Le président - Je crois que ce serait indispensable, Guy Mollet a la parole.

Guy Mollet

Camarades, ne pensant pas répondre à l'appel d'un de nos camarades, je m'étais fait moi-même inscrire dans la discussion générale. J'ai en effet l'intention, dans quelques instants, d'intervenir sur le problème dans la discussion générale, et à l'avance, dès maintenant, je peux vous dire que la thèse que je défendrai ne sera pas tout à fait conforme à celle que le Secrétaire général adjoint au Parti vient de défendre.

Pour l'instant, je réponds à la question posée. Je me limite strictement au problème constitutionnel. (Je me réserve le droit de vous eng... dans la suite.)

Sur le problème constitutionnel, nous nous sommes trouvés dans une situation évidemment particulièrement difficile du fait que les commissaires à la Commission de la constitution bâtissaient une constitution, je ne dirai pas sur du vide, mais en ayant vraiment peu d'indications quant à l'ensemble de ce qu'ils avaient à faire.

Des idées générales avaient été adoptées au dernier Congrès national, mais on n'était entré dans le détail, si bien qu'au fur et à mesure que le débat avançait, nous nous trouvions placés devant l'obligation de prendre des décisions précises, sur lesquelles nous n'avions pas toujours la certitude que les décisions que nous allions prendre étaient conformes à la volonté du Parti.

Dès le premier jour, nous avons fait adopter une méthode de travail que je vais expliquer.

Sur la proposition de notre camarade André Philip, il a été décidé que : quel que soit le problème posé, à partir de l'instant où il avait ou semblait avoir un intérêt constitutionnel, on en discutait, et qu'après en avoir discuté, les différents commissaires présents des différents partis se prononcent alors par un vote qui n'avait qu'une simple valeur indicative.

Je suppose que quelqu'un ait proposé de discuter du vote familial, nous aurions dit : nous acceptons. Et nous voterons quand nous en aurons terminé, mais le vote que nous émettrons ne correspondra pas à un vote précis, ce n'est que dans un mois que nous mettrons cela en forme - novembre - et qu'interviendront les votes définitifs.

C'est ainsi qu'au cours de la discussion, certains problèmes ont été posés. Je suis

Fondation Jean Jaurès

de ceux qui ont fait le plus de bruit. Il y a eu de grands problèmes, importants : savoir s'il y aurait deux assemblées ou une seule, savoir si le Président du conseil serait choisi par l'assemblée ou nommé par un Président de la République, dans l'hypothèse d'un Président de la République, quelles seraient ses attributions. Sur ces problèmes, il n'y eut jamais de divergences profondes entre Communistes et Socialistes.

Par contre, un certain nombre d'autres problèmes se sont trouvés posés. Un jour la question est posée du vote obligatoire. Une chose que je ne dirai pas dans le public, mais que les camarades du Parti ont le droit de savoir, ce sont les conditions dans lesquelles nous avons été amenée à prendre une décision. Nous avons demandé l'avis du groupe, qui n'avait jamais d'avis, et qui a décidé de renvoyer à une Commission de 10 camarades, 10 commissaires. C'est tout de même grave que les 10 commissaires de la Commission de la constitution soient appelés à décider s'il y a ou non vote obligatoire. Les dix commissaires, ce jour-là, à la Commission qui en discutait, non pas à la Commission plénière, n'étaient que neuf. Le vote obligatoire a été accepté par 5 voix contre 4. J'étais dans les quatre.

Si bien que vingt minutes après, au nom du groupe Socialiste, au nom du Parti Socialiste puisque j'étais le porte-parole du groupe, je défendais le vote obligatoire contre lequel personnellement j'étais. Nous faisions triompher la possibilité du vote obligatoire.

Même problème sur le statut des partis, avec cette différence que la décision n'a pas été prise par les dix camarades mais par le groupe et le Comité directeur.

Heureusement, ces votes n'avaient qu'une valeur indicative. Heureusement, nous pouvons nous appuyer très solidement sur ce que tous les procès verbaux officiels de nos travaux font état de ce que ceux-ci n'avaient qu'une valeur indicative.

A partir de la semaine dernière, nous sommes arrivée à la seconde partie des travaux, où nous rédigeons des textes sur lesquels interviennent des votes ayant une valeur définitive.

Dans le souci de faire que le texte constitutionnel soit acceptable par l'immense majorité des républicains de la nation, et non pas seulement par une toute petite majorité, dans ce souci, nous avons proposé au groupe et au Comité directeur, d'autoriser les commissaires à abandonner - pour certains c'était la "bande", c'était presque un succès - tout ce qui pouvait être envoyé à la loi électorale.

Ce sur quoi j'insiste, c'est que nous n'avons renoncé à aucune de nos thèses essentielles. L'assemblée unique, nous ne reviendrons pas là-dessus, quoiqu'en puisse dire toute la presse actuelle, c'est un mensonge. Il pourra y avoir que les différents organismes consultatifs prévus se fassent accorder des attributions consultatives plus importantes, sur certains problèmes déterminés, mais je ne pense pas qu'il y ait aucun camarade proposant qu'une seconde assemblée ait aussi pouvoir de légiférer, ni que le Président de la République n'ait pas le pouvoir de désigner le Président du conseil.

Le texte définitif qui sortira - il ne faut pas trop le dire à l'extérieur - ressemblera étrangement au texte proposé par le Parti Socialiste lui-même.

Je peux vous affirmer que le texte de la constitution qui sera proposé au referendum dans un mois et demi, ressemblera comme un frère de lait au texte proposé par le Parti Socialiste.
Une seconde chose que je vous demande de ne pas laisser croire dans le public : c'est celle qu'il y aurait eu ce revirement à l'occasion d'un changement de présidence. A travers cette idée, on vise non pas Mollet, qui est un inconnu pour eux, mais Philip. On dit que Philip avait laissé bâtir un monstre - le texte de la constitution. Heureusement, il est parti, des gens qui ne tombent pas de la lune font disparaître des erreurs. Je dois dire aux autres commissaires que si Philip était toujours président de la Commission, la même transaction que nous acceptons serait acceptée par Philip, car tout ce qui est fait l'est avec son plein accord. Je vous demande de dire cela autour de vous. Je demande aux représentants officiels du Parti de faire connaître cela sur ce terrain quelque peu combatif.
A l'heure actuelle, nous sommes attaqués. Quand je dis la Commission de la constitution, je veux dire les institutions démocratiques qu'on est en train de ridiculiser. Je pense que la campagne de presse de la Droite et du centre font quelque chose de lamentable, qui menace non pas le Parti Socialiste, mais le régime parlementaire lui-même.
En face de cette campagne parfaitement orchestrée, qui consiste à nous représenter comme des fous, avant-hier les journaux du soir ont présenté quelque chose de parfaitement ridicule. Si on pouvait dire : ils ont mis un fou à la présidence de la constitution, cette Commission a déconsidéré le régime... L'immense majorité de la presse française le fait, et contre cela, nous ne sommes pas défendus comme nous devrions l'être. Votre presse ne nous défend pas
J'ai autre chose à vous dire. Tous les après-midi, je reçois maintenant, ès-qualité, des représentants de la presse étrangère : Amérique du Sud, Amérique du Nord, Hollandais, Suédois… Ils sont passionnés pour notre texte constitutionnel. Vous ne vous imaginez pas le retentissement qu'a à l'étranger, l'effort de la France pour retrouver une constitution. On est venu me demander ce que voulait dire cet article proposé par tous les Socialistes, à savoir que nous étions d'accord pour renoncer à une part du pouvoir de la France au bénéfice des Nations Unies.
(Applaudissements)
La presse étrangère fait en sorte de marquer ce que cela veut dire, signale que c'est le Parti Socialiste français qui, en faisant cela, a prononcé la condamnation du veto. Quel est le journal français - et même le nôtre - qui en a parlé ? Aucun ! Ce qu'il faut faire, c'est nous aider à défendre le travail que nous faisons au nom du Parti, et ensuite nous aider à passer à l'offensive.
(Applaudissements)

Martel (Dordogne)

Mes chers camarades, puisque j'ai le privilège d'ouvrir la discussion, le débat

sur la situation politique, je voudrais exprimer ce que je crois être le sentiment général de cette conférence des secrétaires fédéraux, en disant l'impatience avec laquelle nous attendions cette convocation pour nous exprimer à l'égard du Comité directeur avec quelque franchise brutale, ce qui n'empêcha pas de tenir un langage fraternel. Nous l'attendions, car ce n'est un secret pour personne de dire le malaise profond qui frappe le Parti. Il convient d'en rechercher les causes, car ce malaise non seulement paralyse l'activité de nos militants mais éloigne de nous les masses qui nous faisaient confiance. Il est beaucoup plus grave, car il peut nuire au développeront de notre Parti, de la République, de la démocratie.

Le malaise qui frappe notre Parti, frappe la République et la démocratie, à notre avis, a deux causes : une première, interne : l'attitude du Comité directeur, une seconde, externe: l'attitude de nos camarades au gouvernement. Il convient de les examiner, de les faire disparaître.

Le Comité directeur, dans l'esprit du Congrès national extraordinaire de 1944 au lendemain de la libération, avait été élu pour agir dans le cadre tracé par le Congrès et dans les cas d'urgence prendre des décisions.

Il est apparu à l'usage que le Comité directeur, privé de décision, s'en est référé au Parti, même lorsqu'il n'y avait pas urgence, ou lorsqu'il était placé devant des situations imprévisibles. Notre camarade Guy Mollet vient de l'évoquer sur le problème constitutionnel.

On n'a jamais consulté, sur les points essentiels, le Parti. Le Comité directeur tranche de tout, et pour tous. C'est contre cela que nous nous insurgeons. Il faut que le Comité directeur se rende compte que si nous lui laissons une certaine latitude, il faut qu'il puisse dans certains cas, prendre des mesures. Dans les autres problèmes, qui ne sont pas marqués par l'urgence, il faut qu'il en réfère à la base. C'est ce contre quoi nous nous élevons. Je n'entre pas dans le fond. Il s'agit de savoir qui aura la suprématie, si c'est l'exécutif ou le législatif. Chez nous, c'est le législatif qui doit avoir la suprématie.

(Applaudissements)

Nous estimons, d'autre part, et je signale un fait, le Comité directeur, qui a toute autorité, aurait pu quand un camarade a décrit dans l'hebdomadaire "Action" la position bipartite, alors que c'était la position contraire qui était soutenue par nous. Si bien qu'on vient nous montrer l'article, en disant : "voilà...!!!" Le Comité directeur aurait dû éviter cela.

La seconde cause de malaise, c'est l'action de nos camarades au gouvernement.

Je veux d'abord dire combien nous sommes heureux, et nous les félicitons du courage qu'ils ont eu d'accepter de lourdes responsabilités. Nous sommes heureux de voir qu'ils ont osé ce que le Parti qui clame à tous les échos qu'il est le plus nombreux, n'a pas eu le courage de prendre.

Les mesures prises récemment sont celles qui ont provoqué le plus lourd mécontentement dans le pays et dans le Parti.

Je n'entrerai pas dans le détail des mesures financières, je sais que je fournirais à ce moment une cible trop vulnérable en faveur des techniciens qui sont dans cette salle.

Le peuple est prêt à consentir tous les sacrifices, à une condition, c'est que les injustices disparaissent, il est prêt à les accepter dans la mesure où il se rendra compte qu'ils seront répartis entre tout le monde.
Tant qu'il aura sous les yeux, le spectacle de ceux qui bénéficient de l'indulgence ou de la mansuétude sur le plan de l'épuration, ce peuple n'acceptera pas les mesures, ou les acceptera sans enthousiasme. C'est cette injustice quotidienne qui fait qu'à l'heure actuelle, les mesures sont impopulaires et me paraissent manquer d'efficacité. Elles ont une première conséquence, il y a apathie et désaffection des masses pour l'idée républicaine et la démocratie. Voyez les élections récentes, qui viennent de se dérouler avec un grand nombre d'abstentions, je fais appel à ceux qui participent à des réunions où il y a à peine une poignée de citoyens.
(Applaudissements)
Une autre chose : on se rend compte que la situation monétaire ne va pas résoudre les difficultés, il faut une action sur la production. Comment voulez-vous augmenter la potentiel de production si vous brisez l'enthousiasme des masses ouvrières ? C'est un facteur psychologique, Il faut donner à ces masses laborieuses le sentiment et l'enthousiasme nécessaires, en prenant des mesures qui les frappent, mais qui frapperont beaucoup plus lourdement ceux qui doivent être frappés.
Voilà les deux raisons de ces malaises, l'action du Comité directeur nous la résoudrons demain au cours de l'édification des statuts. La seconde, il faut qu'elle soit résolue tout de suite. Il s'agit de savoir si la conférence des secrétaires fédéraux sera simplement consultative.
Je voudrais faire appel à un de vos souvenirs.
Au cours du Congrès national, cette journée mémorable au cours de laquelle Guy Mollet avait rappelé toutes les promesses faites dans le domaine de l'épuration, des profits illicites, de tout ce programme édicté pendant la résistance, vous vous rappelez que tout le Congrès était suspendu à ses lèvres. Il n'a pas fallu moins de l'intervention, du prestige et de l'autorité morale de Léon Blum pour faire revenir le Congrès sur la position déjà prise. Je reprendrai le projet de la Dordogne pour que concurremment à ces mesures financières, il y en ait d'autres.
(Applaudissements)
Ce sont toutes les catégories sociales du pays qui vont devoir payer. Nous sommes à la croisée des chemins.
Deux voies s'offrent à nous, nous allons lui laisser le soin, en très peu de temps, de remettre la main sur l'ensemble du pays et des spéculateurs mondiaux, ou alors nous acheminer vers la voie du Socialisme.
Si nous nous engageons dans la première, il est possible que nous ayons des lendemains non pas meilleurs mais plus faciles, et la suite viendra : ce seront encore les masses laborieuse du pays qui pâtiront.
Je crois que les masses laborieuses sont prêtes à tous les sacrifices, à travailler à l'édification d'un monde nouveau. Il s'agit de savoir quelle voie on va emprunter. Jusqu'à maintenant, on a l'impression que nous nous engageons dans

Fondation Jean Jaurès

la première.
La conférence des secrétaires fédéraux doit dire que nous nous engagerons dans la seconde, celle du Parti Socialiste.
(Applaudissements)

Guy Mollet

Camarades, ce sur un ton assez grave, sérieux, que j'aborderai à l'étage du Parti - je ne dis pas seulement du Comité directeur - une critique assez serrée. La position adoptée par le Parti tient du Parti, les institutions du Parti aux hommes qui appliquent ces institutions, aux décisions prises par ces hommes. Un point sur lequel je tiens à dire tout de suite ma pensée et celle des camarades qui à l'intérieur du groupe ont depuis plusieurs mois adopté la position commune : c'est que, en ce qui concerne les hommes chargés d'appliquer les décisions du Parti, nous n'acceptons pas de dire ou laisser dire en notre nom, qu'il y a une critique quelconque de ces hommes. C'est dans la plus parfaite atmosphère de camaraderie que les engueulades ont lieu.
Si Vincent était encore là, je lui rappellerais qu'il y a quelques jours, je lui disais : "c'est malheureux que vous soyez si sympathique, on aurait tant de plaisir à vous engueuler ! "
Je voudrais qu'on exclue de la discussion tout ce qui porte un caractère personnel.
Il reste deux points: les institutions et les décisions.
Je crois que ce qui est le plus à condamner dans notre Parti, ce sont d'abord les institutions que nous nous sommes données. Quelles que soient les décisions prises par le Comité directeur ou notre groupe parlementaire, il me parait inadmissible que ces décisions puissent être prises sans que l'ensemble du Parti ait eu à en décider. Je sais que dans certains cas, des mesures d'urgence doivent être prises. Même s'il avait eu raison en prenant certaines mesures, tout à l'heure, je vous ai montré comment sur le plan constitutionnel, il ne paraissait pas acceptable que quelques-uns aient décidé ce que tout le monde pensait. C'est vrai sur la participation ministérielle. Demain nous avons une réunion pour entendre le porte-parole du Pas-de-Calais demander qu'on renonce au système actuel de l'organisation du Parti et qu'on revienne à une organisation démocratique.
Quand nous mettons comme condition à une unité (que certains souhaitent plus proche que d'autres), que le Parti uni soit un parti démocratique, et quand nous ferons le reproche à nos voisins Communistes de ne pas être un parti démocratique, je voudrais qu'on ajouta : "parce que nous sommes des démocrates". Nous sommes peut-être démocrates, mais nous ne nous sommes pas donnés d'institution démocratique.
La seconde porte sur les décisions.
Au dernier Congrès, j'avais demandé le départ des ministres, non pas pour qu'ils s'en aillent. On peut demander le départ quand on est dans la combinaison qui suit, on peut aussi le demander pour des raisons détournées. C'était notre cas.

Nous estimions qu'au lendemain de la libération, revienne dans ce pays une volonté que je baptise de volonté révolutionnaire, en ce sens que le premier des axiomes de la révolution est un changement. Or, tout le monde, même ceux qui n'ont jamais supposé qu'ils étaient révolutionnaires, étaient prêts, au lendemain de la libération, à accepter n'importe quel changement, pourvu que ça change.
Ce changement s'est traduit par quoi ? Le maintien des mêmes hommes, mêmes méthodes de travail, même manque d'action et manque de décision. Le pays nous a tous confondus dans le même mysticisme.
Ce qui est grave, ce n'est pas que le Socialisme puisse perdre des voix, c'est que les électeurs ne se dérangent plus pour entendre Communistes, Socialistes, MRP, pour aller voter. Déjà on commença à dire : "aux prochaines élections, je n'irai pas voter".
(Applaudissements)
D'autres disent : "ce qu'il nous faudrait, c'est un type à poigne."
Il suffit de ne pas accepter cette thèse que tout à l'heure j'avais le chagrin d'entendre, le chagrin de défaire, que nous devons être un trait d'union. Entre qui ? Nous sommes le trait d'union dans la mesura où nous avons quelqu'un à gauche et quelqu'un à droite. S'il faut qu'il y ait quelqu'un à notre droite, au loin le MRP, prenons barre à notre gauche.
(Applaudissements)
Car si Verdier ne l'a pas dit, c'est bien cependant le thème qui a prévalu depuis des mois. Nous laissons s'accréditer dans l'opinion publique, qu'il y a à gauche des Communistes qui voudraient faire beaucoup de choses, des MRP à droite, et au milieu des Socialistes qui essaient d'obtenir des Communistes qu'ils n'en demandent pas trop. C'est faux ! Les Communistes sont beaucoup plus forts dans leurs arguments que nous-mêmes.

Robert Verdier - Tu as déformé ma pensée, j'ai parlé du rôle…
(Brouhaha)

Guy Mollet - C'est peut-être vrai, mais ce n'est pas… Depuis des mois nous avons… les décisions du Parti.

Robert Verdier - Nous reprendrons tout à l'heure, et je serais tellement heureux, si j'avais tort.

Guy Mollet - Ce sont ces méthodes qu'il faut changer. Je vais essayer de vous démontrer que ce que je viens de dire est vrai.
Quand la dernière fois je demandais le départ des ministres, Blum à la tribune a répondue "Guy Mollet a raison, il a malheureusement tort d'avoir raison trop tard". On a raté les occasions, j'ai l'impression qu'on continue à les rater et que cela durera longtemps si on ne change pas.
Au lendemain des élections, il me paraissait inadmissible qu'il ait été dit et publié officiellement, au nom du Parti, qu'il n'y avait pas d'autre forme de gouvernement qu'un gouvernement tripartite sous la présidence de de Gaulle.

Fondation Jean Jaurès

C’était peut-être la vérité, mais ce n’était pas à un Comité directeur d’en décider, mais au Parti réuni dans des assises régulières. Alors, nous sommes allés, à notre point de vue, de renoncement en renoncement.
Quand nous avons été réunis au groupe parlementaire, nous avons unanimement, ce jour là, approuvé le Secrétaire général du Parti quand il nous a dit "nous n’accepterons d’entrer dans un gouvernement qu’à la condition que ce gouvernement ait été établi sur un programme."
Programme d’abord, c’est le fameux cheval de bataille que nous avons accepté unanimement dans le Parti.
Le malheur, c’est qu’au bout de huit jours de tractations, on entrait dans un gouvernement qui n’était pas tripartite, qui n’avait accepté aucun programme préalable. Et qu’alors, le jour même, je disais à Blum : "voyez-vous, la fois dernière j’ai eu raison, mais tort d’avoir raison trop tard. Cette fois je voudrais avoir raison trop tôt".
Le gouvernement, de par sa composition, ne pouvait pas vivre, mais il nous imposait un certain nombre de décisions qui desservaient le Parti au fur et à mesure qu’elles étaient prises. C’est ainsi que sur la question des banques d’affaires, il a fallu se dégonfler.
C’est une fraction des membres au groupe qui ont adopté la décision prise.
La majorité du groupe répondit, et la majorité du Comité directeur : allez-vous prendre, vous et vous seuls la responsabilité de renverser ce gouvernement ? Devant l’opinion publique, vous serez ceux qui ont chassé de Gaulle.
Après celle-là, ça a été celle des fonctionnaires. On s’est encore dégonflé. La minorité du groupe était montée jusqu’à quarante et quelques. Il a fallu jusqu’à la fin maintenir notre peint de vue.
Sur les accorde de Bretton Woods, nous aurions aimé que quelqu’un montât à la tribune pour y tenir un autre langage que celui tenu par Duclos. C’était l’occasion de montrer que nous étions un parti révolutionnaire, et eux qu’ils ne l’étaient pas. C’était l’occasion de dire que les accords de Bretton mettaient les finances françaises à la remorque de la finance américaine, que c’était un replâtrage, que c’était avec cela qu’on allait sauver le capitalisme. Nous n’avons pas eu cette satisfaction.
Et alors, les camarades de la majorité du groupe viennent nous dire maintenant, la redressement est fait, il l’a été le 1er janvier sur les crédits militaires, mais il n’a pas été accepté par tout le monde.
Depuis, c’est devenu la panacée universelle. Depuis, c’est avec cet argument-là qu’on vous démontre que le groupe s’est remis.
J’aimerais plus qu’on rappelle que c’est parce que ce jour là les représentants se sont retrouvés en majorité, mais que l’attitude qu’ils prenaient et qu’ils ont voulu maintenir jusqu’au bout était terriblement et sévèrement critiquée par les anciens représentants de la majorité.
Ce que nous voulons vous dire simplement, c’est que cette attitude, qui pour la première fois triomphe, les événements ont prouvé qu’elle était bonne.
De Gaulle savait qu’il pouvait compter sur le Parti Communiste, car, indiscutablement, les Communistes ne voulaient pas d’autre formation, il savait

qu'il, pouvait compter sur la fidélité docile du MRP, mais il savait que les Socialistes lui claquaient dans les pattes.
Cela nous amène à la constitution du gouvernement qui a suivi.
Ce que nous reprochons aux camarades qui dirigent les destinées du Parti, ce n'est pas de nous avoir amenés au gouvernement auquel nous avons abouti, mais ce sont les moyens employés pour y parvenir : c'est le manque de stratégie, à notre avis, employé pour y parvenir.
Tout à l'heure, Verdier disait que dès les premiers jours on eut la certitude que les Communistes ne voulaient pas d'un gouvernement du Parti. C'est alors que j'ai dit qu'il fallait répondre "oui" pour enlever à la propagande Communiste la possibilité d'utiliser ces arguments.
Ce que je soutiens, c'est qu'à l'heure actuelle, notre Parti est beaucoup trop ébranlé par ce que disent ou font les Communistes.
Je disais à Verdier amicalement : c'est effrayant, on ne croirait pas qu'on soit dans l'ère du Parti Socialiste. On parle de l'activité Communiste depuis cinq, on ne parle que de cela. Ce que nous allons demander au Congrès, c'est de faire que le Parti Socialiste reprenne sa place, c'est-à-dire à l'extrême gauche de cette assemblée.
(Applaudissements)
En un mot, refaire un peu la démonstration que nous sommes restés un parti révolutionnaire, et cela, vous aurez peut-être à le dire demain, dans les statuts que vous allez avoir à faire.
(Applaudissements)

Daudel (Rhône)

Camarades, je voudrais, au nom de la fédération du Rhône, poser deux questions.
Première question : nous avons dans notre fédération, pas mal d'adhérents au PUF. Nous voudrions savoir une bonne fois pour toutes ce qu'il faut faire, car la Commission des conflits, chez nous, agit avec une irrégularité désarmante, et cela ne peut pas durer.
Deuxième question, elle est assez grave, je crois, car il y a quelques mois, le 21 octobre, nous avons déposé devant la Commission nationale des conflits, à la suite de certains événements, trois demandes d'exclusion. Nous n'avons toujours pas reçu de réponse.
Ma fédération a engagé la lutte électorale dans des conditions particulières, puisqu'un certain nombre de listes dissidentes, comprenant des camarades adhérents au Parti, étaient candidats. Il y a eu des listes dites de la résistance. Et l'une d'entre elles était animée par quelqu'un qui a eu évidemment une action très profonde, issu d'une section parisienne, la XIème, le camarade Ferment était un des chefs de la résistance du Rhône, il est devenu président du Comité de libération et a été l'animateur de l'une de ces listes. Nous avons déposé contre lui une demande de contrôle, nous n'avons toujours pas de réponse.
Le camarade Mazel a agi dans les mêmes conditions, il a été exclu par la

Fondation Jean Jaurès

Commission fédérale des conflits. Il a fait appel. Toujours pas de décision.
Le camarade Jouage a été l'animateur d'une troisième liste dissidente.
Je ne compte pas celle de Paul Foris, mais non exclu, lui. Nous avons fait appel à la Commission nationale des conflits pour que cette situation soit réglée.
Evidemment, nos camarades s'inquiètent des silences persistants de la Commission nationale des conflits.
Nous nous posons la question suivante : est-ce que la Commission, comme la justice bourgeoise, est débordée ?
Je voudrais tout de même emporter une réponse, et connaître si l'absence de dossier ne permet pas un jugement rapide ou si au contraire, d'autres raisons que je ne connais pas font que nous n'avons pas pu avoir encore la décision.

Staub (Loire Inférieure)

Je prie nos camarades du Comité directeur, personnellement, de ne pas se méprendre. Si nous formulons des critiques, il n'y a pas d'hostilité ou d'opposition systématique.
Si nous formulons des critiques ou réserves, cela signifie précisément, que sur d'autres points, nous sommes toujours d'accord avec le Parti.
Je ne voudrais pas avoir dans ma fédération l'impression qu'elle s'oppose ou critique parce qu'elle n'est plus d'accord. C'est au contraire parce qu'il faudrait que l'attitude de notre Parti soit indiscutable que peut-être elle ne m'a mandaté que pour faire des réserves.
Tout à l'heure, Martel signalait qu'en fait de réunions, depuis un mois ou deux, on s'aperçoit qu'elles ne sont plus suivies, et que même parmi ceux qui viennent, l'enthousiasme est tombé.
Avant-hier soir, je faisais une réunion à Vrière, avec Dumont. Après, on est venu me dire : "c'est très bien de préparer la constitution, de commencer de nationaliser et de préparer d'autres nationalisations, mais ce qui m'intéresserait, c'est d'avoir de la viande, du pain, deux litres de vin hebdomadaires. Tant que je n'aurai pas cela, je dirai "peut-être", mais vous oubliez l'essentiel".
C'est la vieille formule "Primum Vivere". Ce mécontentement tient d'abord à des questions de ravitaillement. Je sais, il y a des choses qui nous échappent. On peut même déplorer que l'opinion publique ne s'en rende pas compte suffisamment. Je sais qu'on ne peut pas agir sur tout. Je n'attends pas de miracle, tout de même, une critique est à formuler sur l'attitude de notre Parti. Nous crevons de faire de la démagogie paysanne. Nous crevons de ne pas dire que le paysan de France, s'il a fait son devoir pendant l'occupation, ne le fait plus.
Des exemples ?
La Loire Inférieure fournissait en beurre, en décembre 1943, 170 tonnes, en 1944, 74 tonnes, en 1945, 60 tonnes, sur lesquelles 59 retournaient parce que les paysans ont la priorité. Résultat, une tonne pour le département. Et nous sommes tributaires des voisins.
Que vais-je vous dire ? Que fait le ravitaillement ? Que voulez-vous que nous

Collection Jean Jaurès

répondions ?
Dans ce même département, 28 communes ont refusé de satisfaire aux impositions.
Une commune de 200 fermes a livré 27 kilos de beurre en une semaine, aucune sanction n'a été prise.
On a peur des paysans, on a peur des affameurs du pays. Je ne demande pas les gendarmes, la potence. Je dis que la politique donnant-donnant "vous aurez des vêtements, bons de chaussures, éventuellement cartes de tabac, si vous livrez, sinon vous ne l'aurez pas !" serait à généraliser.
Autre point de mécontentement : ce sont les mesures financières. Elles sont peut être nécessaires. Je ne suis pas de ceux qui ont repris le terme "c'est la politique de Laval". Je conçois des nécessités, et, étant fonctionnaire, je serais mal placé pour les défendre, mais quand nous irons devant le public pour défendre les mesures du gouvernement actuel, nous serons mal placés quand un contradicteur viendra vous dire : "si ces mesures étaient nécessaires, pourquoi le groupe parlementaire Socialiste a-t-il déposé un projet de loi tendant à accorder 1000 francs aux fonctionnaires ?"
Ou la mesure était possible, ou elle ne l'était pas, et ce projet de loi était démagogique, et on comptait sur l'opposition de Pleven et de de Gaulle pour l'écarter. C'étaient peut-être des astuces, mais ils se retournent contre ceux qui les emploient.
Nous voudrions des explications sur les événements qui ont accompagné la composition du gouvernement.
Nous avons vu que quand on a discuté la constitution de gouvernement, il y a eu 13 abstentions et 28 absents. Nous voudrions qu'un bulletin paraisse et annonce, pour qu'on sache ceux qui n'ont pas su prendre une décision et ceux qui s'en sont désintéressés.
Et puis, passons à des problèmes comme celui de la constitution, nous voudrions encore quelques explications. Pourquoi le groupe, les délégués du groupe à la Commission de la constitution se sont-ils abstenus sur cette question du Président de la République ? Est-ce la crainte de se trouver seuls ? Vous-vous êtes trouvés seuls quand même. Nous approuvons, dans l'ensemble du pays, les articles de Blum. Ma foi, notre position été quelque peu gênée quand on en a parlé après.
Nous voudrions savoir qui a mandaté nos camarades délégués à la Commission de la constitution pour accepter cette mesure surprenante et, je dirai, antidémocratique, de l'interdiction du panachage ? Au sein du Parti, ma fédération était certainement une minorité. Daniel Mayer a répondu : "on vote pour des principes et non pas pour des hommes". Cependant, nous estimons que l'électeur a bien le droit de ne pas être résolument Socialiste ou résolument Communiste ou résolument Radical. Il a bien le droit, s'il est partisan de l'unité ouvrière, de mettre sur sa liste 3 Socialistes, 4 Communistes ou un membre du Parti Radical, si ces hommes semblent lui donner les garanties en matière laïque.
Peut-être le Parti pourrait-il en juger autrement. Peut-être le Parti pourrait-il décider qu'il n'admet pas le panachage. Nous voudrions que ce vote ait lieu,

nous ne comprenons pas qu'on ait engagé cela sans nous consulter.
Dernière question. On nous dit partout : "vous avez promis qu'avec la nouveau gouvernement, ça allait changer, qu'on épurerait, qu'on frapperait les traîtres".
Ah là là ! Et c'est une question où des considérations internationales ou financières ne jouent pas. Des exemples ? Hélas !
Un dossier déposé par l'Oflag 6A concernant les agissements du général Lucien, dossier déposé en mars dernier. Le général Lucien est toujours général.
L'autre jour, un procureur s'est permis de faire pour le directeur d'un journal qui avait mis son journal à la disposition des Allemands, non pas un réquisitoire, mais une véritable plaidoirie. Les jurés ont demandé qu'il démissionne. Le procureur est toujours procureur.
Un haut fonctionnaire, directeur des ponts et chaussées de la Loire Inférieure, est saisi du cas d'un fonctionnaire qu'il a nommé lui-même, après qu'il était nommé par Vichy. On a répondu : il n'est pas républicain ? En République, c'est son droit. Mauvaise conduite pendant l'occupation ? Je ne le sais pas, je ne veux pas le savoir. Les deux sont toujours fonctionnaires de la République. Aucune sanction n'a été prise.
On nomme chaque jour des réactionnaires à des postes importants. Je sais que nos ministres ne peuvent pas tout savoir. Je leur ferai un reproche : c'est de ne s'être pas entourés de camarades. Quand un ministre est Socialiste, son cabinet doit être composé uniquement de Socialistes. La mesure qui a été prise par notre camarade Philip, c'est l'exception. Ce devrait être la généralité, une obligation.
Ainsi donc,, camarades, voici quelques critiques. Il reste peu de temps, il faut donner des satisfactions à notre opinion publique, sans cela, vous verrez le nombre d'abstentionnistes parmi des gens qui ont voté pour nous. La droite aura un succès, non pas parce qu'elle est réfugiée dans une opposition quelconque, mais parce que les gens diront : "que ce soit l'un ou l'autre c'est pareil."
On est en train d'ouvrir la voie à un néo-fascisme en France. Je vous demande si c'est cela que nous voulons ?

Jules Hippolyte Masson (Finistère)

Camarades, c'est sans doute la dernière fois que j'ai le plaisir de participer à la réunion des secrétaires fédéraux car je compte enfin pouvoir être remplacé à la prochaine réunion à la tête de la fédération, par un camarade plus jeune, et si possible plus dynamique. J'appartiens à la fédération du Finistère. La situation est excellente. Nous assistons à une poussée des effectifs Socialistes à la campagne. On fait des sections comme on veut. Avant la guerre, nous avons mis le temps pour passer à 5000, et bientôt nous aurons 120 sections.
Notre propagande est très facile à la campagne, mais excessivement moins facile en ville. Je voudrais, à ce sujet faire quelques critiques. Mon intervention sera brève, décousue. Je le fais surtout pour donner quelques renseignements, quelques apaisements et apporter quelques critiques amicales aux camarades du Comité directeur, aux camarades qui sont à la constituante.
Dans notre département, nous avons le triste privilège d'avoir le député Pierre

Hervé, à la plume si méchante, si venimeuse.
Tout à l'heure, Verdier a dit (et je ne suis pas de son avis) qu'il y avait détente entre Socialistes et Communistes. Attention à l'eau qui dort. Il y a détente superficielle. Je préférerais être attaqué violemment de face et non pas dans l'ombre, de la manière la plus méchante, venimeuse, sournoise. Donc, méfions-nous, et essayons de combattre les Communistes, de les imiter en ce qui concerne la propagande.
On peut faire la propagande par le cinéma, les tournées théâtrales, les Communistes en font venir. Cela ne leur coûte rien. Ce sont les sections, la fédération qui paient les tournées. On peut faire des tournées théâtrales et la propagande Socialiste, et attirer les foules à ces réunions.
Ceci dit, je dois avouer que je partage les appréhensions, les malaises et inquiétudes des camarades qui m'ont précédé.
Nous sommes combattus par les Communistes et les cléricaux, et au MRP, il y a des républicains affiliés. Mais les MRP, chez nous, ce sont des chouans, il y en a énormément pour la réaction pure, les droites n'ont eu presque pas de voix, et les droites se sont posées sur le MRP.
(Applaudissements)
Il y a la question laïque, et les questions principales de politique étrangère, financière, armée, etc., économies à réaliser, et surtout la question du ravitaillement. Mais malgré tout, nous sommes inquiets. Je sais que nous sommes le trait d'union entre les Partis MRP, UDSR. On a introduit des élus par la petite porte.
Nos inquiétudes sont grandes. Je lis un document qui nous renseigne très bien : "liberté de l'enseignement." Enfin, il est vraisemblable que l'Assemblée constituante n'aurait pas le temps d'étudier la réforme de l'enseignement. Par conséquent, on pourrait s'en tenir aux termes de l'accord conclu en novembre 1945, maintien, pour la durée du gouvernement provisoire, du statut scolaire de la IIIème République.
Je ne comprends pas du tout. Ces difficultés là sont en partis solutionnées. Il faut qu'on sache les opinions des partis et des élus, il faut que le Parti Socialiste apparaisse ce qu'il est en réalité : le véritable champion de la nationalisation de l'enseignement.
(Applaudissements)
Revenant sur une intervention faite tout à l'heure par un de nos camarades, m'adressant particulièrement aux camarades de la Commission de la constitution, je leur demande de faire bien attention. Les électeurs qui ne sont plus que des demi ou quart d'électeurs, vont se désintéresser des élections. Une chose excellente est le blocage des listes, le non-panachage. Mais en pratique l'électeur voudrait pouvoir choisir ses élus, les choisir réellement. Il faudrait non pas tellement arriver au panachage, mais au vote préférentiel.
Je m'adresse à Guy Mollet : on ne pourra pas choisir, vous aurez les listes Socialistes, Communistes etc. Vous aurez deux ou trois élus dans chaque liste, mais comment un maire, une municipalité pourra-t-elle diriger les affaires de la ville ?

Fondation Jean Jaurès

(Très bien !)
Vous aurez un véritable panier de crabes.

Guy Mollet - Cela ne figurera pas dans le texte constitutionnel, cela regarde la Commission de l'Intérieur.

Jules Hippolyte Masson - Vous me rassurez. Nous voulions qu'au point de vue municipal, ce ne soit pas la dictature des comités, qu'on puisse choisir ses élus.
Je m'adresse à nos membres de la constituante, à nos camarades des ministères, je les en supplie, donnez un peu de liberté communale, les maires ne peuvent plus diriger les communes. Nous supposons toutes les réclamations ou la plupart justifiées, nous avons les mains liées.
Je répète à Vincent Auriol : tachez de nous redonner la police municipale, police d'Etat.

Vincent Auriol - Je n'y suis pour rien !

Jules Hippolyte Masson - Camarades, il faut en finir, il faut redonner aux communes leur vie et leur liberté municipales. La question qui passionne le public, surtout les consommateurs, c'est la question du ravitaillement, la question du ventre. Je suis épouvanté. Je le dis dans toutes mes réunions au risque de provoquer l'animosité des producteurs contre nous. Tout à l'heure, le camarade de la Loire Inférieure a dit, les producteurs il faut les défendre. Il faut que les élus soient conquis aux intermédiaires comme aux consommateurs.
Ce que je reproche au général de Gaulle, c'est de ne pas avoir profité de l'influence morale qu'il avait trouvée dans le pays pour combattra cette crise que nous subissons. Partout on ne cherche qu'à truquer. Je lui reproche amicalement au Parti qui avait promis... A l'heure actuelle, c'est la marché noir. Comme le disait si bien il y a quelque temps Daniel Mayer, ce sont les prix qui montent par l'ascenseur alors que les salaires ne montent que par l'escalier. Nous constatons avec découragement la montée des prix. On oublie de prendre les mesures qui s'imposent. Il faut une main de fer au ravitaillement et des peines sévères, même jusqu'à la peine de mort. Voilà les quelques critiques que je voulais vous adresser. J'espère que je ne sortirai pas d'ici sans quelques apaisements, qui nous permettront de rassurer tous nos militants de province.
(Applaudissements)

Dans la salle - Il est midi. On va manger !

Paul Valentino (Guadeloupe)

Camarades, il appartient à tous d'examiner la situation politique en France même. Ce que je veux, ce sur quoi je voudrais attirer votre attention, c'est sur la nécessité d'assurer à la prochaine consultation électorale, un nombre de sièges important au Parti.

Collection Jean-Jaurès

Nous verrons comment, en France, il sera possible de faciliter la propagande du Parti. Mais je crois que s'il est un domaine dans lequel je suis particulièrement qualifié, c'est bien le domaine de la propagande Socialiste dans les colonies françaises.
Or, il n'y a pas de doute à cet égard : les Partis d'extrême gauche avaient fourni jusqu'à présent des efforts que le gouvernement autorisait entre le peuple métropolitain et les peuples coloniaux. Les partis d'extrême gauche avaient là un lien idéologique, et je ne suis pas certain qu'à l'heure actuelle, ce lien subsiste intact.
En effet, au moment de la pénétration coloniale, les Partis de gauche protestaient contre la manière brutale qui a été employée pour l'installation dans les territoires d'Outremer. Ce pays avait des populations qui se considéraient comme étant victimes d'une agression. Mais la position prise par les Partis de gauche leur faisait sentir qu'il y avait en France un état d'esprit qui leur était favorable, et quand, plus tard, le fait de la colonisation était devenu indiscutable, il y avait des partis de gauche qui prenaient position contre l'exploitation capitaliste dont ces populations étaient victimes, qui reportaient en quelque sorte l'expérience pour le moment où les Partis de gauche arriveraient au pouvoir.
En 1936, il y a eu participation du Parti Socialiste au gouvernement. Grâce à Blum et Mollet, la position française s'est trouvée fortifiée dans les territoires d'Outremer.
Il y a eu 1940, il y a eu l'esprit naziste qui a inspiré aux colonies une politique. Vous ne croirez peut-être pas que dans mon pays, des Français aient pu charger à la baïonnette d'autres Français.
Si en France on a connu l'occupation étrangère, nous pouvons dire, nous Guadeloupéens, Martiniquais, nous avons connu une occupation des forces armées, mais des forces métropolitaines.
Mais nous autres, Socialistes, nous pourrions dire à nos concitoyens que c'était un gouvernement réactionnaire et que le peuple de France lui-même avait à se plaindre, qu'il ne fallait pas imputer au peuple de la France tout entière la responsabilité de ce qui se faisait aux colonies en 1940.
Nous avons longtemps nourri l'espérance que l'accession au pouvoir des partis de gauche inspirerait au gouvernement une politique beaucoup plus favorable et que nous aurions été payés de tous les sacrifices que nous avons volontairement acceptés.
Depuis la libération, le Parlement avait fait appliquer la politique que nous avions voulu faire. Qu'il y ait eu un peu d'indifférence de la part de nos camarades Socialistes/Communistes participant au gouvernement pour les questions coloniales, je le crois. Néanmoins, nous sommes responsables de la propagande Socialiste dans les pays d'Outremer. Nous avions un commissaire, maintenant nous ne l'avons plus. Nous avions un ministre des colonies Socialiste.
Désormais, il faut que le gouvernement se soucie de réaliser quelque chose de positif, de manière qu'à la prochaine consultation électorale, nous puissions nous présenter devant les électeurs avec des moyens efficaces. Nous avons une

occasion, au moment où nous élaborons la constitution.
Je sais que dans les divers partis, il y a une position fondamentale favorable aux populations coloniales.
Je constate avec effroi qu'au sein du Parti Socialiste, comme Communiste, on semble incapable de transposer sur le plan pratique les théories Socialistes quand il s'agit d'organiser la gestion des intérêts locaux des colonies.
Nous avons le choix entre deux systèmes : le système d'assujettissement et le système de collaboration.
Le système de collaboration n'est possible que par une organisation fédérative. Or, à mon grand étonnement, alors que Socialistes et Communistes ont toujours mené la propagande axée sur l'idée fédéraliste, à mon grand étonnement, disposant de la majorité à la Commission de la constitution, et bien, ils ont reculé devant l'application de leurs théories.
Et on propose autre chose. On propose l'assimilation. Je ne cesserai jamais de dire que la grande revendication des populations coloniales, c'est l'assimilation des individus : la possibilité d'exercer les mêmes droits que les métropolitains dans la gestion de la chose publique.
(Applaudissements)
Mais qu'une assimilation administrative, qui aurait pour effet de toujours tenir en minorité les représentants des territoires d'Outremer, n'est en réalité qu'un assujettissement. Je vais plus loin : cet assujettissement, nous l'accepterions si nos camarades métropolitains étaient assez informés de la chose coloniale.
Tous les jours, nous constatons que, même chez les Partis de gauche, dès que l'on sort de la théorie pour la pratique, une déformation regrettable rend ce parti incapable de réaliser dans un sens conforme aux intérêts des peuples coloniaux.
C'est la raison pour laquelle j'estime que notre Parti doit rester fidèle à sa doctrine, et vouloir une décentralisation qui donne le pouvoir réel entre les mains d'hommes qui seront recrutés pour constituer une assemblée coloniale.
Sur la question de l'assimilation, les vieilles colonies ont toujours réclamé une assimilation, mais il s'agit de savoir exactement ce qu'elle est. En réalité, c'est contre quoi nous avons toujours protesté : c'est que, alors que les vieilles colonies sont régies par le Parlement, le pouvoir exécutif s'est toujours interposé entre le Parlement et les vieilles colonies. Et c'est obligatoire pace que, même en France, quand vous votez des lois sociales, vous avez des décrets d'application, des arrêtés d'application. Et le taux, par exemple, des indemnités pour les assurances sociales, n'est pas le même dans la Seine et dans l'Aisne.
Vous aurez beau faire une assimilation qui aboutisse à une extension pure et simple des textes métropolitains dans les colonies, vous aurez toujours l'interposition du pouvoir exécutif entre le Parlement et les populations coloniales. Comme c'est le cas aujourd'hui, partant de cette idée que les conditions de vie sont extrêmement différentes dans tous les pays d'Outremer et la métropole.
Que faudrait-il donc ? Rester fidèles à nos conceptions. Maintenant que tous les Partis ont triomphé sur le programme des nationalisations, ne sentons-nous pas l'importance de donner aux mots leur valeur exacte et de ne pas faire une

confusion regrettable entre nationalisation et socialisation ?
Je sais que lorsqu'il s'agit des grandes entreprises et des banques métropolitaines, la confusion peut ne pas avoir de conséquences extraordinaires. Que même une étatisation peut avoir pour conséquence de faire venir dans les caisses de l'Etat, les revenus des entreprises capitalistes pour les redistribuer à la population par la voie d'une réduction des charges sociales. Une nationalisation ne ferait qu'affluer vers les caisses de l'Etat le bénéfice du travail colonial.
Somme toute, le capital métropolitain aurait été dépossédé, mais la nation française se serait substituée et la politique suivie apparaîtrait aux peuples coloniaux comme du national-Socialisme et non pas du Socialisme.
Je pense donc qu'il convient que nous pensions Socialiste sérieusement, et qu'au sein du Parti, on constitue une équipe d'hommes qui ait pour mission de voir comment, sur les divers problèmes, il est possible que notre doctrine inspire l'action gouvernementale à un moment où nos ministres ont les responsabilités les plus lourdes.
J'ai lu hier un texte présenté par les élus de Madagascar, au sujet du privilège des missions.
Ce texte oppose, lui aussi, les notions de collectivisation et de socialisation. La notion pure et simple de nationalisation peut quelque fois se confondre avec la notion d'étatisation, et qui pour les grandes entreprises coloniales, serait nécessairement étatisation.
J'ai eu l'occasion, quant à moi, d'intervenir déjà au sujet de la nationalisation qui va être faite des banques coloniales, auprès de notre camarade Biondi, et je lui dis une chose : "personnellement, j'ai toujours opposé la notion de Socialisme à la nationalisation, qui peut être réduite quand il s'agit des banques métropolitaines. Elle prend tout son sens quand il s'agit de banques coloniales. La nationalisation des banques coloniales aurait pour conséquence de transférer à l'Etat les bénéfices que réalisent ces établissements, je me permets donc d'insister pour que la propriété de ces établissements soit transférée aux colonies, non à la métropole."
Je crois que je reste fidèle à la conception Socialiste. Depuis vingt ans j'en fais, depuis treize ans, je suis secrétaire de le fédération Socialiste.
Nous avons élaboré au Parlement un communiqué pour le pays que je représentais. Comment voulez-vous que j'aille devant mes compatriotes en demandant : nous avons fait une distinction entre étatisation et socialisation, mais ce que nous avons envisagé pratiquement pour la réalisation du Socialisme dans notre région, je n'ai pas pu avoir l'adhésion de mes camarades.
Alors, nous irions à un désastre politique, économique, si nous perdions de vue l'essentiel de la doctrine, si nous perdions de vue la nécessité de mettre, noir sur blanc, les conséquences de notre tactique, au moment où nous entreprenons les réformes de structure.
Mes chers camarades, je ne serais pas plus long. Il est important que le Parti Socialiste remporte une victoire aux prochaines élections. Je voudrais que vous ne perdiez pas de vue que le nombre de sièges qui seront attribués aux colonies, sera plus important aux prochaines élections qu'ils ne l'ont été aux dernières

Coll. Fondation Jean-Jaurès

élections.
Vous avez, dans certains territoires, des fédérations Socialistes. Faites en sorte que les responsables de la propagande Socialiste puissent ramener en France le plus grand nombre d'élus coloniaux possible. Faites en sorte que là où vous n'avez pas encore d'organisation Socialiste, ceux qui sont acquis aux idées Socialistes puissent utiliser l'œuvre gouvernementale pour faire une propagande efficace qui ramène en France un nombre important d'heureux dans ce pays.
(Applaudissements)

(La séance est levée à 12 heures 30)

Parti Socialiste SFIO
Conférence des secrétaires fédéraux
23 et 24 février 1946

Séance du samedi 23 février 1946 (Après-midi)

Maubert - Camarades, je vous propose d'assurer la continuité de la présidence, par conséquent, le bureau de ce matin. Y voyez-vous une objection ? Non ? Adopté !

Le président (René Peeters)

Nous allons continuer les travaux. Il y a 14 camarades inscrits. Êtes-vous d'accord pour limiter le temps de parole ? Si nous voulons terminer ce soir cette question, il faudra écouter le droit de parole. C'est un inconvénient, mais le bureau demande à répondre, c'est normal. Vous êtes d'accord ?
La parole est au camarade Ballot (S. & L.). Ballot n'est pas là ?
La parole est au camarade Lamarque-Cando (Landes).

Charles Lamarque-Cando (Landes)

Camarades, bien que j'aborde la tribune avec le sourire, je suis le grincheux de service. Je ne suie pas, au fond, tellement grincheux. Je suis un passionné et ma seule passion, c'est celle qui me pousse à essayer toujours de servir de mon mieux, non pas la parti Socialiste, que je considère comme un moyen, mais l'idéal Socialiste, qui est une force. Je suis de ceux qui pensent que tout ne va pas bien lorsque ça pourrait aller mieux. Je ne suis pas de ceux qui pensent que ça peut aller parce que ça pourrait aller plus mal. Et pour dire toute la vérité, je pense que ça va mal, et notre camarade Félix Gouin, devant le Parlement, a dit l'autre jour qu'il fallait que nous fassions notre action sous le signe de la vérité, et je vais placer moi aussi, mon intervention, sous le signe de ce que je crois être la vérité.
Je tiens à le faire avec d'autant plus d'aisance que nous sommes entre nous. Je

Fondation Jean-Jaurès

tiens à dire que je ne dirais pas ce que je vais dire ici même au Congrès national de mars prochain. Je pense qu'il y a des choses que nous n'avons pas besoin de faire connaître à l'extérieur, quand il s'agit de nos faiblesses que nous avons à examiner.

Je pense que c'est une des plus grandes justifications, des meilleures justifications, d'avoir à la conférence des secrétaires fédéraux la possibilité d'examiner entre nous nos erreurs et nos faiblesses sans que nos adversaires puissent s'en inspirer et s'en servir contre nous-mêmes.

Je pense que ça ne va pas. Et lorsqu'un parti a commencé de descendre, il est - s'il ne rétablit pas vigoureusement la situation - sur ce qu'on appelle la pente fatale.

Notre Parti a commencé de descendre, et cela a été au lendemain des élections du 21 octobre, pour nous, une douloureuse surprise. Nous avons tous cru que nous serions les grands vainqueurs de la consultation d'octobre, et nous avons éprouvé une telle déception, que cela a été pour nous un véritable coup de massue dont nous ne nous sommes pas encore relevés, et qu'il y a dans notre Parti un manque de confiance en nous extrêmement grave, en particulier au groupe parlementaire. La déception que j'ai éprouvée, je ne l'ai pas éprouvée dans ma fédération, j'aime à le dire.

Dans ma fédération, le succès a été magnifique, et malgré tout, ça continue d'aller assez bien malgré les difficultés de la position actuelle du Parti Socialiste.

Mais je veux exprimer ici la déception d'un parlementaire, d'un nouveau parlementaire qui n'est pas un jeune parlementaire, et je veux dire que ce que Verdier a tout à l'heure exposé, ne m'a pas satisfait.

Il me parait qu'on s'attache depuis de trop longues années, dans ce Parti Socialiste, beaucoup trop à ce qui est la surface, à cette espèce d'agitation parlementaire ou à ces espèces de combinaisons qu'il faut faire à tout instant pour mettre sur pied les gouvernements et que cela, ce n'est qu'une apparence. Ce qu'il faudrait surtout surveiller, c'est notre capacité d'action. Ce qu'il faudrait surtout mettre sur pied, ce sont des moyens d'action. Ce qu'il faudrait surtout faire, c'est enraciner la Parti Socialiste dans la classe ouvrière et paysanne. C'est ce qu'on ne fait pas, et ma préoccupation actuelle, mon angoisse, ce n'est pas tellement celle du sort du Parti Socialiste, mais c'est celle du sort de la démocratie. On l'a dit ici tout à l'heure : la démocratie est en danger en France, c'est un fait, c'est un fait que tous les adversaires de la démocratie se servent contre nous de nos propres faiblesses. C'est un fait que l'on essaie de constituer le "Parti des sans-parti", et que par exemple l'Aurore essaie de constituer en France un rassemblement de ces adversaires de la démocratie. Nous ne devons pas laisser se développer contre nous et contre la démocratie ce courant de division.

Le Parti Socialiste est, plus que tout autre, intéressé à cela, parce qu'il est le Parti de la démocratie et comme je le disais l'autre jour au groupe parlementaire, je le crois tellement lié à l'avenir de la démocratie, que c'est dans la mesure où le Parti Socialiste triomphera que la démocratie sera forte en France, et que c'est

Fondation Jean Jaurès

dans la mesure où le Parti Socialiste sera vaincu que la démocratie aussi sera vaincue.
(Bravo !)
(Applaudissements)
Nous avons donc des responsabilités très graves.
Nous avons, à gauche, un parti qui n'est pas démocratique, il faut le dire, c'est un parti qui a le mysticisme de la discipline autoritaire. Et nous avons à notre droite un autre parti mystique, c'est le MRP qui avait hier la mystique du chef, la mystique de de Gaulle et qui pourrait demain ressortir si, aux élections prochaines nous étions vaincus et s'il pouvait constituer sans nous une majorité au service de cette mystique.
Il faut donc que nous y veillions sérieusement. Il ne faut pas farder la vérité, au Parti Socialiste. Je pense que sa grande faiblesse, c'est son incapacité d'agir. Il est incapable d'action dans tous les domaines, vous allez peut-être dire que je force la note, mais je ne crois pas que je la force.
Par ce que j'ai pu observer, et de la manière dont le Parti organise sa propagande et sa vie, et aussi parce que je puis observer dans la manière dont il organise son action parlementaire, j'en tire cette conclusion que la grande faiblesse du Parti Socialiste, c'est son incapacité d'action.
Pourtant, il pourrait beaucoup, ce parti. Il est incontestable qu'il répond, dans ce pays, à un besoin, en réalité aux besoins de tous les hommes qui ont la liberté et qui aussi aiment la révolution, car dans ce pays, on est révolutionnaires. On voudrait y faire la révolution par la liberté, et toute la question est là.
Il y a des révolutionnaires qui veulent faire la révolution en dehors de la liberté. Mais en France, ils sont nombreux ceux qui veulent à la fois la révolution et la liberté, et ce sont eux qui continuent à faire confiance au Parti Socialiste, quelquefois malgré lui, malgré ses faiblesses. Ce qui m'amenait à dire, au groupe parlementaire, il y a trois jours, que ce n'est pas nous qui portons le Socialisme, c'est le Socialisme qui nous porte.
C'est désagréable, évidemment, d'avoir à dire de pareilles choses. Cette incapacité d'action, je l'avais déjà dénoncée, et je regrette d'avoir été un prophète, malheureusement exact comme les vrais prophètes.
Au dernier Congrès national, j'avais signalé que notre Parti ne savait pas faire sa propagande, qu'il était mal outillé, qu'il était mal organisé. Hélas, aux élections du 21 octobre, on s'en est aperçu. La propagande n'était pas bien dirigée, pas bien soutenue, le résultat a été lamentable. Je ne parle pas des erreurs de tactique, sur laquelle je reviendrai tout à l'heure. Et on continue à vivre comme autrefois, à l'heure où nous avions en face de nous un parti Radical qui n'était pas un parti sérieusement organisé, où dans chaque département chacun organisait son action à sa guise, en ordre dispersé.
Mais aujourd'hui, nous avons en face de nous deux partis pieusement organisés : nous avons, d'un coté, le Parti Communiste, très sérieusement discipliné et qui est extrêmement riche, très bien organisé à tous points de vue, et le MRP qui, lui aussi est organisé, et qui sait faire sa propagande.
Et si nous ne savons pas diriger notre action et lui donner suffisamment de

cohésion, apporter suffisamment de méthode, nous serons fatalement vaincus.
Pour le groupe parlementaire, dont je suis, que l'on me permette de dire qu'il y a quelque découragement à constater que, par la faute de la direction du Parti, nous nous sommes trouvés, nouveaux parlementaires, sans aucune espèce de directive, sans aucune espèce d'organisation, et que quatre mois sont passés et que s'ébauchent à peine en ce moment-ci, les rouages qui auraient pu nous permettre de faire un travail utile.
Nous avons été dépassés, dès les premiers jours, par le Parti Communiste, qui avait su réunir ses députés à l'avance et leur donner des indications nécessaires, par le Parti Communiste, qui a su déposer des projets de lois nombreux, alors que nous avons mis longtemps à rattraper notre retard.
Nous constatons aussi que la machine parlementaire tourne très mal. Dumont disait ici tout à l'heure qui l'antiparlementarisme gagnait dans ce pays. Mais c'est un parlementaire qui vous le dit. Ce n'est pas étonnant. Et si le pays nous voyait faire, il serait peut-être encore plus gagné par cette vague d'antiparlementarisme.
Je vois des camarades qui m'applaudissent ou qui donnent de l'assentiment. Oui, s'il nous voyait faire, qu'est-ce qu'il constaterait ? Qu'il y a quatre mois que nous sommas là, et que nous nous sommes réunis, à raison de deux fois par semaines pour nous livrer à des discussions oiseuses, pour ne rien mettre sur pied.
Je dois dire que le Parti Socialiste, dans cette affaire, a une responsabilité passive. Il a l'honnêteté, par exemple, de ne pas se livrer à ce jeu des Communistes au moment de la discussion du budget, qui consistait à déposer des amendements démagogiques, pour les retirer et ensuite en faire des panneaux électoraux, parce que le Parti Socialiste est un parti sérieux. Cela n'empêche, pas que les autres se servent de leur agitation démagogique contre nous.
Nous avons vu se dérouler, il y a quelques jours, une série d'interventions qui étaient le résultat de questions écrites qu'on avait posées à des ministres.
Le Parti Socialiste n'avait pas posé de questions écrites aux ministres parce que c'est un parti sérieux, mais pendant toute une après-midi, ça a été, et j'emploie le mot, une "guignolade", une après-midi perdue…
Le Parti Socialiste ne s'est pas mêlé à cette mauvaise action, mais là où il est responsable, c'est de laisser faire ce qu'il pouvait empêcher, et le Parti Socialiste pouvait l'empêcher. Il eut suffi, à certaines heures, qu'il fasse preuve de fermeté pour qu'on soit obligé de le suivre.
Par exemple, dès le premier jour de notre réunion à la constituante, le Parti Socialiste a dit : "il n'y aura pas de groupe de défense des planteurs de tabac ou pécheurs à la ligne". Le Parti Socialiste s'en est tenu là, et il a fallu lui donner raison.
Lorsqu'on a mis sur pied la Commission de la constitution, le Parti Socialiste a voulu empêcher la Commission qu'elle devienne nombreuse, un petit Parlement. Le Parti Socialiste a tenu bon, et il a fallu lui donner raison.
Autres sujets, les crédits militaires, par exemple. Le Parti Socialiste a tenu bon,

là aussi il a fallu lui donner raison.
A mesure que les jours passent, tout le monde lui donne raison.
(Applaudissements)
Et même le Parti Communiste.
(Applaudissements)
(Arrivée de M. Félix Gouin)
Et même le Parti Communiste, aujourd'hui, nous donne raison.
Lorsque notre camarade Félix Gouin, (qui vient d'arriver) l'autre jour en pleine séance alors que le MRP votait de telle manière qu'on pouvait se demander s'il ne s'associait pas à certaine entreprise qui tentait de saper la majorité, Gouin a exigé qu'on respecte les engagements pris, ils ont été immédiatement respectés.
Par conséquent, nous pouvons obtenir beaucoup. En ce moment, notre situation est très difficile. Nous avons accepté la présidence du gouvernement, Gouin a accepté avec beaucoup de courage, nous avons notre camarade Philip au poste le plus difficile, aux finances.
Et bien, si demain nous n'avons pas réussi, les Partis qui sont avec nous dans la majorité diront - et ils le disent déjà - : "ce n'est pas notre faute, c'est la faute à ceux qui ont pris la direction du gouvernement. Si on n'a pas fait davantage, c'est parce que le Parti qui a pris la direction ne l'a pas proposé".
Et quand on dira : "l'épuration ne se fait pas, certaines mesures de rigueur n'ont pas été prises", on répondra : "nous n'avons pas voulu la proposer parce que nous ne voulions pas donner ceux qui étaient en faute".
Je demande que la Parti Socialiste fasse preuve d'énergie, d'une véritable énergie.
A l'heure où il a pris la responsabilité de demander au peuple de France des sacrifices douloureux, il doit être assez courageux pour lui apporter, en contre-partie, quelques satisfactions, ne serait-ce que des satisfactions morales, en particulier dans le chapitre de l'épuration. Car lorsqu'on parle d'épuration, on voit, même au groupe parlementaire, des gens qui ont le sourire. Ils sont gagnés par le scepticisme. Moi, je ne suis pas sceptique. Je dis qu'à mesure que le temps passe, on pourra beaucoup moins. Je demande - je l'ai proposé au groupe parlementaire - que le Parti Socialiste, dépose un projet de loi qui permettra de défaire ce que l'on a fait dans ce domaine de la non-épuration pesant toute la période où de Gaulle a couvert toutes sortes d'opérations.
Cala peut se faire. On peut, dans toutes les administrations, mettre sur pied des commissions de criblage qui examineront à nouveau toutes les promotions, toutes les nominations qui eurent lieu pendant les 18 et 20 mois qui sont passés.
Tout à l'heure, je vais accompagner une délégation de policiers résistants au ministère de l'Intérieur. Je peux vous affirmer que dans ce domaine comme dans l'armée et dans toute l'administration, c'est un scandale. Tous les vichyssois ont été maintenus tous les résistants ont été systématiquement écartés.
(Applaudissements)
Si vous ne réagissez pas pendant que vous pouvez le faire, vous serez irrémédiablement vaincus aux élections prochaines, le Parti Socialiste perdra encore des voix, et ce qui inquiète, c'est qu'en même temps, la démocratie en

sera affaiblie. Et le groupe parlementaire - dont je suis - a des responsabilités, et je l'ai dit tout à l'heure. Si, au début, ce groupe parlementaire - qui était animé des meilleures intentions- avait trouvé une organisation de direction, il ne se serait pas livré à ce découragement que je constate, car il y a découragement, il y a abandon. La preuve, c'est que les séances du groupe sont désertées. Sur 140 à la chambre, aux séances du groupe nous sommes 30 à peine. Dans l'hémicycle aussi : sur 140 nous sommes quelquefois 17 ou 22. En Commission aussi : sur 10 nous sommes 3 ou 4. Et c'est grave.

A la Commission de la constitution, on ne peut pas lui reprocher cela, les camarades ont été parfaitement exacts. Mais dans les autres Commissions, je dois le dire ici, cela ne se passe pas comma cela.

En ce moment, à la Commission d'agriculture, nous étudions un projet capital pour le Parti Socialiste : c'est ce statut du fermage métayer qui est, pour deux millions de travailleurs de l'agriculture, quelque chose d'absolument essentiel.

Tanguy-Prigent, par ordonnance du 17 octobre, a fait une véritable révolution, car c'en est une. Eh bien, elle restera lettre morte si nous ne faisons pas passer la loi très rapidement, et ce sera un échec. On dira : "c'était une loi électorale et un coup d'épée dans l'eau", et "le Parti Socialiste a été incapable de la mettre en application et de la faire fonctionner, cette ordonnance".

Notre camarade Tanguy-Prigent, au service du Parti Socialiste et surtout des travailleurs, connaissait là un monument de l'importance de celui de l'office du blé, œuvre capitale aussi, du Parti Socialiste.

Lorsqu'il s'agit de quelque chose d'aussi grave, dans l'intérêt de ceux qui peinent et qui souffrent, dans l'intérêt de la démocratie, des travailleurs, je suis obligé de dire que l'on constate qu'à la Commission de l'agriculture, il manque plus de la moitié des commissaires.

On mène une bagarre très dure contre les réactionnaires du Parti Radical qui, comme le Parti Communiste veut nous empêcher d'aboutir, parce qu'il souhaite que le Parti Socialiste ne mette jamais quelque chose sur pied. Permettez-moi de m'insurger contre cela. C'est une des preuves de son incapacité d'action et aussi de son indiscipline. Car si le Parti Socialiste était discipliné sérieusement, cela ne se passerait pas. Mais son indiscipline, on le constate, est à bien des degrés différente et aussi à bien des points de vue.

Ce matin, on se plaignait que ceux de la Commission nationale des conflits ne tranchaient pas des questions qui devraient l'être depuis longtemps.

Je constate, par exemple, que des camarades du Comité directeur écrivent dans un journal que j'ai là, "La Défense" et que dans ce même numéro on salit nos propres camarades, on y salit systématiquement tous nos camarades (On ironise Philip, on salit Pineau, Tanguy-Prigent, et notre camarade qui vient de mourir : Tixier). Un parti qui laisse ces choses se perpétuer, c'est un parti perdu.

(Applaudissements)

Il s'agira de savoir si vous êtes capables, oui ou non, de prendre les décisions qui s'imposent. Si vous ne les prenez pas, ne vous plaignez pas. Quant à moi, le grincheux que je suis, je suis tout prêt à les prendre.

L'autre jour, au groupe, j'ai été assez surpris que nous ayons hésité à prendre

Fondation Jean Jaurès

une décision qui s'imposait au sujet d'un camarade qui était dans une Commission et qui n'y assistait pas. Nous avons hésité à l'en exclure, nous l'avons quand même fait à une majorité, à une majorité relative, alors que c'eut dû être l'unanimité.

Dans la salle - Qui ?

Charles Lamarque-Cando - Qui ? La camarade Guy Mollet, responsable de cette Commission, peut vous répondre.

Guy Mollet - Ce n'est pas la peine, ici, de soulever un incident.

Charles Lamarque-Cando - Je ne soulève pas un incident, Je dis la vérité. Faut-il vous cacher tout cela ? Vous êtes venus de toutes les provinces pour savoir la vérité.
C'est le camarade Valentino, qui parlait ce matin, qui fait souvent de longs discours, mais qui n'est pas aussi souvent prêt à l'action, et qui n'a pas assisté aux séances d'une Commission où on l'avait mis sur sa demande. Ce qui fait qu'il était encore plus coupable. Et il vient réclamer ici, parce qu'on ne s'adresse pas assez aux camarades des colonies. Et il avait le moyen, par sa présence, de s'y intéresser effectivement. Il ne l'a pas fait, nous l'avons exclu à une majorité relative. Je pense que cela aurait dû être à l'unanimité.
Car, vous savez, pour moi, la fidélité, elle ne consiste pas à venir faire des discours. Il y a deux façons, dit-on, de ne pas trahir, c'est celle de ne rien faire, c'est celle d'agir. Je ne suis pas d'accord. Ne rien faire, c'est trahir, et quand on n'agit pas, on trahit.

Guy Mollet - Tu as cité mon nom. Mais sur ce point particulier, ce n'est pas simplement parce que le camarade intéressé avait été absent à un certain nombre de réunions, c'est parce qu'il y avait eu un manquement à la discipline.
Au coure de deux votes, il avait voté contre la position prise par notre groupe. Au sein de la Commission, et comme responsable, j'ai demandé l'élimination.

Charles Lamarque-Cando - Notre ami Félix Gouin va prendra la parole. Vous ne vous étonnerez pas si je lui laisse la suite, car il a des charges multiples.
Mais j'ai l'intention de "sortir mon paquet". Tout à l'heure, quand le camarade Gouin aura parlé, je reprendrai les explications que je tiens à vous fournir.
(Applaudissements)

Le président - Je suis très heureux de donner la parole à Félix Gouin.
J'espère que ses explications apaiseront l'état d'esprit général.

Félix Gouin

Camarades, j'ai tenu à profiter de votre réunion pour remercier l'ensemble du

Fondation Jean-Jaurès

Parti de la confiance et de la sympathie qu'il vient de me témoigner.
J'indique tout de suite que cette confiance et cette sympathie me paient très largement des peines et des soucis que j'ai en ce moment avec l'ensemble des camarades associés à notre action. C'est un réconfort dans la bataille que nous avons engagée.
Je sais que vous avez, vous aussi, votre part de responsabilités et de soucis, car la bataille que nous menons à l'échelon national, vous la menez sur le plan départemental, et elle n'est pas moins dure ni moins âpre que la notre. C'est la raison pour laquelle je voudrais brièvement documenter nos camarades sur l'ensemble de la conjoncture française. Je crois que c'est seulement dans cette vue d'ensemble que vous pourrez trouver les arguments et les raisons de la politique du gouvernement qui est également celle du Parti.
Je veux d'abord vous dire un mot, camarades, sur l'ouverture de la crise qui a mené le Parti Socialiste au pouvoir.
Cette crise, elle s'est ouverte brusquement, et elle nous a placés, cela n'est pas douteux, dans une situation extrêmement délicate et difficile.
Nous pouvions songer à une combinaison bipartite : Socialiste/Communiste. Nous pouvions, au contraire, nous efforcer de maintenir le système tripartite qui a prévalu depuis le dernière élection à l'Assemblée Nationale.
On a souvent dit que la politique c'est l'art de choisir entre des inconvénients multiples. Je crois que jamais aphorisme ne fut plus vrai que celui-là.
Le bipartisme aurait certainement conduit le Parti Communiste à prendre la direction du gouvernement, et j'indique tout de suite que la chose pouvait comporter un certain nombre de difficultés sur le plan intérieur et un certain nombre de dangers sur le plan international.
Risques intérieur : une combinaison de gouvernement Socialo-Communiste n'aurait eu qu'une très faible majorité à l'assemblée, elle aurait coupé également le pays en deux fractions à peu près égales, et il y a longtemps qu'on le dit, on ne fait pas une politique axée sur les intérêts des masses laborieuses en ayant contre soi à l'intérieur du pays une grande masse de ce pays. Ce à quoi nous eussions abouti avec une combinaison Socialo-Communiste
Je veux dire, pour qu'il n'y ait pas d'équivoque, que je ne suis pas de ceux qui prêtent au Parti Communiste le dessein de modifier l'axe de notre politique étrangère, je le crois parce que j'en suis le témoin chaque jour. Mais autre chose est ce que nous en pensons et ce que j'en pense, et autre chose est ce qu'en pense l'étranger.
Il n'est pas douteux que pour l'étranger, un gouvernement Communiste aurait eu une signification extrêmement précise, et dans la situation économique de la France, cela se serait traduit par un certain comportement international à incidences qui eussent pu être dangereuses pour notre pays. Je ne veux pas vous en dire davantage, vous m'avez compris.
Alors, camarades, j'indique tout de suite que la combinaison tripartite présentait un certain nombre d'inconvénients. D'abord des difficultés internes, parce qu'il est toujours plus malaisé de réaliser une entente à trois qu'à deux, et j'en suis tous les jours le témoin. Ensuite, un certain nombre de difficultés politiques, car

vous savez que sur quelques points délicats, nos conceptions sont fort éloignées de celles du MRP.
Mais l'accord tripartite permet d'avoir une base de majorité très large devant l'assemblée et une assise solide dans le pays. Il n'est pas douteux que ces deux choses sont également souhaitables lorsqu'on s'engage dans une politique chargée de responsabilités comme la notre, et qui la sera de plus en plus - je vous en avertis - au fur et à mesure que nous avancerons à travers les événements et le temps.
Voilà pourquoi je pense, comme l'ont pensé la majorité des camarades du Parti, qu'une solution tripartite du problème gouvernemental, bien que j'en aie été la victime personnelle, était la seule praticable et possible dans la conjoncture actuelle.
Je m'empresse de le dire, ce n'est là que l'aspect des choses, je crois qu'il faut aller plus avant dans l'analyse si nous voulons avoir un contact plus profond avec la réalité politique. Je dis, et il faut le retenir, à l'usage des campagnes, à travers le pays, que la démocratie a joué une partie extrêmement dure, au moment où se creusait devant nous le vide qui a été provoqué par le départ de de Gaulle. Ce n'est qu'à ce moment - je me permets de le signaler sans y insister- que nous avons pu prendre une notion très claire de l'étendue précise et exacte de nos responsabilités. Je dis que, mis en présence des redoutables réalités que nous a permis d'acquérir le maniement du pouvoir, il s'agissait de savoir, à travers cette crise, si les partie de démocratie qui ont la confiance des masses et du pays se déroberaient devant l'obstacle, se refuseraient à gouverner. Il s'agissait de savoir ensuite si, acceptant de gouverner, ces partis de démocratie ne se ruineraient au point de recommencer l'expérience des décrets-lois qui, vous le savez, a conduit la République à sa perte.
C'était là une double épreuve, extrêmement délicate, extrêmement dangereuse. Nous avons le droit de dire que la démocratie est sortie à son honneur puisque d'une part malgré les responsabilités écrasantes qu'il y avait à prendre, il s'est trouvé des partis et des hommes courageux pour les affronter, et que d'autre part ces hommes n'ont rien sacrifié de leurs idées, et voulurent associer le Parlement et la nation à l'œuvre qui leur incombe, faisant confiance aux principes et aux méthodes qui sont à la base même de notre démocratie.
Il ne faut pas vous y tromper, camarades, si nous n'avions pas affronté victorieusement cette épreuve de force, je ne dis pas que la démocratie aurait perdu la bannière, mais très certainement elle aurait perdu une bataille qui dans le temps s'avérerait un jour comme ayant été décisive. Retenez ce que je vous dis.
Maintenant, je voudrais rapidement dégager devant vous le sens et la portée de cette bataille dans laquelle nous sommes engagés. Car je crois que ce n'est que par la clarté et la vérité que nous pourrons la gagner.
Je dis, camarades, qu'il faut indiquer d'abord, parce que je crois profondément que c'est la vérité, que depuis la libération, pour des raisons qui tiennent davantage, il faut le dire, aux événements qu'aux hommes, le pays a vécu sur un certain nombre d'idées fausses et d'illusions naïves, et il importe que le Parti

Socialiste débride à ce point de vue très largement la plaie, car très légèrement, nous avons cru pendant longtemps que l'héroïque libération de notre sol allait changer pour nous la face des choses comme par un coup de baguette magique.
Je dis qu'il faut se méfier des slogans. On disait hier : "l'Allemagne nous prend tout, c'est pour cela que nous sommes malheureux". On a cru que parce que l'Allemagne était à terre, que l'on allait retrouver la prospérité de jadis. On a dit que la France a retrouvé le sens et la voie de la grandeur en s'engageant dans la résistance, et on a cru que, sur le plan des réalités internationales, cela suffirait à incliner en notre faveur les nations qui ont été pour nous pendant la guerre nos alliées. Il faut que les militants le disent : nous avons vécu pendant 13 mois sur ces illusions. Il faut ajouter à cela une absence quasi-totale de contrôle parlementaire qui n'a vraiment pris jour qu'à partir de novembre, et encore avec beaucoup de difficultés.
Tout cela fait que vous comprendrez quelle a été ma stupeur, la vôtre et celle du pays, lorsque subitement portés au pouvoir, nous avons dû prendre connaissance des réalités pénibles qu'il fallait affronter. Ces réalités pénibles, elles touchent - il ne faut pas que nous l'ignorions - à tous les ports de la vie française. Sur le plan alimentaire, financier, économique, international, la situation de la France est une situation extrêmement difficile dont on ne pourra venir à bout qu'en disant nettement et clairement ce qu'elle est et en disant non moins clairement et nettement le remède héroïque qu'elle comporte.
Cette vérité est celle-ci, la guerre qui s'est terminée il y a 18 mois, continue à développer ses conséquences. Et l'immense désordre que constituent toutes les guerres, cet immense désordre n'a pas cessé, il n'a pas cessé de continuer à développer ses effets.
Hier, nous nous battions contre d'autres hommes qui étaient nos ennemis. Aujourd'hui, nous sommes obligés de lutter contre l'anarchie et le désordre qu'ils ont savamment organisé. La guerre continue, pour nous, et nul français ne peut ignorer ce que ceci comporte et comportera longtemps encore, non seulement d'efforts, de travail, de privations, mais de volonté dans cette bataille de la paix comme nous avons été décidés à tout, hier, dans les batailles que nous menions en pleine guerre.
C'est cela qu'il faut avoir à l'esprit lorsque vous voudrez comprendre et faire comprendre notre politique à la masse. C'est cela qui doit être clair dans la pensée de chacun de nous, de façon à ce que le Parti puisse vraiment prendre conscience de l'importance de la lutte et de la bataille qu'il a engagée.
Je n'ai pas l'intention d'entrer dans le détail chiffré du bilan dressé dès notre arrivée au pouvoir.
Nous l'avons dressé parce qu'il importait d'établir dans quelles conditions nous avons été appelés à prendre le pouvoir de façon à nous garantir ultérieurement contre certaines critiques. C'est ce bilan qui nous a conduits à adresser aux partis de la majorité gouvernementale cette lettre du 25 janvier qui a révélé au pays une partie de la vérité.
Enfin, c'est ce bilan qui donne à notre action ce caractère de lutte et de bataille qui doit être à la base du mouvement qu'il s'agit d'imprimer à la masse du pays

pour la faire participer de plein cœur à l'effort qu'il nous faut entreprendre.
La première bataille, c'est d'abord la bataille pour la vie quotidienne. Avant la guerre - je ne vous apprends rien - la France ne vivait pas entièrement, contrairement à l'idée trop répandue, sur les produits de son sol, mais les aliments de base : blé, vin, sucre, viande, étaient largement suffisants pour la satisfaction de nos besoins. Il n'est pas utile d'épiloguer longuement : la guerre a bouleversé profondément tout cela. Notre sol s'est appauvri parce qu'il a manqué d'engrais, de machines agricoles, de main d'œuvre. Si nous ajoutons une année catastrophique au point de vue climat, vous comprendrez pourquoi nous sommes aujourd'hui une nation importatrice plus que jamais des besoins indispensables pour satisfaire l'alimentation. Notez que partout dans le monde, il y a, en ce moment, pénurie de vivres. Partout dans le monde il y a une véritable psychose de famine. Dites-le à nos militants, nous allons nous heurter chaque jour à des difficultés énormes pour obtenir les produits de base, indispensables à notre alimentation. C'est là, camarades, un de ces problèmes, et ce n'est pas le seul, malheureusement.
On nous reproche notre dépendance vis-à-vis de l'étranger, car nous dépendons de lui non seulement pour même les achats à effectuer, mais même pour le transport de ces achats. Et bientôt, si on ne renverse pas la vapeur, nous dépendrons beaucoup plus de lui pour les devises qui peuvent nous être nécessaires à ces achats massifs.
Voilà, par conséquent, un des aspects de la lutte et de la bataille que nous avons à livrer, et elle n'est pas commode et facile.
Il y en a une autre, non moins facile, non moins aisée à réaliser : c'est la bataille pour le franc, la monnaie, notre assainissement financier.
Je ne veux pas vous citer de grands chiffres.
De novembre 1944 à novembre 1945, nous avons dépensé en gros 500 milliards, alors que l'Etat n'a encaissé que 200 milliards. Pendant 1945 on a fait face à ce déficit de 300 milliards par l'emprunt de la libération et par le bon laissé par l'échange des billets et par de larges émissions de bons du trésor.
Au cours de l'exercice 1946, le déficit dépassera probablement le déficit de 1945. Or ce serait une faute grave que d'escompter que nous pourrons, au cours de cette année, recourir aux moyens qui nous avaient permis l'année dernière, dans une certaine mesure, d'éponger ce déficit de 300 milliards. Car dans les circonstances actuelles, il y aurait difficulté à placer dans le peuple un emprunt particulièrement important. On ne peut pas songer davantage à une nouvelle manipulation monétaire. On a vu de près la question, on a laissé passer le moment de la ponction qui eût été salutaire, lorsque le Parti Socialiste l'avait réclamé, il y a 18 mois, en vain.
Enfin, il ne faut pas oublier que notre situation monétaire s'est sensiblement aggravée au cours des dernières semaines, et de 580 milliards à ce jour - c'est à dire à 60 milliards près - elle est à peu près ce qu'elle était au moment de notre libération. Résultat : il y avait lorsque nous sommes arrivés au pouvoir, il y avait un commencement de fuite devant le franc, qui se traduisait à la fois par des retraits dans les caisses d'épargne, et des demandes massives de remboursement

de bons du trésor.
Le devoir du gouvernement était de renverser la tendance, de parer au plus pressé, de donner l'impression que l'on s'attelait à renverser la vapeur.
Pour cela - je le répéterai souvent encore devant des auditoires de camarades comme celui-ci - et pour cela, la pharmacopée financière ne dispose pas, malheureusement, d'un grand luxe de moyens. Et c'est pour cela que, très classiquement, nous avons décidé de livrer bataille à la fois pour des économies massives et pour obtenir pour l'Etat de nouvelles recettes.
A cet égard, notre devoir était évidemment de bien choisir les économies qu'il y avait leu de réaliser, et aussi de choisir de façon intelligente les recettes nouvelles que nous avions à proposer au Parlement.
Car un gouvernement démocratique se doit de pratiquer intelligemment une politique distributive, et c'est précisément ce que nous nous efforçons de faire, non sans que la lutte soit difficile et non sans que les grosses difficultés qui apparaissent à l'horizon soient facilement surmontables.
J'avais - et c'était l'objet de cette lettre du 25 janvier - indiqué que le secteur où nous devions porter le fer rouge, c'était le secteur militaire. J'avais chiffré à ce moment à 40 milliards au minimum le montant d'économies à réaliser, en tenant compte à ce moment d'un budget qui était néanmoins de l'ordre de 125 milliards.
Vous savez, par les débats qui se sont produits au Parlement et notamment par la démonstration qu'en a faite notre ami André Philip à la tribune de la chambre, que nous avons eu la surprises désagréables de constater qu'en réalité la dépense réelle pour 1946 pour le budget militaire n'était pas de 125 milliards mais 200.
C'est dans ces conditions que nous avons livré cette bataille des économies dans le secteur militaire. Nous l'avons livrée dans des conditions qui n'étaient pas faciles. Un jour, nous pourrons peut-être dire dans quelles conditions nous y sommes parvenus.
(Applaudissements)
J'indique à nos camarades que nos réaliserons dès cette année, un ensemble d'économies d'environ soixante milliards.
Ceci nécessitera de notre part et de celle de notre ami Philip dont je suis heureux de saluer la venue parmi nous, ceci nécessitera un effort constant. Nous sommes décidés, l'un et l'autre, à le mener jusqu'au bout.
Dans le secteur civil, camarades, il y a également du gaspillage, il y a également du double emploi, il y a également des déperditions de force.
J'indique que la hache sera portée dans toutes les dépenses inutiles. Par dépenses inutiles, nous entendons tout ce qui n'est pas rigoureusement indispensable à la vie de la nation.
Quant aux recettes, camarades, inutile de vous dire que nous voulons demander un très gros effort à la fortune, qu'elle ait été bien acquise, ou à plus forte raison qu'elle ait été mal acquise. C'est pour cela que nous avons réduit de moitié le délai de recouvrement de l'impôt de solidarité, et que nous avons demandé, par un projet de loi, de faire des recouvrements massifs, de façon à faire rentrer dans les caisses de l'Etat, le montant des confiscations sur profits illicites qui ont été

Fondation Jean-Jaurès

prononcées contre les profiteurs de la guerre.
(Applaudissements)
Nous avons décidé également, camarades, de réduire progressivement les subventions économiques qui coûtaient à l'Etat plus de 100 milliards de francs par an.
Nous ne les maintiendrons que pour les denrées alimentaires essentielles, de façon à ne pas trop grever le budget des petites gens.
Une telle politique, qui est en réalité une politique de contre-inflation a son côté impopulaire, et je ne me suis pas caché de le dire, ne peut réussir que si on bloque les avoirs, les salaires, les traitements, les prix. Car sans un blocage, on est forcément entraîné à ouvrir la course entre les prix et les salaires. On sait trop où cette course a entraîné l'Allemagne après 14 : elle l'a entraînée à l'inflation, qui détruit la classe moyenne, détruit la classe ouvrière, et qui a préparé l'avènement de l'hitlérisme.
C'est le danger contre lequel nous devons lutter, c'est ce qui constitue la défense des classes laborieuses du pays qui seraient les premières victimes de l'inflation.
Ici, alors, camarades, je vous dis : c'est la bataille économique qui doit être le complément de notre bataille financière.
C'est ici, je m'empresse de le dire, que s'accuse la différence énorme qu'il y a entre notre politique et celle à laquelle procéda Poincaré.
Vous savez qu'on nous a accusés, nous et Philip, de poincarisme.
Je veux rappeler que dès 1926, lorsque Poincaré opérait le redressement de la monnaie, la situation de la France était infiniment meilleure que celle que nous avons trouvée devant nous en 1946. Car en 1926, Poincaré avait son appareil industriel entièrement reconstitué, les ravages de la guerre à travers notre pays avaient été déjà effacée puisqu'on avait reconstruit les régions dévastées. Si nous ajoutons à cela que nous possédions l'intégralité ou la quasi-intégralité de notre flotte marchande, nous avions des chemins de fer reconstruits, largement dotés de tout le matériel qui leur était indispensable, si j'ajoute que nous avions des crédits extérieurs reposant sur une encaisse-or particulièrement importante, j'ai le droit de dire que le pays était infiniment plus riche qu'aujourd'hui, et qu'on pouvait, par conséquent, infiniment plus demander à la fortune qu'on ne le peut aujourd'hui.
Mais je dis surtout que ce qu'on pouvait surtout songer à développer en 1926, c'était la production, on pouvait le faire plus et mieux que nous n'allons pouvoir le faire, ce qui n'a pas été fait par Poincaré : on pouvait lier les sacrifices financiers à une amélioration du rendement et de la production. C'est cela que n'a pas tenté Poincaré, ce que nous allons essayer de faire.
Il serait illusoire de colmater notre déficit financier si nous n'arrivons pas à stimuler notre économie. Car le déficit financier dont nous souffrons provient de notre déficit économique, et à l'inverse de 1926, où l'Etat était pauvre et les particuliers riches, aujourd'hui l'Etat est pauvre et les particuliers se sont, eux aussi, appauvris. C'est ce qui rend infiniment plus délicate et complexe l'expérience dans laquelle nous nous engageons.
Les causes de notre appauvrissement, je n'ai pas besoin de vous les dire, je vais

simplement les énumérer rapidement.
"Les pillages allemands, la consommation des stocks, la destruction de nos usines, les vols et les transports en Allemagne de nos machines-outils, diminution formidable de notre marine et l'évanouissement de notre matériel roulant".
Malgré ce handicap, il faut s'atteler à la tâche et demander aux bras musclés et aux intelligences françaises du travail, des efforts, de la production dans tous les domaines (charbon, électricité, sidérurgie, textile, métallurgie). C'est cela, par conséquent, qu'il faudra que nous mettions au premier plan de nos préoccupations.
Mais je veux dire au Parti, car cela rentre dans la vérité nécessaire qu'il est bon de dire, de propager et de répéter : pour toute cette besogne et cet effort, le travail de nos ouvriers ne suffira pas, car il faut modifier notre outillage, rattraper notre retard, augmenter le rendement de notre travail, l'usine France est à refaire.
Tout en la refaisant, il faut tendre au maximum de l'utilisation de nos moyens qui sont, hélas, limités, surtout en ce qui concerne le charbon, qui conditionne notre vie industrielle. Le gouvernement est décidé à cet effort, il veut à la fois, dans un effort que nous espérons prochain, essayer de reconvertir nos usines militaires, nos arsenaux. Le gouvernement est décidé également à essayer de faire produire à l'industrie, en série, au meilleur compte possible, les articles d'utilité nécessaires aux travailleurs.
C'est dans ce secteur économique, dont je viens de vous donner une idée, que nous avons besoin de l'appui de la classe ouvrière, qui doit comprendre que le travail est la seule richesse qui dépende de nous, à condition bien entendu que le gouvernement soit compris et suivi.
Mais je me hâte de le dire, et c'est cela également qu'il faut que le Parti comprenne : notre effort ne suffira pas, et nous devons livrer une autre bataille.
Nous nous mettons en mesure de livrer prochainement une bataille sur le plan international, pour obtenir les réparations et les crédits extérieure sans lesquels nous végéterons durant des années si nous étions seuls et si nous n'avions ni réparations ni crédits, avant de retrouver le standard de vie de 1938.
Seule en effet, laissez-moi vous le dire, la richesse charbonnière de l'Allemagne peut nous permettre d'obtenir à la fois du coke et du charbon pour alimenter une vaste sidérurgie indispensable à la renaissance de notre industrie.
Seule également l'Allemagne peut nous le permettre en reprenant chez elle les outillages qu'elle nous a volés pour les restituer à notre industrie, qui en manque.
Seule l'Allemagne peut absorber - à la condition bien entendue que l'on limite sa propre production - les surplus de produits finis ou semi-finis que la sidérurgie française pourra produire, mais à la condition qu'on lui accorde libéralement la part qui lui revient dans les matières premières allemandes que nous pouvons escompter d'elle.
Tout cela na va pas dépendre que de nous, cela va dépendre du traité de paix, et de la place que nous allons occuper dans ces négociations de paix dans la

cohorte des négociateurs.
Je n'hésite pas à le dire : cette place sera celle que méritera notre effort intérieur. Si nos alliés constatent que la France est unie sur la plan politique, s'ils constatent qu'elle s'est engagée courageusement dans la voie du redressement et de l'effort, à ce moment nous imposerons respect aux nations qui nous entourant. Respect et amitié qui nous viendront en aide.
Notre comportement intérieur, par conséquent, va largement influencer notre position internationale. Je demande qu'on n'oublie pas cela et qu'on se rende compte que malgré cela, nous n'aurons pas en 1946 à la table de la paix, la position privilégiée de 1919. C'est pour cela que nous avons besoin des crédits extérieurs. Nous en avons besoin parce que nos moyens intérieurs sont limités, parce que les réparations de l'Allemagne ne couvriront pas, parce que le délabrement de notre équipement industriel est grand. Nous n'obtiendrons quelque chose que si nous faisons la preuve que les crédits que nous sollicitons ne sont pas des moyens de facilité et de paresse, mais au contraire des moyens d'accroissement et de rendement et d'expansion de productivité.
Je rappelle le dicton que vous avez entendu très souvent : on ne prête qu'aux riches. Hélas, le mot est actuellement plus vrai que jamais. C'est pour cela que nous devons travailler, produire, car c'est à notre travail, à notre production, qu'on jugera de notre avenir économique. En conditionnant nos possibilités de remboursement, cela conditionnera les prêts extérieurs qu'on sera appelé à nous accorder, si du moins notre demande de prêts extérieurs est entendue. Voilà la conjoncture française. Je dis que tous les évènements en sont rigoureusement solidaires.
Voilà pourquoi la politique du gouvernement est toute cohérente, logique, ordonnée, qu'il faut la juger non pas dans le détail, mais qu'elle demande à être jugée synthétiquement dans sa masse organisée. L'idée forte de cette politique, c'est qu'elle entend mettre au premier plan de ses préoccupations, la restauration, le développement et l'expansion de notre production économique.
C'est là le terrain solide où peuvent se rencontrer les bonnes volontés de tous et plus particulièrement, nous le pensons, la bonne volonté de la classe ouvrière.
En terminant, je veux vous rappeler un fait historique qui prend tout son sens à l'heure des événements actuels.
Lorsqu'en 1919 se produisit la révolution russe, la Russie était un pays aussi dévasté, aussi désuni, appauvri que nous au moment où nous avons pris le pouvoir.
La préoccupation dominante des hommes qui à ce moment ont eu à orienter la révolution russe vers son destin, n'a pas été d'accroître immédiatement les bases de consommation des ouvriers et des paysans, mais d'augmenter les moyens de production de ce pays. C'est cela qui a permis à la Russie de se développer, de devenir la seconde puissance industrielle du monde. C'est cela qui va nous permettre, j'en suis convaincu, dans les années à venir, d'améliorer le standard de vie des classes laborieuses.
Je le dis parce que je crois que c'est la vérité. Nous sommes placés devant le même dilemme : choisir entre le bien-être passager et le travail créateur des

conditions nécessaires à l'avènement du régime Socialiste. Je pense que le Parti Socialiste a fait son choix. Je pense qu'il a choisi sa route. Cette route, je le sais, elle serpente pour l'instant à travers des vallées obscures et des défilés particulièrement périlleux. Mais je suie parfaitement convaincu qu'elle se dégagera peu à peu de ces méandres inquiétants, et si nous savons vouloir agir, persévérer, elle nous conduira au sommet lumineux où se déploie vraiment le cœur des hommes libres.
(Applaudissements)

Le président - Je crois que l'exposé de notre ami Gouin fait partie du sujet que nous traitions tout à l'heure. Cela pourra faire partie de la suite de la discussion. Je voudrais seulement faire remarquer, non pas pour nous excuser auprès de nos amis Tanguy-Prigent, Le Troquer, Philip, Auriol, qui étaient là ce matin, que nous n'avons peut-être pas les mêmes méthodes et procédés.
Lorsque nous avons décidé quelque chose, nous savons nous grouper tous et l'appliquer en commun.
Le gouvernement peut compter sur les militante du Parti, sur les sentiments fraternels qui nous animent tous. C'est peut-être le meilleur réconfort qu'il puisse puiser pour mener à bien son œuvre.
(Applaudissements)
Je donne la parole à André Philip.

André Philip

Je voudrais ajouter certains éléments à l'exposé complet et général que vient de faire Gouin, et attirer d'une façon pressante votre attention sur la situation à laquelle nous avons à faire face, et des responsabilités qui sont celles du Parti.
Gouin vous a dressé les grandes lignes de notre situation financière. Je n'y reviendrai pas, sinon pour rappeler des données essentielles.
Nous nous sommée trouvés, au point de départ, devant un budget qui, dans tous ses éléments civils et militaires avait été sous-évalué et dont le total atteignait 618 milliards de dépenses en présence de 290 milliards de recettes. L'épargne nationale est évaluée pour cette année, à un maximum de 275 à 280 milliards.
Voilà donc le problème auquel nous avons à faire face : un déficit budgétaire qui d'ores et déjà se trouve nettement supérieur au montant probable de la totalité de l'épargne de ce pays dans l'année. C'est dire que nous étions engagés dans la voie de l'inflation inévitable, si on avait continué.
L'inflation, vous savez ce que cela signifierait ? Cela signifierait ce que cela signifie dès maintenant en Italie, en Grèce, dans une série de petits pays qui ont déjà changé leur monnaie, pour se trouver dans uns situation qui reste toujours aussi désespérée. Cela signifierait la ruine totale, systématique de tous les créanciers, de tous ceux qui ont des traitements, des salaires, et une situation dont nous savons maintenant par expérience qu'au point de vue politique, elle n'ouvre pas la voie à des possibiltés révolutionnaires, mais que par la ruine des classes moyennes et leur concrétisation, elle les jette dans les bras de la réaction,

Fondation Jean Jaurès

et l'inflation signifie la mort de la démocratie.
C'est pour cela qu'il est apparu nécessaire de faire le barrage par des mesures qui sont pénibles, par des mesures qui sont douloureuses, par des mesures qui sont injustes, mais qui ont permis, tant par la compression des dépenses, par celles que nous étendons du coté des dépenses civiles que par la suppression des subventions économiques et par les impôts nouveaux que nous avons établis, de dire que dès maintenant nous ayons réduit les dépenses de 618 à 480 milliards, que nous avons réduit le déficit à 160 milliards, c'est-à-dire 160 sur 280 d'épargne, c'est-à-dire que l'Etat va avoir la possibilité de financer le déficit en laissant quelque chose pour l'ensemble de la vie économique. Cela signifie que dès maintenant, et si nous maintenons la situation au coure des six mois à venir , le budget ordinaire voit son chiffre à 312 milliards alors que les recettes sont de 328 milliards, par conséquent le budget ordinaire est plus qu'équilibré. Nous avons la liquidation des hostilités : 99 milliards, la reconstruction : 60 milliards.
Mais la situation reste encore difficile. Je veux attirer votre attention sur la difficulté des problèmes économiques que nous avons à solutionner, difficulté venant du fait que nous n'avons pas simplement à surmonter les conséquences de la guerre, mais que depuis vingt ans la France est un pays qui est resté à la remorque des autres nations au point de vue de son équipement industriel, parce qu'au lendemain de l'autre guerre elle avait été tellement saignée et dans sa fortune et dans sa main-d'œuvre qu'elle n'a pas pu faire l'effort de modernisation industrielle nécessaire, parce que pendant vingt ans elle a dépensé, pour entretenir son armée face à l'Allemagne menaçante, des sommes qui auraient été infiniment plus utiles si elles avaient servi d'abord à la reconstruction de son industrie.
Au cours des vingt ans qui ont précédé la guerre, la France a été écrasée sous le poids d'un certain nombre de charges, elle n'a pas fait l'effort industriel, l'effort de rééquipement industriel nécessaire, et nous étions, quand la guerre a éclaté, à un rendement par ouvrier qui était en France le tiers du rendement en Amérique. Non pas que le Français travaillât moins, mais en travaillant plus, il obtenait un rendement plus faible parce que son outillage était insuffisant.
Si aujourd'hui nous faisons l'appel au travail, au sacrifice, à l'effort, nous savons qu'il ne signifiera pas grand chose s'il n'est pas accompagné par un effort de renouvellement de l'outillage, parce que c'est cela en réalité qui domine.
La situation s'est aggravée par la guerre, par la spoliation, et beaucoup plus par le fait que, pendant cinq ans, la France coupée du reste du monde, n'a pas renouvelé l'outillage, ne s'est pas tenue au courant des grandes inventions et des progrès techniques. Nous avons vingt ans de retard à rattraper si nous voulons que la France reprenne sa place dans la vie économique.
J'attire votre attention sur ce qu'un grand nombre de Français ne comprennent pas encore. Nous entendons souvent dire : "les Allemands ne sont plus là, pourquoi ne sommes-nous pas revenus au niveau de vie de 1938 ?" Parce que, déjà avant la guerre, la France était partie dans un échange mondial. Avant la guerre, elle représentait 7% des exportations, 6% des importations dans le

monde entier, 1/3 de son charbon était importé de l'étranger, tous ses carburants liquides venaient de l'étranger, en ravitaillement sa balance était déficitaire de huit milliards.
Ce dont la population ne se rend pas suffisamment compte, c'est qu'au point de vue agricole, cette année, près de la moitié de notre ravitaillement est venu des importations étrangères. Notre blé, pour plus de moitié, est venu d'Amérique, du Canada. Nous sommes maintenant dans une situation extrêmement difficile, parce qu'au début du printemps, nous dépendrons entièrement des importations étrangères pour les corps gras et l'alimentation en blé, et que nous ne pouvons pas garantir le maintien des rations de pain au taux présent. Nous serons probablement en rupture de stocks en mars ou avril, et nous ne pourrons maintenir la situation présente que si nous obtenons une aide réellement importante de l'étranger.
Alors, je suis obligé de vous dire qu'en mars et avril on va avoir des productions mondiales restreintes car il y a eu la sécheresse et l'insuffisance de rendement dans le monde entier - que vont se disputer des séries de peuples affamés dont la majorité sont dans une situation infiniment plus grave que nous - menace de famine aux Indes, en Europe centrale, en Italie, en Grèce.
Dans ces conditions, nous ne savons pas si nous réussirons à obtenir les allocations suffisantes pour être capables de maintenir la ration au taux où elle est.
En tout cas, il faut que nous fassions pour l'agriculture, un effort exceptionnel en vue d'obtenir le maximum de rendement, parce que l'année prochaine il faudra absolument que la France vive complètement ou presque exclusivement des produits de sa terre, car nous ne pourrons pas continuer à importer de l'étranger des denrées alimentaires.
Cette année, nous importons 2,5 milliards de dollars qui portent sur des matières premières ou des produits alimentaires.
Notre stock, comprenant nos devisas, la valeur de notre stock or, les capitaux étrangers recensés et que nous commençons à mobiliser puisque nous avons signé le décret de réquisition de tous les avoirs liquides à l'étranger et l'ensemble de tous nos avoirs, cela représente à peine 2 milliards ¼, c'est-à-dire un peu moins que le montant total des importations de cette année.
L'année prochaine, il faut un programme de rééquipement, et même si nous obtenons des crédits des Etats-Unis, nous ne savons pas dans quelles conditions ni combien nous obtiendrons.
Dès maintenant, il faut nous mettre en face de cette réalité que, quelle que soit la somme, elle sera, insuffisante pour permettre le règlement de l'intégralité de ce que nous devrons importer. Il nous faudra faire un développement systématique de nos importations en exportant non seulement des produits dont nous pouvons nous passer mais même certains produits dont nous manquons afin de nous procurer, en échange, d'autres produits dont nous manquons également. Voilà la situation dans laquelle notas nous trouvons.
Comme le disait tout à l'heure Gouin, nous avons le choix qu'avait en 1926, le choix entre les industries de consommation et de production.

La devise de la CGT, vous la savez, c'était : "bien-être et liberté". Il faut reconnaître que nous sommes en présence d'une situation où nous devons dires "bien-être OU liberté".
Si nous voulons la possibilité d'orienter la vie économique française dans la voie du redressement tel que nous le voulons, cela signifie un effort d'immobilisation du niveau de vie à l'heure présente, cela signifie l'orientation de tous les moyens dont nous disposons vers les investissements, vers le développement de l'industrie lourde, développement de notre outillage, car c'est par là seulement que nous sauvegarderons l'indépendance nationale, la possibilité de réalisation du Socialisme et de la défense de la démocratie.
Pour faire cela, il faut que nous ayons un programme de direction d'économie, c'est celui que nous sommes en train d'essayer d'établir maintenant. Vous savez que la Russie n'est pas parvenue tout de suite, mais par tâtonnements de 5 ou 6 ans. Pour l'instant, nous sommes modestes : nous envisageons un plan de trois mois, qui sera prêt dans 15 jours, un plan de répartition des éléments dont nous disposons : houille, électricité, matières premières, crédits à long terme répartis entre les types d'industrie qu'il faut encourager et développer le plus rapidement possible. Nous mettons pour cela, au premier plan : l'outillage des mines, le développement de la construction des barrages, le développement des transports et la construction de wagons.
Nous mettons l'ensemble de tous les moyens du coté engrais, semences, outillage, pour mettre à la disposition des agriculteurs tout ce qui est indispensable pour avoir cet été la récolte la plus abondante possible.
Enfin, nous mettons ensemble toutes les industries d'exportation, afin d'obtenir les devises indispensables à la réalisation de notre politique économique.
Pour cela, il faut que l'Etat ait en mains les éléments essentiels. C'est pour cela que nous allons maintenir et accentuer notre politique générale de nationalisations.
Je suis en train de faire préparer par mes services un texte sur la nationalisation des banques coloniales, des compagnies d'assurances, le texte sur le statut de la banque de France. Il s'agit de créer la banque centrale coordonnant l'ensemble du système monétaire du pays. Il faut organiser le crédit à moyen terme, non prévu dans le texte de décembre, et réaliser la nationalisation des banques d'affaires qui avait été laissée de côté.
Par conséquent, avec les textes sur l'électricité et l'organisation du système bancaire à la disposition de la nation, avec la nationalisation des assurances, nous marquons notre volonté de poursuivre notre programme de transformation et de mettra dans les mains de la nation l'appareil indispensable à la réalisation du programme que nous avons défini.
Par contre, dans les secteurs libres, nous allons, dans toute la mesure du possible, réaliser la simplification des formalités administratives.
Je crois qu'il est nécessaire de distinguer le secteur nationalisé, où l'on fait dominer la volonté de la nation, en accentuant la participation de la classe ouvrière à ces entreprises, et dans le secteur libre, essayer de les rendre le plus vite possible à la liberté et de simplifier au maximum les formalités

Fondation Jean Jaurès

administratives afin d'assurer ce démarrage de l'économie dont nous sentons qu'il est tout prêt et simplement nécessaire que nous donnions l'impulsion pour assurer cette reprise et cette reconstruction.
Enfin, un autre problème que nous commençons à aborde, le plus important de tous : celui de la réorganisation de notre administration. Nous sommes en présence d'un appareil terriblement lourd, qui échappe dans une grande mesure aux ministres mêmes chargés de l'administrer, j'ai le sentiment, étant à la tête du ministère des Finances et de l'économie nationale, qu'avant de pouvoir jouer sur ces deux ministères, il me faudrait deux mois pour apprendre à connaîtra chacun d'entre eux, et qu'actuellement je fonce sur les questions qui me paraissent essentielles et suis obligé de négliger une série d'autres éléments.
On se trouve, avec l'appareil administratif, devant deux dangers. D'une part les vieux appareils, qui ont une certaine tradition d'honnêteté, de fidélité, d'obéissance du sens des services publics, mais ils sont paperassiers, lourds, lents, on a le sentiment qu'il faut tout le temps être à les pousser pour réussir à faire passer sa volonté : on sent, lorsque le ministre a pris la décision, un ralentissement de l'ensemble des volontés.
Et dans les ministères qui sont nouveaux - j'ai l'expérience d'avoir un ancien et un nouveau - il y a des bonnes volontés dans le désordre. Nous pouvons donner l'impulsion dans les principales directions, mais je ne cache pas que pour faire la véritable réforme de notre administration française, c'est un travail de deux ans nécessaires au minimum, par un gouvernement qui resterait là pendant une durée suffisamment longue pour que chacun prenne véritablement la connaissance totale des lois, que son administration soit capable d'imposer sa volonté, de réorganiser, de bouleverser, ceci ne peut pas être fait dans un gouvernement de trois mois.
Ce que nous devons rechercher, c'est d'avoir le plus vite possible les élections, afin que l'on sorte le plus vite possible un gouvernement qui ait devant lui le temps nécessaire pour pouvoir pousser à cette réorganisation générale.
Voyez-vous, le problème de la France, c'est que nous avons une administration qui a été construite pour être un frein pendant toute l'époque du 19ème siècle, où l'Etat n'entrait pas dans la vie économique. Quand, maintenant, nous entrons dans une vie économique dirigée, l'administration freine, n'est pas capable de devenir l'administration rapide. Ce n'est que dans la mesure où nous aurons réussi à faire ces transformations, que nous aurons les éléments de réorganisation de l'administration.
Je termine en définissant ce qu'est la politique du gouvernement, la politique du Parti. C'est d'abord parler franchement au peupla de France, c'est lui montrer la gravité de notre situation financière et économique dont on n'a pas eu jusqu'ici suffisamment conscience.
On a cru qu'au bout de quelques mois, on reviendrait à la situation d'avant guerre. Dans quelques mois, nous reviendrons, pour la plupart de nos industries, à la production de 1939. Je suis persuadé que nous y arriverons pour le textile d'ici quelques semaines, dans le reste d'ici juillet août, à l'automne pour l'essentiel de l'industrie nous aurons le niveau de 1939. Pour les industries

d'investissement, il y a les stocks à reconstituer, il y a tout un effort d'organisation qui ne peut être accompli que par l'acceptation pendant de longs mois d'une situation pénible et dure. Et cela, nous devons le dire au peuple de France
En le lui disant, je pense qu'il le comprendra, qu'il nous suivra si nous lui montrons que la voie de la facilité conduit au désastre, à la disparition de la démocratie, à la chute entre les mains du capitalisme qui vient de l'étranger donnerait des résultats immédiats mais au prix de notre liberté. On ne peut pas comparer cette expérience à celle de Poincaré.
(Applaudissements)
Il faut prendre des mesures courageuses, impopulaires. Le gouvernement les prend non pas pour assurer le salut du Socialisme, mais le salut de la France. Ce gouvernement doit devenir de plus en plus un gouvernement de combat contre les forces du capitalisme, car le confiance qui nous est nécessaire, c'est la confiance des masses populaires, sans laquelle nous ne pourrons rien faire.
(Applaudissements)
C'est pour cela que nous accentuons le programme des nationalisations. C'est pour cela que dans les formes de structure, nous essaierons de réaliser la participation des ouvriers à l'ensemble de la réalisation de leur programme, programme dur, programme de souffrance, programme de sacrifices, mais avec la classe ouvrière, grâce à elle et pour elle.
(Applaudissements)

Le président - Je vous remercie. Il y a actuellement 21 camarades inscrits. Je vous demande de fixer le temps de parole. On ne peut pas donner plus de cinq minutes à chacun. Il faudrait que vous donniez en ce moment l'autorité au bureau d'arrêter le camarade s'il dépassait son temps de parole.

Dans la salle - Dix minutes !

Le président - Cinq, et le bureau a à répondre. Vous êtes d'accord ?
La parole à Lamarque-Cando, pour la suite.

Charles Lamarque-Cando

Camarades, après ce que vous ont dit Félix Gouin et Philip, ce que j'ai dit peut paraître pauvre, mais s'ils sont nos architectes, j'ai simplement l'intention d'être un bon ouvrier.
Vous constatez quelles sont les terribles responsabilités qui pèsent sur leurs épaules, et quand on parle de gouvernement, il faut dire le Parti Socialiste. C'est à causa de cela qu'il faut que le Parti Socialiste soit le plus solidement armé. C'est à cause de cela que je demande que la cohésion du Parti Socialiste soit plus forte que jamais, puisque nous sommes, nous, les véritables défenseurs de la démocratie qui est en train de jouer son destin.
Mon inquiétude, c'est de me demander si la démocratie sera capable de résoudre

Fondation Jean Jaurès

les terribles difficultés qu'elle a à résoudre, et de triompher. C'est pour cela que le Parti Socialiste doit réfléchir sérieusement. Il faut que les contradictions internes qui, dans ce parti depuis longtemps, sont une cause constante d'affaiblissement, soient enfin résolues.
Je dirai à Guy Mollet qu'il faudrait que nous sachions ce que nous voulons et ce que nous pouvons faire.
Nous sommes un parti révolutionnaire. Guy Mollet dit que nous sommes un parti à l'extrême gauche de tous les autres. Moi, je n'en suis pas tellement sur.
Peut-être que dans les formules, il peut se classer à l'extrême gauche. Vous me pardonnerez d'emprunter à quelqu'un que je n'aime pas tellement, Pierre Hervé, une petite citation. Il dit : "il y a des compromis dans la ligne vraie, qui représentent de véritables intransigeances, il y eut des intransigeances obstinées à la petite bourgeoisie qui sont en fait contre-révolutionnaires".
Il s'agit de savoir si nous allons afficher un certain gauchisme, ou si nous allons être, au contraire, capables d'action positive. Nous sommes dans une situation extrêmement pénible. Est-ce que nous voulons faire la révolution comme la Russie l'a faite en 1917 ? Disons-le franchement. Si nous voulons la faire, nous avons une majorité en ce moment à la constituante, qui nous permet de prendre le pouvoir dictatorialement. Mais disons aussi au devant de quelles difficultés nous courons, car nous sommes dans un pays qui voudrait faire la révolution où moralement elle est nécessaire, économiquement, socialement, mais il nous manque le pain quotidien, le moyen de travailler, et nous ne sommes pas comme la Russie, un monde à l'autre bout du monde avec des richesses en métaux précieux qui sont les plus importantes de toutes les nations du monde entier. Alors, en bons marxistes, plaçons-nous dans la situation de fait où nous sommes, et courageusement, disons-le, avouons-le : nous ne voulons pas faire la révolution comme la Russie en 1917 parce que nous ne voulons pas voir les boulangeries fermées, car nous ne savons pas où cela nous mènerait.
Comme l'a dit Philip, il faut sauver la démocratie et les possibilités d'avenir que cela suppose.
Soyons unis, non pas dans l'inertie et l'inaction mais dans cette action humble et nécessaire qui consiste au jour le jour, dans le Parlement où nous sommes, à arracher les réformes administratives les unes après les autres, et sachons employer aussi la méthode tactique qui s'impose, du point de vue de la propagande, où notre Parti est mal armé, propagande écrite, orale.
Tout à l'heure, Masson disait que nous serions incapables d'imagination, d'unité. Il faudrait que nous sachions amener la jeunesse à nous, et quand je parle de tactique, je suis un homme parfaitement désintéressé. Je veux parler du mode de scrutin. Défendre la démocratie, c'est adopter le mode de scrutin qui nous parait le plus capable, dans la conjoncture actuelle, de défendre la démocratie. Moi je suis un Caïd dans mon département. Dans ce département, le plus beau résultat de France, avec le mode de scrutin actuel, je serais élu sans faire aucun effort. Je dis que ce scrutin avec lequel j'ai été élu si facilement est un scrutin dangereux pour la démocratie et pour le Parti Socialiste.
Je vous propose d'adopter un autre scrutin qui, peut-être demain, dans mon

département, me fera battre, ce qui indifférent si la démocratie et le Parti devaient triompher.
Le scrutin du 21 octobre est impopulaire. Si vous le perpétuez, vous verrez se détacher beaucoup d'électeurs du Parti Socialiste, nous serons la grand vaincu de la prochaine consultation électorale.
Je vous demande de revenir à un scrutin uninominal, parce que l'électeur français veut connaître l'homme pour lequel il vote.
J'en termine sur cette question. Je dis que lorsqu'il s'agit d'une question aussi importante que celle du problème constitutionnel, je ne veux pas que ce soit le groupe qui en décide par 19 contre 16 alors que sur cette même question, le Comité directeur donne un avis contraire par 15 à 12. Si une décision doit être prise, c'est vous, aujourd'hui, qui devez la prendre parce que vous êtes plus habilités à la prendre que le Comité directeur. Biondi est responsable de la position que le Parti doit prendre à cet égard. Je demande que la conférence mandate Biondi…
(Brouhaha)
Je demande que la conférence des secrétaires fédéraux soit assez courageuse pour se donner à elle-même le mandat qui lui permettra d'imposer sa volonté, par un texte qui représente l'expression la plus fidèle du Parti Socialiste en France.

Ballot (Saône-et-Loire)

Camarades, je m'étonne qu'on ait été obligé de limiter le temps de parole à l'heure où le débat commençait à prendre un jour intéressant. Peut-être aurait-il été préférable que tout le monde soit présent ce matin à 9 h comme prévu.
Le malaise qui existe au sein du Parti n'est que le reflet du malaise général qui occupe le pays. Ses causes sont connues : la situation précaire de notre économie trop longtemps masquée, l'absence de la part des deux gouvernements qui se sont succédés depuis la libération, d'une ligne politique précise et ferme.
Par un manque de documentation et d'information regrettable, nos militants n'ont pas toujours eu la ligne politique du Parti. Ils ont aussi parfois un peu trop tendance à céder sous la pression Communiste (exemple : flirt avec le MRP). Il semble aussi alors que des difficultés matérielles, passagères certes mais importantes nous assaillent, qu'on soit demeuré un peu trop sur le plan théorique, qu'on se soit contenté de formules, qu'on ait préféré se livrer au jeu subtil des dosages et des combinaisons, qui ménage les responsabilités de chacun.
La nécessité impérieuse est : réhabiliter d'abord la démocratie. On constate en effet une désaffection marquée de la chose publique, dégager notre position, affirmer notre doctrine, envisager les possibilités d'action pratique du Parti à tous les échelons.
Réhabiliter la démocratie.
Utiliser à fond l'attitude du groupe Socialiste à la consultative, à la constituante, la formation du premier gouvernement et surtout la formation du gouvernement

Fondation Jean-Jaurès

Félix Gouin, et je l'espère, son action, montrer du même coup que le Parti est la forme essentielle de la démocratie, et que s'il a pu jouer ce rôle, bien qu'il soit le plus faible des trois grands, ça n'est pas par sa position centrale mais parce qu'il est imbu de la démocratie, parce qu'il vit de la démocratie, et qu'aucun principe de celle-ci ne lui échappe, et que nous n'en sacrifierons aucun.

Alors que certains pensaient à un homme, et négligeaient un peu trop le programme, alors que d'autres confondaient démocratie avec démagogie, affectant les positions extrêmes, et des paradas dans le dessein peut-être d'esquiver des responsabilités, le Parti Socialiste a remis les uns et les autres dans la voie démocratique. Enfin, dégager ce qui a pu être ainsi réalisé.

Dégager notre position.

Nous n'avons pas à nous éterniser ni à nous perdre en polémiques, ni à nous soucier de ce que peut penser le voisin. Nous définissons notre politique d'après notre doctrine, nous nous affirmons sur cette politique et nous concluons alors, alors seulement, les alliances nécessitées en vue de servir nos fins qui sont dans l'immédiat, la permanence de la démocratie et l'aménagement des bases de départ pour la conquête révolutionnaire.

Affirmer notre doctrine.

A force de faire état de programme immédiat, de programme minimum, le Socialisme a subi cette décoloration dans l'esprit de la masse, et même de certains militants, il se borne seulement aujourd'hui à quelques nationalisations, à quelques lois sociales dans le seul but, semble-t-il, d'aménager dans le cadre actuel de l'Etat, la médiocrité bourgeoise pour tous. D'autre part, ceux qui se proclament révolutionnaires farouches agissent rigoureusement mais peut-être légèrement, et dénigrent ce qui peut être fait, recherchent immédiatement l'imperfection ou l'insuffisance de la réforme réalisée, le résultat est inverse de celui qu'ils voulaient peut-être obtenir, c'est le discrédit jeté sur une réforme, et le découragement alors que leur devoir était d'envisager par la possibilité révolutionnaire offerte par cette réforme et de travailler dans ce sens.

Il faut donc, pour les uns et pour les autres, reprendre les bases mêmes de notre doctrine, insister sur le caractère de classe de notre Parti, porter la lutte contre la propriété privée capitaliste, montrer que c'est la base du problème, que les seules réformes solides seront celles qui y porteront atteinte. Il faut démontrer le système du profit et montrer une fois de plus qu'il conduit à l'anarchie, proclamer la nécessité de la suppression du salariat.

Enfin, ces réformes ne peuvent se concevoir que dans une réforme parallèle de l'Etat : décentralisation, administration des choses par les collectivités intéressées, et que tout ceci soit décrit dans une large politique internationale, que seul le Socialisme peut réaliser.

Il faut indiquer alors que le Socialisme français est particulièrement désigné pour jouer le rôle d'entraîneur, tant par le génie national que par l'attitude constante de nos grands militants.

Il faut définir la notion de la patrie, pas seulement un bout de terre, mais qu'elle se confond avec le peuple et tend vers la perfection dans la mesure où le prolétariat tend vers son émancipation, développer le sens de la coopération

Fondation Jean Jaurès

internationale reposant sur la solidarité humaine.
Tactique.
Tout ceci peut se traduire par des mots d'ordre simples, et peut se ramener même aux difficultés qui nous obsèdent.
Du ravitaillement, de l'accaparement et du piétinement dans le démarrage de notre économie. On peut passer à l'attaque contre la propriété privée capitaliste et montrer la nécessité de la propriété collective.
Du ravitaillement, des prix et des salaires, on peut passer à l'attaque contre le système du profit.
De l'impuissance de l'administration et de toutes ses formalités, on peut passer à l'attaque de l'Etat bourgeois et montrer la clarté, la simplicité et l'efficacité de l'Etat Socialiste.
Possibilités d'action pratique.
Cette propagande théorique, l'éducation doctrinale, la formation politique, sont évidemment nécessaires, mais ceci ne suffit pas. Le groupe pourra déposer des projets, des lois, le gouvernement réaliser certaines réformes, si les sections se contentant des discussions sur ces sujets, il ne faut pas s'attendre à une marche rapide.
Les militants doivent continuellement avoir à l'esprit le but final : le Socialisme, donc savoir et pouvoir utiliser au maximum dans tactique, toute réforme.
L'action peut se mener sur deux plans.
GSE : Leur travail doit dépasser le simple but de propagande et de recrutement. On doit y envisager les problèmes d'ordre pratique qui se posent devant la classe ouvrière.
Les GSE, doivent être l'école des cadres de la branche d'industrie intéressée.
Les camarades doivent rapidement apparaître comme les plus capables d'assurer la direction de la masse ouvrière non seulement au sein des syndicats, mais aussi au sein des Comités d'entreprises et des Comités de gestion.
La section doit envisager la réalisation de coopératives, de groupes d'achats collectifs. Elle devrait dresser le bilan des possibilités sur le plan local et envisager avec ces matériaux, l'action pratique, l'objet à atteindre.
Il faut arriver à créer les embryons d'organismes sur lesquels nous fonderons la société Socialiste, pourvue de cadres susceptibles de les faire fonctionner, qui auront perdu la déformation bourgeoise, c'est-à-dire qu'ils penseront Socialiste dans uns société Socialiste.
Nous possédons, parait-il, un organe central du Parti Socialiste qu'on appelle "Le Populaire" de Paris.
Ma fédération m'a chargé de demander à la conférence, au Comité directeur et aux membres du journal : "qu'est le Populaire de Paris ? Est-ce l'organe du Parti Socialiste ? Est-ce un organe de conception capitaliste et d'exploitation ? "
En effet, est-ce l'organe du Parti Socialiste qui refuse le service gratuit du journal pour ses militante de base ?
Est-ce l'organe du Parti Socialiste qui, lors du Congrès de la fédération du sous-sol à Montceau les Mines a envoyé un "envoyé spécial" qui n'a même pas eu l'idée de se mettre en rapport avec le Secrétaire général ? Alors que

"L'Humanité" et les journaux de droite et de gauche ont donné des comptes-rendus précis de ce Congrès,
"Le Populaire" n'a pas dégagé la ligne exacte et la manœuvre qui s'est précisée à ce Congrès.
Nous rendons hommage à "Cité-Soir" qui a envoyé un correspondant spécial qui, avec les organismes fédéraux a fait du bon travail pour le développement de la doctrine Socialiste.
Nous voudrions savoir une bonne fois si on entend donner au "Populaire", à l'organe central du Parti, une ligne politique et en faire un journal politique, ou si on est obligé d'en faire un journal où on rencontre des mots croisés et des dessine animés.
Nous voudrions qu'on y mette en valeur l'action politique de nos groupes parlementaires. On peut chercher l'action de nos parlementaires dans les colonnes de notre journal central ! Nous demandons à la conférence de bien vouloir préciser, nous voudrions que cette conférence veuille préciser si c'est vraiment l'organe central du Parti et la ligne qu'il doit adopter pour développer la propagande du Parti.

Un délégué

Je vais essayer de vous faire une brève démonstration. J'avoue qu'essayer de résumer une argumentation en cinq minutes, malgré l'habitude qu'on peut avoir de la condensation, c'est quelque chose de difficile. Je vais le tenter, je suis sceptique sur le résultat.
J'ai écouté avec attention l'exposé de Gouin et de Philip. Je vais me permettre de répondre à une critique qui s'est élevée contre le gouvernement et le parti, par la déception populaire. Car il est évident qu'il y a une déception populaire, mais il est peut-être possible d'expliquer qu'il ne pouvait pas en être autrement.
La seule critique qu'on pourrait adresser aux membres Socialistes du gouvernement actuel, ce n'est pas du tout de ne pas faire une politique Socialiste, car je crois comme eux que, dans certaines situations économiques et financières (comme l'a expliqué Gouin en disant que la France, à l'heure actuelle, est appauvrie) il est impossible de faire une politique Socialiste. Le problème est de trouver de l'argent tout de suite, et si l'on va au fond du problème, on ne peut pas, immédiatement, trouver de l'argent en dehors de certains procédés qui ont été appelés des procédés classiques. C'est la triste vérité, mais c'est la vérité, et Philip l'a résumé en disant que c'était injuste mais que c'était nécessaire.
Le vrai reproche, c'est que s'il en est ainsi, il est dangereux à l'avance de dire qu'on va faire une politique Socialiste, et il est dangereux de laisser croire aux militants qu'on peut faire cette politique Socialiste.
Le vrai problème, si l'on ne peut pas éprouver certaines déceptions ni en créer, c'est de ne pas dire, avant de monter au gouvernement : "nous ferons telle chose" et d'être obligé de dire le lendemain "nous ne pouvons pas réaliser sous la forme que nous avons promise".

Fondation Jean Jaurès

Voilà seule critique que je me permets d'adresser. Mais en entendant le discours de Philip, je pensais à une autre difficulté.
Le discours de Philip est admirable, et il doit nous permettre de faire la propagande Socialiste et un regroupement des solutions que nous proposons. Mais, je me disais, me souvenant d'un mot du philosophe Spinoza : est-ce que Philip ne pensait pas sous l'aspect de l'éternité ? Combien Philip nous donne-t-il de temps pour la réorganisation de tout cela ? Pense-t-il que les Socialistes seront assez forts, après les élections prochaines, pour imposer la continuité de la réalisation de cette méthode ? Est-il sur même, que d'ici un mois ou deux, il pourra continuer cette expérience ?
Est-il sur que cette expérience ne sera pas brisée ? Ce problème n'est pas seulement économique, mais politique, un problème de rapports entre les Partis.
Je rejoins ici la remarque de Verdier, ce matin, quand il disait que la position du Parti Socialiste est difficile parce que le Parti Socialiste est coincé entre deux autres partis. Verdier, vous rejoignez exactement le point de départ d'une très brève intervention au Conseil national, la dernière fois, dans laquelle je disais qu'il ne fallait pas se placer devant les difficultés immédiates, mais envisager la question du redressement du Parti et d'un accroissement de ses forces, et de ses forces parlementaires. Le gros problème est là et c'est ici que nous devons nous placer devant cet autre problème : comment se comporter à l'égard des Partis voisins ? Comment espérer avec une politique économique qui, même vraie et juste, est impopulaire ? Comment pouvons-nous penser arriver à reprendre barre sur l'opinion publique de manière à être forts demain, au lendemain des élections ?
Je vous ai dit déjà mon point de vue. Je voudrais préciser ma position à l'égard de l'immédiat, demain, et au cas où le gouvernement Gouin tomberait, dans un avenir plus ou moins lointain.
Je considère que le Parti doit d'abord manifester sa volonté d'indépendance, non pas pratiquement par le refus d'accord avec tel ou tel parti voisin, car nous sommes liés à des rapprochements tant que nous ne sommes pas plus forts. Mais il y a, si nous ne pouvons pas maintenir la formule tripartite qui est la meilleure et la plus sure pour l'indépendance du Parti, il y a deux tendances que nous devons absolument éviter, c'est de laisser, par désarroi et par fausse habileté, le Parti Communiste prendre le gouvernement, à la veille des élections. Je ne crois pas que ce soit un danger vraiment grave. J'ai peur, plutôt, qu'en créant le fantôme de ce danger, on ne laisse certains glisser à la formule d'un gouvernement bipartite : Socialiste/Communiste. Si telle devait être la solution, j'avoue que le Parti prendrait la solution qui déciderait au fond de tout son avenir.
Un gouvernement Socialiste/Communiste, c'est, au fond, la question de l'unité réglée par la bande, et la question de l'unité ne doit pas être réglée par la bande.
Et je reviens à mon point de départ. Le vrai problème est de savoir comment le Parti Socialiste, dans les années à venir, pourra rester à la fois l'élément animateur de la démocratie, et comment il pourra reprendre barre sur la classe ouvrière. Car la situation actuelle est intenable. Il est impossible pour le Parti

Socialiste, de continuer à agir sur les événements, continuer d'exercer la pression que veut réaliser Philip et qui ne peut se faire qu'au gouvernement, si le Parti Socialiste, tout en restant l'entraîneur de la démocratie, ne reprend pas en mains ces classes ouvrières.
Où pouvons-nous arriver avec la politique que nous avons à l'égard du Parti Communiste ? Les élections de Montmorency y ont répondu.
Qu'y a-t-il dans le Parti, à l'heure actuelle ? Une minorité-qui irait imprudemment à l'unité, et une énorme majorité. Ce sont des choses qu'on ne hurle pas en Congrès, mais qu'on peut se dire entre nous. Si on ne veut pas de l'unité avec le Parti Communiste tel qu'il est à l'heure actuelle, tout en restant partisans de la véritable unité, on fait semblant de la vouloir. Sa politique conduira le Parti à l'abîme si elle est continuée. Ou il faut faire l'unité, et dans six mois vous n'aurez plus de Parti Socialiste, mais vous aurez un Parti Communiste.
(Une voix - Pas du tout !)
Voilà une vérité d'évidence qui se dégage de l'unité syndicale faite avec les Communistes. Je n'insisterai pas sur cette vérité, je crois qu'on peut l'admettre aisément.
Ou vous allez continuer cette petite politique qui consiste à faire, quoiqu'on fasse, l'unité, alors qu'on ne peut pas la faire, et nous, nous comprendrons, les militants de base ne comprendront pas toujours. Ils vous diront que véritablement il n'y a pas une opposition fondamentale entre le Parti Socialiste et le Parti Communiste.
Pourquoi ne faites-vous pas une unité qui grouperait toutes les forces ouvrières ? C'est ici que je vais aboutir à la formule qui choquera certains quand un événement de politique extérieure vous forcera à y venir, mais vous y viendrez trop tard, après avoir perdu aux élections prochaines, c'est-à-dire qu'après avoir perdu la possibilité d'avoir la direction dans la gouvernement des élections prochaines, vous viendrez fatalement à ce que j'appellerai l'anticommunisme Socialiste, l'anticommunisme Socialiste que j'oppose brutalement à cet anticommunisme de droite et à cet anticommunisme fasciste qui est en train de triompher peu à peu à l'heure actuelle et dont l'élection de Montmorency nous a donné l'avant-goût. Car la leçon de cette élection, quelle est-elle ? Elle est essentielle, c'est que le pays ne veut pas du Communisme, mais qu'au moment où le Communisme se discrédite - et il va se discréditer de plus en plus quand il va apparaître de plus en plus rarement qu'il est l'instrument de la Russie des soviets - le Parti Socialiste sera compromis dans la mesure même où il ne se sera pas dégagé à temps du Parti Communiste.
L'anticommunisme ? Le bénéficiaire en sera donc la Droite, et vous allez vers un succès de la Droite ou des modérés aux prochaines élections, et vers l'élimination non seulement des Communistes, mais des Socialistes de l'action sur le gouvernement de demain. Voilà où nous allons.
Je crois que le désir profond du Parti c'est de jouer sa carte dans les mois et les années à venir. C'est pour cela que vous devez adopter cet anticommunisme auquel nous avons eu le tort de renoncer à partir de 1934. C'est notre faute

commune. La grande faute elle date de 1934. On ne sauve pas la République avec des partisans de la dictature. Et la faute, elle continue maintenant : on ne sauve pas une nation et on ne sauve pas l'Internationale avec un parti anti-national et un parti anti-internationaliste.
Il y a actuellement entre les Partis Communistes et Socialistes, une différence de nature et vous ne reprendrez la classe ouvrière que quand vous lui montrerez qu'il y a le Communisme traître, qu'il faut revenir à une synthèse du genre de la synthèse Jaurèssiste, à tendance démocratique.
La classe ouvrière française a besoin d'être libérée de l'emprise des Communistes. Si vous n'êtes pas capables de la reprendre, le Parti Socialiste est un parti frappé à mort.
Nous ne pouvons pas laisser à nos cotés un parti dit ouvrier et en réalité ennemi, qui possède la moitié de la classe ouvrière, qui a étendu son influence aux conséquences graves dans la classe moyenne et dans les éléments paysans.
Ou il faut faire l'unité avec lui si c'est possible, et je pense que c'est impossible à moins de se renier soi-même, ou alors si on ne veut pas confier ce pays à l'impuissance, l'empêcher de jouer son rôle dans les relations internationales, il faut refaire le redressement Socialiste.
Nous sommes aujourd'hui à des heures qui ressemblent étrangement à celles de Tours, quoiqu'on puisse en penser.
La vraie question est de savoir si le Socialisme va jouer un rôle dans le pays en reprenant son influence ou s'il va perdre comme il a perdu en 19.
On clame ses victoires. On dit que le Parti Socialiste a beaucoup progressé. C'est vrai, car il a inspiré ses méthodes à d'autres partis. Ce qui est vrai, c'est que vous étiez 105 en 1914 et que vous n'êtes guère plus maintenait.
La vérité, c'est que nous risquons de perdre le reste. L'autre vérité c'est que nous n'avons peut-être que quelques années devant nous pour tenter une grande expérience de Socialisme occidental. Nous ne sommes pas si sûrs que nous n'allons pas à une autre catastrophe. Nous savons que tout est possible dans le monde international. Est-ce que nous allons abandonner la partie ? Est-ce qu'au moment où on tente de construire une paix qui doit être fondée sur l'idée de démocratie et non sur celle de grande puissance voulue par la Russie des soviets ? Est-ce que nous n'allons pas essayer d'axer un parti voisin, le Parti Socialiste anglais ? Est-ce que nous n'allons pas essayer d'appuyer les petites démocraties Socialistes qui sont prêtas à se rallier à nous ?
Voilà les quelques réflexions que j'ai voulu suggérer. Je n'ai pas entendu l'objection de Grumbach, si elle touche un point essentiel de mon argumentation, je suie prêt à répondre.
Je suis obligé de renoncer à la parole pour permettre à d'autres camarades de répondre. J'ai voulu, dans une assise plus libre qu'un Congrès national, dire ce que je crois être la seule voie de redressement.
J'ai peur que, malgré la grande volonté que nous pouvons avoir, et les grands projets qui nous sont exposés, nous ne soyons déportés par certains événements, j'ai peur que le Parti ne reprenne pas, dans la prochaine bataille électorale, l'ascendant qu'il devrait avoir.

Fondation Jean Jaurès

La France aspire au Socialisme, nous avons besoin du Socialisme. Est-ce que le Parti Socialiste sera numériquement assez fort pour réaliser l'espoir des travailleurs ?

Delaunay (Vienne)

La fédération de la Vienne désirerait savoir quelles sont encore les relations du Parti avec l'UDSR.
La fédération de la Vienne désirerait savoir ce qui se passe au comité d'entente, elle désirerait savoir si le Parti Socialiste a fait des contre-propositions aux propositions d'unité du Parti Communiste, afin de renseigner un public qui demande où nous en sommes.
La fédération de la Vienne demande que le Parti soit davantage laïque, que nos ministres suppriment toute subvention à l'école laïque, notamment celles qui lui parviennent par l'intermédiaire de l'entraide française.
La fédération de la Vienne demande que le journal "Le Populaire" soit modifié. Il ne renseigne pas suffisamment les militants. En conséquence, que "Le Populaire" soit rédigé autrement et que fréquemment, chaque semaine au moins, il y ait une colonne d'informations pour les militants.
Philip et Gouin ont dressé un tableau sombre de la situation.
Dans la fédération de la Vienne, nous n'avons rien promis à nos électeurs, au contraire, nous avons annoncé les difficultés qu'ils connaissent maintenant.
Néanmoins, quand Gouin prit le pouvoir, un immense espoir a soulevé les masses, et nous retombons à l'ornière.
Je sais qu'il était difficile de faire autre chose que ce que Philip a fait. Certaines mesures sont impopulaires, elles auraient pu être évitées, au point où nous en sommes, 5 ou 6 milliards ne vont pas loin. Il y a donc là une maladresse qui se passera difficilement.
Si j'ai bien compris ce qu'a dit Philip, il ne faut pas attendre des réalisations immédiates. Mais nous serions heureux que les sacrifices soient offerts s'ils ne pèsent pas uniquement sur la classe ouvrière. Mais aucune des mesures prises ne frappera la classe possédante.
Nous voyons beaucoup de gens gagner à peine de quoi manger alors que d'autres à coté jettent l'argent à pleines mains, toute la journée. Nous pensons que nos camarades se seraient honorés en prenant des mesures capables.
On nous a promis beaucoup de choses. Je m'empresse de dire que je fais partie du Comité de confiscation. Mais tout cela, c'est de la rigolade, c'est de la poudre aux yeux.
Dans l'Ouest, des cultivateurs ont déclaré qu'ils mettraient le lait à 10 et le blé à 15 frs. Et il y a encore du blé de 1944 qu'on pourrait réquisitionner. Il y a du vin, mais on le garde pour la même raison et aussi parce qu'on ne sait pas ce que le franc vaudra demain, et qu'on préfère de la marchandise.
Il y a là une situation qui pourrait disparaître si le gouvernement était animé de plus d'énergie.
La fédération de la Vienne demande qu'on applique les prix, et qu'on

Fondation Jean-Jaurès

réquisitionne tout ce qui peut être réquisitionné.
On a attaqué ce matin l'attitude du Comité directeur. La fédération de la Vienne est d'avis que le Comité directeur n'a pas rempli son rôle.
Tout à l'heure, un de nos camarades a fait allusion a l'action du groupe parlementaire. Je ne pensais pas apprendre des choses semblables. Il ne suffit pas de critiquer le Comité directeur et le groupe parlementaire, si nous sommes tous d'avis pour blâmer cette attitude, cette assemblée doit se terminer par une motion de blâme.

Buisson (Orne)

Camarades, représentant d'une petite fédération, sinon la plus petite, j'apporte mon opinion sur quelques points non exposés.
Pour la propagande, nous sommes heureux de ce que le Parti ait désigné un délégué régional. Les moyens financiers sont presque inexistants, nos camarades ne sont pas nombreux : ce sont les rares élus dans les assemblées municipales, et leurs occupations professionnelles leur laissent peu de temps à consacrer à la propagande.
Or, en face de nous, le Parti Communiste a un délégué fédéral avec plusieurs militants, qui consacrent tout leur temps à parcourir toutes les communes. Ils réussissent à mettre, là où nous échouons, des îlots de militants, tout au moins de sympathisants.
Nous, Socialistes, nous voudrions avoir semblable autorisation de notre Parti. Nous regrettons de voir que nous recrutons peu parmi la classe ouvrière.
Pour les prochaines élections, il faudrait que nous soyons fixés sur la tactique à adopter. La campagne sera difficile par suite de l'indifférence de la masse et il est à craindre qu'un grand nombre d'abstentions soient préjudiciable au Parti, ou encore ceux-ci voteront plus à gauche.
Notre fédération est contre la constitution de listes communes avec l'UDSR à cause de l'attitude des candidats de ce groupement.
Au sujet des fonctionnaires - je parle des postes existant avant 1939 - ces fonctionnaires sont toujours sacrifiés aux nécessités de l'heure et leur mécontentement est grand.
S'il est nécessaire de supprimer les impôts créés par Vichy, il faut opérer sans retard le reclassement des traitements. Je parle des instituteurs, dont le traitement est inférieur à celui d'un ouvrier.
Les sacrifices demandés pour le redressement du pays seraient consentis par tous s'ils avaient le sentiment que le marché noir serait atteint. L'impôt de solidarité a une progression insuffisante et ne dépasse pas 20% pour les plus grosses fortunes.
Par suite de l'augmentation des tarifs des chemins de fer, ne pourrait-on pas rétablir les billets Lagrange à l'occasion des vacances des travailleurs ?
Les cultivateurs voudraient qu'on se hâte de faire parvenir les engrais pour la prochaine récolte.
D'autre part, on vend dans certaines minoteries de la farine à 22 francs.

Collection Jean Jaurès

En général, il ne faut pas que nos ministres craignent de prendre des sanctions rigoureuses à l'extrême contre les affameurs. Car les honnêtes gens sont nombreux, et si on agit, nous les aurons avec nous.
Au sein du Comité directeur, ne pourrait-il pas y avoir une section pour étudier et transmettre à nos camarades ministres, les choses méritant d'être signalées. Les camarades responsables pourraient en retirer des renseignements utiles. Il ne s'agit pas de critiquer, mais d'informer.
Je termine en disant que le Parti Communiste travaille beaucoup. Le Parti Socialiste doit avoir une politique à ce sujet.

Geoffroy (Haute-Loire)

Camarades, la fédération de la Haute-Loire a eu beaucoup de mal à se maintenir après les élections d'octobre dernier.
Ces élections ont été un échec complet pour le Parti Socialiste. Le bureau fédéral a suivi scrupuleusement les directives émanant du Congrès d'août, et ce faisant, a mécontenté la grande majorité des sections.
Les militants de base auraient souhaité une liste commune avec le Parti Communiste. Dans un département aussi réactionnaire que le nôtre, c'était la seule position qu'il convenait de prendre. Au lieu de cela, et pour nous conformer aux instructions reçues, nous avons fait liste commune avec l'UDSR, et la Jeune République.
L'UDSR groupe malheureusement chez nous une grande majorité d'éléments réactionnaires.
Quant au candidat de la Jeune République, il nous arrive, mandaté par le Comité de liaison de Paris. Et cet hurluberlu n'a rien trouvé de mieux au cours de sa propagande électorale, que de se déclarer partisan des subventions à l'école libre, et de promettre au curé d'une commune du département, une statue de St Joseph pour la salle du patronage.
Le résultat de tout cela, c'est que la Droite a recueilli trois élus, le quatrième étant un Communiste qui a, incontestablement, recueilli de 3 à 5 000 voix Socialistes.
Dans une liste commune avec le Parti Communiste, nous aurions exigé et obtenu très facilement la tête de liste, et il y aurait eu certainement deux élus.
La conclusion est que l'on a eu tort de ne pas tenir compte des circonstances locales.
En conséquence, la fédération souhaite que le Comité directeur et les responsables du Parti revoient entièrement leur tactique électorale, en évitant avec soin des errements aussi néfastes. Pour cela, il est indispensable que le Parti laisse aux fédérations leur entière liberté d'action et d'appréciation des situations régionales.
Sans tourner délibérément le dos aux directives nationales, il faut envisager une attitude plus souple à l'égard des électeurs, sans attache politique caractérisées, mais incontestablement républicains et laïques. Ces électeurs, le Parti peut les amener à voter pour lui, s'il sait adapter son attitude à leur milieu.

Fondation Jean-Jaurès

Or, il faut tenir compte que, dans leur majorité, ces électeurs sont actuellement désorientés, d'une part par l'indécision gouvernementale résultant de l'attitude de de Gaulle, d'autre part par la démagogie effrénée du Parti Communiste, qui se pose souvent près d'aux en seul détenteur de l'esprit démocratique, et réussit, grâce à ses organismes para-communistes, à les circonvenir en faisant figure de seul parti de gauche dynamique.
Chez le citoyen moyen, il y a actuellement une lassitude provoquée par les lenteurs de l'épuration, par le marché noir jamais entravé, et par l'atonie politique générale. Nous en avons pour preuve les réunions du 12 février, qui n'ont, en aucun endroit dans notre département, suscité l'intérêt et l'enthousiasme que l'on était en droit d'attendre.
Nous ne gagnerons ces éléments que par une politique et des perspectives révolutionnaires, sans quoi, en Haute-Loire, ou bien ils iront au Parti Communiste, ou bien ils reviendront à une Droite plus ou moins radicalisante.
C'est assez dire le caractère pratiquement inefficace de l'activité des organes centraux dont la propagande s'enlise progressivement dans un appareil administratif purement bureaucratique et absolument ignorant de ces contingences départementales ou locales comme des besoins concrets des jeunes fédérations.
La nôtre, qui n'a pas encore obtenu d'autorisation de publier un journal, aurait bien plus souvent besoin d'une voiture pour aller faire des tournées dominicales, seul moyen d'action effectif, que de paperasses, d'affiches ou même de brochures qu'il faudra toujours digérer avant de les présenter à des éléments encore loin du Socialisme.
Enfin, le Parti ne doit pas négliger de tenir compte de ce besoin presque général d'unité, que manifestent ces couches encore assez frustes du point de vue Socialiste. C'est ce qui les a poussées, dans certains cas, à entrer dans des formations POF, certainement prématurées et rapidement avortées par suite d'un noyautage Communiste mal déguisé. Ce besoin d'unité persiste en présence des manifestations assez indécentes du Parti Républicain de la Liberté.
En raison des nécessités tactiques que font apparaître ces considérations, la fédération de la Haute-Loire s'étonne que la rédaction des statuts du Parti puisse être laborieuse et aboutisse à un véritable gaspillage de tempe, d'énergie et de ressources. Le dynamisme et l'efficacité d'un parti populaire ne dépendent nullement de la forme de ses statuts.
Enfin, Il conviendrait que les hommes que le Parti a placés au pouvoir, ne commettent pas, à l'égard de milieux spécifiquement ouvriers, déjà soumis à des pressions constantes de la part du Parti Communiste, des impairs comme celui-ci.
Je vous donne lecture de la lettre qui me fut adressée par le secrétaire fédéral adjoint de la fédération des mutilés du travail.
"Le Puy, 19 février.
Mon Cher Geoffroy,
Ainsi que je te l'avais dit, une délégation conjointe de la CGT et de la fédération nationale des mutilés du travail devait être reçue ce jeudi 14 février par M.

Defferre, sous-secrétaire d'Etat à la présidence du Conseil, à seuls fin que lui soient exposées deux revendications urgentes des victimes du travail.
Je faisais partie de cette délégation avec mes camarades Cal de Pau et Blanckaert de Lille, et Rouillon de Troyes. La CGT était représentée par Veillon, secrétaire de Bothereau.
Nous avons été profondément surpris et déçus de la réception que nous a réservé le citoyen Defferre. Il ne nous a pas laissé exposer, comme il se devait, les raisons qui nous avaient amenés à solliciter cette entrevue. Il nous a indiqué, pour couper court à l'entretien, que le gouvernement avait bloqué les salaires et bien entendu tout ce qui pouvait provoquer une hausse des prix. Il n'y avait donc rien à faire pour espérer une réalisation de quoi que ce soit.
Nous insistions en disant que nos revendications n'affectaient en rien le budget de l'Etat, et nous le lui démontrions en précisant que le fonds de majorations était bénéficiaire d'une somme de près d'un milliard, et que les ressources allaient en augmentant. Il parut sceptique et nous déclara que ces questions ne l'intéressaient pas, et qu'en ce qui concerne les chiffres, c'est avec le ministre des Finances qu'il fallait en discuter.
Pour clore ce débat qui, à son désir, n'avait que trop duré, il nous déclara qu'il transmettait à son collègue des finances la documentation que nous lui avions laissée, et qu'il nous tiendrait au courant du suivi.
En somme, superbe enterrement de première classe.
Nous quittâmes donc ce singulier ministre, écœurés par de tels procédés. Il est en effet inadmissible, et je vais plus loin même, que des élus d'un parti qui se réclame de la classe ouvrière, puissent ainsi bafouer les délégations ouvrières venues leur présenter des revendications nécessaires et urgentes des victimes du travail en raison de la situation actuelle. Nous sommes conscients de la situation, néanmoins, les deux revendications présentées n'ont rien de démagogique et n'affectent en rien le budget de l'Etat. Pourquoi cette opposition systématique ?
Il y a là, mon cher Geoffroy, un grave danger, car il ne faut pas croire que les organisations ouvrières vont encaisser les coups sans sourciller. Il est pourtant nécessaire de conserver un état d'esprit favorable au redressement du pays.
Je ne crois pas que le but sera atteint avec des réceptions à la Defferre.
Aussi, pour remédier à cela, il serait bon, à mon avis, que les militants de la base attirent l'attention sur ce danger et rappellent ce personnage à son plus élémentaire devoir et à un peu plus de déférence envers la classe ouvrière.
Tiens-moi au courant de ce que tu feras éventuellement et je te quitte, mon cher Geoffroy, en te serrant bien cordialement la main".
Alors que nous nous désignons parti ouvrier, alors que nous cherchons à pénétrer le plus possible à l'intérieur de la classe ouvrière dont nous avons la prétention de concrétiser les aspirations politiques, alors que cette fédération des mutilés du travail est en butte aux convoitises du Parti Communiste, vu son nombre important d'adhérents, comment admettre de tels agissements, qui ne peuvent que nous aliéner des sympathies ?
En conséquence, au nom de la fédération de la Haute-Loire, je demande qu'un rappel à l'ordre soit donné au camarade Defferre, car de telles méthodes ne

Confédération Jean Jaurès

peuvent qu'accentuer le désintéressement des classes laborieuses envers notre Parti, et créer ainsi un climat favorable au retour du fascisme.

Psom (Moselle)

Après ce qui a été dit sur la crise que traverse notre pays, après ce qu'a dit Gouin sur le redressement financier, nous espérions trouver des formules et des méthodes qui frappent de façon plus énergique le capital. Cela ayant été dit, je ne voudrais pas m'étendre.

Cependant, un point particulier, en Moselle, est le mécontentement très grand du fait qu'on ne nous comprend pas dans l'ensemble du pays. Cette situation particulière, aux dernières élections du 21 octobre, a été précisée et admise par tous les Partis politiques. Et le Parti Socialiste, le Parti Communiste, l'union gaulliste et même le MRP avaient pris position très nette en ce qui concerne l'assimilation de notre département. A l'heure actuelle, la population de la Moselle est mûre pour l'assimilation totale. Nous ne voulons pas continuer comme jusqu'à ce jour, que seuls les libres-penseurs sont brimés, alors que ceux qui font le jeu de la réaction sont les seuls qui profitent des libertés en Moselle. N'oubliez pas que nous sommes brimés et que les écoles normales sont fermées aux enfants des libres-penseurs.

(Applaudissements)

A l'heure actuelle, la majorité s'est prononcée pour l'assimilation sur le programme Socialiste.

Il y a un autre mécontentement aussi grave, c'est au sein et à l'intérieur de la fédération, devant la carence du Parti à l'égard des petites fédérations.

Jusqu'à ce jour, pas un parlementaire, pas un délégué directeur n'est venu chez nous pour étudier sur place les problèmes complexes qui nous intéressent. Il serait nécessaire qu'un membre du Comité directeur ou un parlementaire vienne chez nous, étudier les problèmes particuliers qui se posent dans notre département, qui concernent la crise de l'industrie, l'épuration, la réclusion du citoyen Foulet. Il y a des scandales que le Parti ignore parce qu'il ne vient pas nous voir. J'espère que le Parti les prendra en considération et que sous peu nous serons aidés par le Parti Socialiste.

Antoine Mazier (Côtes-du- Nord)

Je prends la parole au nom d'une fédération petite, sans doute, mais qui fait un gros effort en vue de réparer l'échec relatif des élections d'octobre.

Je crois qu'une conférence des secrétaires fédéraux est faite afin de faire connaître aux membres du Comité directeur, qui me semble être trop parisiens, quelle est l'opinion des fédérations de province sur la politique générale, et l'exposé des difficultés auxquelles elles se heurtent.

Nous tentons un gros effort de propagande, nous avons créé 100 sections en trois mois. Je veux dire à quelles difficultés nous nous heurtons.

Depuis six mois, l'attitude du Comité directeur n'a nullement facilité la

propagande, par suite d'attitudes que je ne désapprouve pas en elles-mêmes, mais d'attitudes mal présentées devant le pays.
Par exemple, il y a eu le référendum, qui a failli conduire le Parti au suicide, qui a été pris dans un Congrès où la question n'a pas été posée d'une façon extrêmement claire.
Je vois Daniel Mayer qui lève les bras. Je sais que le Parti avait raison, mais l'attitude qu'il a prise dans les départements de l'Ouest, cette attitude nous a fait perdre au moins 20 000 voix. C'est regrettable.
Il y a eu l'alliance avec l'UDSR, contre laquelle la fédération des Côtes-du-Nord avait voté "contre".Cette alliance n'avait pas d'autre résultat que de mettre Pleven à la tête de la liste Socialiste. La tactique est mauvaise. Cela continue par exemple en ce qui concerne la formation du gouvernement, Je suis d'accord avec vous au sujet de la nécessité d'un gouvernement tripartite. Ce que nous regrettons, comme la disait Guy Mollet, c'est que le Parti n'ait pas fait preuve de plus de stratégie. A l'heure actuelle, dans le pays, nous paraissons comme seuls responsables de l'existence de cette formule gouvernementale.
Il est évident que le Parti Communiste a agi pour rejeter cette responsabilité sur nous.
Si, comme le disait Verdier ce matin, les Socialistes ne voulaient pas d'un gouvernement tripartite, c'est au Parti Communiste qu'il fallait laisser cette responsabilité de refuser.
Je voudrais qu'on vienne pour expliquer cela à des paysans qui sont travaillés tous les dimanches, par une vingtaine de délégués Communistes.
Je m'épuise à justifier l'attitude du Parti Socialiste. Nous aurions voulu que le Parti Socialiste prenne une position telle que nous puissions plus facilement défendre cette formule.
Il en est de même au sujet de l'attitude de la Commission de la constitution. J'ai été heureux d'apprendre par Guy Mollet, que ce vote, que nous avons eu tant de mal à expliquer, n'a été pris qu'à une majorité insignifiante. Si c'est avec d'aussi petites majorités que vous engagez la vie du Parti, que vous fondez les difficultés énormes devant lesquelles nous nous trouvons, je vous prie de croire que ce n'est pas sérieux et pas digne d'un parti comme le notre.
Il en est de même au sujet de l'attitude à l'égard du MRP, Verdier a repris ce matin une argumentation de Daniel Mayer au cours d'un Congrès national.
Je tiens à dire que cette politique, qui consiste à vouloir diviser le MRP - fait que Mayer appelait une décantation du MRP - cela me parait une chimère, et je n'en vois pas l'utilité, au point de vue Socialiste.
Il est inadmissible que le représentant d'une fédération départementale ne puisse pas dire certaines choses sans qu'on juge que ces choses sont idiotes.
Si vous partagez le MRP en deux, qu'est-ce que vous ferez de l'aile gauche du MRP, que vous aurez coupée de l'aile droite ? Cela ne présente aucun intérêt ! Vous arriverez à reconstituer le siège de formations centristes gouvernementales en vue de sauver le régime capitaliste. Mais si tous voulez pratiquer une politique Socialiste, tous n'avez pas le droit de faire cela, car c'est une mauvaise action par rapport au Parti Socialiste.

Fondation Jean Jaurès

Pour nous, départements de l'Ouest, chaque fois que vous publiez un article comme ceux qui ont paru sous la plume de Blum, chaque fois qu'on prononce des paroles en faveur du MRP, comme Philip à la constituante, vous gênez la propagande Socialiste dans les départements.
C'est pourquoi, je vous demande, au nom de la fédération des Côtes-du-Nord, de faire attention chaque foie que vous êtes appelés à former un jugement sur un mouvement, populaire.
Enfin, la question des masures prises par le gouvernement. Il est évident que je sens devant quelles difficultés sa trouvait le gouvernement. Mais il y a une chose qui est certaine, c'est comme l'ont dit Bouin et Philip, le gouvernement ne fera rien sans la confiance du peuple. Le peuple comprend très bien quand on lui dit que nous sommes dans une situation de détresse, que nous n'avons pas d'or, pas de matières premières, pas de produits alimentaires. Mais ce qu'il ne comprend pas, c'est que dans certains secteurs, où il n'est pas besoin de matières premières ni d'or, on n'agisse pas davantage.
Il nous sera facile de nous présenter en période d'hostilité, le jour où vous aurez fait rentrer les profits illicites, confisqué les biens des traîtres. Pour cela, vous n'avez pas besoin d'importations de matières premières ou d'outillage. Nous n'avons besoin que de textes, parce que, avec cela, nous pourrons expliquer au peuple et lui dire qu'il doit faire confiance au gouvernement.
(Applaudissements)
Et puis, notre camarade Philip disait tout à l'heure que dans deux mois, le pays serait voisin de la famine si les importations ne se produisent pas. Il existe encore du blé dans les greniers de nos campagnes. Dans deux mois, on produira encore du beurre, et on verra comme à Paris, qu'il suffit de rentrer dans un magasin, de demander un kilo de café, de beurre, mais à condition de payer le prix du marché noir.
Il faut que vous luttiez contre le marché noir.
Il faut aussi que vous fassiez l'épuration.
Dans les Côtes-du-Nord, nous avons un nommé Robin, marié à une fille Pullmann, collaborateur, chassé par les électeurs en mai, d'une mairie occupée par sa famille depuis qu'il y a des maires en France. Il est capitaine de l'armée d'occupation en Allemagne. Supprimez des scandales comme ceux-là, et vous aurez la confiance du pays !
Enfin, il faut nous donner des armes plus sûres pour notre propagande.
"Le Populaire " reste vraiment un organe insuffisant pour notre propagande. Il n'est pas assez abondant, pas assez nerveux, pas assez concret, trop parisien.
Prenez "L'Humanité". Elle est pleine de l'action des élus Communistes et ministres Communistes.
Il y a deux mois "Le Populaire" publiait un reportage sur les pays étrangers. Ce n'est pas cela que les membres du Parti cherchent dans "Le Populaire".
Par conséquent, donnez-nous un journal qui soit beaucoup plus que celui-là, un journal de propagande.
Si Favier est ici, je voudrais lui faire remarquer que son journal arrive très mal. J'ai ici un camarade qui a fait 14 abonnements. Un bulletin d'abonnement payé

le 15 décembre, et il n’a pas encore son journal. Ce sont des choses regrettables. Conclusion.
Noue sommes pleins de la volonté de travailler, nous sommes fidèles au Parti. Il faut nous en donner les moyens, veiller davantage sur la question tactique. Pour le Parti révolutionnaire, la tactique est une chose importante. Comme parti révolutionnaire, il doit chercher à augmenter, comme disait Le Bail : ce n’est pas en continuant les erreurs commises depuis six mois que nous pourrons continuer le Parti. Aux prochaines élections, il ne faut pas que le Parti se trouve dans une position indécise comme à la veille des élections du 21 octobre. Il faut que notre Parti soit un peu plus démocratique.

Dancy (Cantal)

La fédération Socialiste du Cantal m’a chargé de venir apporter ici les critiques au Comité directeur et au groupe parlementaire, et à nos ministres.
En effet, les ouvriers de chez nous ne sont pas contents. Ils ne comprennent pas - et vous ne ferez jamais comprendre à un Auvergnat ce qu’il ne veut pas comprendre - qu’on bloque les salaires et qu’on tolère l’augmentation du coût de la vie.
Exemple : tabacs, transports, et tout à l’avenant. Vous trouverez du vin "appellation contrôlée" à 17 francs le verre. Les mineurs de Champagnac, chez, lesquels je me trouvais dimanche, n’ont même pas une chopine à boire. La classe ouvrière n’est pas contente.
On a fait de la démagogie pour les paysans. Les paysans de chez nous engraissent leurs cochons avec de la farine, et les ouvriers n’ont pas de viande pour donner à leurs enfants. Aujourd’hui, on entend des ministres dire qu’il faut ménager les paysans. Ah oui ! Je voudrais que tous les voyiez, les paysans de chez nous, avec leur bedaine, qui n’ont jamais souffert. Ceux-là, on ne leur demande rien, on leur accorde tout ce qu’ils veulent, même l’augmentation sur les beurres et fromages.
Ils m’ont également chargé de vous dire qu’au sujet de la loi électorale, "pas de vote préférentiel". C’est du propre ! C’est ça la démocratie ? Ils n’auront même pas le droit de choisir leurs candidats, ils voteront pour le numéro 1, 2 ou 3, c’est-à-dire que MM. les députés qui sont en place maintenant veulent y rester. A ce moment, ce ne sont pas des députés que vous aurez, ce seront des fonctionnaires, jusqu’à 70 ou 80 ans. Nous vous demandons de modifier ce point de vue. Je tous crie : "attention".
Vous avez devant vous un homme qui a 27 ans de Parti Socialiste dans un département très difficile. Nous avons réussi à avoir quelques belles sections groupant des ouvriers, nous les perdons. N’oubliez pas que la classe ouvrière, c’est l’âme du Parti Socialiste. Vous n’aurez plus de Parti Socialiste. Je vous dis : "attention". Restez révolutionnaires, restez Socialistes.
(Applaudissements)

Collection Jean Jaurès

Ribet (Haute-Garonne)

Lors de son dernier Congrès extraordinaire, la fédération de la Haute-Garonne a examiné sérieusement le situation politique, et au cours des débats, il s'est dégagé un vif mécontentement, causé par des mesures antidémocratiques qui ont été prises par la gouvernement, en ce qui concerne l'augmentation du tabac, des tarifs de chemins de fer en 3ème classe.

La fédération de la Haute-Garonne estime que le Parti Socialiste ne doit pas faire d'électoralisme, mais qu'il doit rester le Parti révolutionnaire, celui qui doit organiser la révolution sociale.

Nous savons que les succès électoraux les plus retentissants n'entraînent pas la révolution, et quoiqu'en ait pu dire ici un camarade, la révolution ne se fait pas dans la loi, elle se fait par la force.

Certes, depuis la libération, il y a eu une certaine coïncidence entre les intérêts de la patrie bourgeoise et ceux de la classe ouvrière.

Ce qui nous choque aujourd'hui, Socialistes de la Haute-Garonne, c'est de constater que la même pensée domine, puisque dans certaines sphères gouvernementales, on soutient que les intérêts du pays doivent passer avant ceux du Parti.

Nous disons, nous, Socialistes toulousains, qu'à ce moment le Parti Socialiste deviendra soutien du régime capitaliste et que nous deviendrons les successeurs du Parti Radical.

Que faut-il faire ? Comme l'a indiqué notre camarade Philip tout à l'heure, nous devons gouverner, reconstruire la France, relancer l'économie, non pas en constatant le régime capitaliste, mais en le remplaçant par des solutions Socialistes. Et comme cela ne se passera pas sans une réaction violente de nos adversaires, il faut que notre Parti ait pour but d'entraîner les masses ouvrières populaires derrière nous, de les engager à la lutte pour que l'action gouvernementale au Parlement puisse s'appuyer sur les masses laborieuses, dans les villes, les campagnes.

D'autre part, il faut affaiblir la puissance du capitalisme. Dislocation du capitalisme par l'épuration dans l'administration, dans l'armée, et aussi parmi les collaborateurs.

Je citerai un exemple particulièrement scandaleux.

L'ancien agent de police Martel, collaborateur notoire et odieux tortionnaire, est encore à Paris, protégé par je ne sais quelle puissance. Nous ne pouvons pas le faire transporter à Toulouse pour le faire passer devant la cour de justice.

Il faut que cela cesse, sinon la classe ouvrière se détournera complètement de notre Parti.

Il faut enlever aux adversaires leur puissance économique, en frappant les grosses fortunes, en estampillant les billets, en bloquant les fonds des banques et en développant les nationalisations.

Comme Philip le signalait, il faut donner une part de gestion aux ouvriers, dans les entreprises, leur permettre de participer à la campagne d'épuration, à la distribution du ravitaillement, à la lutte contre le marché noir.

Fondation Jean-Jaurès

Et comme nos élus de la Haute-Garonne, Vincent Auriol et Zaksas l'on proposé, nous désirerions voir le Parti Socialiste proposer des mesures, de véritables mesures de salut public, par l'instauration de tribunaux populaires contre les profiteurs du marché noir.
Ainsi, les masses populaires prendront conscience de leurs responsabilités, et si un jour nous avons besoin de leur appui, elles seront à côté de nous.
Le rapport de force nous étant ainsi rendu favorable, nous devons coordonner nos efforts pour organiser la production et la consommation.
Puisque pour satisfaire les besoins alimentaires nous devons importer et qu'il nous manque des devises, nous devons exporter en échange des produits dont la production doit être assurée par priorité. Mais en retour, en ce qui concerne la circulation et la répartition des biens de consommation, les orienter de manière à satisfaire par priorité les besoins des masses laborieuses. Ainsi, ces masses seront derrière nous et elles pourront produire.
Si jamais nous n'agissons pas ainsi, les masses populaires se détourneront du Parti Socialiste, les factieux profiteront de cet état de choses pour s'emparer du pouvoir alors que nous serons impuissants et désarmés.
Si, au contraire, nous luttons dans l'intérêt de la classe ouvrière, nous pourrons dire aux travailleurs de France avec fierté que nous aurons une double fin : celle qui consiste à consolider la démocratie et à défendre l'intérêt même des travailleurs.

Bristman (Loir et Cher)

Ma fédération compte 1500 adhérents. La masse électorale se désagrège. Les paysans quittent l'espoir Socialiste qu'ils ont eu un moment. Nous recrutons des fonctionnaires et des bourgeois. L'ouvrier ne vient plus chez nous parce que le Parti Socialiste a perdu l'oreille du peuple.
J'ai été quatre ans dans les geôles nazies où j'ai perdu 30 kilos, et le Parti est en train de se suicider avec les vieilles méthodes d'autrefois. Il ne sent pas qu'il a besoin d'une transfusion de sang. Parce qu'il y a toujours des Cassandre. Vous allez à la faillite et vous ne le voyez pas.
La nouvelle guerre est là, le fascisme s'arme, les dépôts d'armes sont constitués. Le 6 février qui se prépare aura un autre succès que celui de 1934. Le peuple est lassé.
Quand on parle de l'unité d'action, vous nous baptisez Communistes, quand on parle d'Indochine, vous nous baptisez trotskistes. Le marxisme sent qu'il y a encore quelque chose à faire pour sauver le Socialisme. Et c'est en Socialiste que je réponds à votre pourquoi.
Nous sommes persuadés que l'heure est excessivement grave.
Un maire d'une commune de chez moi, MRP, minotier, M. Bisson : on fait queue chez lui pour acheter de la farine à 25 francs le kilo. On ne lui dira rien.
Le maire qui m'a livré à la Gestapo est MRP. Il est toujours là. Au lendemain de mon arrestation, il a fait venir ma femme : "donnez-moi 50 000 francs et votre mari revient". (Il s'appelle Demoustier)

Fondation Jean Jaurès

Il n’y a rien de changé. Nous avons crevé de faim et de froid en Allemagne. En revenant, nous avons cru trouver quelque chose. Vous parlez, et pendant ce temps le monde remue. Vous jouez au pivot et tout le monde blague autour de vous. Tout ce qui est travailleur ne regarde plus du côté Socialiste.
Gouin et Philip vous ont expliqué ce qu’ils espèrent et ce qu’ils croient. Je répondrai à Gouin qui disait qu’on ne prête qu’aux riches, qu’au lendemain de la victoire il était facile de les faire payer, ils avaient assez peur à ce moment-là. Vous avez laissé passer l’heure.
Je réponds à Philip qui dit qu’il faut que l’ouvrier gagne, qu’il faut que la méthode actuelle qui consista à frapper la petit s’appelle Chéronisme
Ce qui sauvera, c’est l’unité du prolétariat. Faites l’unité ou ressuscitez Doriot.

Descaux (Gers)

Camarades, des critiques se sont fait jour, des mécontentements sont apparus profonds. Je voudrais essayer de dégager les causes de ce mécontentement.
D’abord, on a dit ici : "On a rétabli la démocratie".
Je voudrais savoir si vous êtes satisfaits de la démocratie actuelle ?
Je voudrais savoir si le fait d’avoir rendu la parole au peuple et d’avoir envoyé dans toutes les assemblées départementales, municipales, parlementaires des hommes élus suffit pour dire que la démocratie a été rétablie.
Comment n’avez-vous pas entendu, de l’aveu même de nos camarades ministres qui nous ont fait l’honneur de venir ici vous faire l’aveu de leur impuissance à l’égard de leurs bureaux ? Ils se sont succédés et ont dit : "les bureaux sont tellement puissants, tellement complexes, tellement rétifs et freinent tellement notre action qu’il nous faudrait des années pour arriver à les brider, à les faire marcher".
Voilà ce qu’on a dit à cette tribune. La démocratie, pensez-voue qu’elle soit rétablie ?
On a voté des mesures telles que celle du rétablissement de la liberté du commerce. Certes, on n’a pas pu le faire directement, de grands intérêts étaient en jeu, mais par le canal de la loi de finances, la liberté du commerce a été rétablie.
Essayez, camarades, d’exercer le commerce de votre choix. Présentez-vous pour les formalités nécessaires, et l’on vous dira ceci : l’organisation professionnelle de telle où telle profession exige des qualités que vous n’avez pas, elle vous refusera la carte d’exercer. Il en est ainsi pour toutes les branches commerciales.
Est-ce que vous avez gagné, camarades députés ? Etes-vous vraiment le peuple, la puissance qu’on vous a donnée. La puissance, où se manifeste-t-elle ? Pas dans le cadre de la liberté du commerce.
Et encore, les commissaires régionaux, qui devaient partir, où sont-ils ? A leur poste. Sur quels crédits vivent-ils ? Est-ce vous qui avez consenti les crédits ? Non, n’est-ce pas !
Les syndics de cantons, supprimés également. Où sont-ils ? A leur poste. Qui les paie ? Quelle est l’administration qui peut fournir ces crédits, alors que vous les

Fondation Jean Jaurès

avez refusés ?
Si la démocratie existait, ces gens là seraient partis. On ne veut pas que les représentants du peuple exercent la souveraineté qui leur a été dévolue.
Et les subventions aux œuvres confessionnelles continuent, par le canal des colonies de vacances.
Voilà le malaise profond. La démocratie, il faut la maintenir, la créer, la rétablir. C'est vous, par votre énergie, les prérogatives qui vous ont été confiées, qui devez avoir l'énergie nécessaire pour cela. La démocratie se conquiert, elle ne se donne pas par un bulletin de vote. Lorsqu'on est le dépositaire de la volonté populaire, on doit faire tellement de bruit quand ces prérogatives ne sont pas présentées, que tout le monde tremble devant vous.
Sur le plan départemental, c'est la même chose.
Je suis au Conseil général. Savez-vous quelles sont nos attributions ? On refuse de nous laisser siéger dans toutes les Commissions départementales économiques, soit de production soit de répartition, parce que nous avons une tare originelle à l'égard de ceux qui, pendant des années, sous le régime Pétain, ont disposé de crédite sans qu'on les leur ait accordés.
Nous sommes ceux élus par le peuple pour consentir ces crédits et contrôler leur emploi.
Voilà où nous en sommes. C'est nous qui sommes responsables de cela.
Il y aurait beaucoup de choses à dire dans le Parti, sur la façon dont on conçoit la démocratie. J'espère qu'on parlera demain beaucoup plus longuement de cela.
J'espère qu'on nous expliquera comment il se fait qu'on refuse 60 francs d'augmentation par mois à un cantonnier, et qu'on donne 50 000 francs par mois à un boucher chargé de répartir la viande dans une localité de quelques milliers d'habitants. C'est vous, défenseurs du peuple qui permettez cela ? Allons donc !
Il faut que nous sortions de l'impasse.
Il faut que cesse la mystique de l'union qui plane chez nous depuis tant de temps, lorsqu'on disait autrefois : "tous unis derrière le maréchal", vous avez continué et vous avez dit : "tous unis derrière de Gaulle". Et maintenant vous sauriez concevoir un autre gouvernement d'une façon tellement différente ?
Qu'est-ce que ce gouvernement qui est attiré à droite et à gauche ? Vous avez tous étudié la résultante des votes qui se contrarient : il n'est pas possible d'agir. Pour gouverner, il faut une majorité qui impose sa voix, et nous, les représentants du Parti Socialiste, nous avons une voix révolutionnaire, il faut que nous l'imposions, mais ça n'est pas tant que vous serez alliés avec l'UDSR et le MRP, que vous ferez cela. Aussi, le Parti traverse une crise. On récolte parfois des applaudissements, mais l'enthousiasme est tombé.
On avait foi dans la Socialisme, il était victorieux. Maintenant, par l'impéritie que notre Parti traverse, nous arrivons à un stade définitif : nous allons perdre la tactique révolutionnaire que nous aurions du gagner.

Bora (Constantine)

Chers camarades, ce n'est pas en cinq minutes que j'exposerai le problème

algérien. Je veux simplement en souligner la gravité.
L'Algérie est à la croisée des chemins. Depuis cinq ans, ce pays pauvre connaît une sécheresse épouvantable. Ses populations autochtones ne vivent que du blé qui arrive d'Amérique. Elles reçoivent au maximum 7,5 kilos d'orge par mois. C'est leur seule ressource, et bien souvent l'administration est obligée de donner à l'indigène uniquement de quoi ne pas mourir de faim.
Evidement, d'autres causes sont venues peser sur le malaise algérien.
Si nous n'avons pas connu l'occupation, nous avons eu Vichy, les influences étrangères, le pan-arabisme, et tout cela sur un terrain favorable. Cette misère a amené les sinistres événements du 1 au 8 mai 1945.
Nous avons vu de malheureuses brutes fanatisées se précipiter sur des européens, leurs bienfaiteurs, et les massacrer. Et l'on a pu croire qu'un fossé s'était creusé entre éléments européens et indigènes en Algérie.
Adrien Tixier a démontré que le drame n'était que superficiel, qu'on pouvait ramener à la raison ceux qui avaient été un moment égarés par des propagandes perfides. Il nous a littéralement contraints aux élections, il nous a lancés à la bataille électorale. Nous l'avons en vue, Socialistes que nous sommes. Nous avons réussi à conquérir la plupart des grandes villes : Constantine, Bône (dont j'ai l'honneur d'être maire), Biskra, Bougie acquises au Parti. C'est la présidence du Conseil général donnée à notre camarade Doumée, la présidence de l'Assemblée algérienne confiée à notre camarade Blanc. Par conséquent, du bon travail, fait en vase clos. Car le Parti nous a toujours ignorés, le Parti nous ignore. En Algérie, on dirait "les bâtards du Parti".
Les brochures du Parti arrivent toujours après là bataille, et c'est après le Congrès que nous recevons la documentation qui devrait nous permettre d'y trouver tous les éléments de discussion.
Je pense que demain on en tiendra compte, et que nous nous sentirons véritablement épaulés pour continuer en Algérie notre travail. Car il est difficile, et les influences que j'évoquais à l'instant ont beau jeu, puisque la misère va grandissant et s'aggravant.
Nous avons lutté contre cela par une politique économique.
Après Tixier, nous avons aujourd'hui à l'Intérieur dont dépend l'Algérie, un autre Socialiste décidé, ayant la foi, notre ami Le Troquer.
Il faudra, en Àlgérie, mener une politique pour rénover les campagnes, il faudra industrialiser ce pays, mener une politique qui fasse des indigènes, non seulement des fellahs et ouvriers agricoles, mais aussi des ouvriers et donner des possibilités de vie heureuse à tout le monde.
Quant à nous, Parti Socialiste, nous avons à lutter contre le fanatisme et l'ignorance. C'est ainsi que nous avons pris l'initiative d'un projet d'amnistie qui viendra jeudi à la Constituante, qui ouvrira les portes des prisons à tous ceux qui, sans avoir été des assassins, des condamnés de droit commun, ont été trompés par la politique des nationalistes.
A la Commission de l'Intérieur, je veux faire une critique : nous sommes livrés à nous-mêmes, à plusieurs camarades, nous sommes en train d'échafauder les lois qui vont régir la métropole, les territoires d'Outremer, et l'Algérie. Nous

sommes effrayés des responsabilités que le Parti laisse peser sur nos épaules. Et c'est pour crier "halte-là" que je fais état de ces critiques, parce que nous voulons être non pas les mandataires d'une poignée d'hommes, mais les mandataires du Parti Socialiste tout entier.
Nous tenons comme sérieuse cette ordonnance du 7 mars 1944 que de Gaulle a donné à l'Algérie, qui fait de tous les habitants d'Algérie des citoyens complets.
Noue voulons qu'en 1946, au mois de juin, il n'y ait plus comme aux élections antérieures, deux collèges d'électeurs : le collège citoyen, le collège non-citoyen. Nous voulons qu'il y ait également des suffrages, étant entendu que nous tiendrons compte du faible degré d'éducation politique des masses indigènes, et que si tout le monde est électeur, le quotient en Algérie sera différent du quotient dans la métropole.
Mais cette hardiesse peut se retourner contre nous, car le Parti Communiste, technicien, ne veut pas de ce collège unique de citoyens, il s'en tient au double collège : le collège européen, le collège indigène. Nous allons heurter certainement quelques-uns de nos amis politiques qui ne comprendront pas la largeur de vues du Parti Socialiste.
Nous avons donc besoin de l'appui total du Parti, du Parti central. Les tournées de propagande que nous faisons dans la métropole doivent passer la mer, maintenant qu'en quatre heures d'avion on peut arriver en Algérie.
L'Algérie est française, elle l'a prouvé aux élections. Il nous appartient de conjuguer nos efforts et faire en sorte que l'Algérie française devienne aussi l'Algérie Socialiste.
(Applaudissements)

Butez (Puy-de-Dôme)

Mon intervention sera très courte, car j'ai élagué passablement de choses au fur et à mesure de l'audition des camarades qui m'ont précédé.
La fédération du Puy-de-Dôme se cabre passablement contre le Comité directeur.
La raison n'est pas que nos camarades sont indisciplinés, la raison, ce sont les temps troublés, difficiles, et je crois que le Comité directeur n'a pas dirigé fermement le Parti et le politique du Parti.
Selon des traditions bien établies dans notre pays et aussi en vue d'obtenir quelques réalisations que nous avons tous à cœur d'obtenir, il ne faut pas donner tellement dans des plans vastes. Que nos camarades comprennent ! Il aurait fallu donner particulièrement pour le Puy-de-Dôme, des satisfactions immédiates, sans démagogie. Dans un département comme le nôtre, où sur 70 600 déportés 1 300 seulement sont revenus, on ne comprend plus les lenteurs et les insuffisances de l'épuration, on ne comprend pas, dans le Puy-de-Dôme, où sur 101 condamnations à mort prononcées, il n'y en a que 27 exécutées. On ne comprend plus que M. Lachal soit en liberté, car on sait qu'il est en liberté dans Paris, à l'heure actuelle. C'est cela qui décourage les militants.
Les fonctionnaires de Vichy sont en place. L'avancement qu'ils avaient reçu

Fondation Jean Jaurès

leur est demeuré. On n’a pas exécuté immédiatement des jugements rendus depuis 1944.
Notre fédération va jusqu’à se prononcer contre le droit de grâce. Les biens des traîtres et des profiteurs, c’est un scandale : on a confisqué 42 milliards, on a fait rentrer trois milliards seulement. Et on parlait de rendre à notre pays un peu d’activité ? Il faut faire disparaître cette atonie !
Je dois aussi exprimer le regret que le projet Socialiste de constitution n’ait pas été, dans une large mesure, soumis à l’examen du Parti.
Enfin, la motion est rédigée en ces termes : "exige une politique hardie de laïcité totale, nationalisation de l’enseignement y compris l’Alsace et la Lorraine, avec suppression de toute aide aux œuvres confessionnelles".
Nous sommes persuadés que le Parti serait plus vigoureux, que nos militants à la veilla d’une campagne difficile seraient pleins d’ardeur si on avait obtenu satisfaction sur cette question de laïcité, de biens des traîtres, et de l’épuration. Il y aurait un nouvel élan qui ferait qu’on accepterait les sacrifices demandés.

Houy (Marne)

Toutes les critiques apportées ici ont été examinées par la fédération de la Marne.
Je veux simplement vous donner lecture de la motion que le Conseil fédéral de la Marne a adopté à la suite de toutes ces critiques qu’il a examinées.
"Le Conseil fédéral de la fédération Socialiste de la Marne, réuni à Chalons sur Marne le 17 février 1946, considérant la malaise qui règne parmi les militants de le base et l’ensemble des travailleurs, en raison de la politique gouvernementale, considérant que cet état de choses n’est pas imputable aux élus de la base parlementaire, mais qu’on doit en rechercher les causes dans l’attitude particulière des représentants d’un des trois grands partis au sein du gouvernement, considérant qu’une part de responsabilité de ce malaise est due à certaines initiatives prises par le Comité directeur sans que les fédérations aient été consultées, ce qui aurait permis de dégager les volontés des militants, émet le vœu que le Comité directeur soit remplacé par une CAP, purement administrative, chargée d’appliquer entre deux Congrès nationaux les décisions prises par ces organismes, demande que, lorsqu’il s’agira d’une question importante, le Conseil national soit convoqué d’urgence pour prendre toutes décisions utiles dans l’intérêt même du Parti.
Par ailleurs, le Conseil fédéral croit devoir rappeler aux ministres Socialistes que toute leur action doit être incessamment guidée par l’intérêt du Parti et de l’ensemble des travailleurs, et repousse toutes considérations d’union, qui le plus souvent n’ont servi qu’à des menées réactionnaires et anti-ouvrières".

Chas (Vendée)

Comme beaucoup de fédérations, la fédération de la Vendée s’étonne que l’épuration n’ait pas été faite. J’aurais aimé qu’on nous permette de dire cela

Fondation Jean Jaurès

tout à l'heure, devant notre camarade Gouin.
Nous protestons aussi contre les réductions de peines, qui favorisent un certain nombre de condamnés. De grands coupables ont été graciés de façon inattendue et injuste. C'est notre camarade Gouin qui est constitutionnellement responsable. Il aurait été heureux qu'il puisse nous fournir des explications là-dessus.
Nous demandons aussi que l'épuration administrative soit reprise, car elle n'a pas été menée à bien. Elle devrait comprendre les grands directeurs de ministères et non pas les lampistes.
Je voudrais indiquer qu'il y a un impôt de solidarité nationale qui est en cours de recouvrement, C'est un monument juridique parfait, mais c'est un monstre aux yeux des contribuables. On réduit les délais de recouvrement ! Je suis persuadé que le ministre des Finances aura des mécomptes sérieux. Les chiffres, qu'il donnait tout à l'heure en ce qui concerne les rentrées d'impôts seront probablement à revoir.
Gouin a dit que le blocage des billets était impossible, il ne nous a pas dit pourquoi il y a quelques mois on nous disait que c'était indispensable.
Nous pensons que tant qu'il y aura une masse de marchandises réduite, et une quantité minime pour payer, on ne réduira pas le marché noir.
Nous aurions voulu des assurances sur la suppression des organismes vichyssois, on supprime un service mais il est remplacé par un autre service qui comprend le même personnel.
Les masses deviennent de plus en plus sceptiques.
Nous avons signalé, il y a quelques jours, 500 tonnes de conserves de poissons en train de pourrir en Vendée. Nous avons signalé cela à différents services ministériels. Les boites se perdent au fur et à mesure de leur fermentation, il serait utile de les distribuer.
Il y a aussi une question du blé. On a dégarni complètement les greniers au profit de départements excédentaires parce que la Vendée devait être ravitaillée avec les blés d'importation, et il n'y a plus de blé que pour 15 jours. Le préfet était à Paris ces jours-ci. Nous avons obtenu qu'un effort supplémentaire, soit fait auprès des paysans de Vendée qui étaient disposés à donner du blé. Soyez certains que la collecte ne rapportera pas grand chose. Tout ce que nous disons là sera inutile, je ne vois pas quelle sera la sanction.
Tout à l'heure, Daniel Mayer va expliquer le point de vue du Comité directeur, dira que bonne note a été prise de nos revendications. Mais je suis trop vieux militant pour ne pas savoir que ce sera remis dans les cartons.

Daniel Mayer - Il n'y a pas de cartons !

Chas - Ce sera la corbeille à papier.
Il serait utile qu'il y ait au Parti, un organisme qui puisse recevoir ces doléances, les transmettre et recevoir les réponses pour les donner aux camarades des fédérations. Nous perdons notre temps, nous venons à Paris, nous perdons un temps précieux. Il faudrait qu'il y ait quelque chose de constructif qui permette

au Parti de faire meilleure tactique qu'à l'heure actuelle.

Bouvard (Ain)

Je parlerai simplement d'un ministre, celui de l'Information. Nous avons fait douze interventions pour que notre journal fédéral ait l'autorisation de reparaître. L'autorisation, on s'en passerait bien, mais ce qu'il faudrait, c'est l'attribution de papier, notre journal parait grâce aux largesses, aux prêts de papier que certains journaux amis ont consentis.
Cette semaine, ce journal ne paraîtra plus, par la faute d'un ministre Socialiste, qui a dit hier "Je n'ai plus de papier".
Je demanderai à ce ministre, qui nous refuse quelques kilos de papier, s'il a fait la même réponse au Parti Républicain de la Liberté, qui inonde nos contrées de journaux et d'affiches.
Je demande au ministre intéressé de faire ce qu'aurait fait à sa place un ministre Communiste, c'est-à-dire de servir d'abord son parti, et les autres ensuite.
Nous voudrions que ce ministre ait une main de fer et non pas une main de petite fille quand il s'agit de l'avenir de notre Parti.
Je demande à Daniel Mayer de donner des explications sur la dissolution de la fédération des Bouches-du-Rhône.
La fédération de l'Ain a voté une motion dans ce sens. La voici :
"La CAF de l'Ain, réunie le 14 février, prenant acte de la dissolution de la fédération des Bouches-du-Rhône prononcée par la seule autorité du Comité directeur, proteste contre cette décision, qui ne relève que de la compétence d'un Congrès national, et en ces circonstances, demande la réintégration immédiate et sans conditions, de la minorité".

Gauthe (Nièvre)

Je voudrais demander à la conférence d'être plus exacte demain matin pour l'ouverture de la séance. Nous avons attendu ce matin l'ouverture pendant plus d'une heure, qui nous serait profitable ce soir pour développer les interventions. C'est lamentable de faire venir des camarades de si loin pour leur supprimer le tempe de parole, je parlerai donc demain.

Edouard Depreux

Camarades, je dis que comme président de la Seine du groupe parlementaire, j'ai appris par la lecture d'un journal très bien informé et plein de tendresse pour le Parti Socialiste que nous avons à quelques-uns, notamment Daniel Mayer, Robert et moi, aidé à enterrer le marxisme.
Il y a quelque chose de plus urgent que d'enterrer le marxisme, c'est de l'adapter aux circonstances présentes, pour savoir quel est notre devoir.
Karl Marx, lorsqu'on discutait devant lui de l'avenir du marxisme, disait : "c'est ça ? Alors, Je suis anti-marxiste".

Coll. Fondation Jean Jaurès

Il faudrait que nous prenions l'habitude de n'être pas des bigots de la doctrine Socialiste, mais que, fidèles à Marx, nous sachions l'adapter aux circonstances pour savoir quel doit être notre comportement et notre devoir.
Tout à l'heure, Le Bail a eu le grand mérite de nous faire réfléchir, je vous dis que je suis en désaccord profond ave Le Bail lorsqu'il nous dit qu'au lendemain du 6 février 1934 nous avons eu tort de faire l'unité d'action. Pour sauver la République, c'était indispensable, ce n'est pas nous qui l'avons voulue, elle est sortie de la nécessité même du peuple, de la volonté populaire de dresser un barrage contra le fascisme. A ce moment, on ne choisit pas, on prend tout ce qu'on rencontre pour aller au plus pressé.
Tout à l'heure, vous avez entendu un magnifique discours, celui de Philip, discours d'homme d'Etat qui nous a montré quelle est la nécessité inéluctable de l'heure présente, mais qui par delà cette nécessité, nous démontre la possibilité d'une action Socialiste féconde lorsqu'on aurait déblayé le plus pressé.
Philip vous a dit qu'une action sérieuse, de grande envergure, nous ne pourrons la réaliser qu'après les élections. Par conséquent, nous ne pourrons la réaliser que si le résultat des élections est bon pour nous.
Je voudrais qu'on comprenne partout, et notamment en très haut lieu, jusqu'au gouvernement, qu'il ne faut pas dire que nous devons tout sacrifier à l'intérêt supérieur du pays. Je suis de ceux qui pensent, et je le dis : nous devons avoir, au Parti Socialiste, un certain égoïsme sacré. Il n'y aura pas de relèvement économique, financier durable, si le Parti Socialiste ne joue pas un rôle essentiel, et il ne le jouera que s'il s'affirme lui-même.
Je n'aime pas l'expression de Le Bail. Même quand on parle d'entente Communiste, on risque d'aller plus loin qu'on le voudrait.
(Applaudissements)
Seulement, je dis que nous devons montrer nettement et courageusement les divergences profondes qui séparent le Socialisme du bolchevisme dans tous les domaines de la politique tant intérieure qu'extérieure.
Vous savez, l'unité, on ne la fera que dans la clarté, la démocratie, la loyauté. Les conditions nécessaires à l'unité ne sont pas réalisées aujourd'hui, ni subjectivement ni objectivement.
Méfiez-vous d'élections dans lesquelles la Droite et le Parti Radical auraient un succès plus grand que la dernière fois, et où le Parti Communiste arriverait avant le Parti Socialiste. Cherchez comment les problèmes fondamentaux pourraient être résolus. Pensez à notre propagande.
L'autre jour, Gouin disait au Parlement : "ne regardez pas vos circonscriptions". Je lui ai répondu "regardons vers les circonscriptions de nos camarades et voisins".
N'ayons aucun égoïsme électoral personnel, mais collectif en faveur de notre Parti. Pensons à la propagande spécifique du Parti.
Il y a une chose que nous devons demander au gouvernement, il y a des économies nécessaires, impopulaires. Faisons-les courageusement et allons devant la classe ouvrière, lui dire qu'elle doit les accepter.
Seulement, il y en a qui n'ont pas d'excuse parce qu'elles sont dérisoires, ne

Fondation Jean Jaurès

rapportent rien, et nous mettent dans une situation difficile.
En ce qui concerne le problème des fonctionnaires, nous demandons qu'on y mette fin, et que dans un domaine comme celui de l'Education nationale, disons qu'il faudrait pour le relèvement, non pas des compressions d'effectifs dans les écoles, collèges, lycées, mais des augmentations d'effectifs.
Il ne faut pas arrêter l'avancement, parce qu'aucun décret d'aucun Président du conseil ne peut, malheureusement, empêcher un directeur d'école de mourir. Quand ils sont morts, il faut les remplacer. J'espère qu'on ne pensera pas à les remplacer par ce petit expédient qui consiste à mettre un "délégué".
Faites le bilan du désordre que vous aurez introduit dans la propagande Socialiste. Nous sommes ici entre nous. Je voudrais qu'à la suite de cette conférence, le secrétariat du Parti et une délégation de ce Comité directeur, puissent aller vers nos camarades ministres, Gouin et Philip, et je suis sur que le ministre de l'Education nationale ici présent ne sera pas en désaccord avec nous pour nous dire ce qu'il pense.

Dans la salle - Il l'a déjà fait, sans qu'on lui en parle !

Edouard Depreux - Je suis très heureux de cette interruption.
Je ne voudrais pas quitter cette réunion sans vous demander modestement, en militant, un peu de justice pour votre groupe parlementaire.
Vous avez apporté des critiques. Certaines sont justifiées. Tout à l'heure Lamarque, un des éléments les plus actifs, qui a rendu des services et qui continue d'en rendre, vous a parlé du manque d'assiduité dans certaines Commissions. Il avait parfaitement raison.
Mais il faut inscrire à l'actif du groupe parlementaire :

- Dans tous les grands débats et dans la discussion de tous les budgets, nous pouvons dire, sans fausse modestie, que ce sont les orateurs Socialistes qui ont apporté le plus de solutions positives et ont mieux défendu les intérêts solidaires de la classe ouvrière et du Parti.
- Aujourd'hui, tout le monde est d'accord pour dire qu'il faut des réductions massives des crédits militaires et qu'en certaines circonstances, le groupe parlementaire Socialiste a mené absolument seul cette bataille, n'étant aidé ni par la parti Communiste, ni par le MRP, ni le chef du gouvernement d'alors de Gaulle. Nous avons été quasi-isolés.

La position prise par Philip, Gazier, Capdeville et Lejeune doit être utilisée à fond par notre propagande. Je voudrais qu'en de nombreux tracts, on dise que nous avons montré la direction de ces économies.
Il y a beaucoup de ralliements aujourd'hui. Tant mieux ! Mais perdons l'habitude de toujours nous critiquer nous-mêmes sans voir ce que nous pouvons encore inscrire à notre actif, et qui est tout de même quelque chose de sérieux et d'important.
Bien sûr, votre groupe parlementaire n'est pas parfait. Il s'en rend compte. En écoutant Lamarque-Cando, je disais : "c'est une confession collective, courageuse, elle est juste". Je vous demande de reconnaître aussi que toujours et

Coll. Fondation Jean-Jaurès

dans toutes les circonstances, nous nous sommes comportés comme des militants, comme des propagandistes, et nous avons essayé de traduire en actes ce que vous auriez voulu vous-mêmes, si vous aviez eu les mêmes informations que nous.
Car le grand drame du Parti, c'est la manque d'informations réciproques entre les militants responsables et les militants de base. C'est un des aspects de la propagande Socialiste qu'il ne faut pas négliger.
Je vous demande de reconnaître que le secrétariat du Parti et le Comité directeur ont fait une excellente réalisation avec le bulletin intérieur, dont on n'a pas suffisamment parlé à cette tribune.
Je vous en prie, ne nous sous-estimons pas nous-mêmes à la veille d'une grande bataille décisive pour l'avenir de la démocratie et du Socialisme international.
Nous sommes, au fond, peut-être le seul parti républicain du pays. Le Bail avait raison. Le MRP, était plus attaché à de Gaulle qu'à la démocratie elle-même.
Nus sommes le seul parti international de ce pays. Cela compte dans la grande bataille pour la paix par la sécurité collective que nous devons gagner.
J'en ai terminé. Je vous demande, lorsque vous serez de retour dans vos fédérations, de sonner le rassemblement de toutes les forces Socialistes pour la grande bataille qui doit assurer la permanence de la démocratie dans ce pays.

Jean Biondi (Commission de l'Intérieur)

Camarades, il arrive qu'on soit obligé de se charger de corvées qui ne sont pas très agréables.
Notre camarade Lamarque-Cando a posé aujourd'hui devant la conférence, le problème électoral. Je crois qu'il n'a pas eu tort, car ce problème est parmi les plus importants que nous ayons à résoudre aujourd'hui.
Je suis comme Lamarque-Cando, un arrondissementier convaincu. Je le suis par intérêt, et par intérêt seulement. Car en matière électorale, je préfère cette doctrine, car le meilleur scrutin c'est celui qui assurera demain la majorité de mon Parti.
Je suis convaincu, aujourd'hui, que le scrutin d'arrondissement, d'une façon incontestable, permettrait au Parti Socialiste de remporter dans le pays des succès considérables.
Malgré l'opinion que j'ai pu avoir sur ce mode de scrutin, je me trouve aujourd'hui amené, par la force des circonstances, à préparer un rapport sur un projet de représentation proportionnelle intégrale.
La Commission de la constitution, qui s'était saisie du problème, a dû abandonner la partie à la suite des réclamations que nous lui avons adressées, à la Commission de l'Intérieur.
Je considère qu'il eut été extrêmement dangereux que la loi électorale put être réglée par la voie constitutionnelle, et qu'une fois pour toutes nous ayons pu nous trouver attachés à un mode de scrutin qui doit nécessairement varier selon les circonstances, et qui serait devenu immuable s'il avait été inscrit dans la constitution.

Le problème est donc maintenait posé devant la Commission de l'Intérieur. Lorsque nous en avons été saisis, j'ai demandé au groupe parlementaire de dire aux commissaires de la Commission de l'Intérieur, dans quelle direction ils devaient s'orienter, et dans quel sens ils devaient travailler.
Le groupe parlementaire a eu à examiner le problème. Il a pensé que, le Parti s'étant prononcé, il ne lui appartenait pas de sortir du cadre dans lequel il avait enfermé la question.
Le Parti, depuis toujours, s'est déclaré partisan de la proportionnelle intégrale, juste et loyale, et le groupe parlementaire, fidèle aux décisions du Congrès, m'a demandé de défendre un projet de proportionnelle. Je lui ai soumis les différentes thèses qui se présentaient en matière de proportionnelle. Il y avait trois systèmes possibles.

- Celui qui a présidé aux élections d'octobre dernier, contre lequel nous nous sommes élevés avec beaucoup de vigueur parce que nous le jugions injuste et déloyal.
- Nous avions un second projet, élaboré par Verenol, et qui tendait à faire une synthèse du scrutin uninominal et de la proportionnelle.
- Nous avions enfin un troisième projet qui consiste dans l'établissement d'un scrutin de liste avec utilisation des restes sur le plan régional ou national.

Le groupe parlementaire, après en avoir délibéré, s'est rallié au dernier de ces trois projets, et m'a chargé de défendre, à la Commission de l'Intérieur l'établissement de ce projet de scrutin de liste proportionnelle, avec utilisation des restes sur le plan national.
La Commission de l'Intérieur, saisie, a décidé de nommer trois sous-commissions.

- Une pour la France métropolitaine, dont je suis le responsable
- Une pour l'Algérie.
- Une pour les territoires d'Outremer.

En effet, lorsque la loi électorale sera votée dans ses principes généraux, il s'agira de savoir comment elle devra être appliquée à l'Algérie, aux territoires d'Outremer.
Il faudra notamment résoudre la question des deux collèges, à savoir si, en Algérie, et les territoires d'Outremer, on votera avec le système des élections dernières, c'est-à-dire avec un collège de non-citoyens et un collège de citoyens, ou si on fondra en une masse unique l'ensemble des électeurs citoyens et non-citoyens en un seul collège, en donnant à ce seul collège la mission d'élire les représentants des territoires d'Outremer.
A la sous-commission de la France métropolitaine, où nous sommes six représentants de toutes les opinions de l'assemblée, nous avons commencé notre travail. Nous sommes tombés d'accord pour écarter à la fois le scrutin du mois d'octobre et le projet Verenol.
Dès que nous avons été d'accord sur ce point, nous sommes passés au travail constructif, puisqu'il était entendu que nous établirions un scrutin de proportionnelle dans le cadre d'une circonscription, avec utilisation des restes

Collection Jean Jaurès

sur le plan national.
Nous avons commencé par examiner s'il convenait de permettre le panachage ou le vote préférentiel. A l'unanimité, la sous-commission a estimé que, pour des raisons que vous connaissez, sur lesquelles je n'ai pas besoin d'insister, conditions de moralité principalement, il n'était pas possible d'accepter ni le panachage ni le vote préférentiel, car il n'était pas possible d'accepter ce fait que des adversaires puissent demain décider de l'élection d'un candidat d'un autre parti.
Une fois que nous avons été bien d'accord sur ces deux points importants, nous avons examiné la question du quotient. Nous sommes à peu près tombés d'accord. Ce n'est pas encore définitif. Il reste à consulter les différents partis et à obtenir leur consentement.
Mais nous sommes tombés d'accord peur fixer le quotient unique, qui sera national, calculé par la révision du nombre de suffrages exprimée, par le nombre de députés qui sera fixé à l'avance.
Il est entendu que le nombre de députés pourra être fixé à 580 ou 600 au maximum. En tout cas, il y aura environ 580 députés pour la métropole, 70 pour les territoires d'Outremer et l'Algérie, ce qui portera l'Assemblée à 650 députés.
Toutefois, ce système peut nous conduire à ce que certains départements n'obtiennent pas le quotient, à ce que dans certains départements, aucune liste n'atteigne le quotient.
De cette façon, des représentants de la sous-commission ont fait observer que certaines entités géographiques pourraient se trouver privées d'une représentation directe.
Il est évident que, par le jeu de l'utilisation des restes, on pourrait regrouper cela, et décider qu'on accordera une priorité aux départements ainsi écartés par le jeu du quotient. Mais cela ne rassurait pas les membres de la sous-commission, qui tenaient à ce qu'il y ait une représentation directe de tous les départements à l'assemblés. Et nous avons trouvé un terrain d'entente qui consiste à déclarer que chaque département aura au moins deux représentants.
Sous quelle forme cet accord est-il possible ?
Voici ce que nous avons décidé, sous réserve as la ratification par les groupes respectifs.
Dans les départements où aucune liste n'aura atteint la quotient, deux élus seront attribuée aux deux listes qui auront obtenu le plus grand nombre de suffrages, c'est-à-dire qu'il y aura deux élus à la majorité relative. Mais il est entendu que les sièges correspondants seront déduits du nombre de sièges revenant à ces partis dans la répartition des sièges complémentaires.
Ainsi, tout le monde pourrait avoir satisfaction et chaque département aurait une représentation directe, ce qui parait assez légitime.
Un autre souci nous a animés : celui d'éviter, autant que possible, les candidatures fantaisistes et la multiplication des listes à l'infini.
Nous n'avons pas voulu que, par certaines manœuvres, se constituent des listes dont l'objet unique serait de soustraire un certain nombre de suffrages à une autre liste, pour l'empêcher d'atteindre le quotient.

Collection Jean-Jaurès

Et alors, nous avons décidé que, sous réserve de l'acceptation de nos groupes, ne pourront se présenter que des candidats appartenant à des organisations ou à des partis qui présenteront des listes dans vingt départements au moins.
D'autre part, nous avons pensé que ne pourront avoir droit à l'utilisation des restes, que les organisations, ou les Partis qui auront obtenu au moins 5% des suffrages exprimés dans le pays.
La Commission de la constitution au cours de l'étude qui avait commencé, avait établi que seuls pourraient bénéficier de la répartition des restes, les partis qui auraient atteint 10 quotients dans 10 départements différents.
Quand on observe ce que donnerait cette mesure, on s'aperçoit qu'un parti comme le Radical - si on se réfère aux résultats des élections précédentes - aurait eu en tout deux élus au quotient et que par le jeu de l'utilisation des restes, il n'aurait pas réussi à avoir ce qui lui revenait en réalité.
Il est évident qu'il n'est pas possible de laisser un parti qui a obtenu plus d'un million de suffrages, dans une situation comme celle que je viens de vous exposer, et que nous n'avons pas voulu commettre cette injustice.
D'autre part, il nous appartient d'empêcher dans toute la mesure du possible, la prolifération à l'infini des petits partis. Il faut, par conséquent, une limite. La mesure que nous proposons, de fixer à 5% le minimum de suffrages nécessaires pour participer à la répartition des restes, est une mesure qui nous paraît juste et conforme à l'intérêt que nous voulons défendre.
Nous en sommes ensuite arrivés à la question du découpage des circonscriptions. Là, j'aurai besoin de l'avis du Parti, car la Commission de la constitution avait décidé que quatre départements seulement seraient soumis au découpages : Seine, Pas-de-Calais, Nord, Seine-et-Oise.
A la sous-commission de l'Intérieur, certains commissaires ont demandé que seule la Seine soit soumise au découpage, et qu'aucun autre département français n'y soit astreint.
D'autres commissaires, des camarades du groupe, ont demandé d'étendre le bénéfice du découpage à un certain nombre de départements, tels que les Bouches-du-Rhône, où on m'a fait observer qu'il n'y avait rien de commun entra la partie urbaine de ce département et la partie rurale. Et le Rhône de même, parait-il.

Dans la salle - Non, non !

Jean Biondi - C'est la question qu'on m'a posée, je ne la connais pas. Je ne peux pas me prononcer définitivement. Je demande au Parti de m'indiquer, sur ce point, quelle est sa position, et ce qu'il conviendrait de faire au sein de la Commission dans le domaine du découpage.
Enfin, nous avons été amenés à examiner dans quelles conditions serait déterminé le nombre de candidats qui figureraient sur chaque liste.
Ce nombre de candidats peut être calculé de deux façons.
Suivant la proposition qui a été faite à la Commission de la constitution, et qui consiste à dire que, dans chaque département, on aura droit à autant de candidats

Fondation Jean Jaurès

par liste, que le nombre total de la population française comprendra de fois un diviseur qui est 75 000, étant entendu qu'il y a un candidat supplémentaire par fraction de 75 000 égale ou supérieure à 25 000.
Un second système, suggéré par Verenol, dont vous connaissez la compétence en matière de proportionnelle, consisterait à dire que chaque liste comprendra autant de noms que le nombre d'électeurs et d'électrices dans la circonscription contient de fois 42 000. Ce chiffre n'a pas été choisi par hasard. Il représente le quotient du nombre d'inscrits aux élections d'octobre 1945, environ 24 millions, par le nombre de députés que nous proposons : 580.
Là-dessus, la Commission se prononcera. Nous ne poserons pas la question de confiance. Nous n'empêcherons pas un projet d'aboutir si la Commission se prononce pour un système plutôt que pour un autre.
L'utilisation des restes. Comment va-t-elle se faire ? Pour nous, jadis, lorsque notre ancien camarade Silvestre était rapporteur de la loi électorale, nous avions une position en matière d'utilisation des restes. Nous disions que le reste devait être mis à la disposition du Parti, et que c'était le Parti qui devait le répartir à sa fantaisie, en faisant seulement cette réserve que les candidats de la liste nationale auraient du être d'abord candidats dans des circonscriptions. C'est également la position du Parti Communiste. Il y a eu à ce sujet, devant la constitution, une proposition faite par Cogniot.
Mais il y a d'autres partis qui préfèrent à ce système, l'application d'une règle automatique, qui consisterait à calculer le plus fort pourcentage ou la plus forte moyenne et à placer les candidats sur la liste nationale selon ce pourcentage et cette plus forte moyenne.
Je crois que, pour concilier les choses, nous pourrions adopter une solution intermédiaire qui permettrait au projet d'aboutir rapidement. Cette solution consisterait à mettre à la disposition du Parti, 1/3 des sièges complémentaires restant à répartir et à procéder à la répartition des deux autres tiers selon la règle automatique dont je vous parlais tout à l'heure.
Voilà l'essentiel du travail que nous avons accompli jusqu'ici. Il vous appartient de dire si vous vous sentez assez forts pour abandonner ce qui est la doctrine du Parti - et ce serait là un sujet politique qui demanderait beaucoup de courage - et si vous ne voulez pas l'abandonner, si vous voulez rester fidèles à la proportionnelle, même si elle vous est défavorable, alors vous pourrez nous donner quelques indications utiles qui nous permettront, en tout état de choses, d'essayer de faire triompher la volonté du Parti au cours des négociations qu'il nous resta à mener au sein de le Commission de l'Intérieur. Plus le Parti Socialiste sera fort, plus la démocratie sera forte.

Capdeville

Je voudrais, très brièvement, me faire l'écho de certaines craintes et de certaines critiques véhémentes présentées, non seulement dans ma fédération, mais dans un certain nombre de fédérations où je suis allé
Je le ferai sur un ton amical.

Fondation Jean Jaurès

On a critiqué, tout à l'heure, avec véhémence, l'attitude du Comité directeur. Je ne ferai pas de même, je dirai simplement que ce que je lui reproche, c'est d'avoir manqué souvent de tactique précise, et que nous aurions aimé que son attitude soit plus nette et qu'elle ne donne pas l'impression de louvoyer devant certains problèmes importants.
Vous savez, dans le pays et les fédérations, on nous a reproché d'abord de voir que des camarades de la base n'avaient pas été consultés sur la question du referendum. On nous a reproché aussi le fameux article écrit par Blum, qui constituait un brevet de civilité pour le MRP.
Je voudrais qu'on dise, ici, qu'on considère le MRP comme un parti réactionnaire.
Il est exact que nous avons eu à son égard une amitié souriante, cette attitude nous gêne ensuite pour défendre nos camarades du Comité directeur.
Je voudrais dire notre désaveu de la tenue et de la teneur du Populaire.
Le groupe parlementaire a protesté souvent et unanimement, et rien n'a été fait. Je demande que la conférence des secrétaires fédéraux en prenne acte et qu'elle donne des directives à nos camarades.
J'en profite pour féliciter le bulletin intérieur, qui apporte à nos camarades des armes précieuses.
On a critiqué le groupe parlementaire. Celui-ci a eu, au sujet des fonctionnaires, une attitude que la base n'a pas comprise. Nous sommes en butte aux critiques des camarades fonctionnaires ou instituteurs. Ils nous disent : "vous avez capitulé devant les exigences de Pleven et de Gaulle". C'est un fait, vous pouvez le regretter mais c'est ce qu'ils vous disent.
On a parlé de redressement. Je regrette d'en parler, la Parti aurait dû avoir une attitude plus nette.
Nous sommes inquiets. Vous voyez Blum félicité par les lecteurs du "Pays" et du "Monde".
Prenez l'opinion des camarades de la base, à qui on vient dire cela.
Nous sommes inquiets devant les adhésions de certains bourgeois qui croient que notre Parti est une défense contre la capitalisme.
Nous n'avons pas à dépasser la marxisme, ni d'en appliquer les principes et d'en dégager les leçons. Ne donnons pas l'impression d'être un nouveau Parti Radical.
Nous aurions aimé qu'on prenne avec plus de rigueur cette défense des fonctionnaires, parce cela c'était juste et que nous pouvions ainsi affirmer notre volonté de faire échec aux manœuvres capitalistes de Pleven et de Gaulle.
Heureusement que notre ami Gazier nous a fourni des armes électorales.
Cet exemple montre que notre Parti se sauvera et sauvera en même temps l'avenir de la révolution et de la lutte pour la création d'un régime Socialiste.
Je reconnais que les hommes de la bourgeoisie sont moins dangereux que ceux du Parti Communiste. C'est dans la mesure où nous serons plus révolutionnaires que lui que nous n'aurons pas à les craindre. C'est là vieille attitude du Parti qu'il faut reprendre.
Je souhaite de tout mon cœur, pour le Parti, que nous ne soyons pas obligés de

Fondation Jean Jaurès

changer les hommes pour en revenir à une solution révolutionnaire, seuls formule véritable pour le Socialisme.

Daniel Mayer

Camarades, je sacrifie à l'usage, qui consista à ce que l'on réponde aux diverses interventions qui ont eu lieu.
Je dois cependant dire qu'un grand nombre d'entres elles ont l'assentiment le plus large, le plus complet des membres de ce Comité directeur, à la fois tant aimés individuellement, s'il s'agit de ses membres, ou honnis s'il s'agit de sa forme collective.
Je crois que le sentiment à l'égard du Comité directeur peut un peu se justifier par les propos que me tenait Mazier des Cotes du Nord, qui consiste en ceci : "tu as été malade, il faudrait que tu reprennes la santé. Nous formons les vœux les plus ardents pour que tu continues à mener l'œuvre néfaste pour le Parti".
C'est à peu près ce que vous dites.
Ce Comité directeur, que vous avez nommé au scrutin secret dès le lendemain, il était déjà plus ou moins suspect de je ne sais quoi, d'ailleurs.
Je n'ai pas l'intention de répondre à chacun des camarades qui se sont succédé et à chacune des critiques formulées.
Je voudrais répondre à Martel, de la Dordogne, qui dit que cette conférence vient en retard. Je n'ai reçu d'aucun secrétaire fédéral, de demande de réunion, à l'exception de Le bail, qui a demandé la réunion du Conseil national.
Deux secrétaires fédéraux sur 96, cela ne me parait pas être la majorité du Congrès.
Notre camarade Daudel, du Rhône, dit que ça ne va pas très vite dans les conflits. Je voudrais que vous rendiez un hommage au Parti, qui ne rentrera jamais dans la question des conflits, la seule fois où je m'y suis mêlé, c'est pour Lamarque, qui a été démissionné. J'ai juré que jamais le secrétariat du Parti ne s'occuperait des travaux du conflit.
Je me demande si le malaise du Parti ne provient pas de camarades qui ont insuffisamment connu la période de la résistance.
(Applaudissements)
En ce qui concerne le système électoral, j'ai répondu à Psom, Lamarque et Biondi, que nos n'avons pas à consulter le Congrès et les camarades de la base, pour l'excellente raison que, de tout temps, le Parti s'est prononcé pour la représentation proportionnelle intégrale sans panachage, avec utilisation des restes.
Je n'ai pas la même conception que Biondi en ce qui concerne le système électoral. Il serait dangereux que le Parti devienne arrondissementier pour des raisons électorales. Même si le scrutin ne nous est plus favorable, nous restons fidèles au scrutin qui offre un principe de loyauté, de justice, et de loyauté républicaine.
Guy Mollet nous a dit : vous auriez du répondre au Parti Communiste que vous étiez partisan d'un gouvernement bipartite. Vous saviez qu'il aurait refusé

ensuite.
Ce ne sont pas là des méthodes dignes du Parti Socialiste. Le Parti Socialiste ne doit jamais utiliser de telles méthodes, même si cela doit le servir dans sa propagande quotidienne. Il doit aller droit son chemin. S'il est partisan d'une formule bipartite, il doit le dire. Il doit parfois savoir abandonner de ses propres mains, et laisser volontairement tomber des armes de propagande, car la véritable propagande, pour lui, c'est de tenir à tous le même langage d'être loyal toujours envers tous et d'avoir une ligne de politique droite. Par conséquent, peu importe de savoir ce qu'aurait ou n'aurait pas fait le Parti Communiste.
A la conférence des secrétaires d'octobre, le Comité directeur, et la plupart des organismes du Parti, consultés, ont répondu que le seul moyen d'exister actuellement était la formule tripartite.
Je voudrais répondra à Delaunay, de la Vienne, qui a oubli é de dire qu'il revient de déportation, qu'il a trois fils fusillés, je veux lui rendre en votre nom à tous un hommage particulier. Je voudrais lui dire qu'en ce qui concerne l'UDSR, je ne regrette nullement la position que j'avais prise au dernier Congrès du Parti concernant l'alliance possible dans le cadre départemental.
Je crois aussi que cette période est terminée et que le prochain Congrès national extraordinaire devra décider, s'il veut bien m'entendre, que l'on n'ira dans le cadre du département, qu'avec des listes Socialistes homogènes ou avec le drapeau du Parti seul.
Depuis la dernière réunion des secrétaires fédéraux, personne n'a parlé d'un fait capital depuis la dernière réunion : c'est que de Gaulle n'est plus le chef du gouvernement provisoire de la République.
Cela prouve peut-être que nous n'avons pas tellement mené une politique tellement mauvaise, car nous pouvons dire que présentement la politique française a écarté ce que j'appellerai irrévérencieusement l'hypothèque de Gaulle, mais qu'elle pourrait revenir si Félix Gouin ne réussissait pas dans sa tâche.
Et moi, qui suis partisan de listes homogènes, je réclamerai pour ce Comité directeur tant décrié, l'autorisation de modifier in-extremis dans tous les départements, la tactique des listes homogènes, si brusquement un danger de droite survenait par la constitution, dans tous les départements, de listes purement gaullistes qui seraient en réalité des listes fascistes.
Il faudra qu'à ce moment-là nous fassions peut-être des listes de défense républicaine groupant des Communistes et des Radicaux. Et à ce moment-là, la Gauche du MRP est divisée. Lisez l'officiel. Il y a déjà un certain nombre de parlementaires MRP qui ne votent plus avec le gros de leurs troupes.
La tactique que nous avons suivie est la bonne tactique. Nous avons montré que de Gaulle, s'il restait au gouvernement, risquait d'être le chef d'une nouvelle droite. Cela, c'est la politique de pression constante du Parti Socialiste sur le chef du précédant gouvernement.
Ce qui m'a frappé au long de la réunion d'aujourd'hui, c'est quelque chose qui ne se serait pas passé dans une réunion du Parti Communiste : c'est l'absence d'enthousiasme et de solidarité avec nos ministres, avec des hommes qui ont eu

le courage de prendre des responsabilités.
Le discours Gouin a été un discours de courage et de vérité. La succession que nous avons prise est une succession difficile. Au lieu d'apporter des critiques de détail, on nous dit que le Parti est entier derrière ces hommes, car la carte qu'on est en train de jouer aujourd'hui, c'est la dernière carte de la démocratie, et de la République, si demain on n'a pas l'impression que les problèmes élémentaires de la vie quotidienne ne reçoivent pas de solution.
Je vous dis que l'homme qui a été écarté hier du gouvernement, et dont l'entourage, aujourd'hui, dit qu'il reviendra bientôt, sera un danger pour la démocratie et la République. C'est une raison pour soutenir non pas seulement avec raison et affection, mais avec enthousiasme et dynamisme l'expérience de notre camarade Gouin.
(Applaudissements)
Je crois, comme Depreux que c'est la carte de la démocratie et de la République, et la carte de la paix pour une très longue période.
En matière de politique extérieure, le MRP, n'a pas de politique, il a suivi de Gaulle comme on suit un veto. Et la politique extérieure du gouvernement précédent était inexistante.
La politique du droit de veto et la politique des trois grands n'a rigoureusement rien à voir avec la politique de sécurité réelle.
En réalité, ce n'est pas seulement le sort de la démocratie française, c'est le sort de la paix qui est lié à ces petites choses sans importance, et pourtant qui consistent en ce qu'il est absolument nécessaire que le Parti Socialiste ait dix députés de plus, au moins, dans la prochaine chambre, que le Parti Communiste et le MRP.
Je n'ai pas l'habitude de prendre les choses par le petit côté. Mais c'est cependant à ces petites choses que sont subordonnées les grandes choses qui sont la liberté publique en France et l'existence de la paix
Si nous sommes forts de cela, si nous en sommes convaincus, nous ne dirons pas corne Bristman, qu'il y a dans son département un député mais qu'aux prochaines élections il n'y en aura plus.
Je m'en excuse, Bristman, vous aussi, vous avez été déporté, mais ce n'est pas un langage à tenir dans un Congrès Socialiste, on va au combat pour la victoire. On ne s'occupe pas de ce que fait le Communisme ou le MRP, les mesures prises par le gouvernement, nous les expliquerons et les expliquons, le peuple aime la vérité, les mesures impopulaires, vous les lui expliquerez, il les comprendra s'il a l'impression, comme le disait Philip, que les mesures que l'on prend et qui sont impopulaires, sont compensées par d'autres mesures qui marquent la justice sociale, fiscale, financière et que ce ne sont pas toujours les mêmes qui paient.
De cette conférence, je suis convaincu que les ministres et le Comité directeur tireront la leçon qu'il convient. On nous a dit : "il n'y a pas de statuts, le Parti vit comme il peut". Oui, il sort de la clandestinité. Demain, nous aurons une séance au cours de laquelle nous nous donnerons des statuts qu'ensuite nous nous efforcerons d'appliquer. Peu importent les règles et la lettre des statuts, tout tient

Fondation Jean-Jaurès

dans l'esprit avec lequel on applique nos statuts, tout tient dans la fraternité Socialiste avec laquelle on applique ces suggestions.
Je m'explique pour ma part qu'aujourd'hui on ait apporté un certain nombre de critiques et d'observations les uns à l'égard des autres. Car toujours la ton a été fraternel et bon. Chez nous doivent régner l'unité et la fraternité Socialistes.
Je vous rappelle qu'en 1936, au moment où tout le monde venait au Parti avec des fins plus ou moins électorales ou pour réclamer je ne sais quels services de l'administration, qu'en 1945 il a été pris 342 000 cartes. Actuellement nous en avons 243 000 avec 22 900 adhérents nouveaux, rien que depuis la premier janvier.
Avec ces chiffres-là, nous aurons la victoire. Nous irons devant la France, et nous aurons devant nous les cinq ans qui feront la révolution sociale.

Le président - Je vous donne lecture d'une motion déposée par la fédération de la Sarthe.
"Les secrétaires des fédérations départementales du Parti Socialiste (SFIO), réunis à Paris au Palais de la Mutualité, le 23 février 1946, apprennent avec une douloureuse indignation que les membres du Parti Socialiste ouvrier espagnol et les républicains condamnés à mort par le gouvernement de Franco, viennent d'être fusillés.
Affirmant à nouveau leur solidarité totale avec le peuple espagnol en lutte contre les derniers vestiges du fascisme en Europe.
Considérant le geste de Franco comme un véritable crime et une provocation injurieuse à l'égard des nations démocratiques et en particulier de la France.
Font leur la protestation du secrétariat du Parti, demandant instamment au gouvernement provisoire de la République française de poursuivre avec énergie l'action qu'il a entreprise pour apporter, avec les alliés, une aide efficace aux républicains espagnols, et abattre un régime fasciste dont la survivance déshonore l'Europe libérée."
(Adoptée)
"Le cercle national des aides" des "Amis de l'enfance ouvrière", rassemblant des délégués de toutes les régions, réunis aujourd'hui à Paris, adresse à la conférence des secrétaires fédéraux du Parti, son salut le plus fraternel".

(La séance est levée à 19 h 30)

Parti Socialiste SFIO
Conférence des secrétaires fédéraux
23 et 24 février 1946

La séance est reprise à 9 h 30.
Il est procédé à le nomination de la Commission de vérification des mandats. (Borel, Psom, Poson, Delabre, et Rougeron).

Coll. Fondation Jean-Jaurès

Le président - Ces cinq camarades se réuniront tout à l'heure avec Maubert, pour procéder à la vérification des mandats.
Examen et adoption d'une déclaration de principes, Qui demande la parole ?

Ballot (Saône-et-Loire)

Camarades, je ne vous tiendrai que très peu de temps. La Déclaration de principes qui vous a été transmise marque un très net progrès sur le projet de déclaration de principes élaboré lors du Congrès d'août 1944.
Les organismes dirigeants du Parti, et particulièrement notre camarade Blum, ont semblé s'être rendu compte que quelque chose clochait dans cette déclaration, et surtout qu'elle n'était pas empreinte d'un caractère suffisamment révolutionnaire pour donner satisfaction aux militants de la base et à la grande masse des militants.
La Saône-et-Loire n'a pas grand chose à critiquer. Toutefois, nous aimerions que certaine points soient plus affirmatifs, surtout en ce qui concerne le but du Parti.
Nous vous proposons d'inclure un alinéa ainsi conçu :
"Son but est d'affranchir l'homme de toute servitude économique et sociale engendrée par le capitalisme. Seul cet affranchissement restituera l'homme à sa véritable vocation morale".
Cet alinéa marque avec plus de fermeté la volonté formelle de vouloir dégager l'homme de la servitude du capitalisme.
Il est un autre alinéa que nous aimerions voir inclure, ce n'est pas pour donner satisfaction à quelques personnalités du Parti, mais nous tiendrions à ce que cet alinéa soit inclus pour qu'il affirme, à l'extérieur, notre position nettement révolutionnaire et celle que nous entendons prendre pour défendre notre révolution Socialiste.
"Le premier objectif est la conquête du pouvoir politique par la conquête du pouvoir universel, entend que la nation soit libre et que les droits du citoyen soient préservés, si le pouvoir démocratique est rompu, si la nation est asservie, il se fait un devoir de recourir à l'insurrection".
Vous direz que, implicitement, c'est ce qui s'est passé de 1940 à 1944. Mais il est bon que nous affirmions que nous n'entendons pas nous laisser bercer par la douce folie d'une libération ou d'une guerre gagnée, mais affirmer nos droits absolus au cas où un danger intérieur semblerait se manifester comme il semble se manifester depuis quelque temps !
Je demande que ceux qui sont hors de notre Parti sachant qu'en aucun cas, le Parti Socialiste n'entend laisser les choses au hasard, fut-ce par les armes et dans le sang !
Nous ne voulons pas seulement la révolution pacifique, la révolution qu'on nous permettra de faire, mais nous voulons contrecarrer les efforts du fascisme et arriver à notre révolution par tous les moyens possibles tant que nous serons contrecarrés dans notre action.
Je vous prie de demander avec moi de l'inclure dans la déclaration de principes

Fondation Jean Jaurès

qui nous a été présentée.

Staub - Je donne lecture de l'alinéa 3… Le Parti s'est prononcé pour la nationalisation de l'enseignement. Je demande qu'on dise : "... fermement attaché à la laïcité de l'Etat et de l'école" tout court !

Le délégué des Hautes-Alpes - La fédération que je représente, étudiant la déclaration de principes, a demandé que soit supprimée dans le 4ème alinéa, la mention "parti de lutte et d'action", par les termes "et d'action de classe". Cela, avec comme argument que l'adjonction de ce terme donnait à la définition au Parti Socialiste, un sens moins révolutionnaire. Je demande la suppression des mots : "et d'action".

Delaunay (Vienne) - La fédération de la Vienne estime que la déclaration n'a pas un caractère assez révolutionnaire, et que le terme d'action relié au terme lutte de classe affaiblit la portée de ce dernier. Elle demande que le paragraphe soit rédigé comme suit: "Continue d'être un parti de lutte de classe et non un parti réformiste". Le reste, sans changement.

Le délégué du Morbihan - Dans le 4ème alinéa, le mot "collective" n'est pas juste. Nous demandons qu'il soit remplacé par "de la collectivité".
Au 5ème alinéa, il y a une fauta d'impression, au lieu du mot "indispensable",à la 3ème ligne, il faut mettre "indissoluble".
Au 6ème alinéa, après le mot "sacrifices", ajouter "et de conquêtes sociales".
Au 7ème alinéa, l'expression "dans le temps présent" n'a pas sa raison d'être. Il est préférable de la supprimer. On met "un caractère universel", et "dans le temps présent". Ce caractère est davantage marqué, il n'en est pas moins vrai que dans toutes les circonstances, ce caractère universel ne saurait être contesté.

Tellier (Somme) - La Commission des mandats que vous avez désignée tout à l'heure, a examiné les mandats et est absolument d'accord avec la trésorerie. Elle vous propose d'adopter le rapport de sa Commission. Les mandats des fédérations ont été établis conformément aux articles 22, 23 et 24 du règlement du Parti et à la décision du 37ème Congrès national autorisant le Comité directeur à modifier la base de représentation prévue à l'article 22, ce qui a amené à calculer les mandats sur la base de 50 cotisants, 12 timbres au lieu de 50. Nous vous proposons de valider les mandats des fédérations. (4 440)

Le président - Personne ne demande la parole ?

Le délégué de Charente Maritime - On nous avait promis, au Congrès, l'an dernier, une représentation plus large. Des fédérations avaient été victimes d'une occupation prolongée, beaucoup de nos sections n'ont été reconstituées qu'après la libération des poches de l'Atlantique. Quantité de cotisants n'ont pas le nombre de timbres complets sur leur carte annuelle. On nous avait promis de

considérer ces cas, et de nous apporter une représentation plus considérable.

Daniel Mayer

Non seulement on vous a promis, mais on vous a donné satisfaction. Pour le 37ème Congrès, il ne pouvait pas être question de calculer les mandats sur l'exercice 1944 puisque le Parti n'était revenu à la vie normale qu'en septembre 1944. Le Comité directeur a donc décidé de calculer les mandats sur l'exercice 1945, une feuille de cotisation appuyée de 6 timbres, puisqu'il fallait faire le calcul fin juin, le Congrès se tenant en août. Et pour vous comme pour la Moselle, le Haut et le Bas Rhin, on a calculé sur une feuille de cotisation appuyée de trois timbres. Donc, vous avez eu satisfaction. Cette année, nous revenons à la normale. Les statuts sont formels, c'est la feuille de cotisation avec douze timbres.
La question que vous posez peut être prise en considération, la réclamation vaudrait non seulement pour vous, mais pour les fédérations qui n'ont été libérées que beaucoup plus tard en 1945. Tenons-nous en aux mandats tels qu'ils sont établis aujourd'hui, et pour le Congrès de mars, nous demanderons au Comité directeur d'examiner la question à nouveau.

Le président - Tu as satisfaction, Mayer.

Un délégué - Au 31 décembre 1945, beaucoup étaient à peine revenus de captivité, personnellement, je suis revenu en avril, je ne peux avoir douze timbres. Ce mode de calcul est donc un peu injuste.

Dans la salle - Cela vaut pour tout le monde !

Le président - Silence !

Daniel Mayer - Avant 1935, les mandats étaient appuyés sur une feuille de cotisation avec neuf timbres. C'est notre camarade Lebas qui insista pour que les mandats soient comptés sur une feuille de douze timbres. Il faut obliger les camarades à cotiser. Je pense que la conférence sera raisonnable de maintenir cette base de calcul.

Le président - Cela n'a aucune importance, puisque cela joue sur toutes les fédérations. Cela ne change pas les résultats du scrutin. Je vous prie de clore la discussion sur les mandats. Je remercie notre camarade Tellier, et nous revenons à la discussion des principes du Parti.

Tellier (Somme) - Nous voudrions que les termes SFIO soient maintenus, même dans la déclaration de principes.
Au paragraphe 4 de la déclaration de principes, nous demandons la suppression de "quels que soient les moyens par lesquels", et le remplacer pars "cette

Fondation Jean Jaurès

transformation accomplie dans l'intérêt de tous les hommes, ne peut être que l'œuvre des travailleurs".

Le délégué du Gers

La fédération du Gers s'étonne qu'on veuille changer la déclaration de principes qui était en tête de nos anciennes cartes. Ce n'est pas seulement une question de sentiment qui la fait agir, Nous nous demandons si vraiment il était nécessaire de modifier la charte, la déclaration commune adoptée le 13 janvier 1905. Je sais que, depuis ce temps, le Parti a évolué.

Nous avons été amenés à prendre certaines responsabilités gouvernementales. Mais il n'en demeure pas moins que j'estime, nous estimons que dans la déclaration de principes actuelle, la foi révolutionnaire qui nous anime, ne parait pas aussi bien définie que dans la précédente.

En particulier sur le paragraphe 4, si on lit l'ancienne formule, on trouve des formules qui font beaucoup plus image et qui situent le Parti d'une façon bien mieux révolutionnaire que la nouvelle.

(Lecture de l'ancien texte)

Vous chercherez en vain le terme "prolétaire" ou "prolétariat". Il semble que nous devenions un parti "petit bourgeois". Nous cessons d'être un attrait pour les masses ouvrières. Nous consacrons une nouvelle formule de déclaration de principes qui se traduit dans les faits puisque, vous le savez, un grand nombre d'ouvriers des grandes villes désertent le Parti. Nous avons un recrutement certain dans les fédérations paysannes. Mais je crains que si on change cette déclaration de principes, beaucoup d'ouvriers ne soient encore fâcheusement impressionnés et ne quittent le Parti définitivement si nous n'affirmons pas que le Parti est défenseur du prolétariat, est un parti de révolution et de lutte de classe, et non pas comme on dit, de lutte et d'action de classe.

Je pose la question : nous estimons qu'il serait sage de revenir à l'ancienne formule, qui a conduit la Parti à sa grandeur, et de ne pas adopter une formule qui sera peut-être pour le Parti l'avènement d'une période de décadence !

Ribet (Haute-Garonne)

La fédération de la Haute-Garonne vous prie d'insérer dans la déclaration de principes l'article 1 des anciens statuts, qui était rédigé de la façon suivante : (lecture).

Pour le 3ème alinéa, la fédération de la Haute-Garonne est du même avis que la fédération dont le représentant a déjà pris la parole, et elle demande que l'expression "école publique" soit simplement remplacée par la mot "école".

Dans la 4ème alinéa, nous lisons : "cette transformation accomplie dans l'intérêt de tous les hommes". La fédération de la Haute-Garonne propose d'ajouter : "doit être l'œuvre de tous les travailleurs manuels et intellectuels, et de tous les individus que la conscience ou la raison dresse contre l'existence de la condition prolétarienne".

Fondation Jean Jaurès

La fédération vous propose de rédiger les deux derniers alinéas de la façon suivante : "le Parti Socialiste est un parti essentiellement national et essentiellement international, national, parce que, etc., international, parce que… etc.".

Richard (Charente)

La fédération de la Charente m'a mandaté pour demander le maintien intégral de l'ancienne déclaration de principes. Il nous est apparu que, dans la nouvelle déclaration de principes qui nous est proposée, semblaient peser les mêmes soucis qui ont conduit notre groupe parlementaire et notre Comité directeur à envisager, non pas l'action du Parti Socialiste comme moins révolutionnaire, mais beaucoup plus comme une action révisionniste. Il apparaît que la suppression du terme "lutte de classe" est extrêmement sérieuse. En effet nous sommes victimes à l'heure actuelle en France, du fait qu'il semble que, par l'action, il n'y ait plus de parti révolutionnaire. A l'heure actuelle, le danger, pour nous Socialistes, si nous abandonnons l'idée de lutte de classe, c'est que :

- ou bien les masses qui se désintéressent à l'heure actuelle de la révolution glisseront vers le pouvoir personnel avec une forme fasciste,
- ou bien si nous, Socialistes qui faisons confiance aux masses pour qu'elles fassent leur révolution, si nous cessons de représenter à leurs yeux des révolutionnaires, elles risquent de chercher la solution bolchevique et de s'en remettre à un groupe d'hommes pour faire la révolution.

C'est pour cela que nous, Socialistes qui recherchons la réalisation du Socialisme, qui recherchons la révolution par l'éducation des masses, nous estimons que cette nouvelle déclaration de principes fait de notre Parti non pas un parti révolutionnaire, mais un parti travailliste.
(Applaudissements)

Charles Lancel (Seine) - La fédération de la Seine a étudié longuement et sérieusement la déclaration de principes et les statuts qui vous sont proposés. Elle a décidé unanimement de rejeter en bloc le projet qui vous est présenté et d'y substituer celui dont je vais vous donner lecture.
(Lecture de sept nouveaux alinéas. Texte remis au bureau de l'assemblée).

Houy (Marne)

La fédération de la Marne, aussi, rejette en bloc la déclaration de principes proposée et demanda qu'on maintienne l'ancienne déclaration de principes du Parti.
Dans la nouvelle déclaration, il n'existe rien qui a trait à l'action de nos élus au Parlement. Dans l'ancienne déclaration, cette notion était définie. Il est évident qu'aujourd'hui nous sommes partie de gouvernement, demain nous pouvons être de nouveau dans l'opposition. Il faut, par conséquent, que la ligne de conduite de nos élus soit clairement définie dans la déclaration de principes.

Coll. Fondation Jean Jaurès

D’autre part, cette déclaration de principes a fait ses preuves dans le passé. Aujourd’hui, plus que jamais, l’action doit être révolutionnaire. Nous sommes dans une période de transition C’est toujours quelque chose de grave pour un parti qui accède au pouvoir, mais il faut, dans ces conditions, s’en tenir à la vieille ligne révolutionnaire du Parti, pour arriver à un résultat tangible.
La fédération de la Marne demande que soit incluse dans le texte, la résolution du Congrès Socialiste international tenu à Amsterdam en août 1904, qui spécifie l’action internationale du Parti Socialiste.
(Applaudissements)

Antoine Mazier (Côtes-du-Nord)

La fédération des Côtes-du-Nord votera contre la déclaration de principes. Ce n’est pas que nous contestions les termes ou le style de Léon Blum, c’est parce que nous n’en voyons pas l’utilité pour la Parti. Je ne vois pas en quoi cette nouvelle déclaration de principes peut servir le Parti. Les adhérents ne la liront pas tous, elle ne peut que nous attirer quelques éléments bourgeois parce qu’elle parait moins brutale que la déclaration de 1904. Je vous dis que ceux qui vont nous écouter sur cette déclaration de principes, ce ne sont pas les adhérents du Parti mais les Communistes et vous aurez dans toutes les réunions, les camarades de service…

Un délégué - Je crois que Mazier est en train de toucher du doigt ce qui est le véritable malaise du Parti. Je supplie le Parti, une fois pour toutes, de prendre des décisions, indépendamment de ce qu’en penseront les Communistes.
(Applaudissements)

Antoine Mazier - Cela ne dépend pas de nous. Quand vous faites une réunion publique, vous êtes bien obligé de tenir compte des difficultés ou des facilités que créent les textes. Désormais, nous aurons dans toutes les réunions Socialistes, le camarade de service qui nous posera une question : "pourquoi avez-vous changé la déclaration de principes du Parti ?"
Parmi les éléments ouvriers, parmi ceux qui ne sont pas sensibles aux nuances, il subsistera un doute, une inquiétude sur la volonté révolutionnaire du Parti, de sorte que vous allez copier, dans une certaine mesure, le Parti des éléments populaires du pays. C’est pour des raisons de propagande, de réalité, que j’attire l’attention de la conférence sur ce point particulier. Je regrette d’avoir l’air d’examiner ces problèmes sous leur petit aspect. On l’oublie trop au Parti. Je crois que c’est une maladresse de remplacer l’ancienne déclaration de principes.

Le délégué du Tarn - La fédération du Tarn est surprise de cet esprit révisionniste. Cette situation ayant évolué, il se peut que nous soyons obligés d’adopter une tactique nouvelle. Mais quand on parle de réviser la déclaration de principes, nous pensons que l’on songe à modifier l’orientation et l’esprit du Parti Socialiste. C’est pourquoi nous demandons la retour pur et simple à

Fondation Jean Jaurès

l’ancienne déclaration de principes.

Le président - Je donne la parole à Verdier pour réponse.

Robert Verdier

Camarades, je ne veux pas répondre à l’ensemble des remarques apportées ici, il y en a beaucoup. Un grand nombre d’entre elles sont des remarques de détail qu’il nous faudra examiner lorsque nous discuterons, lorsque nous voterons la nouvelle déclaration de principes, article par article. Beaucoup de ces remarques, il me semble souhaitable de les accepter. Je vous proposerai donc, tout à l’heure, de passer à la discussion, article par article, et de voter en examinant chaque fois les remarques de détail.
Je prends la parole pour répondre à ceux qui ont posé la question d’accepter ou de refuser le texte présenté.
Quelques camarades proposent de revenir à la déclaration de 1905. Nous avons donné les arguments essentiels dans le rapport écrit que vous avez sous les yeux. Je veux faire remarquer que les meilleurs arguments en faveur de la modification, ont été donnés par un de ceux même qui demandent qu’on revienne à la déclaration de 1905, c’est-à-dire Mazier.

Antoine Mazier - Il est évident que la nouvelle déclaration est plus intelligente, mais ce n’est pas seulement par la raison qu’on fait de la propagande et qu’on acquiert des éléments nouveaux. Il faut tenir compte de l’argument sentimental dans la propagande.

Robert Verdier - Ceci est en contradiction avec ce que tu as dit : "beaucoup de camarades, même du Parti, ne liraient pas". J’espère, tout de même, que ce n’est pas exact. Par conséquent, j’espère que ceux qui s’intéressent à une déclaration de principes, sont des camarades qui sont capables de se déterminer par la raison et non pas par des sentiments obscurs.
Mazier a reconnu que cette déclaration était plus actuelle, plus intelligente, et que sur le fond, n’abandonne en rien la doctrine du Parti.
Je vous demande de ne pas vous laisser guider par la peur du Parti Communiste ou de toute autre formation politique à notre droite ou à notre gauche.
Je voudrais dire quelles sont les raisons qui, selon nous, doivent nous conduire à abandonner le texte de 1905 et à en adopter un nouveau. Ce n’est pas par préoccupation révisionniste, c’est parce que le texte de 1905 est dépassé en beaucoup de points.
Première raison : il y a un très grand nombre de paragraphes qui concernent le groupe parlementaire, son règlement, ses rapporte avec le Parti. Mais la plupart des termes que vous aviez dans la déclaration de 1905, vous les retrouverez ensuite dans les statuts. Ceux que vous ne retrouverez pas, ce sont ceux qui sont dépassés par les événements.
Seconde raison : modifications rendues nécessaires par l’évolution des

Collection Jean-Jaurès

événements : le vote des crédits militaires ou le refus de certains autres crédits.
Vous savez qu'avant d'avoir abandonné la déclaration de 1905, on a voulu lui apporter un certain nombre de modifications. Vous savez qu'en 1914, il a fallu voter les crédits militaires, qu'en 1924 il a fallu accepter de voter le budget. Alors, ne faut-il pas tenir compte de ces faits, et reconnaître loyalement qu'il faut modifier la déclaration de 1905 ? Voilà comment se pose le problème. Voilà pourquoi un nombre relativement peu élevé de fédérations sont venues demander le retour intégral à la déclaration de 1905.
Le texte nouveau a été pris pour base. Je vous propose donc maintenant une méthode de travail.
D'abord, nous allons voter sur le principe même, allons-nous prendre comme base de discussion le nouveau texte proposé et accepter les propositions de certains camarades : retour pur et simple à la déclaration de 1905 ?
Ensuite, on pourrait voter, savoir si on accepte le projet de la fédération de la Seine, qui a apporté un nouveau texte.
Enfin, suivant le résultat de ces votes : examen article par article du texte proposé.

Le président - Nous sommes en face de trois textes :

- Texte nouveau.
- Ancien texte.
- Texte Lancel, de la fédération de la Seine.

Je vous propose de voter successivement sur l'adoption du texte de la fédération de la Seine : s'il est rejeté nous passerons à l'ancien texte, s'il est rejeté, nous voterons sur l'acceptation de la nouvelle déclaration. Vous êtes d'accord sur ce procédé ?

Sorel - Nous avons connaissance de textes précis : l'ancien et le nouveau. Le texte de la fédération de la Seine, dernier venu, n'a pas pu être étudié sérieusement malgré l'envoi dans certaines fédérations. Par conséquent, je demande pourquoi Verdier nous demande de voter sur un projet que nous n'avons pas eu le loisir…

Le président - Pardon, nous votons sur sa recevabilité. Allons-nous l'examiner ?

Lancel - Je suis d'accord avec Verdier sur le mode de votation. Acceptons-nous ou refusons-nous la texte proposé ? Ensuite votons sur les anciens statuts, et le projet de la Seine.

Un délégué - La presse rend-elle compte des débats ?

Le président - En principe, non. Mais il y a toujours des indiscrétions.

(Dans un murmure général, intervention de quelques délégués sur des détails de discussion et de vote)

Coll. Fondation Jean-Jaurès

Inutile de prolonger ce débat. Chacun a son opinion faite. Le résultat ne dépendra pas de l'ordre dans lequel nous procéderons. Je propose, par conséquent, de voter sur la question suivante : l'assemblée d'aujourd'hui va-t-elle passer à l'examen ces statuts qui vous sont proposés ? Si vous décidez cela, il est implicitement acquis que vous avez accepté la déclaration qui sera modifiée suivant les propositions faites tout à l'heure.
Voulez-vous voter par mandats ? Cela va faire perdre une demi-heure.

Plusieurs délégués - Non, non, par personne !

Le président - Vous avez à voter pour ou contre la prise en considération du texte présenté par le Comité directeur.

Robert Verdier - Il s'agit de savoir si on s'en tient au texte de 1905, ou au texte proposé par la Commission. Ensuite, nous passerons à une discussion, paragraphe par paragraphe.

Le président - On votera par "pour" ou "contre". Pour la prise en considération du nouveau texte, ou contre. Le vote est ouvert.

(Il est procédé au vote par appel nominal. M.Maubert fait l'appel des noms, et un secrétaire inscrit aussitôt la nombre de voix annoncé par chaque secrétaire fédéral.)

Camarades, le vote me parait acquis. Je crois, par conséquent, pour ne pas perdre de tempe, que nous pouvons passer à l'examen des articles.

Daniel Mayer

Je voudrais qu'il soit entendu que le Parti Socialiste ne vient nullement de réviser sa tactique ou son caractère révolutionnaire. Il vient, exclusivement, de s'adapter aux événements. Je vous demande de donner cette seule interprétation au vote que nous venons d'émettre ensemble. C'est surtout aux camarades de la minorité que je m'adresse : le Parti reste révolutionnaire, parti de classe, parti dressé contre toutes les fractions de la bourgeoisie, quelles que soient ses tactiques successives.
Je vous prie, lorsque vous ferez le compte-rendu dans vos Congrès, de ne pas venir avec une nuance de pessimisme, dire qu'on a révisé quelque chose. On n'a rien révisé, on s'est adapté aux circonstances.

Le président - Camarades, j'allais dire ce que vient de dire Daniel Mayer. Le vote est acquis. Je pense que tous les camarades observeront la discipline nécessaire et défendront le nouveau texte, qui devient la charte du Parti.
Nous ouvrons la discussion sur les statuts, les articles. Qui demande la parole ?

Fondation Jean Jaurès

Robert Verdier - J'ai suivi tout à l'heure les observations présentées. Il me sembla que sur les paragraphes 1 et 2, on n'a proposé aucune modification.

Dans la salle - Si : adjonction de "SFIO".

Le président - Pas d'autres observations sur le paragraphe 1 ? Je le mets aux voix.
(Adopté)
Voici le résultat du vote de tout à l'heure : pour, 3050, contre 768, absents, 639.
Nous passons au paragraphe 2 de la déclaration de principes.

Robert Verdier - On ne fait aucune observation ?

Le président - Il est adopté. Paragraphe 3 !

Robert Verdier - Ici prend place la modification proposée par la Saône-et-Loire qui demande qu'on insère le texte suivant : "le premier objectif du Parti Socialiste est la conquête au pouvoir, etc."
Je voudrais faire remarquer que ce paragraphe exprime des idées déjà indiquées au paragraphe 4. Il me semble inutile de l'insérer entre les paragraphes 2 et 3, il ne ferait qu'alourdir et allonger la déclaration proposée.

Un délégué - Il s'agit de la façon dont sera accompli le travail révolutionnaire, la révolution sociale, avec le paragraphe que la camarade a énoncé, il y a un champ d'action beaucoup plus large.

Un délégué - Le vote proposé limite notre action au libre exercice des institutions parlementaires, par conséquent, il est révisionniste. Le texte proposé par la Saône-et-Loire est beaucoup plus étroit.

Paul Valentino - La valeur de l'amendement, c'est de maintenir au sein du Parti Socialiste le sentiment qu'il est un parti révolutionnaire. Il serait à craindre que le rejet pur et simple de l'amendement consolidât chez quelques-uns l'opinion que le Parti est en train de se transformer.

Quelques voix - On l'a déjà dit !

Paul Valentino - Je dis que le paragraphe présenté par la Saône-et-Loire, on pourrait le modifier, néanmoins, indiquer que lorsque la nation est soulevée, le Parti se reconnaît pour rôle et pour mission de mener le pouvoir par les moyens appropriés.

Jean Le Bail (Haute Vienne) - Il me semble qu'un projet a une architecture, et c'est Verdier qui vient de faire la principale objection. Ce n'est pas sur le sens

Fondation Jean-Jaurès

de ce texte que je ne suis pas d'accord. Vous avez une déclaration de principe et vous voulez accepter une déclaration de tactique qui ne doit être discutée qu'au paragraphe 4. Par conséquent, pour une raison de méthode, je propose de rejeter, pour le moment, tout au moins, ce texte.

Le président - Tous les argumente ont été donnés. Passons au vote.
Le vote a lieu à mains levées. Pour : 11.
L'amendement est rejeté.

Robert Verdier - Au troisième alinéa, suppression du mot "publique" et de "travailleurs de l'atelier".

Le président - Personne ne tient à ce que le mot "publique" continue à figurer dans le texte ? Non ? Alors il est rayé.

Robert Verdier - "Travailleurs intellectuels ou manuels".

Le président - On raye travailleurs d'ateliers ? C'est rayé ! Passons au paragraphe 4.

Un délégué - Le fait de supprimer "ou religieux" n'implique pas que les catholiques peuvent venir chez nous.
Je voudrais qu'on mette "sans distinction de croyance".

Robert Verdier - Cela entraînerait une modification de tous les textes adoptés par le Parti, et notamment d'une motion du Congrès de Nancy de 1929, qui reprenait cette affirmation. Par conséquent, je vous proposa de maintenir les mots "ou religieuse", étant attendu que par ailleurs, il y a des précisions en ce qui concerne nos relations avec l'église en tant que force organisée qui a parfois tendance à s'ingérer dans les affaires de l'Etat.

Le président - Que ceux qui sont partisans de supprimer le mot "religieux" lèvent la main.
(Deux mains se lèvent)
L'amendement est rejeté.

Vincent - Je voudrais qu'un mette: "pensées philosophiques ou religieuses".

Robert Verdier - Au paragraphe 3 : "Pensées philosophiques ou religieuses".

Le président - Le paragraphe 3 est adopté ! Passons au paragraphe 4.

Jean Le Bail - Si on dit "pensées philosophiques et religieuses...

Robert Verdier - Je crois interpréter la pensée de Vincent, qui propose "pensées

Fondation Jean-Jaurès

philosophiques ou croyances religieuses".

Ribet - Je crois qu'il vaudrait mieux : "sans distinction de pensées philosophiques ou religieuses".

Plusieurs voix - Laissons le texte comme il est, ce texte est très bien.
(Brouhaha)

Le président - Nous allons voter sur le texte, tel qu'il est, sans modification.
(Le texte est adopté, tel qu'il, est)
Paragraphe 4 !

Robert Verdier

Deuxième modification proposée :

- Une qui consiste à remplacer "propriété collective" par "propriété de la collectivité" et suppression de l'expression "action de classe".
- Et suppression de la phrase "quels que soient les moyens".

Decot - Je propose : "le Parti Socialiste est un parti essentiellement "prolétarien et révolutionnaire".

Le président - Je vous demande d'abord d'examiner la proposition de Decot. La parole est à Verdier.

Robert Verdier - Le mot "prolétarien" a, dans le langage courant et marxiste, une signification étroite et très limitée. Vraiment, je me demande s'il serait suffisant dans ce texte. Demandez-vous si nous sommes tous des prolétaires au sens le plus étroit du mot, et si cela correspondra exactement à ce que nous voulons mettre dans cette déclaration de principes et à ce que doit être normalement la structure du Parti Socialiste, qui ne doit pas seulement rassembler les prolétaires, mais tous les travailleurs exploités par la société capitaliste, quelles que soient leurs méthodes de travail. Voilà pourquoi je demande de rejeter la proposition Decot.

Le président - Le premier amendement de Decot est repoussé !

Robert Verdier - Deuxième amendement. On propose de mettre "propriété de la collectivité".

Un délégué - Il y a une nuance sur le terme. Départemental, national, international... Le mot "collectivité" n'est pas juste. Il est plus exact de dire "de la collectivité".

Psom - Collectivité indique une société anonyme.

Coll. Fondation Jean-Jaurès

Le président - Que ceux qui sont d'avis de maintenir le mot "collectivité" lèvent la main.
(Adopté)

Robert Verdier - Des camarades ont demandé d'ouvrir la discussion sur le début de la phrase : " quels que soient les moyens par lesquels elle sera accomplie".

Tellier - Nous estimons que cela ne peut qu'affaiblir l'action révolutionnaire. La phrase étant supprimée a encore tout son sens et toute sa valeur.

Un délégué - Je demande qu'on prenne la motion présentée par la Saône-et-Loire.

Robert Verdier - Il serait normal de reprendre le texte ou l'idée présentée par la Saône-et-Loire.
Quant à dire "légalement" ou "illégalement" je crois que c'est trop restrictif. Ce devrait être précisé par un texte assez long. Ce que nous faisons, ce n'est pas un règlement précis où nous mettrons, article par article, la tactique que nous emploierons dans tel ou tel cas, c'est une charte qui doit être un texte assez général. J'estime que la formule proposée nous laisse une ouverture assez grande, assez générale pour ceux qui connaissent la doctrine Socialiste, elle nous offre toutes les possibilités d'action. C'est pourquoi je vous dis, je vous propose le maintien pur et simple du texte proposé.

Jean Le Bail - Le texte est commenté par le discours de Blum à Tours, et peut donner toute satisfaction à nos camarades : "Révolution signifie..."
(Lecture)

Le président - Verdier vous propose de maintenir la phrase telle qu'elle est rédigée. Il n'y a pas d'opposition ? Elle est maintenue !
Dernier amendement au paragraphe 4 : suppression du mot "action" de classe, et mettre "lutte" de classe. Personne ne demande la parole ?

Robert Verdier - Les deux termes me paraissent nécessaires puisqu'ils se complètent. Il y a à la fois lutte et action de classe. Les deux termes paraissent complémentaires et nécessaires.

Guy Mollet

C'est une considération d'ordre psychologique et par conséquent se rendre compte que la tentative de substituer le mot "action" au mot "lutte", risque de concrétiser une modification dans la pensée Socialiste. Les camarades, nombreux, ont affirmé la volonté de voir maintenu le mot "lutte" de classe. La Commission des résolutions, chargée de rédiger les statuts, s'est tellement bien

Fondation Jean-Jaurès

rendu compte de ce courant, qu'elle a conservé le mot "action" de classe, mais y a ajouté le mot "lutte". Je pense que le mot "action" n'ajoute rien. L'action est une forme de la lutte. Personnellement, je suis partisan qu'on maintienne uniquement l'expression "lutte de classe".

Robert Verdier

Je réponds à la dernière observation faite. Je trouve cette audition inopportune, car elle ne ferait qu'obscurcir un texte qui me parait remarquablement clair. Il faudrait revenir à des discussions qui, du temps de Jaurès et Jules Guesde, étaient dépassées, cela avait son sens vers 1900/1905, à propos des discours de Bernstein mais qui aujourd'hui paraissent tout à fait déplacées.
Premier vote, sur l'expression "action" de classe, second vote, sur l'addition proposée par Delaunay.

Jean Le Bail - La notion de réforme ne s'oppose pas moins à la notion de la lutte de classe. Par conséquent ce serait ajouter quelque chose qui détruirait l'équilibre de ce texte.

Un délégué - Dans son action quotidienne, le Parti est réformiste. Il essaie d'amorcer des réformes. Nous n'avons pas à insérer l'article.

Paul Valentino - Il faudrait donner un texte plus affirmatif : "le Parti Socialiste continue d'être résolument un parti de lutte de classe" au lieu de dire "C'est en ce sans que le Parti Socialiste..."

Le président - Je mets aux voix la rédaction de l'article tel qu'il est présenté.
Voulez-vous voter par mandats où à mains levées ? Seuls doivent voter ceux qui sont délégués de fédération. Ceux qui sont ici à titre consultatif sont priés de ne pas abuser de la parole, de façon à laisser aux délégués des fédérations, la possibilité de s'exprimer aussi longuement que possible.

Blancourt - Le secrétaire fédéral de l'Aisne vient de s'absenter. Je vote donc pour l'Aisne !

Le président - Ceux qui sont d'avis de supprimer le mot "action" sont priés de lever la main.
Il est supprimé.
Delaunay retire sa proposition, il n'y a pas d'observations sur l'ensemble du paragraphe 4 ?
Il est adopté.
Nous passons au paragraphe 5.

Un délégué - Il y a des camarades qui pensent qu'un pourrait envisager une rédaction différente à la dernière phrase. On pourrait mettre "le Parti reste

Coll. Fondation Jean-Jaurès

donc..."

Le président - J'ai demandé s'il y avait des observations sur l'ensemble. Il n'y en a pas au.
Je mets aux voix l'ensemble. Que ceux qui sont d'avis d'adopter l'ensemble du paragraphe 4 tel qu'il est modifié, lèvent la main.
Le paragraphe est adopté.
Nous passons au paragraphe 5.
Il y a une coquille d'imprimerie. Le mot "indispensable" doit être remplacé par "indissoluble".
Personne ne demande la parole ? Je mets aux voix l'ensemble.
Il est adopté.
Paragraphe 6.

Robert Verdier - Un camarade a proposé d'ajouter à "efforts et sacrifices" : "conquête sociale".
Je ferai la même remarque que tout à l'heure. Si on abuse des expressions de ce genre, on s'engage dans la voie des précisions qui n'ont rien à voir dans une déclaration de principes, et on confond une charte comme celle-ci avec une motion de Congrès faite pour une action dans un temps donné. Je vous demande donc de conserver la paragraphe tel qu'il avait été présenté.

Le président - Je mets aux voix.
Adopté. Paragraphe 7 !

Robert Verdier - Des camarades ont demandé de supprimer "dans le temps présent". Je crois que ceux qui ont fait cette proposition n'ont pas exactement compris l'intention des rédacteurs. Cela signifie qu'il en est ainsi dans le temps présent mais qu'il n'en a pas toujours été ainsi dans le passé. S'il y a possibilité de réaliser une société Socialiste, c'est parce que les moyens de production et d'échange ont évolué, qu'aujourd'hui on peut affirmer que les lois de l'économie ont un caractère universel. On n'a pas toujours pu l'affirmer.

Guy Mollet - Au nom de la fédération du Pas-de-Calais, l'adoption du paragraphe 6 a été rapide. C'est fait, c'est d'accord. Je vous demande de vous rendre compte de l'interprétation qui sera faite de ce qu'on lit dans le paragraphe 6 : "le Parti est essentiellement national". Alors qu'on dit au paragraphe 7 : "le Parti est essentiellement international". Je vous demande quelle sera l'interprétation qui sera faite par nos camarades !

Jean Le Bail - La réponse de Verdier est exacte, car c'est au cours de l'évolution qu'il a pris ce caractère. Mais il ne faut pas, en prononçant les mots "temps présent", la détacher d'une période immédiatement antérieure. Transformer et mettra "ont pris" au lieu de "temps présent".

Fondation Jean-Jaurès

Lapox

Je crois qu'il faut lier les paragraphes 6 et 7. Socialiste, je voudrais que les deux notions aient une importance au moins égale sinon supérieure pour l'internationale.
Le mot "internationale" que nous avons adopté peut avoir un sens qui mérite d'être expliqué et qui ne l'est pas souvent, à mes yeux.
Le Parti Socialiste est essentiellement national. Il le sera surtout lorsque le peuple sera effectivement maître du pays et de l'Etat, ce qui n'est pas fait actuellement, mais le sera demain lorsque la révolution Socialiste se sera produite. Il peut se faire qu'il y ait un Etat genre Pétain, qui ne soit pas l'Etat du prolétariat. Par conséquent, je crois qu'il faut lier les deux paragraphes.
Si le Parti Socialiste est international, et que c'est dans le cadre national qu'il doit participer au gouvernement national, ce n'est pas nous qui voulons que le Socialisme soit international. C'est la réalité économique qui est internationale. Il faut adapter notre tactique à cette réalité.

Robert Verdier - Je ne veux pas faire de réponse facile et dire que le paragraphe a été adopté. On pourrait changer le temps des verbes du paragraphe 6 et mettre : "il est un parti essentiellement national parce qu'il n'y a pas de travail libre dans une nation asservie."
(Brouhaha)

Le président - Camarade Bretman, vous n'avez pas la parole.

Guy Mollet

Il y a un problème qui pourrait être soulevé à l'occasion de ce passage, c'est le problème colonial. Quand vous dites que le Parti est essentiellement national, j'ai l'impression que vous préjugez de la position que le Parti a à prendre sur le terrain colonial, à savoir qu'il est partisan de l'assimilation et du fédéralisme.
Je soulève un problème peut-être important, mais je vous demande de ne pas, sous prétexte que l'article a été adopté, trancher un problème très grave. Il y en a qui souhaitent voir débloquer leur propre caractère national et s'intégrer dans une fédération avec la métropole. Il faudrait affirmer le caractère patriotique à certaines occasions.

Un délégué - On n'a pas réfléchi à ce qui pourrait se passer au cas où un gouvernement fasciste viendrait au pouvoir, comme cela s'est passé en 1933 en Allemagne.

Le président - Il n'y aurait plus de Parti Socialiste. Il serait clandestin, comme il l'a été !
(Brouhaha)

Fondation Jean-Jaurès

Un délégué - National ou nationaliste !

Un délégué - Il n'y aurait plus de Parti Socialiste. Il y aurait des Socialistes, un point c'est tout.

Un délégué - La situation s'est présentée pour nous de 1940 à 1944. Elle a démontré que le Parti est national.

Vincent - On emploie les mots "essentiellement" sans distinction. Je crois que ce sont des considérations géographiques qui devraient nous indiquer que nous sommes d'abord dans le cadre national. Je propose qu'on dise, au paragraphe 6 : "il est d'abord un parti national", et au paragraphe 7...
(Brouhaha)

Dans la salle - Non, non, non.

Ballot (Saône et Loire) - Il a donc un caractère national avant d'être international.

Murène - Je voudrais qu'on lie plus intimement les deux paragraphes, et qu'on puisse dire : "il est à la fois national et international. National parce que, etc., international parce que, etc." tout à la fois, en liant les deux.

Jean Le Bail

La nation est devenue un bien dans la mesure où il n'y a pas de régime d'oppression. Si un régime d'oppression se crée, la nation n'est plus la nation, par conséquent l'objection tombe.
Quant à vouloir modifier un paragraphe sans modifier l'autre, c'est changer tout l'équilibre. Il y a un dosage établi par Blum entre le caractère national et international. La seule proposition qui puisse être retenue, c'est une formule de rédaction soulevée par notre camarade.
On pourrait mettre : "il est à la fois un parti essentiellement national et essentiellement international",et reprendre les deux paragraphes.

Laporte - Il faudrait avoir une Commission.

Un délégué - Camarades, on n'en sortira pas.

Georges Rougeron (Maroc) - Je vous propose un texte qui pourrait tourner les avis exprimés : "il a la préoccupation de l'indépendance du pays comme le souci de l'intérêt national parce que, etc."

Dans la salle - Non, non, non.

Coll. Fondation Jean-Jaurès

Blancourt

Je vais vous faire une proposition qui est de nature à entraîner l'unanimité de l'assemblée.
Noue avons tous le sentiment, c'est évident, que le mot "essentiellement" qui porte sur la mot "national" nous heurte un peu parce que pour nous, le Parti est, avant tout, essentiellement international. Et je ferai la proposition suivante, qui n'apporterait pas beaucoup de modification au texte et qui répondrait au sentiment de la plupart d'entre vous. Je proposerai ceci, faire une sorte d'interversion. Dire : "le Parti est essentiellement international parce que, etc." Et puis nous allons à ligne et nous disons : "mais il est aussi un parti national, parce que, etc." Nous disons "international", nous disons pourquoi, mais il est aussi national, parce que, etc.

Le président - Au point où nous en sommes, il est nécessaire de faire le point et de voir quelles sont les propositions faites.

Robert Verdier

Je voudrais vous faire un certain nombre de propositions.
Je ne crois pas utile de désigner une Commission de rédaction, et comme tout de même les objections qui sont faites portent plutôt sur la forme que sur le fond, on doit pouvoir arriver à quelque chose.
Je voudrais attirer votre attention sur un certain nombre de choses.
Je crois vaine cette discussion qui consiste à se demander si on doit mettre le dernier paragraphe avant l'avant-dernier ou inversement.
Je suis étonné de voir à quel point les camarades paraissent avoir oublié l'enseignement de Jaurès et les faits qui ont montré que nous sommes à la fois parti national et international étant exacts et indissolubles pour nous, si les faits qui ont donné raison à la doctrine Socialiste, c'est bien parce qu'il y a une synthèse entre les deux notions et que ce sont précisément les représentants de la classe capitaliste qui ont abandonné la notion de patriotisme. C'est nous qui l'avons recueillie.
Par conséquent, je crois qu'on arriverait à exprimer correctement la pensée de la plupart des nôtres et celle du Parti, en reprenant la modification proposée par la Haute-Garonne et reprise par Murène, en modifiant comme suit : "il est un parti à la fois essentiellement national et international parce que... Premier paragraphe, alinéa. national, parce que etc."
Enfin, dernière remarque.
Il ne faudrait tout de même pas se laisser ébranler par le fait que, peut-être demain, on isolera tel ou tel passage de notre texte pour l'utiliser contre nous. Si vous retenez ces objections, vous serez obligé de le faire chaque fois que vous ferez un article. C'est un texte vite trouvé, que de décoller une phrase pour mieux combattra son adversaire.
Prenons la proposition de la Haute-Garonne, et faisons voter là-dessus.

Fondation Jean-Jaurès

(Verdier, rédige avec Guy Mollet, le texte proposé.)

Dans la salle - Voilà la Commission !
Elle est formée ! Tout le monde a satisfaction !

Le président - Je crois que nous sommes d'accord. Vous allez voir comme c'est facile.

Robert Verdier - Voici le texte que je vous propose : "il est un parti tout à la fois national et international : essentiellement national parce que, etc., essentiellement international parce que, etc."

Dans la salle - Très bien !
D'accord !

Edouard Depreux - Je crois que nous avons trouvé une solution qui satisfait tout le monde.
Il y avait dans le texte une symétrie parfaite, non pas seulement entre la notion de nation et d'internationale, mais aussi entre la démocratie et le titre des paragraphes. Alors, je me demande si vous avez raison de voter la modification. La forme a tout de même une répercussion sur le texte.

Le président et Verdier - D'accord !

Le président - Je mets aux voix.
(Brouhaha)
Nous sommes saisis d'une proposition précise. Si elle ne vous plait pas, vous la repousserez. C'est celle de Verdier complétée par celle de Depreux.

Jean Le Bail - Si l'avant-dernier paragraphe forme un tout avec le dernier, il n'en est pas de même du paragraphe 4 et du paragraphe 5. Le Parti Socialiste est essentiellement un parti révolutionnaire, démocratie et révolutionnaire ne sont pas les pendants l'un de l'autre. Là encore je crois que vous transformerez profondément ce que j'appelle toujours l'architecture du projet. Il n'est nullement nécessaire de regrouper l'avant-dernier et le dernier, de regrouper les 4 et 5. Relisez ce qu'il y à l'intérieur de chaque paragraphe 4 et 5, vous verrez qu'ils ne sont pas symétriques l'un par rapport à l'autre.

Un délégué - Ce qui est acquis est acquis. Aux voix !

Un délégué - En ce qui concerne la proposition de Verdier, il faut insister sur le fait que nous sommes, avant tout, internationalistes.
(Brouhaha)

Fondation Jean-Jaurès

Le président - Je mets aux voix la proposition. Que ceux qui sont d'avis...

Roger Veillard - Je m'excuse. Je déposa un amendement.

Robert Verdier - Je crois qu'on a suffisamment discuté. Je vous demande de passer au vote.

Le président - Un délégué demande la nomination d'une Commission de rédaction. Que ceux qui sont d'avis d'accepter cette proposition lèvent la main. Elle est repoussée.
Nous recommençons. Que ceux qui sont d'avis d'accepter la proposition de nommer une Commission, lèvent la main. Vous êtes convaincus, camarades ? Elle est repoussée.
Maintenant, je mets aux voix le texte de Verdier.
(à Verdier) Relis ton texte, sans modification de Depreux.

Robert Verdier - Je relis le texte.
(Lecture)
Le Bail et moi-même avons fait remarquer que le texte proposé est un texte qui forme un tout, et que le mot "essentiellement" ne se trouve pas seulement en tête du dernier ou de l'avant-dernier paragraphe. Remarquez que cette discussion me parait singulièrement déplacée de la part d'hommes qui devraient tout de même avoir lu un peu les ouvrages de Jean Jaurès.

Roger Veillard - Je reprends dans sa plus large mesure, l'interprétation donnée par Verdier, mais je crois utile de supprimer la terme "essentiellement" en ce qui concerne le mot "national", pour le laisser subsister devant le mot "international", parce que je crois à la nécessité d'affirmer plus encore notre attachement à la règle internationale qu'à la règle nationale. C'est précis. Chaque camarade peut avoir ses opinions propres. Je demanderai le vote par mandat.

Le président - Je mets aux voix l'amendement Veillard. Tenez-vous au vote par mandat ?

Toute la salle - Non !

Le président - Que ceux qui sont d'avis d'accepter l'amendement lèvent la main.

Un délégué - Je demande un blâme contre le camarade qui n'est pas arrivé à l'heure et qui nous fait perdre notre temps.
(Brouhaha général)

Le président - Nous votons "pour" ou "contre" l'amendement Veillard. Le vote est ouvert. Il a lieu par appel nominal des secrétaires fédéraux.

Collection Jean-Jaurès

Voici les résultats.
La Seine et Oise rectifie son vote : "113 contre" au lieu de "113 abstentions".

Un délégué - Le vote est acquis !

Le président - Pardon, il n'est pas proclamé. Voici les résultats :

- Pour l'amendement : 1573.
- Contre : 2549.
- Abstentions : 73.
- Absente : 265.

L'amendement est repoussé.
Camarades, je mets aux voix le texte proposé par Verdier...
(Adopté, avec une abstention, celle du Maroc.)
Camarades, je vais mettre maintenant aux voix l'ensemble de la déclaration de principes...
La déclaration de principes est adoptée.
Camarades, le Parti a maintenant voté une nouvelle charte, qui ne signifie nullement qu'il a perdu le caractère qui a toujours été le sien.
Dans les comptes-rendus dans vos fédérations, vous soulignerez ce fait, de façon à ce que les militants sachent que le Parti Socialiste reste le Parti Socialiste, et qu'il continue.
Nous allons passer maintenant à l'examen des articles du règlement.
Camarades, un conseil, d'ordre pratique. Nous allons être obligés de déjeuner dans cette salle, il n'y en a pas d'autre de libre. Nous déjeunerons à 12 h 30. Par conséquent, il faut qu'on évacue à 12 h 15 pour permettre les préparatifs. Alors, nous lèverons la séance. Nous la reprendrons le plus vite possible, à 14 h dernier délai.
Noue passons à l'examen des articles du règlement.

Houy (Marne) - La fédération de la Marne me charge de demander à la conférence de maintenir, en tête des règlements du Parti, la résolution au Congrès Socialiste international du mois d'août 1904, estimant qu'elle spécifie bien l'action des divers Partis Socialistes au sein de l'Internationale. Cette déclaration, je peux vous en donner lecture. Il y en a certainement parmi vous qui la connaissent.

Robert Verdier - Je voudrais seulement vous lire un passage de la déclaration que notre camarade nous demande de maintenir, le voici : "2°) que le démocratie Socialiste ne saurait rechercher aucune participation au gouvernement dans la société bourgeoise".
Demandez-vous ce qu'a été depuis vingt ou trente ans l'histoire non pas seulement de notre Parti, mais de tous les Partis. Et par conséquent, demandez-voue s'il est opportun de maintenir cette déclaration. Le camarade Tellier, de la fédération de la Marne, faisait la même proposition, mais simplement à titre historique, en annexe.

Fondation Jean-Jaurès

Le président - Je mets aux voix la proposition de notre camarade de la Marne.
Elle est repoussée.
Daniel Mayer a été obligé de s'absenter. Il voudrait être là - puisqu'il est le Secrétaire général du Parti - au moment où on discutera le paragraphe principal au chapitre 4. Contrairement à ce que nous avions envisagé, nous allons commencer la discussion par le chapitre 1, et par l'article 1. Vous n'y voyez pas d'inconvénient ? Et à 14 h nous commencerons la discussion du chapitre 4.
Cette méthode aura un avantage, elle évitera de scinder en deux la discussion sur la chapitre 4.
Sur le chapitre I, qui demande la parole ?

Houy (Marne) - Pour l'article premier, je demande qu'on reprenne l'article des anciens statuts, c'est-à-dire : "Le Parti Socialiste est fondé sur les principes suivants : entente et action internationale des travailleurs, etc."

Le président - Je crois que votre proposition fait double emploi avec la déclaration de principes, pourquoi voulez-vous la renouveler dans l'article 1 ?

Le délégué des Deux-Sèvres - Cet article premier résumerait en termes précis la déclaration de principes. C'est pourquoi la fédération des Deux-Sèvres demande que l'article 1 soit suivi du règlement en usage avant 1939.

Un délégué - La fédération du Lot et Garonne appuie cette déclaration.

Guy Mollet - La fédération du Pas-de-Calais justifie sa position, favorable à ce qu'on remette dans les statuts l'ancien article. Je propose le maintien de l'article premier tel qu'il est.

Un délégué - Cette définition, on la retrouve su Congrès Japy en 1898. Elle servait surtout de barrage aux organisations qui auraient voulu participer au Congrès.

René Hug - Et qui n'avaient pas un caractère Socialiste. Elle disait "entente internationale des travailleurs". Il faudrait dire, si vous deviez l'adopter : "entente et action nationale et internationale des travailleurs, organisation politique et économique du prolétariat et du monde du travail". La formula que Jules Guesde prononçait si fréquemment.

Le président - Etes-vous d'avis d'ajouter au texte de l'article 1 le texte que vous proposent la fédération de la Marne, et la fédération du Pas-de-Calais ? Que ceux qui sont d'avis de modifier l'article veuillent lever la main. C'est clair. On vient de dire qu'on voulait reprendra l'article 1 qui a toujours…

Robert Verdier - Cela deviendrait ceci : "Article 1: le titre du Parti..."

Fondation Jean-Jaurès

Guy Mollet - Il y a, dans l'ancien texte, un chapitre 1 qui comprend trois articles :

- L'article 1 : le Parti Socialiste est fondé sur les principes suivants, etc.
- L'article 2, dont nous proposons le maintien.
- L'article 3, qu'on vous propose comme article 2. Notre proposition tend à éviter la disparition de ce qui était l'article 1.
-

Le président - Je mets aux voix la proposition de Guy Mollet. Que ceux qui sont d'avis de l'adopter, lèvent la main.
(La proposition est adoptée).
Vous avez voté un principe. Vous êtes obligés d'adapter ce que vous avez voté avec ce que vous avez voté précédemment. Ou alors, si vous mettez en contradiction votre règlement et la déclaration de principes, vous n'aurez pas l'air de gens sérieux.
Vous voulez le maintien de l'article premier, mais en l'adaptant à la déclaration de principes que vous venez de voter.

Robert Verdier - Entente et action nationale et internationale, le mot "nationale" étant ajouté. Plus loin : organisation politique et économique du prolétariat et du monde du travail. Ces deux modifications paraissent nécessaires pour que le texte de l'article 1 soit maintenu de telle manière qu'il soit dans la ligne de la déclaration de principes votée tout à l'heure.

Guy Mollet - Je n'y fais pas d'objection.

Le président - Nous pourrions ajouter, "société capitaliste en une société collectiviste Socialiste ou Communiste".

Dans la salle - Non, non.

Ribet (Haute-Garonne) - J'estime que nous perdons du temps. Nous devons maintenir le mot "Communiste" parce que nous n'avons à avoir aucune honte de mettre un tel mot dans un texte Socialiste.
(Tumulte)

Le président - Il y a un délégué qui demande qu'on vote pour ou contre la suppression du mot "Communiste". Je mets aux voix.

Un délégué - C'était adopté, l'article !

Robert Verdier - Non, pardon ! Il faudrait que la discussion fût claire. Ce qu'on a adopté tout à l'heure, c'est le principe de la reprise de l'article 1, et on ne s'était pas prononcé sur la modification possible qu'il serait nécessaire d'apporter à ce texte pour le mettre en harmonie avec la déclaration de principes

Fondation Jean-Jaurès

votée.
Maintenant, il y en a une présentée par Staub, et il est nécessaire, s'il la demande, qu'on la mette aux voix.

Le président - Il demande qu'on supprime le mot "Communiste".

Georges Rougeron (Maroc) - Qu'on mette "Socialiste" à la place.

René Hug - Je vous dirai qu'à l'époque, "collectivisme" ou "Communisme" ne représentait pas un parti politique. Aujourd'hui, "collectivisme" veut dire quelque chose en dehors du Parti, tandis que "Communisme" est devenu parti. Je crois qu'il sera sage de supprimer "Communisme", par quoi vous avez l'air de faire de la publicité pour le Parti voisin.
(Applaudissements)

Le président - La cause est entendue. Que ceux qui sont d'avis de maintenir le mot "Communisme" lèvent la main.
Pour la mot "Communisme" : 35.
Avis contraires : 36.
(Brouhaha)
Il y a doute. Je n'ai pas proclamé de résultat. Je vous ai dit que nous avons compté. Il y a doute. Nous allons voter par mandats.
Je vais proclamer le résultat dans une minute. On lèvera ensuite la séance, on la reprendra à 14 h, précises.
Vous aurez à adopter le chapitre premier, qui comprend trois articles tels que nous venons de les établir. Quand nous aurons le résultat du vote, nous pourrons voter sur ces articles.
Voici les résultats pour le mot "Communisme".
Pour le maintien : 2287.
Contre : 1848.
Abstentions : 57.
Absents : 268.
Le mot "Communisme" sera maintenu.
Je vous demande maintenant de voter sur l'ensemble des trois articles adoptés. Nous sommes d'accord ? Pas d'opposition ?
A l'article 3, ajouter "discipline".
Le chapitre premier est adopté.
La séance est levée. Prochaine séance à 14 heures.

(La séance est levée à 12 h 30)

Parti Socialiste SFIO
Conférence des secrétaires fédéraux
23 et 24 février 1946

Fondation Jean-Jaurès

La séance de l'après-midi est ouverte à 14 h 30.

Le président (Jean Biondi)

Je demande à tous ceux qui ont l'intention d'intervenir sur ce chapitre, de bien vouloir se faire inscrire d'urgence, de façon de répartir le temps de parole entre les uns et les autres.

Ribet - Il me semble inutile que des orateurs prennent la parole à la tribune, alors que ce matin d'autres camarades ont pris la parole dans les rangs.
Je propose qu'on analyse les articles, qu'on étudie article par article, et qu'ensuite les camarades fassent leurs propositions, depuis leur banc.

Martet - Il faut d'abord analyser.

Le président - la parole est à Verdier.

Robert Verdier - On peut retenir de la proposition de Ribet ceci : c'est que les camarades ne sont pas obligés de venir à la tribune. On ne peut pas discuter article par article, il y a dès questions de principe à trancher, et de cela dépendra la rédaction des articles les uns après les autres. Voilà la méthode de discussion que je propose.

Le président - Etant donné là nombre d'orateurs qui veulent intervenir sur le chapitre 4, il vaut mieux qu'on aborde la question dans son ensemble et que les camarades viennent ici, de façon à permettre de dégager un certain nombre de principes généraux.

Martet

Je viens de dire que c'était peut-être le point crucial de discussion que nous aurons aujourd'hui.
Ce matin, les débats ont revêtu un caractère byzantin.
Si je retiens ce qu'a dit Daniel hier soir, les textes, qui sont la lettre, n'ont pas beaucoup d'intérêt, c'est dans l'esprit que ce soir nous allons mettre sur pied la structure du Parti.
Il s'agit de savoir si l'on va abandonner l'idée du Comité directeur et si l'on va revenir à l'ancienne CAP, avec son élection proportionnelle aux tendances, ou si l'on va faire la synthèse de ce courant. La fédération de la Dordogne condamne immédiatement la CAP telle que conçue autrefois, la plupart du temps ses réunions étaient des luttes fratricides qui nuisaient à l'action du Parti, si on y revient, nous condamnons la lutte du Parti.
En ce qui concerne le Comité directeur tel qu'il a été conçu au cours du Congrès de novembre 1944, nous estimons qu'il convient d'y apporter quelques

Fondation Jean-Jaurès

modifications. L'enseignement de la réunion d'hier, nous avons perdu une journée. Nous pouvions écrire au Comité directeur, lui faire part de nos critiques, ouvrir le JO, lire le discours de Philip, et nous aurions reçu la réponse du Comité directeur. Comme l'a dit Daniel, tout n'était pas pour le plus mal.
Nous n'avons aucun pouvoir, si ce n'est que des avis que l'on sollicite des secrétaires fédéraux, avis qui ne sont pas suivis.
J'ai déposé hier une motion qui sera transmise au Parti, et qui pourtant était un mandat impératif. Il s'agissait de demander au gouvernement de prendre des mesures qui étaient destinées à redonner confiance aux masses dans le domaine de la confiscation des profits illicites.
Je suis persuadé que nous recevrons des critiques de nos camarades quand nous allons revenir, nous n'avons rien appris, nous ne laissons rien. Nous voudrions qu'à coté du Comité directeur, il y ait une réunion des secrétaires fédéraux qui aurait pouvoir de décision. Il y aurait intérêt à concevoir le Comité directeur (je ne serai pas suivi), un Comité directeur élu dans les conditions où le Comité directeur a été élu par le Congrès d'août, qui comprendrait un nombre où il y aurait une minorité de parlementaires et aussi un comité de directeurs, élargi, composé d'un délégué par 4 ou 5 fédérations. De telle façon qu'on ait, dans le Comité directeur, la température des fédérations. A Paris, on perd contact. Je ne la dirai pas aux militants de la base, cela ferait bondir Mayer.
Voilà donc la proposition que la fédération de la Dordogne faits d'une part, condamnation de la CAP, d'autre part, une modification du Comité directeur dans le sens que j'indique.
Je sais l'objection qu'on va soulever, vous allez créer un échelon intermédiaire régional. Il ne s'agit pas de cela. Nous pensons fort bien à un représentant pour la fédération de la Haute Vienne, de la Dordogne, Corrèze, Creuse. On pourrait se mettre d'accord sur un camarade qui pourrait aller à Paris dans ces réunions du Comité directeur élargi. Voilà notre proposition. A vous d'en juger.
(Applaudissements)

Le président - Nous avons 18 orateurs inscrits. Nous avons décidé de consacrer une heure à la discussion du chapitre 4. Il faut répartir le temps de parole. Je crois qu'avec cinq minutes nous risquons de dépasser le temps que nous nous sommes fixé.
Il y a peut-être des camarades qui pourraient renoncer à la parole, car ils vont répéter ce que d'autres ont dit.
En tout cas, on vous demande de prononcer dès maintenant la clôture quand nous aurons entendu les 18 orateurs.
(Brouhaha)
Valentino renonce ! Il n'y a plus que 17. Il reste 16 orateurs. Cinq minutes à chacun.

Jean Le Bail

C'est sur la différence du Conseil national et de la conférence des secrétaires

fédéraux.
J'avais besoin d'une leçon sur ce point, et hier Daniel Mayer a bien voulu la donner à, Le Bail. Je l'en remercie vivement, avec une petite réserve : c'est qu'il aurait pu me dispenser de comprendre si tard, s'il m'avait répondu directement par lettre. Mais il a certainement voulu me donner une leçon plus cordiale et plus bienveillants, de vive voix. C'est dans ce sens que je lui réponds. Ceci étant dit, comment peut-on voir la question ? Je suis tout à fait de l'avis du camarade qui m'a précédé. La vieille CAP n'est pas souhaitable, parce qu'elle est un comité administratif incapable de prendre de vraies décisions. Je suis donc, en principe, pour un Comité directeur, sous réserve que je préférerais voir donner à ce Comité directeur le nom de Comité exécutif.
C'est une nuance importante. Je ma rallie, avec ma fédération, à la notion d'un Comité exécutif restreint, complété d'un Comité exécutif élargi avec entente régionale.
Maintenant, quels sont les rapports entre ce Comité directeur et le Conseil national dont nous souhaitons le rétablissement ?
Quel que soit le nom qui lui serait donné, le Conseil national ne serait pas un conseil simplement, mais un organisme qui prendrait des décisions. Resterait à déterminer dans quelle mesure des décisions doivent être prises par le Comité directeur et par ce Conseil national.
Le système d'avant guerre avait un défaut : il était lourd parce que les Conseils nationaux étaient devenus des sortes de petits Congrès.
Mais un des arguments de Mayer, hier, fait que je suis de plus en plus attaché à ce Conseil national. Mayer a dit que pour les prochaines élections, nous pourrons voter pour une liste Socialiste homogène, sous réserve que nous pourrions aller à des listes de défense républicaine contre des listes dictatoriales gaullistes.
Je veux faire valoir qu'il est impossible de s'en tenir à la conception d'un Comité directeur prenant toute responsabilité pour des décisions qu'il n'a pas à prendre.
Le critère est : quand une situation crée une éventualité ou une décision nouvelle, il faut réunir un Congrès national.

Le délégué de la Cote d'Or

Je crois abonder dans le sens des deux camarades qui m'ont précédé en exprimant le vœu de ma fédération.
La fédération de la Coté d'Or désire, quel que soit le nom qualifié pour l'organisme choisi, le retour à l'ancienne formule du Conseil national.
Les pouvoirs extraordinaires accordés au Comité directeur au lendemain de la libération, ont sans doute été nécessaires, et ont correspondu à des besoins momentanés. Ils sont maintenant contraires à l'expression même de la démocratie dans le Parti. Cela a été particulièrement sensible en certaines occasions, et tout spécialement à l'occasion de la formation du dernier gouvernement et de celui qui l'a précédé.

Fondation Jean Jaurès

Nous pensons que dans cet intervalle d'une semaine qui, en chaque occurrence s'est écoulée entre la crise et sa solution, il était largement possible de consulter le Parti dans l'expression de ses sentiments de base, sans laisser à une instance nationale le soin de prendre seule la décision.
La convocation d'un Conseil national avec pouvoir de décision est, en effet, possible aussi rapidement que celle d'une conférence des secrétaires de section sans pouvoir de décision. Elle n'est pas davantage onéreuse, et elle offre cet immense avantage de pouvoir être, dans chaque cas, précédée au sein de chaque fédération, par une consultation préalable des militants fédéraux ou des secrétaires de section ce qui permettrait l'expression du sentiment de la majorité des militants du Parti.
Je ne m'étendrais pas outre mesure sur ce point, qui vient d'être développé. Je voudrais dire qu'indépendamment de ce rétablissement d'un Conseil national ou de tout autre organisme à pouvoirs analogues, serait à notre avis, heureusement complété par l'institution d'organismes techniques, économiques, sociaux, en dehors de l'instance purement politique que constituerait le Congrès national. Il nous semble que nous n'utilisons pas au mieux les ressources et les compétences dont dispose le Parti.
Que sommes-nous ici ? L'assemblée des secrétaires fédéraux qui serait même un Conseil national ayant pouvoir de décision. Pas autre chose que la réunion des secrétaires fédéraux ou tout au moins d'un représentant de chaque fédération. Nous pensons qu'il existe dans nos sections, dans nos fédérations, maints militante qualifiés de par leur profession ou leur formation, pour donner leur avis sur les problèmes qui sont, en définitive, à débattre et à résoudre au sein du Parlement.
Nous avons l'impression que parfois, notre groupe parlementaire, notre Comité directeur, sont amenés à prendre sur des problèmes techniques d'ordre économique ou social, des positions qu'ils ne sont pas préparés à résoudre.
Nous avons l'impression qu'ils se résolvent en définitive, par de faibles majorités de hasard, et qu'à tout prendre, la solution qui intervient n'est pas celle qu'aurait voulue le Parti dans son expression profonde et raisonnée.
Nous souhaiterions qu'à côté de son instance politique qui serait analogue à l'ancien Conseil national, nous préparions sur le plan fédéral et national, des instances ayant pouvoir de mission, de renseigner notre Comité directeur ou notre Comité exécutif, au lieu du groupe parlementaire.
Noue souhaiterions que pour des problèmes économiques comme ceux qui touchent la liberté du commerce, le comité d'organisation, le comité de répartition, on puisse consulter ces commerçants, industriels, artisans qui sont dans nos range. Comme nous voudrions que sur le plan national on puisse consulter ces militants syndicalistes, nombreux dans nos sections.
Et j'entendais Philip faire le procès des bureaux et de la paperasserie bureaucratique. J'aurais voulu lui retourner son argument et lui dire que si parfois la bureaucratie était ainsi, que si les fonctionnaires semblaient se montrer pusillanimes, c'est parce que les législateurs préparaient mal les lois, parce que les ministres pondaient des circulaires pas toujours faciles à interpréter.

Je voudrais que des gens du Parti, des militants de la base du Parti, que des fonctionnaires qualifiés, des commerçants et industriels connaissant les questions, soient amenés dans les instances du Parti, à donner leur avis sur les lois à débattre au sein du Parlement.
Je pense qu'il convient qu'une préparation semblable soit décidée par nous, et témoigne ainsi de la volonté du Parti de s'adapter et de manifester un sens pratique à la hauteur des circonstances.
(Applaudissements)

André Socié (Jura)

Il est impossible qu'il existe dans nos fédérations, un malaise sérieux et profond. Les causes en sont multiples. Il n'est pas question de les énumérer. J'en retiens une qui a trait aux débats de cette séance, cette lacune c'est eelle-ci : il y a un manque de liaison flagrant entra le Comité directeur et les militants de la base, et les fédérations départementales. Le Comité directeur, trop souvent, n'a pas le pied par terre. Je n'en veux pour preuve qu'un seul exemple : je représente une fédération en plaine réorganisation, qui a eu ses heures de gloires. Saint-Claude a été la première ville d'Europe à tenter et à la réussir, une expérience Socialiste. Bien que cette réorganisation, et les difficultés que nous subissons, aient été signalées au Comité directeur pendant trois mois, j'ai reçu uniquement une lettre de notre camarade Jacquet, qui n'avait aucun intérêt pour moi. Je signale ce fait sans aucune acrimonie, mais en toute franchise.
En conséquence, d'autre part, dans tous les coins du département, à propos de certaines décisions au Comité directeur, des masses de protestations véhémentes ont surgi partout. J'avais mandat de les commenter, nous n'en avons pas le temps.
En conséquence, les militants du Jura proposent, tout en acceptant le principe du Comité directeur, les importantes modifications suivantes :

- Modification de l'article 30 bis, ainsi rédigé : "le Comité directeur est tenu de maintenir un contact étroit avec les fédérations départementales, il doit veiller tout particulièrement à la tenue à jour du courrier, il convoque... (la reste sans changement)".
- Deuxième modification, sous forme d'un article 30 bis: "les membres du Comité directeur doivent, par roulement, participer aux Congrès fédéraux départementaux".
- Article 31, modifié comme suit : "... sans que le nombre des élus puisse dépasser 5".

Une importante minorité avait demandé, à ma fédération, qu'aucun élu ne fasse partie du Comité directeur, et qu'une Commission de liaison parlementaire soit constituée. Mais c'était là une minorité.

Ballot (Saône-et-Loire)

Je ne voudrais pas, à priori, que le Comité directeur et Daniel Mayer voient dans

Coll. Fondation Jean Jaurès

les critiques apportées à cette tribune de la part de toutes les fédérations, une attaque contre le Comité directeur.
Nous aimerions que l'article 30 ait un peu plus d'efficacité, ou que ce contact soit plus étroit car il est, pour ainsi dire, inexistant. Pour preuves les différentes correspondances ayant un caractère particulièrement grave pour la fédération de Saône-et-Loire, adressées au Comité directeur et au Secrétaire général, auxquelles nous n'avons jamais reçu de réponse.

Daniel Mayer - Impossible. Aucune lettre à laquelle on ne réponde pas.

Ballot - Je n'en veux pour preuves que ceci : la fédération de Saône-et-Loire se trouve dans une situation tout à fait particulière, et se trouvait au démarrage après la libération. C'est le fief de Paul Faure, Jean-Marie Thomas. Nous avons la concurrence du Parti Communiste personnifié par Waldeck-Rochet. Nous avons donc à combattre plus que dans certaines fédérations.
Nous avons demandé, à la reconstitution de la fédération - car nous sommes partie, au Congrès de 1934 à 15 pour faire la fédération nouvelle - nous avons demandé au Comité directeur une avance sur timbre de 31 000 francs de matériel. En fin d'année 1945, on nous a demandé rapidement le remboursement de ces 31 000 francs. J'ai écrit à deux reprises au Secrétariat général du Parti, demandant de poser la question au Comité directeur, demandant une échéance plus lointaine. J'attends encore la réponse.

Le président - Vous sortez du cadre de la discussion.

Ballot - J'en reviens à l'article 30. Nous demandons, en conséquence, que le contact soit plus étroit entre le Comité directeur et les différentes fédérations, et que nous ayons non seulement une voix délibérative ou infirmative, mais une voix délibérative au sein des conférences des secrétaires fédéraux.
Je crois qu'il est urgent de revenir à un contact plus étroit entre tous les militants de province et les membres dirigeants du Parti. En effet, ceux-ci sont chargés d'appliquer la ligne de politique qui se dégage de nos Congrès. La ligne politique du Parti n'est pas assez nettement déterminée dans les circonstances de l'heure. Il est indispensable que le Comité directeur ne soit pas seul à prendre la responsabilité. C'est au cours d'assemblées comme celle-ci que nous pourrons prendre pleine et entière responsabilité.
Quant à l'article 31, nous sommes d'accord, les parlementaires ne doivent être que 10 représentés au Comité directeur.
A l'article 33, nous n'avons pas compris la rédaction de cet article. Nous pensons que le vote par mandats est automatique quand il est réclamé par 10% au moins.
Article 35 : nous voudrions adjoindre une rédaction qui tendrait à ce que les postes administratifs du Parti ne soient pas remplis par des parlementaires. Impossible, à notre avis, de cumuler un emploi d'administration au Parti avec un poste de responsabilité parlementaire.

Collection Jean Jaurès

Victor Provo ne m'en voudra pas : il est impossible de cumuler le mandat de maire de Roubaix, de parlementaire du département et de trésorier du Parti.

Dans la salle - Il n'est pas parlementaire !

Ballot - J'ai l'impression que le vieil adage : la vérité offense... Je tiens à préciser que devant le cas de la fédération de Saône-et-Loire, un Secrétariat général n'a pas répondu aux demandes. On pourrait accuser tel où tel poste administratif de la Saône-et-Loire de ne pas avoir reçu la lettre. J'ai écrit moi-même. J'en suis encore à attendre une lettre ayant la signature de Mayer lui-même.
(Brouhaha)

Le président - Je demande à Daniel de ne pas interrompre, et d'intervenir quand son tour viendra.

Osono (Yonne)

Au nom de la fédération de l'Yonne, d'une petite fédération actuellement en voie d'accroissement et qui espère bien devenir je ne dis pas une grande fédération, mais faire des progrès considérables - je voudrais d'abord vous dire que j'ai éprouvé une certaine déception au cours des débats d'hier et de ce matin, parce que j'ai eu l'impression qu'on abandonnait souvent l'accessoire pour l'essentiel. Je ne veux pas minimiser les interventions qui ont eu lieu, mais je panse tout de même que nous sommes dans une situation telle que nous devrions avoir un souci primordial : la situation dans laquelle nous nous trouvons et dans laquelle nous allons nous trouver au cours de certains mois.
Ce matin et aujourd'hui, j'ai l'impression que nous discutons comme des juristes, alors que les événements se chargeront peut-être de nous démontrer qu'ils ne s'occupent pas beaucoup de savoir si dans les textes que nous adoptons, toutes les virgules sont à leur place, tous les mots sont exactement à leur place.
Je voudrais tout de même dire que les texte s que nous adopterons, même s'ils sont parfaits - et nous pourrions discuter pendant des heures sans qu'ils soient parfaits pour tout le monde - ces textes n'auront de valeur que dans la mesure où les déléguée des fédérations qui sont ici, auront la volonté de les appliquer et de faire preuve de dévouement au service du Socialisme et du Parti Socialiste.
(Applaudissements)
Je voudrais tout de même savoir si le Parti Socialiste, je voudrais savoir si nous ne pouvons pas, nous, au Parti Socialiste, nous déterminer sans se demander ce qu'en penseront les Partis voisins et l'opinion publique, et autres choses.
Je pense que nous devons avoir assez confiance dans l'idéal Socialiste et le Parti pour nous déterminer librement. Je vous dis qu'à mon sens - ce n'est pas tout le monde - si nous y mettons un mot de plus et une virgule de moins, que cela aura quelle importance ? Ce qui compte uniquement, c'est de partir d'ici avec la

Fondation Jean-Jaurès

volonté formelle d'appliquer des décisions du Parti, et faire en sorte que le Parti sorte vainqueur des consultations et des prochains événements.
Pour en terminer et ne pas dépasser les cinq minutes, je dirai que la fédération de l'Yonne est contre le maintien ou le rétablissement de la Commission administrative et qu'elle se prononce pour le maintien du Comité directeur.
Vous pourrez y mettre les modifications que vous voudrez, ces modifications, elles seront appliquées si tous vous avez la volonté de faire propagande pour le Parti Socialiste.

Le délégué de Loire Inférieure

Oubliant pour l'instant que j'ai un mandat, je vais essayer de poser quelques questions.
Quels sont les avantages des deux solutions : ou le maintien du Comité directeur dans ses formes actuelles, ou le retour au Conseil national ?
Je sais que les camarades partisans du maintien du Comité directeur ont donné quelques arguments qui ne manquent pas de poids.
On dit : il est parfois difficile de réunir assez vite un Conseil national lorsqu'une décision est à prendre, alors qu'il est possible de réunir un Comité directeur. Cela a pu être vrai. Actuellement, le télégraphe parvient à l'extrémité du territoire en quelques heures.
On nous a dit aussi que si vous élisez un Conseil national, vous allez remplacer un Comité directeur composé de 30 camarades, au courant des questions, par un organisme comprenant une centaine de camarades non au courant.
On a dit aussi : méfiez-vous de l'impression à l'extérieur, méfiez-vous qu'on ne puisse pas dire que la vie tout entière du pays dépend, de l'opinion du pharmacien de Brive ou du docteur de Pézenas. L'argument a été donné.
Je m'empresse de vous dire, camarades, que ce n'est pas du tout mon point de vue.
J'estime que cet argument est contradictoire avec les principes mêmes de la démocratie au sein du Parti.
Peut-être les secrétaires fédéraux sont-ils moins au courant des mystères de la vie parlementaire. Je peux l'admettre. Il est possible de les éclairer au sein d'un Conseil national. Ils sont assez grands garçons pour prendre leurs responsabilités. D'autre part, ils sont beaucoup plus au courant de ce que pensent les sections des villes, car ils entendent les doléances des camarades, et de par leurs fonctions, ils sont au courant. Et l'un compense l'autre.
Et si l'on dit que la vie du pays dépend de l'opinion du pharmacien ou du docteur, je dis : vous êtes sur la voie qui conduit à leur refuser le droit de vote parce qu'ils ne sont pas au courant des mystères de la profonde politique ou vieille démocratie, et vous donnez au sein du Parti tous les droits à tous, où vous n'êtes pas démocrates.
Les avantages d'un Conseil national, les voici : d'abord, il peut prendre une décision éclairée, et il peut prendre une décision indiscutable.
Je crois que, dans bien des cas, un Conseil national aurait pris les mêmes

Fondation Jean-Jaurès

décisions que le Comité directeur.
Je crois ainsi, sauf peut-être pour les relatifs avec l'UDSR et la Jeune République. Je crois que dans l'ensemble, par exemple pour la constitution du gouvernement, on aurait pris la même décision.
C'est peut-être une question psychologique elle a tout de même son poids. Réfléchissez à ceci, camarades. Le comité directeur a eu sa nécessité. Lorsque le Parti était clandestin, il avait besoin d'un état-major. Aujourd'hui, en temps de paix, le Parti est une démocratie, et la démocratie a besoin d'organes démocratiques choisis.

Muret (Gironde)

J'ai reçu mandat de demander la transformation du Comité directeur. Par conséquent, je considère que dans Comité directeur, il y a un mot qui blesse - je dis ce qui a été dit - un mot qui blesse : "directeur", et qui rappelle peut-être trop qu'il y a une quantité de directeurs également, Communistes, qui envoient des ordres.

Dans la salle - Politburo.

Muret - La démocratie d'une réunion dans le Parti Socialiste si elle règne, n'est pas le fait qu'à côté des élus, vous avez des représentants des fédérations. C'est pourquoi je me rallie à la proposition qui a été faite par notre camarade de la Dordogne, à savoir qu'à coté des élus, il y a un représentant par 5 ou 6 (c'est une chose à déterminer) fédérations, et qu'ils viendront apporter le point de vue des masses prolétariennes.
Et puis, les Conseils nationaux doivent être rétablis.
Les Conseils nationaux avaient un but et une utilité. Ils ne doivent pas être convoqués uniquement pour donner le point de vue des fédérations, mais quand il y a des décisions à prendre pour prendre des décisions. Ce qui n'est peut-être pas inclus d'une manière suffisamment claire dans le texte qui nous est proposé.
Les postes maintenant, et j'en ai terminé, les postes de directeurs.
Nous avons pensé également qu'ils devaient être donnés à des hommes qui se consacrent uniquement à cette fonction absorbante, et que, cumuler des fonctions, c'est nuire à l'une ou l'autre de ces fonctions.
J'en ai terminé. Je ma rallie, par conséquent, à la proposition de notre camarade de la Dordogne.

Marzorati (Sarthe)

Camarades, on pourrait discuter très longuement sur la question des mots, Comité directeur, Comité exécutif.
Evidemment, "Comité directeur", ça a quelque chose qui peut choquer certains militants de la base dont on parlait tout à l'heure pour taquiner Mayer. Personnellement, j'aimerais mieux qu'on emploie les mots "Comité exécutif".

Fondation Jean Jaurès

En effet, Comité directeur, cela peut faire croire, à tort ou à raison, que c'est le Comité qui cherche à imposer sa volonté alors que nous, Socialistes, nous pensons que c'est de la base que doivent partir les principes directeurs du Parti.
Enfin, nous croyons qu'il est indispensable que l'on ne revienne pas à un organisme du genre de l'ancienne Commission administrative permanente, CAP. Surtout pas avec ces élus de tendance qui ont fait tant de mal à notre Parti.
Ce qu'il faut, c'est un Comité exécutif, mais un Comité exécutif qui ait des pouvoirs et qui travaille sous le contrôle d'un Conseil national, au fond, cela revient à dire que cette assemblée de secrétaires fédéraux au lieu d'avoir un simple pouvoir consultatif, aura un pouvoir délibératif.
Je crois que le Comité directeur ou Comité exécutif se sentira plus fort lorsque certaines de ses décisions seront appuyées par ces réunions du Conseil national ou de la conférence des secrétaires fédéraux. Ce n'est pas une question de forme qui doit nous retenir.
En ce qui concerne les membres du Comité directeur, il ne faut pas qu'ils soient des parlementaires, cela est conforme à la vieille tradition Socialiste. Déjà en 1905 au Congrès du 13 janvier, il était décidé que s'il y avait une Commission exécutive, aucun parlementaire ne pourrait en faire partie. C'est pourquoi nous proposons qu'il y ait 21 membres au Comité directeur, et ensuite, à coté, une délégation de 10 parlementaires nommés par la groupe parlementaire et ayant voix consultative.
Cette délégation ne viendrait pas à toutes les réunions du groupe parlementaire, mais aux réunions où elle aurait son avis à donner, et épaulée par des Comités directeurs, elle donnerait les indications qui pourraient manquer aux membres du Comité exécutif.
Il faut, en effet, diviser le travail. Il est évident que ceux qui sont à la fois parlementaires, Conseillers généraux, municipaux, et membres du Comité directeur ou exécutif, ne peuvent pas faire réellement tout le travail qui leur a été confié par ces mandats.
Nous demandons que la règle du non-cumul des charges soit inscrite dans les statuts à propos de la question des membres des Comités directeurs.

Le délégué du Cher

C'est non seulement au nom de la fédération du Cher mais de celle du Loir-et-Cher avec laquelle je viens de me mettre d'accord, que je vous apporte certains arguments.
Toutes les fois que dans nos Congrès, la question de l'unité a été soulevée, les militants se sont trouvés d'accord pour reconnaître qu'un certain nombre de conditions étaient indispensables dans le Parti unique futur et le Parti de la démocratie intérieure du Parti.
Cette démocratie a disparu. C'est pour demander le rétablissement de cette démocratie que nos deux fédérations m'ont mandaté.
Je rappellerai à notre Secrétaire général qu'au Congrès d'août dernier, il nous faisait le parallèle entre les secrétaires du Parti Communiste et du Parti

Socialiste.
Il nous montrait qu'il y avait plus de facilité à être secrétaire d'un parti monolithique dans lequel le Comité directeur donne des ordres. Mais il ajoutait qu'il était beaucoup plus fier d'être la Secrétaire général du Parti Socialiste. Je le comprends, mais je le comprendrais mieux si nous revenions à un minimum de démocratie intérieure.
A coté de ce Conseil national, l'essentiel est que les délégués des 90 fédérations de France aient pouvoir de vote. Il est nécessaire qu'il y ait un organisme moral. Le mot "Comité directeur" doit disparaître, car il n'aura plus de pouvoir législatif, mais seulement exécutif.
L'ancien nom Commission administrative permanente, ne nous satisfait plus, et nous sommes partisans d'une Commission exécutive, ce qui nous amène à envisager l'organisation du Parti comme l'organisation d'une nation.
Dans un parti, il y a le pouvoir législatif qui, à la base, est confié aux sections, les sections le transmettent au sommet par leurs Congrès fédéraux et nationaux. Mais dans l'intervalle des Congrès, et au-dessus de ce pouvoir législatif, il y a un chargé de faire appliquer les décisions, mais non d'en prendre de nouvelles : une Commission exécutive permanente.
Enfin, dernière question, déjà posée. Je tiens à dire que nos deux départements, à la majorité des militants, sont partisans d'un certain nombre d'incompatibilités, telles que celle des secrétaires fédéraux avec mandat législatif. Dans notre département, c'était incompatible. Il serait à souhaiter que dans toutes les fédérations il en soit de même. Il devrait y avoir incompatibilité entre les fonctions de maire et un mandat législatif.
Ce serait encore mieux si c'était dans la constitution. Mais personne n'empêche le Parti de l'imposer à ses élus.
Enfin, nous sommes d'avis de la limitation du nombre des parlementaires dans la future Commission exécutive. Nous nous rallions à la position du dernier camarade qui a parlé, pour qu'il y ait une Commission consultative de 10 parlementaires à coté d'une Commission exécutive de 21 élus du Parti.

Delaunay (Vienne) - La fédération m'a chargé de développer le rétablissement du Conseil national. Je renonce à mon tour de parole.

Le délégué des Alpes-Maritimes

La fédération des Alpes-Maritimes se prononce contre la suppression du Conseil national, elle demande le maintien de cet organe avec tous les pouvoirs reconnus auparavant.
Elle maintient, en principe, l'existence de la CAP. Elle ne fait pas de difficulté en ce qui concerne le changement de dénomination. Les textes valent par l'interprétation qu'on leur donne.
Par conséquent, nous nous rallierons à une proposition qui tendrait à la création d'une Commission exécutive ou d'une CAP.
La fédération est désireuse de voir limité à 5 au maximum le nombre de

parlementaires admis à faire partis de la future Commission administrative.
La fédération, dans sa grosse majorité, demande qu'une interdiction formelle soit établie dans les statuts, en ce qui concerne la possibilité, pour les membres du bureau central du Parti, de cumuler un mandat législatif.
Nous pensons que la charge de diriger un parti comme le nôtre est suffisamment lourde, et qu'elle doit requérir toute l'activité et toutes les possibilités matérielles et physiques d'un homme.
Enfin, la fédération ne fait pas d'objection en ce qui concerne les nouvelles modalités qui nous sont proposées quant à la désignation des membres du nouveau Comité directeur. CAP ou Commission exécutive.
Nous sommes partisans que la liste unique des candidats à ces fonctions doit permettre- quelque chose de solide et de stable.

Guy Mollet

Le problème qui nous est posé pourrait être, à certains égards, un problème politique, nous avons à juger de l'attitude politique prise par le Comité directeur. Je voudrais que nous pensions davantage à l'efficacité des organismes nouveaux. En vérité, c'est en pensant autant aux intérêts des membres des futurs organismes directeurs du Parti qu'aux intérêts du Parti, que nous intervenons. Il est nécessaire d'associer entièrement les camarades qui sont envoyés à des postes de combat et ceux qu'on essaie de différencier, nous, les représentants des camarades de la base. C'est pour les associer tous au même travail que nous cherchons le moyen le plus efficace de le faire.
Il semble qu'il y ait une majorité décidée à rompre avec celles des résolutions proposées depuis la libération. Je pense qu'il nous faut prendre, comme base de discussion, les anciens statuts, en les allégeant de tous ce qu'ils pouvaient présenter comme difficultés et lourdeurs.
Ce qu'il s'agit de faire, c'est d'assurer un contact plus permanent, plus intime, entre les camarades que vous envoyez aux différentes fonctions ou emplois de direction du Parti et dans les organismes législatifs, un contact plus étroit. Pour cela, il n'est qu'un moyen : c'est le retour au Conseil national.
Donc, en ce qui nous concerne, nous proposons le retour au Conseil national. Nous demandons que l'organisme directeur ait tout de même la possibilité, dépendant du Conseil national, de prendre un certain nombre de décisions.
Dans ce comité exécutif - et non plus directeur - nous voudrions que le nombre des élus y soit plus réduit. C'est un élu qui le dit, parce qu'il a le souci de voir réduit le courant d'antiparlementarisme qu'il serait trop facile de mettre dans le Parti.
Dans les conditions actuelles, les élus sont tellement tenus par leur travail législatif, qu'ils n'ont plus la possibilité d'être en contact permanent avec les camarades des fédérations. Il est donc nécessaire que d'autres qu'eux-mêmes soient appelés à leur faire prendre contact avec ce qui se dit dans les fédérations.
C'est important pour les camarades de la base. C'est peut-être plus important pour les parlementaires, qui auront la certitude de ne pas être coupés des

Fondation Jean-Jaurès

camarades de la base.
Je vous mets en garde contre ce courant qu'il y aurait à l'intérieur du Parti, à vouloir dissocier les élus du Parti de l'ensemble des camarades qui sont restés à la base.
Je demande aux camarades quoi vont étudier ce problème tout à l'heure de le faire de la façon suivante :

- De renoncer au système du Comité directeur.
- Après avoir pris cette première décision, d'étudier celle qui va consister à créer un organisme nouveau, assurant le contact entre les organisations de fédérations, des sections, et organismes de décision par des modalités plus légères que celles d'avant-guerre.
- Je vous demande de vous rendre compte qu'aucune opposition doctrinale ne dirige les uns et les autres.

Ce sont ceux qui, avec le plus de passion, ont pris position contre ce qu'ils pouvaient craindre être une tentative de déformation contre le Parti, qui vous demandent en même temps aussi la position démocratique la plus sincère et la plus absolue dans le même Parti.

Le délégué du Tarn

Ma fédération estime que la formule actuelle du Comité directeur découle de la clandestinité, elle voudrait que ce ne soit pas la formule de demain.
Nous sentons qu'il est nécessaire qu'il y ait un organisme central d'une assez forte autorité, mais nous pensons que le Comité directeur, élu pour une année, a des pouvoirs trop larges s'ils ne sont contrôlés périodiquement par la conférence des secrétaires fédéraux. C'est pourquoi nous sommes pour le rétablissement du Conseil national.
Nous estimons que dans la crise d'il y a peu de temps, il eût été n,écessaire de réunir une conférence des secrétaires fédéraux et de prendre les opinions des fédérations, c'est-à-dire de l'ensemble des militants du pays. S'il y avait des assises plus fréquentes du Parti, il est probable qu'à ce moment disparaîtraient ces malaises, qui n'existent peut-être pas en fait, et qui n'existent que dans les esprits, parce que nous sommes trop loin les uns des autres. Alors, après avoir combattu si longtemps contre l'assemblée consultative, nous ne voudrions pas qu'on en crée une dans le Parti. C'est pourtant à peu près le rôle qu'on assigne à la conférence des secrétaires fédéraux. Lisez l'article 30. Nous ne sommes pas pour ce système. Nous ne sommes pas non plus pour le système de désignation du Comité directeur tel qu'il nous est proposé.
Au Congrès national, qu'est-ce qu'on choisit ? Des noms. Et dans l'année pendant laquelle il va légiférer, des questions politiques graves peuvent se présenter, et il est possible que le Comité directeur ne représente pas la volonté des militants.
Je vais peut-être vous surprendre : dans le Tarn, nous sommes partisans de l'ancienne désignation : CAP.
Est-ce que cela veut dire que nous sommes pour les tendances cristallisées qui

Fondation Jean-Jaurès

fractionnaient le Parti, le divisaient, le déchiraient ? Non : nous estimons que c'est la seule façon de rester profondément démocratiques.
Je n'ai qu'un jugement : celui de Blum au Congrès de Tours, qui disait : "la CAP n'est pas destinée à donner le gouvernement à telle ou telle minorité c'est la garantie de liberté de pensée dans le Parti".
Nous ne voyons pas ce qui a changé, nous voudrions en conséquence en rester là, parce que, pour nous, la véritable démocratie doit rester la règle d'or de ce Parti.

Houy (Marne)

La fédération de la Marne s'est prononcée pour le maintien de la CAP pour la raison que vient de dire notre camarade du Tarn. Je n'ai rien à y ajouter.
Voici l'ordre du jour du Conseil fédéral de la Marne.
"Le Conseil fédéral de la fédération Socialiste de la Marne, réuni à Chalons sur Marne le 17 février 1946, considérant le malaise qui règne parmi les militants de la base et l'ensemble des travailleurs en raison de la politique gouvernementale, considérant qu'une part de responsabilité de ce malaise est due à certaines initiatives prises par le Comité directeur sans que les fédérations aient été consultées, ce qui aurait permis de dégager les volontés des militants de la base, émet le vœu que le Comité directeur soit remplacé par une CAP purement administrative, chargée d'appliquer entre deux Congrès Nationaux, les décisions prises par ces organismes, demande que lorsqu'il s'agira d'une question importante, les Conseil national soit convoqué d'urgence pour prendre toutes décisions utiles pour l'intérêt du Parti."

Victor Provo

Il n'y a jamais eu dans le Parti, pour n'importe qui, de tentative de révisionnisme.
Je veux simplement dire que maintenant, le Conseil national n'est pas responsable devant le Parti, il peut, au lendemain d'un Congrès national, prendre une décision contraire au Parti sans qu'il soit con,damné dans un Congrès.
Vous pouvez prendre, dans un Congrès, une décision contraire à celle du Conseil national.
Par conséquent, le Conseil national n'est pas responsable devant le Parti. Ce qui est responsable, c'est le Comité directeur.
Il y a là une responsabilité directe, et vous avez le pouvoir de modifier la composition du Comité directeur.
Les secrétaires fédéraux, lorsqu'ils se réuniront, non pas tous les trois mois, mais d'urgence pour une question importante, vous ne réunirez ni votre conseil national, ni votre fédération, et la décision sera prise.
(Bruits)
Je ne voulais pas que ce débat se déroule sans que j'ai dit les raisons pour lesquelles nous avons abandonné le Conseil national.

Fondation Jean Jaurès

Daniel Mayer

Au point où nous en sommes de la discussion, il apparaît qu'il ne resterait plus qu'à voter sur un certain nombre de principes, au premier rang desquels le plus important apparaît être "pour" ou "contre" le Conseil national, sensiblement ancienne manière.

J'ai un peu sous ma sauvegarde ce que j'appellerai la santé morale du Parti.

Je ne crois pas que l'on puisse voter à une majorité les principes essentiels des statuts du Parti de demain. Car ce n'est pas par 2000 mandats contre 1800 qu'on élabore des statuts, il faut que ce soit à la parfaite unanimité et d'un élan spontané qu'on se mette d'accord sur les grandes lignes de ce que sera la charte de demain.

Je m'en excuse auprès de ceux qui estiment que les divisions sont nécessaires. Moi, je crois à l'unité et à la nécessité de l'unité morale du Parti. S'il y en a qui sont venus avec la volonté de se compter, je dis que je n'en suis pas.

Tu sais, Ballot, quand on est toute l'année sur la brèche, quand on en crève, qu'on y laisse sa santé et risque sa peau, on a le droit d'être sensible à certaines injustices. Le secrétariat du Parti n'accepte pas les injustices. Si tu veux un autographe de moi, je te dédicacerai uns brochure tout à l'heure. Je m'excuse de n'avoir pas répondu à toutes tes lettres. Mais le secrétariat, en tant que secrétariat, a fait son devoir, le secrétariat du Parti a régularisé la fonctions du secrétariat.

Vous n'êtes pas venu apporter au secrétariat du Parti des mandats, vous êtes venus librement, sans aucune pression du centre, les délégués font de la propagande et ne sont pas à la solde d'une tendance. Il y a un certain nombre de points qu'il nous est impossible d'accepter.

Je n'accepterai pas, pour ma part, je le duis très nettement, de parler sur la question de conduite si vous ne laissez pas de temps… Il me sera impossible de rester à la tête du Comité directeur élu à la proportionnelle des tendances. Il ne faut pas que cela recommence dans le Parti.

Si vous voulez la proportionnelle à l'intérieur du Parti, faites aussi la proportionnelle des ouvriers, des intellectuels, des paysans. Prenez les professions du Comité directeur, il n'y a peut-être pas assez d'ouvriers manuels !

Voulez-vous que je vous appelle dans l'ordre ou ils ont été élus, et les fédérations auxquels appartiennent les membres du Comité directeur ? Rhône, Lyon, Finistère, Haute-Garonne, Hérault, Lozère, Bas-Rhin, Seine, Puy-de-Dôme, Bouches-du-Rhône, Oise, Seine, Seine, Nord, Pas-de-Calais, Seine, Pas-de-Calais, Var, Seine, Seine, Nord, Tarn, Pyrénées Orientales, Ardèche, Seine et Marne, Drome, Allier, Oise.

Toutes les fédérations, ou la plupart des fédérations sont représentées. Ces camarades ont été désignés comme étant à peu près les meilleurs. Celui qui a été élu en tête avait, à trois voix près, la totalité des suffrages du Congrès.

Si vous voulez une proportionnelle, vous élisez demain un Comité directeur,

Coll. Fondation Jean-Jaurès

suivant quelles proportions ? A propos d'une question d'actualité qui ne le sera plus demain, mais les membres voudront redevenir membres du comité de demain, peu à peu vous aboutirez à la cristallisation, à l'organisation, et à la structure de la tendance elle-même. Je vous dis, malgré les dénégations de quelques-uns d'entre vous : l'ancien parti a crevé de ces luttes là. Luttons donc un peu tous ensemble, contre l'adversaire et contre l'ennemi.
(Applaudissements)
Il y a un autre point sur lequel j'aimerais attirer votre attention : c'est l'histoire des cumuls.
Si l'on décidait que le comité de demain tâcherait de représenter la plupart des fédérations de province, je vous dis que, presque automatiquement, vous désigneriez le parlementaire de votre coin, parce que c'est lui qui peut venir facilement à Paris, qui est sur place. Si ce n'est pas lui que vous désigneriez, il serait tout simplement absent au Comité directeur.
Ceux qui ont le plus de présence au groupe parlementaire, au Comité directeur, sont ceux qui cumulent le plus de fonctions, parce qu'ils sont sur place et qu'ils sont tout le temps sur la brèche.
Naturellement, il faudra voter des dispositions statutaires, pour éviter la majorité parlementaire au sein du Comité directeur.
Je vous en supplie, éloignez de vous cette espèce de sentiment presque instinctif qui fait que parce qu'on est parlementaire on est quelqu'un qui est peut-être plus suspect qu'un autre. Comme si le fait d'avoir été battu dans une élection doive vous donner la confiance du Parti et des camarades.
Je me considère comme très peu parlementaire. Le titre auquel je tiens le plus est celui de secrétaire du Parti, que parlementaire. Evitez de penser que parce qu'on est élu, on perd les qualités qu'on avait.
J'en viens au point essentiel de mon intervention, pour vous dire que je crois que, quoique nous soyons mandatés, il est à peu près impossible que le comité qui devra visiter notre Parti soit désigné, ou que l'on indique qu'il sera désigné, à une majorité, même si cette majorité est assez imposante. Je vous propose une formule qui sera, comme toutes les formules, transactionnelle. Je veux vous proposer de laisser l'article 29 tel qu'il existe, c'est-à-dire de laisser au Comité directeur le soin de la propagande, de l'exécution des décisions du Congrès, du contact avec les militants, les élus, la presse, la nomination du directeur politique, et de prendre toutes les mesures mêmes exceptionnelles que peuvent exiger les circonstances. Il est indiqué dans l'article 28 que l'administration, etc.
Et dans un article qui deviendrait l'article 40, il serait indiqué que ce Conseil national, composé d'un délégué par fédération, est convoqué par le Comité directeur tous les trois mois et chaque fois qu'il est utile. Il assure le contact entre le Comité directeur et l'ensemble du Parti, il veille au respect des règles statutaires, à l'exécution des décisions du Conseil. Le Comité directeur et la délégation exécutive assistent aux réunions du Conseil national à titre consultatif.
Quel est le sens de ma proposition ?
L'organisme central doit être la permanence des instances exprimées du Parti. Je

vous rappelle que le seul organisme issu du Congrès c'est le Comité directeur, que vous l'appeliez comme vous voulez. Cela m'amuse, qu'on l'appelle Comité directif ou directeur ou central, on ne va pas s'amuser sur les mots. Je demande, au nom des militants qui ont reformé le Parti dans la clandestinité, un peu plus de justice pour les membres du Comité directeur clandestin, car la gloire de ceux d'entre nous, ce n'est pas d'être membres du Comité d'aujourd'hui, mais de la période clandestine.
Je vous affirme que l'effort que je fais est un effort de synthèse, pour permettra l'adoption à la presque unanimité.
J'ai été sensible à l'appel de Guy Mollet. Je vous demande instamment de réfléchir à ce à quoi servira que par 2000 mandate contre 1800, soit rétabli ou écarté le Conseil national.
Ecoute, Ballot, je t'en supplie, quand quelqu'un, tous les samedis et dimanches, s'en va en province, voir les camarades aux réunions de sections et de propagande, a à son actif 80 réunions en 3 mois, je dis qu'il n'a pas de leçons à recevoir de camarades qui ne vont que dans leur propre fédération. Il ne faut pas exagérer.
Il y a un certain nombre de choses qui, vont un moment, un beau jour, chacun restera chez soi. Un parti vit du dévouement, sans doute, mais aussi de la confiance réciproque de tous les camarades.
(Applaudissements)
J'ai confiance dans la sagesse des secrétaires fédéraux. Je suis certain qu'ils se rallieront unanimement à ma proposition.
(Très bien ! Applaudissements)

Le président - Camarades, nous sommes en présence d'une proposition extrêmement nette de notre ami Daniel Mayer. Je vais vous en donner lecture. Il est bien entendu que si nous adoptons cette proposition, l'article 30, tel qu'il vous est brossé actuellement, disparaît. Et l'article 25 dira que dans les délibérations du Conseil national, le vote par mandats, etc. (Lecture des articles 39 et 40).
Je mets aux voix la proposition de Daniel Mayer.
(Discussion, dans une confusion générale, entre Ballot et Daniel Mayer).

Daniel Mayer - Voilà, dans mon esprit, pour répondre à Ballot, quelles seraient les attributions respectives du Comité directeur et du Conseil national.
La pratique du secrétariat du Parti et les contacts que je peux avoir me rendent philosophe malgré les apparences. Je dois ajouter cependant que, quoi que soit ce que nous désirons maintenant, il y aura toujours des circonstances imprévisibles dans lesquelles certains camarades ne seront pas satisfaits et d'autres le seront.
Je crois que ce qu'il faut dire honnêtement, c'est qu'à partir du moment ou le Conseil national serait rétabli, vous pouvez avoir confiance dans le Comité directeur pour le réunir chaque fois que ce sera nécessaire.
Mais quand les circonstances nous auront empêché de le réunir, ne pas avoir un

préjugé défavorable. Alors je crois que c'est cette espèce de "modus vivendi" : le plus grand avantage sera que nos statuts auront été adoptés par l'unanimité ou la plus large unanimité de cette assemblée.

Ballot -J'admets avec Daniel, que dans une crise ministérielle grave et urgente, le Comité directeur soit appelé à priori à prendre des décisions immédiates. Mais dans le même temps, le comité national peut être convoqué pour entériner ces décisions, et ne pas attendre un mois ou deux.

Jean Le Bail

Je crois que si nous procédons au vote en ce moment, nous allons aboutir à ce que Daniel Mayer cherche à éviter. Je n'ai pas l'impression d'une unanimité autour de la formule qu'il préconise. Ce qui va arriver, Mayer, c'est que nous allons arriver non pas à une majorité nette, mais à un vote extrêmement trouble.

Dans la salle - Pas là-dessus.

Jean Le Bail - Je crois qu'il serait préférable de mûrir la question. Nous avons prouvé ce matin que nous étions capables de sagesse. Je crois que cela nous a réussi. Il s'agit de précisions sur ce contrôle et ces circonstances exceptionnelles.
Si vous arrivez à préciser et à faire des concessions, vous pouvez obtenir une unanimité dans le Conseil national. Si vous n'allez pas plus loin, vous allez faire un vote qui va couper...

Guy Mollet

Je crois qu'on peut obtenir une grosse majorité.
(Applaudissements)
J'ai besoin de quelques précisions. Je voudrais qu'on vote en toute clarté. Je demande au président de relire le premier paragraphe de la proposition.

Le président - Article 28...
(Lecture)

Guy Mollet - C'est sur ce point-là. Il est entendu qu'au point de vue efficacité, nous sommes d'accord avec Daniel pour dire qu'il faut qu'il y ait un organisme qui prenne une décision en Conseil national. Mais il est bien entendu aussi que le Conseil national aura pouvoir délibératif, un droit de vote dans l'intervalle. Nous sommes d'accord, Daniel ?

Daniel Mayer - Parfaitement.

Guy Mollet - Il sera facile, quand nous allons entrer dans les détails, pour éviter

Fondation Jean Jaurès

toute opposition entre les décisions du Conseil national et ce Congrès, de dire qu'ils n'ont qu'un pouvoir : discuter les décisions prises par le Congrès.

Daniel Mayer - Le pouvoir d'administration et politique appartient au Comité directeur, seul responsable devant le Congrès, mais il est contrôlé par le Conseil national.

Guy Mollet - Conflit éventuel : je suppose que le Conseil national vote par mandats, en n'étant pas d'accord avec la proposition du Comité directeur. Qui, dans ce cas, l'emporte ?

Le président - Le Conseil national s'incline, dans ce cas.

Guy Mollet - Et si c'est le Conseil national - puisqu'il vote par mandats - qui l'emporte ? Si le Comité directeur est désavoué, je suppose que le Comité directeur demandera la réunion du comité national ?
(Applaudissements)
Dans ce cas, nous lui apportons nos mandats.

Jean Le Bail

C'est une explication que je veux demander à Mayer. Verrait-il une objection à l'addition suivante après les mots : "il prend toutes les mesures, même exceptionnelles" : "n'engageant pas une orientation nouvelle, sauf cas d'urgence absolue".
J'admettrais que le Comité directeur peut être appelé à prendre une décision urgente. Nous serions des sots si nous pensions à un Conseil national. J'accorde cette satisfaction à Mayer : "sauf cas d'urgence absolue", mais "mesures n'engageant pas une orientation nouvelle". Je précise : "Sauf cas d'urgence absolue". Il ne faut pas nous laisser aller. Nous sommes en train de penser sérieusement. Je suppose que nous sommes en présence d'une crise ministérielle qui nous amène à la constitution d'un gouvernement semblable, en esprit, au gouvernement actuel, mais avec un autre homme que Gouin. Il est évident qu'il n'y a pas besoin qu'un Conseil national soit réuni pour décider d'une chose semblable.
Supposons que nous soyons en présence d'une nouvelle solution politique qui ne soit pas prévue par une décision du Congrès. Supposons qu'il vous paraisse nécessaire de faire le gouvernement à deux avec les Communistes. Je crois que, dans ce cas, il serait nécessaire d'avoir un Conseil national, et non pas simplement contrôlant, mais décidant.

Un délégué - Daniel l'a dit tout à l'heure.

Un délégué - Je crois qu'il serait souhaitable qu'on relise le dernier membre de phrase de la proposition de Mayer.

Fondation Jean-Jaurès

Daniel Mayer - A ce Conseil national, les membres du Comité directeur pourront être présents à titre consultatif; du moment que vous votez par mandats, ce n'est pas à titre consultatif.

Le délégué de la Sarthe - J'ai déposé, au nom de la fédération de la Sarthe…

Daniel Mayer

Je vous demande de ne pas insister sur le mot "urgence". C'est une question de bonne foi réciproque.
Si l'on vous réunit de toute urgence, vous, secrétaires fédéraux, vous n'aurez pas consulté vos camarades. La démocratie, cela ne consiste pas...
(Brouhaha)
Je réponds à Le Bail. Le Comité directeur, lorsqu'il délibère seul sur le plan politique, ne peut pas changer la politique du Parti, puisque dans le même article 29 paragraphe 2, il est précisé qu'il exécute ou fait exécuter les décisions des Congrès nationaux et internationaux.
S'il y a désaccord entre le Conseil national et le Comité directeur, ce qu'à dieu - si j'ose dire - ne plaise, on sera bien obligé de trancher. L'arbitre normal est le Congrès national.
Ce n'est pas pour les secrétaires fédéraux que je dis cela. Je vous demande que vous preniez vous-mêmes des dispositions en vue des Conseils nationaux ordinaires prévus tous les trois mois, pour consulter vos camarades, ne pas donner l'impression au dehors, que vous substituez à 31 membres du Comité directeur, 90 autres camarades.
(Brouhaha)

Ballot - Il est une chose certaine : Daniel prétend que nous n'avons pas toujours mandat, les secrétaires fédéraux sont, malgré tout, plus en contact avec leurs départements que ne peut l'être le Comité directeur avec l'ensemble du pays.
Nous en revenons malgré tout à l'article de la représentation parlementaire au sein du Comité.

Dans la salle - Non, ça viendra après. On vote.

Tellier

Je crois que tout à l'heure notre camarade Mayer, loyalement, a indiqué comment, il entendait les rapports entre le Comité directeur et le Conseil national s'il y avait un différend entre le Comité directeur et le Conseil national. Il nous; a dit que dans ce cas, on ferait appel à un Congrès national extraordinaire.
Je le comprends, mais attention; en attendant, est-ce que ce serait la décision qui aurait été prise par le Comité directeur infirmé par le Conseil national qui aurait pouvoir de décision, ou est-ce que ce serait la décision du Conseil national qui serait appliquée à l'intérieur du Parti ? Le Conseil national ne ratifie pas la

Fondation Jean Jaurès

décision du Comité directeur. Est-ce que nos camarades resteront à l'intérieur du gouvernement, ou le quitteront-ils ? Vous voyez l'importance de cette décision. Attendra-t-on la convocation d'un Congrès national extraordinaire ? Je tiens à la clarté. Qu'on ne vienne pas nous dire après, qu'on n'a pas précisé d'une façon suffisante. Je tiens à demander à Mayer qu'en cas de désaccord entre le Comité directeur et le Conseil national, il y ait appel devant le Congrès national extraordinaire, mais qu'en attendant, ce soit la décision du Conseil national qui soit appliquée.

Dans la salle - Non, non.
(Brouhaha, tumulte)

Le président - Notre camarade de la Marne a demandé la parole tout à l'heure. Après, Rougeron. Après, je vous demande de décider la clôture. Levez les mains !
(La clôture est votée)

Houy (Marne) - Je demande qu'il soit inscrit dans le texte que le Conseil national a pouvoir de décision.

Dans la salle - D'accord !

Georges Rougeron - Il y a différence entre une décision prise par un organisme informé et une décision prise par des camarades moins bien informés. Entre les deux, je me tiens à la décision de l'organisme informé.

Le président - On ne croirait pas parler à des responsables.
(Lectures des articles 28 et 40)
Les amendements doivent être déposés sur le bureau. Je n'ai rien reçu.

Daniel Mayer

Je voudrais quand même qu'on ne s'amuse pas à envisager toutes les hypothèses, car la seule qui se produira sera celle qu'on n'aura pas envisagée.
Je ne vois pas dans quel cas le Comité directeur aurait décidé je ne sais quelle participation ministérielle, et le Conseil national s'opposer à cette participation ministérielle. C'est une hypothèse que je me refuse à envisager. Si le Comité directeur faisait cela, ce serait la démission en bloc. En tout cas, pourquoi, Métayer, veux-tu embouteiller le discussion quand tu sais que, quelle que soit la réponse que je te ferai le soir du Conseil national, les ministres blâmés par leur propre parti démissionneraient du gouvernement. Pourquoi voulez-vous empoisonner quelque chose qui allait aboutir ? Pourquoi voulez-vous aller dans une hypothèse dont je vous dis qu'elle ne se pose même pas ?
En effet, quel serait le visage des ministres d'un gouvernement…
(Murmures)
Je t'en prie, ne rédige plus d'amendement. C'est une question de bonne foi.

Fondation Jean-Jaurès

C’est une question pratique entre nous tous. Décidons que le Comité directeur sera contrôlé par le Conseil national.

Le président - Encore un amendement !

Daniel Mayer - Non, je ne vais plus au-delà ! Ou on a confiance ou on n’a pas confiance.

Un délégué - C’est toi qui as dit qu’il faut présenter des Socialistes dans toutes les circonscriptions. Ce qu’on demande, ce n’est pas contre toi, tu le sais !

Daniel Mayer - Tu t’adresses beaucoup plus à mon successeur qu’à moi, en ce moment !

Pierre Métayer

Il est évident qu’à l’exemple que j’avais donné pour la participation ministérielle, la réponse de notre camarade Mayer est tout à fait pertinente, et je n’ai jamais douté que des ministres Socialistes resteraient une minute au gouvernement. J’ai choisi cet exemple, j’aurais pu en choisir un autre. En dehors des participations ministérielles, il y a des questions politiques, il peut y avoir des questions de relation avec d’autres partis.
(Murmures)
C’est pour cela que j’insiste pour qu’il y ait le pouvoir de décision au Conseil national.

Martet - Je voudrais rappeler l’exemple pris par Mayer, hier. Imaginez que nous soyons obligés, à la dernière minute, de prendre une nouvelle position, en particulier dans le cas de listes gaullistes.

Daniel Mayer

J’ai dit que je demanderai au Congrès prochain, de décider qu’il y aura des listes homogènes Socialistes, présentées dans toutes les circonscriptions, mais que dans l’hypothèse éventuelle de listes gaullistes et fascistes présentées au dernier moment, le Congrès devrait donner mandat au Comité directeur de pouvoir, éventuellement, au dernier moment, transformer la tactique du Parti, et aller peut-être, éventuellement, jusqu’à la création de listes républicaines, de défense républicaine comprenant un peu tous les éléments républicains.
J’ai demandé cela hier. Par conséquent, il s’agit d’une décision de Congrès donnant un mandat précis au Comité directeur. Le Comité directeur pourrait-il ou non violer une décision qui lui donnerait un pouvoir ?
Si nous rétablissons sous une autre forme le Congrès pourrait donner ses mandats, non pas au Comité directeur, mais au Conseil national, qui apprécierait s’il y a, ou non, danger. Mais c’est, encore une fois, une décision du Congrès.

Fondation Jean-Jaurès

Martet - Je prends acte.

Le président - Camarades, est-ce que l'amendement est maintenu ?

Dans la salle - Oui !

Le président - Il y a deux rédactions possibles. Celle de Daniel Mayer, ou bien la même rédaction, à laquelle on ajouterait "Par le Conseil national, qui a pouvoir de décision".

Daniel Mayer - J'avais fait tout à l'heure, - moi qui suis contre le rétablissement du Conseil national - un très gros effort. Je ne sais pas s'il a été apprécié par tous comme il convenait. J'ai voulu éviter un vote. Je m'aperçois que cet effort n'a pas été compris par tous, et que ceux qui veulent un petit amendement finissent pas un vote qui rétablit le Conseil national tel qu'il est. Je n'accepte pas. Une synthèse n'est pas la victoire d'un point de vue sur un autre. Il faut en rester là. Si vous voulez, par ce biais, rétablir le Conseil national tel qu'il était, dites-le, je retirerai ma proposition transactionnelle.
Je demande donc à Métayer de retirer son amendement, et je lui affirme, par tous les exemples que nous avons pris, qu'il aura pratiquement satisfaction, mais qu'il m'est impossible, en conscience et par loyauté vis-à-vis de ces exemples, d'accepter que, quoiqu'il arrive, et dans toutes les circonstances, le Conseil national sera pratiquement ce qu'était le Conseil national avant.
Je demande à Métayer de revenir au point où nous en étions lorsqu'il s'est agi d'une transaction et d'une synthèse entre deux courants qui me semblent sensiblement égaux ici.
Si vous voulez maintenir votre amendement, cela signifie que vous êtes pour ou contre le Conseil national. Dans ce cas, on votera. Mais il y a des concessions au-delà desquelles il est impossible d'aller sans donner l'impression que l'on se rallie purement et simplement à la thèse des camarades qui ne pensent pas comme vous.

Pierre Métayer

Je comprends l'appel de Mayer. Je sais l'effort de conciliation qu'il a fait, et il sait très bien que, personnellement, je ne voudrais pas que dans notre Parti revienne l'état d'esprit qu'il y avait avant 1939. C'est pour cela que, prenant acte de ses déclarations, prenant acte de l'état d'esprit qu'il montre en tant que Secrétaire général du Parti, et ayant confiance dans le Comité directeur, dans le Secrétariat général du Parti pour convoquer chaque fois que ce sera possible et qu'il devra se réunir, et surtout en prenant acte, je retire mon amendement.

Le délégué du Tarn et Garonne

Je ne veux pas empêcher l'unanimité. D'après ce que nous dit Mayer, le Conseil

national a pouvoir de décision chaque fois qu'il est convoqué, tous les trois mois, c'est ce qu'il faut mettre dans l'article. Dans les cas exceptionnels, c'est le Comité directeur qui prend la décision, dans les cas de conflit, c'est le Congrès. Je ne vois pas pourquoi Mayer s'oppose à ce qu'on dise qui aura pouvoir de décision. Car il ne faudrait pas qu'avec un autre que lui on revienne aux simples conférences d'information.

Le président - Le débat est épuisé. Je mets aux voix la proposition de Daniel Mayer.
Avis contraires : 10.
Adoptée.

Daniel Mayer - Je demande un vote par mandats.

Robert Verdier - Et plusieurs autres - Non.

Le président - On vote par mandats, et c'est de droit si 1/10 des délégués le demandent.

Dans la salle - Le vote est acquis !

Le président - Le vote est acquis. Adopté ,le texte de Daniel.
(Brouhaha)
Nous allons passer à une autre question. L'article 29 est ainsi conçu…
(Lecture)

Le délégué de Haute-Garonne - Ma fédération demande que le directeur politique et le dirigeant national ne soient pas désignés par le Comité directeur.

Daniel Mayer

Si nous avons proposé cela, c'est pour permettre l'unité de direction.
En ce qui concerne la direction politique du Populaire il se peut que, dans un nombre d'années que nous espérons nombreuses, le directeur politique ne soit pas l'actuel directeur. Il faut qu'il y ait un organisme devant lequel il puisse rendre des comptes. S'il est désigné par le Congrès, il ne peut rendre de comptes qu'une fois par an devant le Congrès. Il faut qu'il soit nommé par le Comité directeur, pour fournir plus souvent des explications.
Nous lui avons déjà demandé de venir une fois devant le Comité directeur, pour lui demander pourquoi le Populaire s'était exprimé de telle ou telle manière. Il en va de même pour le délégué à la IOS. Nous ne pouvons exiger des explications que dans la mesure où nous les avons désignés.

Un délégué - Du moment qu'il existe un Conseil national, les directeurs du Populaire pourront rendre mandat à leurs délégués.

Fondation Jean-Jaurès

Un délégué - Je voudrais ajouter une phrase, pour préciser que le Comité directeur doit, pour chaque question importante, créer des Commissions techniques compétentes.

Le président - C'est une question de secrétariat.

Jules Moch

Il existe actuellement 27 groupes d'études qui ont fait un travail très intéressant, et il existe un Comité technique créé par le Comité directeur qui coordonne sous le contrôle du Comité directeur, le travail de ces groupes d'études.
Je reconnais que le recrutement n'est pas toujours parfait. Avant la guerre, nous avions fait l'union des techniciens Socialistes, le résultat a été très mauvais, il faut le dire. Nous avions des camarades qui étaient pleins de bonne volonté, mais pas les techniciens capables d'étudier les projets.
Je vous assure que nos groupes d'études de cette période-ci ont fait, notamment dans les projets financiers que nous avons opposés à celui de Pleven en matière de nationalisation, des projets très étudiés, très supérieurs à ceux qu'avait fait, par son recrutement massif, l'union des techniciens. Il faut avoir, partant des amicales d'entreprises et le recrutement des techniciens dans les départements.
Je considère que tout membre du Parti devrait, obligatoirement, être affilié d'une part à se section communale, et d'autre part à l'amicale d'entreprise de son usine ou de son bureau.. C'est une entrée par la petite porte.
Je considère que nous devrions, dans le Parti, donner la même importance aux deux, et en fédérant nos amicales dans une même profession, nous aurions parallèlement le recrutement que vous souhaitez, et nous pourrions faire entrer dans les groupes d'études de chaque spécialité, des délégués représentant la fédération des amicales de cette profession. Alors, nous aurons réalisé complètement votre ambition.
Je pense que notre effort, cette année, doit être d'abord de créer partout des amicales d'entreprise.

Staub - Je veux demander à Mayer s'il voit un inconvénient à faire une intervention dans l'article 29. Déplacer "il exécute ou fait exécuter" et l'adjoindre à la dernière phrase "il prend toutes les mesures".

Guy Mollet - Ce qui compte, ce sont les textes. Mais plus que les textes, l'esprit dans lequel on les applique. Après les explications de Daniel, j'ai été satisfait de voir associés le Comité directeur, le Conseil national, avec la responsabilité partagée.
C'est pourquoi je suggère de modifier l'article 29 comme suit : "le Comité directeur et le Conseil national sont chargés, etc." tout le reste au pluriel.

Daniel Mayer - Je vais vous proposer, si vous le voulez, de supprimer les mots

"Conseil national" partout où ils existent.
(Tumulte)

Le président - Je mets aux voix l'article 29 tel qu'il est rédigé avec l'adjonction de Staub.
4 voix contre, l'article est adopté.
L'article 31 va remplacer l'article 30.
(Lecture de l'article 31)
Je mets "Dix" aux voix.
(Brouhaha)

Dans la salle - "Cinq".

Ballot - On va être obligé de parler du Conseil national, et prévoir la situation des parlementaires au Conseil national. La fédération de Saône-et-Loire vous propose d'inclure que la représentation ne pourra, en aucun cas, être assurée par des parlementaires.
(Brouhaha)

Le président - La représentation des fédérations est décidée par les fédérations elles-mêmes. Par conséquent, il n'y a qu'un amendement que je puis retenir, c'est celui du camarade de Haute-Garonne, qui propose de limiter à cinq le nombre de parlementaires.
Je mets aux voix la proposition de la Haute-Garonne.

Daniel Mayer

Je viens, devant une assemblée de secrétaires fédéraux, défendre les parlementaires, en tant que tel.
Est-ce que vous croyez que le Parti possède, en ce moment, tellement de cadres, que l'on puisse jeter l'ostracisme contre quelqu'un sous prétexte qu'il a été élu ? Si vous n'ajoutez pas votre ostracisme contre les candidats eux-mêmes, vous tombez dans ce que j'indiquais tout à l'heure: Un candidat battu peut être membre du Comité directeur. S'il a plus de chance ou de talent, pour être élu, alors il ne peut plus être au Comité directeur !
Par conséquent, il faudrait ajouter qu'il ne s'agit pas des élus, mais des candidats eux- mêmes.
Ceci dit, je voudrais vous apporter une simple documentation. Il y a actuellement 31 membres au Comité directeur. Les suivants, ceux qui ont été battus, ont, dans l'intervalle, été élus parlementaires.
Si l'on appliquait à la lettre la règle de nos camarades de la Haute-Garonne, on prendrait actuellement Comité directeur : un camarade, le dernier de la liste, qui aurait obtenu 152 voix au Congrès, tandis que le premier, Philip, en a eu 778. Et on éliminerait du même coup du Comité directeur des camarades qui avaient à partir de 721 voix. Voilà comment se pose le problème. Et la plupart des

Fondation Jean Jaurès

fédérations, lorsque leurs délégués sont réunis en assemblée générale, sont contre les parlementaires, très bien avec leurs propres parlementaires.
Un exemple concret : nous sommes tous très satisfaits qu'il y ait, au Comité directeur, un nombre de camarades étalés sur le plus grand nombre de départements. Il n'y en a que 6 dans la Seine, il y en a 25 dans les autres départements. Vous êtes enchantés que les Pyrénées Orientales soient représentées au Comité directeur, elles ne peuvent l'être que par Noguères, parce qu'il est à Paris, parce qu'il est parlementaire. Voyez-vous un camarade se déplaçant une, deux ou trois fois par semaine pour venir de Perpignan assister aux réunions du Comité directeur ? C'est impossible !
Je vous mets, en garde contre ceci.
Je m'excuse auprès du camarade Lancel du mal que je vais dire. Si vous décrétez un très petit nombre de parlementaires, pratiquement votre Comité directeur sera composé de membres de la fédération de la Seine, c'est aussi quelque chose que vous devriez vouloir éviter.
La fédération de la Seine est d'accord avec moi : on ne fait pas un organisme central composé de camarades d'une seule fédération. Disons qu'il ne peut pas y avoir majorité. C'est pourquoi nous avons proposé 15 sur 31. Mais ne vous lancez pas dans cette aventure, qui consisterait à vouloir éliminer les parlementaires parce qu'ils sont parlementaires.
Je vous mets aussi en garde sur le plan moral. Tous les parlementaires que vous prenez individuellement, vous les aimez bien. Alors, ne jetez pas l'ostracisme contre des camarades parce qu'ils ont eu la bonne fortune d'être élus. Pensez à ce que serait votre Comité directeur demain, si vous limitiez le nombre de parlementaires.
Regardez, dans le dernier compte-rendu du Congrès, la liste des présents. Les plus souvent présents, sont parlementaires, parce qu'ils n'ont pas d'autre occupation que d'être au service à peu près exclusif du Parti.
D'accord avec vous pour qu'il n'y ait pas de majorité de parlementaires. Mais faites attention, pour des raisons pratiques, au fait d'éliminer un certain nombre de camarades. Si l'on prend "cinq", je vais vous appeler les camarades de l'actuel Comité directeur qui seraient éliminés, tous, sauf, Reynach, Philip, Robert, Tanguy, Auriol, Moch.
Notre Parti n'est pas tellement riche, en ce moment, pour remplacer des hommes aussi expérimentés que ceux-là.

Le délégué de Haute-Garonne - Nous- n'avons voulu jeter aucun ostracisme, mais la fédération de la Haute-Garonne a proposé cet amendement parce qu'elle estime que les parlementaires ne peuvent pas être juges et parties.

Le président - Il reste cet amendement. Je vous demande de vous prononcer.
Il y a trois propositions: 5, 10, 15.
D'abord 5. (Repoussé)
Ensuite 10. (Adopté)
Il est entendu que cette décision ne pourra entrer en vigueur qu'à partir du

prochain Congrès national ordinaire.
Article 32 textuel.
(Lecture)
Article 32 modifié : "... sont élus proportionnellement sur la base des mandats qu'ils peuvent remporter sur les motions de politique générale proposées au Congrès. En cas d'unanimité, tous les candidats figurent par ordre alphabétique sur une liste unique".

Un délégué

Il peut se produire dans le Parti, des tendances différentes. On peut être en désaccord, mais je crois qu'il résulte de la motion de politique générale, qu'elle analyse une situation politique à une occasion déterminée. Certains courants d'opinion peuvent être assez différents. Je crois qu'il n'y a pas intérêt à priver le Comité directeur de cet élément d'appréciation. On aurait pu, avant la guerre, dans un climat empesté par les tendances, mais à coté de ces mauvais souvenirs, il y en a d'autres qui démontrent au contraire que les tendances vivifient le Parti. Nous avons à l'entrée de cette salle, les plus belles brochures du Parti Socialiste. Jaurès, Guesde, apportaient le poids de leur action militante. C'est dans cet état d'esprit que les tendances peuvent exister. On peut craindre des mouvements scissionnistes bien plus graves.

Le président - Cet amendement remet en cause les décisions du Congrès de novembre 1944. Si vous adoptez cet amendement, il faudra modifier l'article 17, rédigé en fonction de l'article 32 et en fonction, naturellement, de la décision de novembre 1944.

Decot

Pour une fois, je vais faire partie des rouspéteurs. J'estime, et la fédération du Gers vous apporte son sentiment profond qu'elle désire qu'au sein du Parti, les tendances ne se cristallisent pas et que nous soyons un parti majoritaire. Nous avons vu, avant la guerre, le résultat des tendances qui se cristallisaient, nous avons vu la scission, nous avons vu les essaims partir de chez nous. Non, le Parti doit rester majoritaire.
Lorsqu'on a discuté, lorsque toutes les tendances se sont affirmées avec force, avec netteté, avec violence, la minorité doit se rallier à la majorité et œuvrer avec elle. Voilà la façon de rebâtir un parti digne du nôtre. Et il n'en est pas d'autre.

Jules Moch

Je lui demande de retirer son amendement. Je vous assure que nous avons vécu des heures tristes. Nous avons vécu ceci, que l'on créait des tendances artificielles peur avoir droit à un ou deux mandats, Ce n'est pas bon.

Fondation Jean Jaurès

Je voudrais donner, en plus des arguments de notre camarade du Gers, un autre argument, le Comité directeur, c'est le gouvernement du Parti, le Conseil national et le Congrès étant ses assemblées souveraines. Que dans les Conseils, les tendances s'expriment librement, c'est nécessaire, mais ensuite, n'allons pas à la formule tripartite quand nous pouvons l'éviter. Si nous l'avons dans le gouvernement de la France, c'est parce qu'il n'y avait pas moyen de faire autrement.
J'ajoute une dernière raison : c'est que précisément, parce que le Comité directeur est fait pour administrer, organiser, faire la propagande, faire vivre les comités techniques, il faut essayer de constituer un Comité directeur en le composant d'hommes capables de rendre ces services là au Parti.
Dans le temps, cela arrivait tout le temps qu'un camarade qui pouvait rendre un service important au Comité en fut exclu parce que sur le vote de politique générale il n'était pas d'accord avec la majorité. Il faut que cela cesse. Les délégués voteront certainement pour des hommes qui sur le plan de la politique générale ne pèsent pas comme eux. Je vous en prie, ne ressuscitons pas tout ce qu'il y avait de mauvais dans les tendances, tachons de ressusciter ce qu'il y avait de bon ! Choisissez ceux qui rendront le plus de services au Parti.

Guy Mollet

Il y a contradiction dans ce qu'il a dit. Le Comité directeur doit être l'expression de la majorité du Parti. Un gouvernement doit être le plus monolithique possible, et cela, c'est un fait qui pourrait se défendre, autant je vois d'inconvénients à ce qu'on collabore avec des représentants d'autres partis, autant je ne verrais pas d'inconvénients à ce que divers délégués de partis collaborent entre eux. Il y a là contradiction évidente, il y a en plus - et j'ai regret de le constater que ce n'est pas ce qui se produit. J'ai le regret de constater que ceux qui, de retour du Congrès, auront une position différente de celle de la majorité, risquent d'être, dans les trois années, éliminés des organismes directeurs du Parti. Deux problèmes sont différents, celui de réinstaller des tendances organisées, contre cette tendance, vous trouverez le Parti quasi-unanime.
Si donc vous demandez une condamnation de cette forme de tendance, vous aurez tout le monde d'accord avec vous.
La cause que je défends est difficile, peut-être suis-je l'avocat d'une cause perdue à l'avance. Je voudrais demander aux camarades de se souvenir des luttes d'avant la guerre. Vous savez combien il est imprudent d'avoir, non pas une opposition, mais une fraction qui se différencie de l'autre. Vous donnez des conseils, étant bien entendu qu'il s'agit là d'une représentation d'un courant qui s'est manifesté le jour du Congrès, et non pas la représentation d'une tendance avec journaux, brochures, sections et sous-sections.
C'est pourquoi nous voterons en faveur de l'amendement proposé. Le danger du système qui nous est proposé est plus grand que celui des manœuvres.

Le président - J'ai un amendement qui demande que la liste établie par le

Comité directeur soit communiquée aux fédérations un mois ou six semaines à l'avance.

Guy Mollet - Ce que je crains, c'est que la tendance soit clandestine et que des camarades se rencontrent en disant : nous avons essayé de porter nos suffrages sur tel ou tel pour le faire triompher. Ce serait beaucoup plus grave. C'est dans l'intérêt du Parti qu'il y aurait intérêt à éviter les tendances organisées.

(Murmure général, l'orateur parle mais est inaudible)

Daniel Mayer

Tout à l'heure, visiblement, un certain nombre de camarades n'étaient pas d'accord avec un certain nombre d'autres camarades sur le problème concernant le Conseil national.
Comme le fait de ne pas être d'accord n'aboutissait à rien, qu'il n'y avait aucune espèce de prime, nous nous sommes, après débat amical, mis, d'une manière relativement facile d'ailleurs, d'accord. Au Congrès d'août, même observation pour des problèmes importants, comme celui de l'unité ouvrière. Les polémiques de presse indiquaient qu'il y avait déjà une espèce de scission parmi nous, mais qu'il n'y avait aucun espèce de prime de rendement.
Pour la rentrée dans les organismes centraux, au cours d'un débat très amical, très long, très solide, on s'est mis d'accord sur le texte d'une proposition que Jules Moch a rapportée, et ça a été l'unanimité : 10 000 mandats contre 200.
Si à ce moment, les uns et les autres avaient su que maintenir leur position permettait d'avoir 5 ou 18 sièges au Comité directeur, chacun aurait maintenu sa position pour avoir ces sièges, car les hommes sont des hommes, et ceux qui veulent être d'un comité pour avoir le droit de regard sur la politique du Parti tout le long de l'année, ils auraient maintenu leur texte. Et je dis que la propagande générale du Parti et son unité auraient été en péril. Et voilà où l'on aboutit : à supprimer les efforts de synthèse, empêcher l'accord parce qu'on sait qu'il y a utilité à maintenir le désaccord. Je vais plus loin : au bout de quelques années de cette pratique, des hommes avec lesquels on est d'accord, mais qui n'ont pas réussi à entrer dans un organisme central, créent et suscitent des désaccords artificiels, présentent des textes différents d'une virgule, ou d'autres textes, simplement pour pouvoir être membres du Comité directeur. Je me souviens de cela, au temps d'avant la guerre, pendant je ne sais combien d'années, on ne lisait même pas les textes avant de les voter, on lisait les signatures.
Je me refuse à ce qu'un jour, il y ait une signature Mayer opposée à celle de Mollet, par exemple. Cela n'est pas de la démocratie, c'est le contraire de la démocratie. Car la démocratie, dans le Parti, cela vous est précisé par l'article 17 des statuts.
(Lecture de l'article 17)
Le moins militant de nos sections, qui a une opinion différant même du reste de

Fondation Jean-Jaurès

la totalité de la section, doit être assuré que son point de vue sera défendu, même si vous maintenez votre idée de représentation, même si vos desseins sont très purs, tout le long de l'année, pour justifier votre exigence et votre présence au Comité directeur vous créerez dans chaque débat des oppositions artificielles pour justifier la point de vue que vous avez. Car ce n'est plus par votre talent, votre mérite, votre popularité, c'est parce que vous aurez eu une position différente de celle de la majorité. Alors, malheur à vous, car si vous étiez d'accord avec la majorité, nous n'aurions plus aucune possibilité d'appartenir au Comité directeur, et vous commenceriez par écrire aux camarades et vous vous apercevriez que vous avez des points communs avec le journal de leur fédération, vous commenceriez pas écrire un article dans l'organe fédéral. Ce ne sera pas tout de suite la Bataille Socialiste, ce sera le Populaire de Saône et Loire, ou le Cri du peuple du Var, petit à petit cet organe deviendra national, les tendances auront été reconstruites, et l'on se battra de nouveau à l'intérieur du Parti, de tendance à tendance. Ce point est le plus important que nous ayons à délibérer pour l'avenir du Parti.

Le Conseil national est une histoire entre vous et moi, vous (ou mon successeur) et le Congrès. Mais l'organisation de la tendance, c'est ce dont nous avons crevé avant la guerre, aucun d'entre vous ne désirerait que le Parti en re-creva à nouveau.

Quelle a été la position du premier Congrès en novembre 1944 ? Ca a été de modifier l'article 19. On était plus sages en sortant de la résistance et de la clandestinité, car on avait une autre optique : il ne s'agissait pas d'être élu, mais de reconstruire la France et le Parti.

Je m'excuse si je parais peut-être un peu déjà trop barbu et top vieux, mais je vous dis que je me retremperai toujours dans la période clandestine et les décisions des militants issus de la résistance.

(Lecture de la décision du Congrès d'août)

Je répète en terminant que c'est pour moi, pour l'avenir du Parti, la question la plus importante. J'ai confiance dans la loyauté des camarades, je sais que nous avons suffisamment de discipline pour défendre une politique que nous aurons combattue à l'intérieur du pays.

La première fois que je l'ai fait, c'était pour défendre Paul-Boncour à la SDN. Chacun d'entre nous a fait cela au cours de sa vie de militant. Demandez à Bloncourt, à Marty-Capgras. N'a-t-on pas cherché à faire avec eux le maximum de synthèse, parce que la synthèse était possible dans tous les votes du Comité directeur ? Par conséquent, créez l'atmosphère qui permettait à cette minorité d'un jour de Congrès de se fondre dans l'ensemble du Parti. Ce sont des critères infiniment plus utiles.

Si Philip a été élu avec la presque unanimité, c'est parce que tout au long de l'année (je suis convaincu que c'est le critère de ton succès au dernier Congrès), c'est parce qu'au long de l'année tu es allé dans toutes les fédérations, faire des réunions de propagande, parce que tu as toujours été sur la brèche, et non parce que tu as été la leader éphémère d'une majorité momentanée.

Ne ressuscitez pas les tendances, même sur le plan de la représentation

proportionnelle, il y aurait deux ou trois partis à l'intérieur du nôtre, en bagarre les uns contre les autres.

Andrée Marty-Capgras

Notre minorité au Comité directeur s'affirme, comme tu viens de le dire. Ce qu'il est possible de faire, c'est de penser que la prochain Comité directeur pourra manifester que la pensée que nous exprimons aura gagné ou perdu dans l'ensemble du Parti.
(Murmures)
Nous ne pourrons jamais avoir sur le Comité directeur, l'influence que légitimement nous devrions avoir si nous sommes suivis par une grande majorité du Parti.
Au temps où tu était avec nous, dans la tendance de la Bataille Socialiste, je te dirai que nous avons failli crever parce que nous étions un parti de capitulards dominés par les munichois. Mais c'est grâce à la tendance de la Bataille Socialiste - dont tu étais - que nous sommes arrivés à dégager par la tendance, des quantités de camarades qui sont venus avec nous et qui, après Munich, ont gagné la Bataille de Montrouge. Il faut voir aussi le mouvement que nous avons fait...
(Brouhaha)

Daniel Mayer

André Marty-Capgras, je ne renie rien de mon appartenance à la Bataille Socialiste. Je crois que nous avons des amis, si je compare Félix Gouin à Zyromski.
(Applaudissements)
Je dis que les tendances elles-mêmes ont classé, je ne me sens pas du tout solidaire de Zyromski, mais plus près d'Edouard Froment ou d'Edouard Depreux. Ce sont peut-être des références qu'il ne faudrait plus utiliser entre nous. Le Parti actuel est composé d'hommes courageux, quelle que soit la pensée qu'ils aient.
En tout cas, tout à l'heure, tu as fourni contre toi-même le meilleur argument que j'aurais pu utiliser. Tu as dit : "nous n'avons pas de possibilité de contrôler si nous avons progressé". Je pourrais te répondre :

- Que le vote sur la motion de politique générale marquera votre progrès ou votre retraite.
- D'autre part, que vraiment ce n'est pas là le but d'un militant, de savoir si ses idées progressent à l'intérieur du Parti.

Les seuls points dont je me sers, ce sont les résultats contre les autres partis, le nombre de feuilles de cotisation pour l'ensemble du Parti, mais non pas de savoir si tu as gagné contre moi, ou si j'ai gagné contre toi.
Je te remercie d'avoir condamné les tendances.

Fondation Jean Jaurès

Roger Veillard

La question est sérieuse, et peut mériter quelques instants d'attention, car dans notre esprit, comme l'a dit Mayer, nous avons appris que le Conseil national veut un organisme ne dictant pas sa loi impérative au Comité directeur. Mais pour donner sa pleine valeur à cette décision, il faut admettre en contrepartie que le Comité directeur soit l'image exacte de la pensée politique du Parti lui-même.
Si vous aboutissez à l'élection d'un organisme dans lequel une seule nuance de la pensée sera représentée, en réalité vous aurez démontré l'unité de votre Conseil national, et l'erreur dans la transaction que vous avez faite précédemment.
On a critiqué les tendances dans le passé, et Daniel a répondu peut-être avec vigueur à Andrée Marty, Bataille à laquelle j'ai appartenu. Il faut dire aussi, Daniel, que des grands problèmes comme ceux concernant l'affaire d'Espagne et Munich, ont peut-être connu des solutions différentes et plus fructueuses pour nous, dans la mesure seulement où il existait la Bataille Socialiste décidée à mener le combat nécessaire.
Si demain vous excluez ce qui peut être divergence de pensée, si vous ne voulez pas admettre une représentation proportionnelle, je vous dis que cela vous pourrez le faire vous devez le faire dans l'intérêt du Parti.
Si vous adoptez la conclusion contraire, vous aurez fait que demain, dans le Parti, à travers le pays, parce que vous ne lui aurez pas donné la faculté de s'exprimer, il se créera non pas une tendance, mais une opposition au sein du Parti lui-même. Vous l'avez senti, d'ailleurs, au sein du groupe parlementaire et des assemblées du Parti.
Je crois, camarades, qu'il ne faut pas céder à la proposition qui vous est adressée. Il faut comprendre qu'actuellement, il ne faut pas céder à des nécessités de contingent. Il faut voir ce que peut nous réserver l'avenir. Et l'avenir, à nous, il est la représentation de toute la pensée Socialiste dans le Comité directeur. Vous aurez plus de force parce qu'en agissant, on ne pourra pas prétendre que c'est celle d'une amitié ou d'un contact, on pourra affirmer en toute certitude et sans crainte d'être démenti, que c'est le Parti tout entier que vous avez engagé dans une action déterminée.

Le président - Je relis l'amendement Ares-Lapot sur l'article 32. On va voter par mandats, le scrutin est ouvert.
…
Pour : 1071.
Contre : 3044.
Absents : 345.
L'amendement est rejeté.
Les amendements présentée par les Basses Pyrénées, la Vendée, la Vienne, demandent qu'à l'article 32 soit ajouté : "cette liste devra être adressée 6 semaines au moins, avant l'ouverture du Congrès national".

Fondation Jean Jaurès

Daniel Mayer

La proposition défendue par Chas est insoutenable, vous ne pouvez pas aller dans chaque section décortiquer les qualités et les défauts, les talents et les absences de talent de la centaine ou des 80 camarades ou des 250 qui seront candidats.
D'autre part, vous risquez très facilement de laisser passer à travers cela, par le hasard des présences et des absences, toute une série de camarades pour lesquels on votera parce que ne les connaissant pas, on n'a rien à leur reprocher.
D'une manière générale, on vise toujours ceux qui ont fait quelque chose. Psom me dit à mi-voix que c'est la négation de la démocratie.
Je dis que répercuter cela devant 342 000 membres du Parti, cela parait quelque chose d'exagéré, et c'est à peu près impossible, et vous ne pouvez pas discuter les mérites de chacun dans toutes les réunions de sections. Le Comité directeur est responsable devant le Congrès, et non pas devant chacune des sections.

Chas - Nous allons arriver au Congrès national, toutes les tractations sont possibles parce qu'on désignera un certain nombre de camarades, les tractations se font dans les couloirs du Congrès, nous en avons eu la preuve la dernière fois.

Le président - Je crois que la cause est entendue. Je mets aux voix l'amendement.
…
L'amendement est repoussé.
(Sont ensuite adoptés, les articles 32, 33, 34)
Pour l'article 35, j'ai un amendement aditif : "ils ne doivent remplir aucun autre mandat, pour se consacrer entièrement au Parti". Des Alpes maritimes, j'ai un amendement analogue, qui interdit le cumul avec l'exercice d'un mandat législatif.

Ballot - Il me semble indispensable que leur temps soit consacré entièrement au Parti. Nous admettons qu'il serait normal que le Secrétaire général du Parti siège au Parlement. Je ne dis pas cela pour Daniel, puisque lui-même dit que bientôt il n'y sera plus. Nous demandons que tous les postes administratifs du Parti ne soient pas assurés par des parlementaires.

Ribet (Haute-Garonne) - Je soutiens le même point de vue, et que les membres du bureau soient pris parmi les camarades qui résident à Paris.

Jules Moch - Il s'agit d'interdire le cumul entre le secrétariat du Parti et la députation.

Ballot - Non, interdiction du cumul entre le Parti et les parlementaires, sauf pour le Secrétaire général.

Coll. Fondation Jean Jaurès

Jules Moch

Je vous demande pardon. J'ai un peu l'habitude de faire des lois. Je pense qu'il faut, dans une loi, se lier le moins possible. Si je cumule le premier amendement avec le second, nous arrivons à des conditions telles que nous n'arrivons pas à recruter convenablement nos camarades en qui nous avons confiance.
Votre amendement sur la résidence à Paris ? Mais nous serons tous unanimes pour dire que Provo, administrateur d'une grande ville dans le Nord, peut diriger la partie financière du Parti, il n'est pas nécessaire qu'il réside à Paris. Pourquoi insérer dans le texte des dispositions légales qui seront ensuite difficiles à changer et qui dans des cas particuliers peuvent être extrêmement gênantes ?
Vous avez voté la limitation à 10 des parlementaires au Comité directeur. Faites confiance à votre Comité directeur de demain pour choisir, parmi ses 31, les 6 ou 7 hommes qui constitueront le bureau de demain.

Le président - Personne ne demande plus la parole ?
(Cumul à l'article 35)
Aucun autre mandat pour se consacrer…
On vote.
Pour : 11.
Avis contraires : 0
L'amendement est repoussé.
Je mets aux voix l'amendement de la Haute-Garonne selon lequel les membres du bureau devront résider à Paris.
2 voix (Avis contraires : 0) L'amendement est repoussé.
Dernier amendement: "est interdit le cumul de fonction des membres du bureau du Parti avec l'exercice d'un mandat législatif."
(L'amendement est repoussé)
Voici, enfin un dernier amendement (Saône et Loire) : "que les postes administratifs ne soient pas remplis par des parlementaires, sauf le Secrétaire général."

René Peeters - Pour motion d'ordre. Il n'est pas nécessaire de mettre cet amendement aux voix. Vous l'avez repoussé au premier vote.

Le président - Je mets aux voix l'article 35. Comme l'a dit Peeters, l'amendement a été repoussé.
Ballot, si ça peut te faire plaisir, je vais mettre ton amendement aux voix tout de même !

Ballot - C'est obligatoire. Moralement, le Secrétaire général du Parti doit appartenir aux parlementaires.

Daniel Mayer - Selon l'avis des électeurs de la circonscription.

Col Fondation Jean-Jaurès

Le président - Je mets aux voix l'amendement de Ballot.
(L'amendement est repoussé).
(Murmures)
Je proteste contre les termes de Ballot. Rien n'a été coupé. Chacun a eu la possibilité de s'exprimer, le temps qu'il a voulu. Ballot a parlé à peu près sans interruption toute l'après-midi. Tous les amendements présentés ont été défendus par leurs auteurs, ont été l'objet de débats, et ils ont été mis aux voix.
Je mets maintenant aux voix l'ensemble de l'article 35.
(L'article 35 est adopté)

Jean Le Bail - Est-il nécessaire de voter article par article ? Ne pourrait-on pas demander aux camarades s'il y a des objections ? Et on sauterait automatiquement.

Le président - Article 36 (adopté).
Article 37 (adopté).
Article 38 : j'ai un additif, déposé par la Charente Maritime : "sur la demande de la moitié des fédérations".

Le délégué de Charente Maritime - Un Congrès extraordinaire doit être réuni sur l'initiative du Comité directeur ou la moitié au moins des fédérations.

Daniel Mayer - Cela revient à peu près au même. Ces fédérations, ou bien elles écriront au Comité directeur, ou elles se consulteront entre elles.

Le délégué de Charente Maritime - Je retire mon amendement.

Le président - Autre amendement, de Métayer, propose de dire : "le Comité directeur ou le Conseil national convoque en session extraordinaire".

Daniel Mayer - Je ne vois pas comment un Conseil national peut convoquer un Congrès. Il peut demander la convocation du Comité directeur, mais seul, celui-ci peut convoquer.

Le président - Je mets aux voix l'article 38.
(L'article 38 est adopté).
Article 39.

Ballot - N'est-il pas possible d'examiner le Congrès extraordinaire, car ici on ne parle que du Congrès national.

Le président - Je ne peux pas mettre cela dans les statuts, car on ne sait pas si un jour on ne sera pas obligé de convoquer un Congrès extraordinaire dans les 48 h.
(Article 39 adopté)
Article 40 : a déjà été adopté, il est mélangé avec 39.

Fondation Jean-Jaurès

Article 41 : modification présentée par le Maroc, additif : "ayant un caractère déterminé".

Georges Rougeron (Maroc)

La fédération du Maroc pense qu'adhérer au Parti Socialiste et en même temps à une autre formation, à caractère politique nettement déterminé, est inadmissible. Lorsqu'on adhère au Parti Socialiste, c'est qu'on en a admis la doctrine, le programme, la philosophie. Lorsque vous adhérez à ce parti, il est impossible, à mon avis, d'adhérer à un autre parti qui a un principe sensiblement différent de celui du Parti Socialiste une doctrine différente et peut-être des buts différents. Par conséquent, on ne peut pas miser sur deux tableaux. Ou on est Socialiste, ou on est UDSR, ou on est MURF.

Le délégué du Var - Je demande au camarade qu'il mette dans son amendement, la liste des partis visés.

Georges Rougeron - J'en ai cité deux. Demain il y en aura peut-être d'autres.

Le président - Cet amendement a sa place au chapitre 2, que nous n'avons pas encore examiné, en ce qui concerne l'organisation du Parti.
Article 41 (adopté).
Article 42 : amendement des Bouches-du-Rhône.

Daniel Mayer

Je demande au camarades des Bouches du Rhône de ne pas maintenir l'amendement. Dans la pratique cela a quelque difficulté. Le groupe parlementaire compte 140 membres, nous espérons que bientôt il y en aura davantage. Le Comité directeur compte 31 membres. On siège en commun. Il est difficile, sur le plan de la psychologie, de dire "nous allons nous séparer". Le Comité directeur va voter et les 31 membres, ou 16 d'entre eux, la majorité, indiquera sa loi aux 140 peut-être unanimes. Je demande que ce ne soit pas dans les statuts, parce que ce travail, n'est pas au point, il y a danger à faire imposer à 146 la volonté de 16, sous prétexte qu'ils sont du Comité directeur.

Le délégué des Bouches du Rhône - Je veux bien retirer l'amendement. C'est un parlementaire qui nous a demandé de le déposer, parce qu'il y a des moments où l'on se demande si vraiment nous avons un pouvoir de décision, et il ne faudrait pas, à son avis, que le groupe parlementaire puisse prendre pouvoir de décision, et il voulait que ce pouvoir reste entre les mains du pouvoir directeur. C'est la seule raison. Je retire l'amendement.

Le président - Je mets aux voix, etc.
Sont adoptés, les articles 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47.

Fondation Jean-Jaurès

Sur l'article 48 la parole est à Psom.

Psom - Le texte dit, in fine : "à aucun autre organisme central". La fédération demande : "au bureau fédéral". Je le retire.

Ballot - Votons donc tout la chapitre VII en un seul bloc !

Le président - Article 54.

Psom - Nous demandons que les décisions des Commissions soient révisables. Dans la justice bourgeoise, l'accusé a toujours l'occasion de faire appel à minima.

René Hug - Demander que la décision des Commissions fédérales des conflits soit susceptible d'appel, c'est supprimer les Commissions fédérales des conflits. Vous les rendez inutiles.

Le président - Je demande à Psom s'il maintient son amendement.

Psom - J'ai un mandat formel. En voici le texte : "les décisions des Commissions fédérales des conflits sont toujours susceptibles d'appel".

Daniel Mayer - Si pour un simple blâme, un camarade fait appel, la Commission nationale sera submergée.

Le président - Article 54, je mets aux voix l'amendement.
(Il est repoussé)
L'article 54 est mis aux voix.
(Adopté)
Amendement à l'article 55. Je mets aux voix l'amendement "soumission des conflits au Conseil national".
(Repoussé)

Roger Veillard - Voici mon amendement : "les décisions de la Commission nationale sont définitives, sauf lorsque ces décisions sont soumises par le Comité directeur".

Le président - Je mets aux voix.
(Repoussé)
Je mets aux voix l'article 55.
(Adopté)
J'ai un article 55 bis : "aucune sanction ne pourra être prise par la Commission nationale des conflits, sans que les intéressés aient été entendus, s'ils le désirent". Je mets aux voix.
(Accepté)

Fondation Jean Jaurès

(Sont ensuite adoptés les articles 57 à 65 inclus)
Sur l'article 66, il y a un amendement et un additif, les Bouches du Rhône demandent d'ajouter, après "gravement préjudice au Parti" : "en vue d'une conclusion d'enquête qui devra procéder sur place à toutes constatations nécessaires".

Le délégué des Bouches du Rhône - Nous avons pensé souvent que la dissolution pourrait être prononcée, mais qu'il était indispensable qu'une Commission d'enquête, composée de trois membres du Comité directeur viennent entendre les camarades avant de prononcer la dissolution. Tels sont le vœu et l'aditif de la fédération des Bouches du Rhône.

Le président - Je mets aux voix.
(Adopté)
Additif à l'article 66 : "le Comité directeur et le Conseil national peuvent prononcer la dissolution d'une fédération".

Daniel Mayer - C'est sur le plan pratique qu'il faut se placer. Vous venez de voter un amendement qui ne rime à rien.
Ici, c'est la même chose. Si une fédération doit être dissoute au lendemain de la réunion du Conseil national, vous n'allez pas réunir à nouveau le Conseil national !

Le président - À l'avenir, Capdeville, on convoquera le Conseil national pour une décision pour la fédération des Bouches du Rhône.
Je mets aux voix l'article 66 amendé.
(Adopté)

Le délégué des Bouches du Rhône - Il semblerait que la fédération des Bouches du Rhône regrette la décision du Comité directeur. Il n'en est rien, la fédération des Bouches du Rhône remercie, au contraire, le Comité directeur de la décision prise et l'en félicite. Cela a été pour nous quelque chose de véritablement utile, non pas pour les membres de la fédération, mais pour le Parti.

Le président - Article 67 : un additif, au nom des Deux-Sèvres : après "fédération dissoute", ajouter : "les droits de la fédération dissoute sont, toutefois, réservés jusqu'au plus prochain Congrès national qui se tiendra, et après que les différentes thèses auront pu être présentées".

Dans la salle - C'est inacceptable.

Le délégué des Deux-Sèvres - Je retire mon amendement.

Le président - Aux voix l'article 67.

Coll. Fondation Jean-Jaurès

(Adopté)
Je mets aux voix l'ensemble du chapitre VII.
(Adopté)
Chapitre VIII. Puisqu'il y aura des observations, je vais énumérer les articles. Article 68.
(Adopté)

Ballot - Quels sont les journaux, Socialistes, et est-ce que "Le Populaire" est réellement l'organe du Parti ? C'est ma question d'hier.

Le président - Je te prie de considérer que la question que tu poses n'a aucun rapport avec l'article 68. Au surplus, je ne suis saisi d'aucun amendement sur l'article 68. Je le mets aux voix. Pas d'opposition ?
Adopté.
(Les articles 69 et 70 sont également adoptés)
A l'article 71 : amendement présenté par la Haute-Garonne. Ajouter : " les élus du Parti ne doivent pas collaborer aux journaux adverses".

Le délégué de la Haute-Garonne

Le camarade Ramadier a écrit dernièrement dans un journal intitulé "Démocratie" qui ne fait qu'insulter le Parti Socialiste de la Haute-Garonne. J'estime que le camarade Ramadier, élu du Parti, ancien ministre, aurait du au moins avoir le tact de ne pas écrire dans ce journal, qui a insulté Vincent Auriol. D'ailleurs, j'ai un mandat impératif de la fédération de la Haute-Garonne, pour demander auprès du Comité directeur, une demande de sanction contre le camarade Ramadier.

Daniel Mayer - La fédération de la Haute-Garonne aurait-elle dû saisir le Comité directeur et la Commission nationale des conflits ? Dans ce cas, j'attire votre attention sur cette affaire radicale.
Si à l'extérieur, on apprend que nous avons solennellement inscrit dans nos statuts que les camarades élus ne doivent pas écrire dans les journaux adverses, je demande à l'assemblée de ne pas faire sienne ces conclusions.

Un délégué - Ramadier a écrit. Cet article a été blâmé par notre fédération. Malgré l'avis de nos militants, il a persisté. Cette question viendra devant la Commission des conflits de notre fédération, et nous prendrons une décision.

Le président - L'amendement est maintenu. Je le mets aux voix.
(Repoussé)
Article 72.
(Adopté)
Article 73, remplacer "peut" par "doit".
(Adopté)

Coll. Fondation Jean-Jaurès

Article 74.
(Adopté)
Nous reprenons la discussion au chapitre 2. "Organisation du Parti, sections et fédérations". Article 3.

Le délégué de la Haute-Garonne - On devrait faire l'additif suivant : "ou dans la section la plus proche de la résidence, s'il n'y a pas de section communale".

Le président - D'accord ! Pas d'opposition ?
Adopté .Article 4 !

Un délégué - Il faut diviser. Au lieu de mettre "sections", il faudrait mettre "groupes".

Le président - Cela est visé à l'article 7. Je mets aux voix.
(L'article 4 est adopté)
A l'article 5, j'ai sept amendements.
Je vais les reprendre, les une après les autres.

- Le premier, ajouter : "et de faire élever leurs enfants dans l'école laïque".
- Ensuite : "et aux coopératives, de relever leur activité économique." (Allier)
- Et plusieurs amendements sont semblables.
- Bouches du Rhône : ajouter CGT et CGA après "syndicats ouvriers".

En somme, tous ces amendements sont les mêmes. Il en reste réellement trois.
L'un, qui fait obligation aux militants du Parti d'envoyer leurs enfants à l'école laïque.

Daniel Mayer

Je n'ignore pas ce qu'un certain nombre d'entre vous pourront penser de mon intervention. Je vous demande de ne pas prendre un prétendu esprit de ce que je dit, et de prendra exclusivement la lettre.
La proposition qui nous est faite, et sur le fond de laquelle je serai personnellement d'accord naturellement, ne peut pas être inscrite dans les statuts. Elle est en contradiction avec la déclaration de principes que nous avons adoptée ce matin. Car si c'est "sans distinction philosophique ou religieuses" vous ne pouvez pas à priori fermer la porte à quelqu'un qui aurait mis ses enfants dans une école non-laïque.
Enfin, il y a un certain nombre de ménages à l'intérieur desquels, pour des raisons que nous n'avons pas à examiner, la femme n'est non seulement pas laïque, mais réactionnaire.
Est-ce que vous allez forcer son mari à ne pas adhérer au Parti ou à avoir des histoires telles qu'effectivement il n'adhérera pas au Parti ? Il y a des ménages dans le Parti dont les enfants...
(Murmures couvrant la voix de l'orateur)

Fondation Jean-Jaurès

Je parle de Jaurès. Vous nous placez, lorsque nous donnons l'impression de repousser cela, dans une situation extrêmement fausse. Je ne doute pas du caractère délicat de l'intervention que je fais. Si cet amendement n'avait pas été déposé, les statuts étaient très bien et ce n'est pas parce que je m'oppose à cet amendement que j'y suis opposé. Je demande à son auteur de le retirer pour ne pas gêner la propagande du Parti.

Un délégué - Je suis de l'avis de Daniel Mayer, Nous sommes partisans de la nationalisation de l'enseignement. Prochainement, c'est notre désir, nous aurons une école nationale.

Psom

Je sais que cet amendement soulève des passions. Je crois qu'il est possible de parler de cet amendement sans y mettre de passion. Je crois que les arguments qu'on nous donne contre sont tous mauvais. L'exemple de Daniel se retourne contre lui. Il n'est pas question d'interdire à quiconque de faire donner à ses enfants, d'envoyer ses enfants au catéchisme. Nous reconnaissons le droit d'être croyant, nous ne reconnaissons pas le droit d'être clérical, et envoyer ses enfants à l'école libre, c'est être clérical.
Certains de nos camarades ont besoin de faire un tour dans l'Ouest.
Personne n'est obligé d'adhérer au Parti Socialiste. Si un homme n'a pas été capable de convaincre d'abord sa famille, je me demande quel militant il fera.
Je maintiens l'amendement.

Un délégué - J'insiste pour que l'amendement soit retiré.
Dans une, section, avant d'admettre un nouvel adhérent, il y a le parrainage de deux anciens militants. Par conséquent, sans inclure cet amendement, il nous sera toujours possible d'interdire l'accès à la section, de quelqu'un qui envoie ses enfants à l'école libre, et de faire ainsi indirectement pression sur lui.

Le délégué des Côtes-du-Nord - Cet additif nous gênerait beaucoup.

Salomon Grumbach

La question est d'une importance capitale. C'est pour cette raison qu'elle ne peut être discutée en ce moment. Quelle est l'attitude du Parti dans cette grande bataille autour de l'école ? On le verra. Le débat est nécessaire, il n'a pas encore eu lieu. Rien ne serait plus dangereux, si une motion demandant aux Socialistes d'envoyer leurs enfants à l'école laïque, était rejetée. Cela tournerait à notre atteinte, ce serait un conflit qui serait connu. Nous ne sommes pas mûrs ce soir, pour ce débat. Je pense que c'est le devoir moral des Socialistes d'envoyer leurs enfants à l'école laïque.
Je demande à Psom de ne pas insister.
Si on dit : "le Congrès des secrétaires fédéraux a rejeté une demande formelle",

Fondation Jean Jaurès

alors une propagande serait possible dans différents coins, qui coûterait cher au Parti. Il y aurait là un coup rude, qu'il faut éviter.
Je vous demande de ne pas insister.

Le président - Notre camarade du Gers avait déposé le même amendement. Je demande à Psom de suivre son exemple.
(Tumulte)

Jean Le Bail - Ceci devrait s'appliquer à l'enseignement secondaire. Voici le cas devant lequel vous pouvez vous trouver. Dernièrement, un camarade est venu me dire : mon fils a été exclu du lycée. Je n'ai pas les moyens de l'envoyer dans une autre ville comme interne. Je suis obligé de le mettre dans un établissement secondaire voisin.
Il n'avait pas le choix. Je lui ai dit : mon pauvre vieux, vous ne pouvez pas faire autrement.
Par conséquent, votre position ne tient pas.

Le président - L'incident est clos. Nous passons à un autre amendement.
"Etablir l'obligation de l'adhésion aux coopératives". D'accord. Oui.
Ajouter: CGT, CGA après "syndicats ouvriers".

Un délégué - Il y a inconvénient à se lier à d'autres organisations que celles du Parti lui-même. Si nous abordons la CGA, nous aurons comme devoir de former à coté une autre organisation paysanne. Je ne sais pas ce que sera l'intérêt du Parti à travailler en coordination avec la CGT.

Le délégué du Morbihan - Le mot "obligation" est un peu fort. Il est préférable de le remplacer par l'expression "le devoir". Il y a une nuance.

Le président - Adopté. Nous mettons "organisation syndicale" au lieu de"syndicat". D'accord. Je mets aux voix l'article 5 avec les correctifs apportés.

Un délégué - L'association "France- URSS" est-elle considérée comme un mouvement à tendance politique, oui ou non ? Si oui, avons-nous le droit d'en faire partie ?

Daniel Mayer

À priori, il semble qu'il n'y ait pas de difficulté à dire qu'aucun membre du Parti Socialiste ne pourra adhérer à une autre organisation politique. Pratiquement, c'est tout à fait différent, on ne peut pas lier tout l'avenir du Parti pour des raisons circonstancielles, car vous-mêmes tout à l'heure, vous avez parlé du MURF, de l'UDSR et autres organisations de 1946 et qui ne rimeraient plus à rien en 1947 dans les statuts.
Si demain nous adhérons à une organisation républicaine ou si nous conseillons

Confédération Jean-Jaurès

à nos adhérents d'y adhérer, il faudra alors un Congrès extraordinaire pour modifier les statuts, pour nous permettre d'adhérer à cette organisation, sur l'adhésion à laquelle nous aurons été tous préalablement d'accord. Je vous demande de penser que les statuts valent pour une très longue période, et qu'on ne peut pas mettre dedans un certain nombre de points qui sont exclusivement circonstanciels. C'est pourquoi je vous demande de ne pas insister là-dessus. Vous nous gêneriez beaucoup.

Georges Rougeron (Maroc) - Il ne s'agit pas d'adhésion indiquée au moment des élections. Je parle des adhésions individuelles à des partis politiques qui ont une représentation à la chambre.

Edouard Depreux - Non, et re... non.

Un délégué - Sur le plan syndical, il faut que nous précisions si nous pouvons accepter des adhérents qui sont affiliés à la CFTC. Je demande qu'après "organisations syndicales" il soit ajouté "non-professionnelles".

Le délégué de Besançon - Un camarade, technicien, du Parti Socialiste, était seul qui désirait adhérer à la CGT, et c'est la CGT elle-même qui lui a conseillé d'entrer à la CFTC avec les autres.

Le président - On vous propose d'ajouter : "organisations syndicales non-professionnelles".
Je mets aux voix.
(Repoussé)

Un délégué - Je suis chargé de "France-URSS" dans mon département, pour des raisons d'opportunité politique. Je demande...
(Murmures couvrant la voix de l'orateur)

Breitman - Moi aussi, pour la même raison, non pas pour être noyauté, mais pour me permettre d'essayer de les noyauter.

Edouard Depreux - La question peut se poser de savoir si les Socialistes peuvent ou ne peuvent pas adhérer, mais cela n'a rien à voir avec les statuts, qui sont faits pour longtemps. C'est une chose très nette, mais ce n'est pas dans les statuts que je veux le dire.

Le président - Pour aujourd'hui, nous réservons la question.
Je mets aux voix l'article 5.
(Adopté)
(Les articles 6 et 7 et 8 sont ensuite également adoptés)
Article 9 : un amendement : minimum 100 au lieu de 200.
(L'amendement et l'article sont adoptés)

Fondation Jean-Jaurès

Article 10.
(Adopté)
Sur l'article 11, nous avons un amendement des Bouches du Rhône. Ajouter : "elles doivent apporter une attention toute particulière à la question de propagande parmi les femmes".

René Hug - C'est à la demande des femmes Communistes que le Comité directeur n'a pas retenu une demande semblable. Ce n'est pas la peine de faire une distinction.

Le délégué des Bouches du Rhône - Cela se fait dans toutes les fédérations, et nous le faisons, mais la question n'est pas là. Il n'y a absolument plus rien dans les statuts qui intéresse les femmes Socialistes, et elles se plaignent en bien des circonstances, qu'autrefois, lorsqu'elles n'avaient pas la droit de vote, elles avaient une organisation des femmes Socialistes. On a détruit ce qui existait. On n'a rien mis à la place. C'est facile de détruire, mais il aurait fallu créer autre chose. Les femmes sont rarement représentées. Elles nous ont demandé qu'on prévoie quelque chose pour la jeunesse.

Le président - Les femmes Socialistes ont demandé de ne pas inclure cette disposition, parce qu'elles ont droit de vote.

Le délégué des Bouches du Rhône - Elles sont nos égales, en droit. Mais depuis 150 ans, les citoyens sont habitués à la vie politique, et les femmes ont le droit de vote depuis quelques mois. Si elles sont égales sur le pied, elles n'ont pas l'expérience politique. C'est la raison pour laquelle nous avons demandé à ce qu'elles aient une place dans la fédération.

Un délégué - Où voulez-vous qu'elles la prennent si vous les mettez à part ?

Andrée Marty-Capgras - J'ai demandé moi-même au Comité directeur que l'article soit rédigé de cette façon. L'organisation des femmes, avant-guerre, était bonne, jusqu'à ce que les femmes aient un droit de suffrage. Au moment du vote des femmes, il était normal de les inclure dans la vie politique.

Dans la salle - D'accord !

Le président - Je mets aux voix. L'amendement est repoussé.
Sur l'article 11 j'ai un amendement.

Houy (Marne) - Si je demande cette adjonction, c'est parce qu'il apparaît, qu'au sein du Parti, on ne fait pas, pour l'avenir du Parti, l'effort nécessaire. Je pense que tout de même, en incluant dans les statuts, un article spécial concernant les jeunesses, peut-être les sections, les fédérations… En tout cas, nos camarades jeunes de la fédération de la Marne, nous ont demandé de déposer cet article.

Coll. Fondation Jean Jaurès

Le président - Je mets aux voix cet amendement.
(Repoussé)

Guy Mollet

Les groupes d'entreprises est une des questions les plus importantes que nous ayons à débattre aujourd'hui.
Dans la rédaction qui nous est proposée, nous voudrions voir rendre obligatoire l'appartenance aux groupes d'entreprises. Nous estimons que ce sera le moyen le plus sûr de toucher sur le terrain même de leur travail, les mouvements ouvriers.
Ils auront la possibilité de grouper autour d'eux, sur les chantiers, des sympathisants, en vue de recrutement. Mais il y aura un autre but, c'est d'apprendre, sur le terrain du travail, à participer si possible à la gestion de l'entreprise, c'est-à-dire que le groupe Socialiste d'entreprise pourra devenir l'animateur du Comité de gestion d'entreprise de l'usine.
Enfin, ce groupe d'entreprise ainsi crée, pourra prendre dans le Parti, une importance égale à celle de la section. Il aurait été possible de prévoir que le timbre devra être en deux, comme à la CGT.

Le président - Déjà à l'article 5, il y avait "l'obligation d'appartenir..."
Pas d'observations sur l'article 11 ? Je n'ai aucun amendement précis. Je le mets aux voix.
(Adopté)
Article 12. J'ai plusieurs amendements.
Premier amendement : "trois ans" au lieu de cinq pour les délégués au Congrès. Je mets aux voix.
(Les 5 ans sont maintenus)
Autre amendement, présenté par l'Aube, dernier paragraphe : "pour être candidat aux élections législatives, il faut être membre du Parti depuis cinq années consécutives". Je mets aux voix.
(Disjonction demandée à l'unanimité)
On maintien cinq ans.
Je mets aux voix l'article 12 amendé.
(Adopté)
Article 13, un amendement des Bouches du Rhône.

Le délégué des Bouches du Rhône - Des sections ont désigné des camarades qui ne sont pas dans les conditions réglementaires, et la fédération ne s'est pas trouvée dans la possibilité de ratifier ces candidatures. Cela a créé un malaise sérieux. Je demande donc qu'au lieu de voir la fédération intervenir après la désignation, elle intervienne avant pour voir si les candidatures soumises le sont dans les conditions réglementaires.

Fondation Jean-Jaurès

Georges Rougeron (Maroc) - Les sections désignent les candidats. A chaque Congrès, les sections donnent les noms et le Congrès vote.

René Hug - Vous avez satisfaction dès le début de l'article : "partout où les fédérations n'en auront pas disposé autrement".

Le président - Je mets aux voix l'article 13.

Ribet (Haute-Garonne) - Ajoutez à cet article l'interdiction du cumul des mandats électifs.

Le président - L'amendement est maintenu.

René Hug - Attendez qu'une loi intervienne.

Un délégué - Vous allez faire démissionner tous les types.

René Hug - Que le groupe Socialiste prenne l'initiative de déposer une proposition de loi, mais pas cela, modification des statuts !

Le président - L'amendement est retiré.
(Les articles 14, 15, 16 sont adoptés)
Article 17 !

René Hug - Il faudrait dire ceci : "les organismes d'exécution, etc., sont élus à la majorité".
Il y a des fédérations qui un jour pourraient dire : la proportionnelle pourrait jouer. Alors, précisez : "sont élus à la majorité" par les membres qualifiés du Parti". Je ne dis pas "par la majorité", mais "à la majorité".

Le président - Voici un amendement : "les délégués régionaux à la propagande sont élus, chaque année, par le Congrès national. Les secrétaires fédéraux seront permanents, rémunérés par le centre au Parti-suivant l'importance numérique..."

Tellier - Le Parti Communiste a ce procédé.

René Hug - Tu connais les ressources du Parti Communiste, et que nous n'avons pas.

Le président - Je mets aux voix l'article 17.
Pas d'oppositions ?
Adopté.
Article 18.

Le délégué des Deux-Sèvres - Il faudrait ajouter que les délibérations du Comité

Cop. Fondation Jean-Jaurès

directeur et du groupe parlementaire doivent faire l'objet de comptes-rendus détaillés figurant au bulletin intérieur.

René Hug - Le bulletin intérieur vous la donne, Verdier vous le donne. Ce n'est pas la peine de la mettre dans les statuts.

Le président - L'article 18 est adopté.
Article 19, Blancourt propose un article 18 bis.
Nous allons aborder le dernier chapitre des statuts.
Il a pour titre "Congrès du Parti". Tout à l'heure, nous avons eu une discussion animée, et à l'article 28, nous avons décidé que le Comité directeur, etc., sous le contrôle du Conseil national. Mais jusqu'à présent, le Conseil national n'a pas d'existence statutaire. Il n'existe rien dans les statuts, décidant la création d'un Conseil national.

Dans la salle - C'est fait !

René Hug - C'est fait à l'article 40 nouveau.
(Lecture est donnée de cet article)

Blancourt - La discussion a été très animée. Elle a été parfois un peu confuse, je m'en excuse. Ceci m'avait échappé. Mais puisqu'il y a un chapitre qui s'appelle "Congrès du Parti", je pense qu'il faudrait ajouter "et Conseil national".

René Hug - L'ordre des anciens règlements était : Conseil national, ensuite l'organisme de direction nommé par le Congrès national. Aujourd'hui, au chapitre 4, nous mettrons "Comité directeur et Conseil national".

Le président - Article 19. Amendement de la Haute-Garonne : "il est entendu que chaque Congrès national sera précédé d'un Conseil national d'information quatre semaines à l'avance, et qu'un compte-rendu in-extenso de ces débats sera adressé..."
J'ai été saisi d'une autre proposition, qui tend à faire en sorte que le Conseil national siège en permanence comme à la chambre des députés.
Est-ce que cet amendement est maintenu ?

Victor Provo - Les Conseils nationaux coûtent au Parti près d'un million par an. Je demande que vous y pensiez.

Ribet (Haute-Garonne) - Si cet amendement est adopté, cela nous permettrait d'arriver avec des mandats impératifs.

Le président - Un article des statuts dit qu'il faut convoquer six semaines avant.

Un délégué - On n'a jamais été convoqué !

Fondation Jean-Jaurès

Le président - Mais c'est dans les nouveaux statuts. Tu maintiens ton amendement ? Oui ? Que ceux qui sont d'avis d'accepter lèvent la main.
Repoussé.
Ensuite, les articles 19 à 24 inclus sont adoptés)
Article 25.

René Hug - J'ai un amendement qui s'impose. : "dans les délibérations du Congrès national et du Conseil national, le vote par mandat est de droit".

Le président - La Marne demande que les mandats soient des mandats impératifs.

Un délégué - Supprimer le mot "ne" de l'article 26.
"Les mandats donnés aux délégués (ne) peuvent être…"

Le président - La Côté d'Or soumet un amendement : "chaque fédération peut à son gré mandater impérativement son délégué ou lui laisser la soin d'interpréter son mandat".

Edouard Depreux - Les Congrès ne rimeront à rien si les mandats sont de valeur impératifs. Si la discussion sert à quelque chose, il y a des camarades qui peuvent être informés en assemblée alors qu'ils ne l'étaient pas complètement dans leur fédération. C'est la cristallisation des courants, et c'est un spectacle ridicule, parce que nous discutons pour rien.

Le président - J'ai d'autres amendements. Un du Cher, qui dit : "les mandats donnés aux délégués peuvent être impératifs..." Cet amendement est dans l'esprit de l'amendement précédent. Il revient en effet aux fédérations de décider.

Jean Le Bail - C'est la suppression pure et simple du paragraphe. L'esprit donné par Depreux est l'esprit des fédérations, c'est la liberté qui existe pour les fédérations.

René Hug - On peut dire : "les mandats donnés aux déléguée, sauf indications contraires de leur fédération".

Le président - On peut supprimer le paragraphe.

Un délégué - Il faut quand même que les mandats ne soient pas impératifs.

Le président - Si nous ne mettons rien, ils ne seront pas impératifs.

Daniel Mayer - Il faut indiquer que les mandate ne sont pas impératifs.

Coll. Fondation Jean-Jaurès

Le délégué de l'Hérault - Ils peuvent l’être.

Daniel Mayer - Une question précise. En. trois jours, la question n’est plus en état. D’autre part, il se produit des informations qu’on produit à la tribune du Congrès. Il faut qu’on ait suffisamment de confiance au Congrès, pour que les délégués puissent manœuvrer et interpréter le plus largement possible, suivant les décisions du Parti. Autrement, une unanimité n’est plus possible. Il suffirait d’un secrétaire ayant le trac pour empêcher l’unanimité au Congrès de se manifester sous une forme unanime. Je crois qu’il faut vraiment indiquer que le mandat ne doit pas être impératif.

Houy (Marne)

Si la fédération demande que le mandat soit impératif, c’est que dans le passé, il est apparu qu’il y a eu certains inconvénients à ne pas avoir de mandat impératif. Je ne vous rappellerai que pour mémoire ce qui s’est passé au moment de la scission de Tours. Nous avions un camarade qui devait voter "pour". Il a voté "contre".
Plus proche, quand il s’est agi de la participation en 1932 avec Déat, la fédération de la Marne a eu 67 mandats et 7 contre. C’est le contraire qu’il devait faire. Il a interprété cela à sa façon. Et il peut se faire que dans un Congrès, il y ait des camarades qui ont une facilité d’élocution très bonne et entraînent les camarades à voter dans un sens où il n’auraient pas dû le faire.
À tout le moins, la fédération de le Marne demande qu’on laisse le droit aux fédérations de dire que leurs délégués sont mandatés impérativement ou non.
Le mandat impératif peut être donné sur certaines questions, mais pas sur toutes les questions traitées pendant trois journées de Congrès avec séance de nuit. Le Comité directeur envoie aux fédérations des rapports, sur ces rapports les sections sont au courant et elles peuvent voter. Il y a des questions d’actualité qui peuvent avoir varié en huit jours, d’accord, mais l’ensemble de la politique n’a pas varié, C’est pour cette raison que nous demandons la liberté, pour les fédérations de donner ou non un mandat impératif. Je me rallie à la proposition de Le Bail.

René Hug - Voici une rédaction : "les mandats donnés aux délégués, à moins d’indications contraires de leur fédération sur des points précis, ne peuvent être, etc."

Dans la salle - Non.

René Hug - Je le retire !

Roger Veillard - "Les mandats peuvent être des mandats impératifs".

Coll. Fondation Jean Jaurès

Dans la salle - Non, non.
(Brouhaha)

Le président - Je vais mettre aux voix le texte proposé. Vous voterez "pour" ou "contre" ce texte. C'est le second paragraphe que je mets aux voix.
(Pour : 19. Contre : 23)
Le paragraphe est repoussé.
Je mets aux voix l'article 25 réduit au premier paragraphe.
(Adopté)
(Les articles 26 et 27 sont également adoptés)
Aux voix, l'ensemble du chapitre III.
(Adopté)
Je mets aux voix l'ensemble des statuts. Tout le monde est d'accord ? Les statuts sont votés.

Le délégué du Lot et Garonne - Au nom de la fédération du Lot et Garonne, je fais une proposition : c'est que ces statuts soient imprimés et insérés dans les cartes.

René Hug - Comme autrefois. C'est prévu.

Le président - Personne ne demande plus la parole ? La séance est levée. La conférence est close.

(La séance est levée à 19 h 55)

Coll. Fondation Jean-Jaurès